



Rapport

du

Département de la gestion du territoire

Exercice 2008

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE

2008 EN BREF

Généralités

L'effectif du secrétariat général s'est étoffé avec l'engagement d'une secrétaire générale adjointe, en la personne de Mme Nicole Decker qui est entrée en fonction en novembre 2008.

Diverses études ont démarré cette année au sein du département. Parmi celles-ci, nous pouvons citer le projet de financement du TransRUN sous la forme d'un partenariat public-privé qui permettra au canton de se doter d'un véritable réseau pour le développement des transports publics.

Un autre projet prioritaire pour le canton de Neuchâtel est le projet d'agglomération. En décembre, cet ambitieux projet a reçu l'aval de la Confédération pour être subventionné par le biais du fonds fédéral d'infrastructure.

Le dossier d'autonomisation du SCAN s'est déroulé tout au long de l'année. Il a même été freiné dans son développement par le lancement d'un référendum qui n'a heureusement pas abouti, de sorte que la loi sur le service cantonal des automobiles et de la navigation pourra tout de même entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

2008 aura été la première année de la fusion des entités faune, forêts et nature, qui s'est déroulée avec succès afin de trouver des synergies entre les activités de terrain des forestiers, des gardes-faunes et des agents-nature.

C'est aussi l'année de la création du CNERN (centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales) avec le transfert d'une trentaine de collaborateurs issus des ponts et chaussées.

Afin de concilier les différents enjeux liés à l'eau (protection, évacuation et traitement des eaux usées, utilisation des cours d'eau, production d'électricité,...) un groupe de travail nommé « Plateforme eau » a été créé pour permettre une transversalité entre les services du DGT.

L'élaboration du nouveau plan directeur cantonal visant à compléter la planification directrice cantonale et à répondre à l'ensemble des priorités politiques inscrites dans la conception directrice de l'aménagement du territoire, requiert une importante coordination transversale au sein du Département de la gestion du territoire, mais également avec les services et offices de plusieurs autres départements de l'Etat de Neuchâtel.

Office des transports

L'année 2008 a eu comme point fort le développement des prestations dans le trafic régional et longue distance. En particuliers : de meilleures liaisons avec Berne, l'étoffement de l'offre entre Neuchâtel et le Col des Roches, des trains supplémentaires pour les pendulaires entre Neuchâtel et Lausanne ainsi qu'entre Gorgier et Yverdon. Un point fort : la mise en service de la nouvelle ligne de bus de l'Entre-deux-Lacs, Le Landeron – Marin. Dans le domaine de l'équipement, la nouvelle infrastructure de la double voie entre Ins et Fanelwald (BLS) a été mise en service, notre canton y a financièrement contribué.

Les projets en cours, le TransRUN, le projet d'agglomération, nous obligent d'intensifier le lien entre l'aménagement du territoire et toutes les formes de mobilité. Pour pouvoir notamment donner suite à ces exigences, un poste d'ingénieur en transport a été demandé et obtenu. L'office des transports a été très actif dans le pilotage des grands projets tels que le TransRUN, la communauté tarifaire intégrale et étude de fusion des entreprises de transports Neuchâteloises.

L'office des transports a participé activement aux différentes plateformes qui permettent d'organiser le lobbying pour toutes les questions qui impliquent notre canton et qui touchent les transports au niveau National et transfrontalier. Les sujets importants comme ZEB (développement de l'infrastructure ferroviaire) et le raccordement du canton aux lignes TGV y ont été par exemple traités en collaboration avec nos représentants Neuchâtelois aux Chambres fédérales.

La stratégie du Canton voulue dans le domaine de la gestion et production de l'offre en transport publique a été présentée au conseil des transports. Les objectifs définis visent à stimuler la concurrence et augmenter la qualité de l'offre tout en évitant le recours des mises au concours systématiques. Un système de convention d'objectifs entre les entreprises de transport et le Canton sera élaboré, dans des cas précis les appels d'offres seront réalisés.

Office du logement

Durant l'année 2008, l'Office cantonal du logement a procédé au contrôle des états locatifs des appartements subventionnés du canton, soit plus de 2000 objets.

Il a finalisé la réalisation d'une statistique, relative au prix moyen des logements, par district et par commune, ce qui permet d'avoir une vision exacte du coût des loyers mis sur le marché dans notre canton. Il a aussi participé à la publication de la statistique annuelle de logements vacants. Au 1^{er} juin 2008, le taux de logements vacants dans le canton était de 1,23%.

Par ailleurs, le Grand Conseil a accepté, lors de la session de janvier 2008, le rapport relatif à la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL). Son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2009. Cette nouvelle loi permettra de se doter d'un fonds visant à la création et la réalisation de coopératives et/ou fondations d'habitations susceptibles d'offrir de nouveaux logements à loyers modérés.

L'Office cantonal, avec l'appui d'une sous-commission du logement a élaboré le règlement d'exécution de la LAL, qui a été accepté par le Conseil d'Etat, en décembre 2008.

Il a poursuivi ses activités visant à encourager la construction d'immeubles locatifs sur le marché libre, en jouant un rôle de médiateur entre les promoteurs, les propriétaires de terrains, les investisseurs, les communes et divers services de l'Etat.

En collaboration entre l'Etat et les Villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, une mise en commun des forces est élaborée, avec l'intention de créer un office neuchâtelois du logement, regroupant l'actuel office du logement cantonal et les offices régionaux du logement des deux Villes.

Service des ponts et chaussées

Année 2008, année test pour un service des ponts et chaussées (SPCH) allégé d'une trentaine de collaborateurs par la mise en route du Centre Neuchâtelois d'Entretien des Routes Nationales (CNERN). En effet, la gestion d'un service dans lequel toute une partie des synergies internes ont disparu et ont nécessité la recomposition et la formalisation des flux décisionnels et de collaboration n'a pas été simple. Dans ce contexte, la bonne entente entre les entités intégrées au CNERN et celles restées au SPCH a été garante d'un traitement efficace de toutes les opérations à mener, que ce soit au niveau des projets ou de l'exploitation des routes cantonales et principales.

Durant cette année, deux projets principaux ont été achevés, qui marquent leur environnement. Il s'agit de la tranchée de Corcelles, en travaux depuis 2003, qui a été inaugurée le 27 juin, et du pont de Biaufond, dont les travaux d'assainissement se sont déroulés pendant l'année 2008, pour aboutir à une inauguration transfrontalière le 28 novembre. Ces deux projets de nature très différente ont chacun comporté des défis distincts et ont tous deux été un succès, grâce, notamment, à une saine et efficace collaboration entre les divers intervenants.

D'autres projets et travaux méritent aussi d'être relevés, tels:

- les projets liés aux contournements, par la route principale H20, des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, côté ouest;

- le projet du contournement est de la ville de La Chaux-de-Fonds par la route principale H18, pour lequel les cantons de Neuchâtel, Berne et Jura ont résolu de lancer une étude d'opportunité commune;
- les travaux A5 du tunnel de Serrières.

Par ailleurs, la collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU) s'est poursuivie, pour une part au niveau du transfert, non plus des documents, ce qui a été fait en 2007, mais des connaissances spécifiques, ainsi que des tâches qui restent encore déléguées au canton.

Au niveau des ressources humaines, le Conseil d'Etat a validé, le 9 avril, une planification pluriannuelle des effectifs démontrant une diminution du nombre de collaborateurs de plus de 10% au sein du SPCH entre 2005 et 2009. Cette planification a bien évidemment été élaborée sans tenir compte des entités (division d'entretien autoroutier et section électromécanique) aujourd'hui intégrées au CNERN de manière à ne pas déformer les chiffres. Comme l'effectif réel du SPCH montrait un déficit de plus de 12 collaborateurs par rapport à la planification susmentionnée, plusieurs engagements ont pu être concrétisés durant l'année, ce qui permet d'entreprendre ou de reprendre plusieurs tâches, telle la planification détaillée de l'entretien des chaussées, qui n'ont pas pu être menées à bien ces dernières années. Malgré les engagements mentionnés ci-avant, l'effectif du SPCH n'est pas encore complet et nécessitera l'engagement de 4 à 5 personnes supplémentaires dans les années à venir.

Service de la protection de l'environnement

Un gros effort a été consenti pour valider les nombreuses informations à faire figurer au cadastre des sites pollués qui sera rendu public au printemps 2009.

Le plan cantonal de gestion des déchets révisé, qui présente pour tous les types de déchets un état des lieux et les évolutions à attendre dans les 15 prochaines années, a été adopté par le Conseil d'Etat. Les bases pour une décision concernant le nouveau système de financement de la gestion des déchets urbains ont été élaborées.

Le plan régional d'évacuation des eaux (PREE) du Val-de-Ruz est arrivé à terme. Il révèle les actions prioritaires à entreprendre dans les domaines débit, assainissement, renaturation et agriculture en vue d'améliorer sensiblement la qualité du Seyon.

Diverses études ont été menées dans le cadre de la révision du plan des mesures en matière de protection de l'air. Un épisode de pollution par des poussières fines (PM10) a eu lieu dès le 14 février et pour une durée de 9 jours. Le seuil d'information de la population a été atteint et l'ensemble des cantons romands ont communiqué de la même manière. Couplé à cet événement, une campagne de promotion des transports publics a été lancée sous l'égide d'Onde verte.

Les actions de densification de mesure du radon se sont poursuivies dans des communes à risque moyen.

En matière de communication, diverses publications ont été élaborées. Le SCPE a participé à la première édition du prix PRIDE distinguant des entreprises pour leur contribution au développement durable.

Les collaborations intercantionales se sont poursuivies, notamment dans les domaines de la surveillance des lacs, du contrôle des émissions dans l'atmosphère et des analyses de laboratoire.

Relevons enfin que le service a réussi sa recertification en assurance qualité (ISO 9001) et en système de management environnemental (ISO 14001).

Service de l'énergie

L'année a été marquée par les travaux de révision de la loi cantonale sur l'énergie faisant suite à l'adoption en avril 2008 du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'énergie. Une intense collaboration intercantonale a eu lieu, dans le but d'accomplir un pas significatif dans la direction de l'efficacité énergétique, autant bien pour les bâtiments neufs que pour les bâtiments existants.

Le certificat énergétique des bâtiments a été établi comme base pour susciter des assainissements, et en plus des travaux techniques préparatoires, beaucoup d'activités de communication ou de promotion ont eu lieu sur ce thème, par exemple des conférences, des cours et des stands lors d'expositions. A ces occasions, des « chèques rénovation » ont été offerts aux propriétaires de bâtiments pour leur permettre de procéder à une analyse énergétique sommaire en vue d'un assainissement.

La labellisation MINERGIE a fait un bond en avant en doublant la surface de bâtiments certifiés dans le canton et en atteignant une surface de 2 m² par habitant.

Le thème de l'autonomie énergétique est devenu d'actualité, grâce à certains projets pilote dont, dans notre canton, celui de la région Val-de-Ruz. Il a pu ainsi être démontré concrètement que l'autonomie n'est pas une utopie et qu'un programme concret pour l'atteindre pouvait être établi.

La recherche des nouvelles énergies renouvelables disponibles dans le canton s'est intensifiée. En particulier dans le domaine de la géothermie, grâce aux nouvelles compétences du Centre de recherche en géothermie à l'Université de Neuchâtel. Le potentiel géothermique neuchâtelois a été établi et un programme de développement lancé.

Les activités concernant la prise de conscience et le comportement se sont également accrues avec un cours de conduite économique destiné aux chauffeurs de l'Etat et le lancement d'une nouvelle méthode pédagogique destinée aux élèves de toutes les classes de 5^e année primaire du canton.

Service de l'aménagement du territoire

Le premier plan directeur cantonal (PDC) de Neuchâtel a été approuvé par le Conseil fédéral en 1988. Sa révision a été entamée en 2007 et se poursuit. La 1^{ère} phase s'est concentrée sur les aspects des transports et de l'urbanisation. Cette étape a été pilotée par le RUN, jusqu'au 31 décembre 2007. La 2^{ème} phase a débuté en 2008 sous la responsabilité de notre service. Les travaux visent à compléter la planification directrice cantonale et à répondre à l'ensemble des priorités politiques inscrites dans la conception directrice de l'aménagement du territoire.

L'élaboration du nouveau PDC requiert une importante coordination transversale au sein du Département de la gestion du territoire, mais également avec les services et offices de plusieurs autres Départements de l'Etat de Neuchâtel. A la fin de 2008, une étude de base sur le thème du paysage a été lancée pour appuyer les travaux du plan directeur.

Le plan directeur cantonal de 1987 a été provisoirement complété par la fiche relative à la candidature à l'UNESCO des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, qui sera approuvée par la Confédération dans le premier semestre 2009.

La dernière étape des travaux relatifs à la cartographie des dangers naturels liée à la géologie a été lancée au début 2008. Elle concerne les Montagnes neuchâteloises. Elle devrait être mise au point dans le 1^{er} trimestre 2009. L'étude dans le domaine des eaux a été attribuée en décembre 2008 et sera réalisée en 2009.

Du côté de la planification cantonale, dans le courant de 2008, les études suivantes ont été menées : pôles de développement économique de Boudry et de Marin, révision du plan d'affectation cantonal du parc éolien du Crêt-Meuron, suite à l'évolution technologique impliquant la pose de turbines plus importantes, plan d'affectation cantonal de Champ Roncin en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque.

Le nombre de demandes de permis de construire est stable par rapport à l'année dernière. Par contre, les décisions spéciales et dérogations sont en augmentation. La densification constante du territoire engendre des contrôles de conformité des projets de plus en plus pointus.

Service de la géomatique et du registre foncier

La mise en œuvre du regroupement des domaines de la géomatique et du registre foncier s'est poursuivie en 2008 au niveau organisationnel, technique et financier. Les premiers résultats sont très réjouissants. Deux mesures ont été prises suite à l'objectif du Conseil d'Etat d'avoir pour chacun des deux sites, un seul point d'accueil et d'information pour tous les clients du service pour la

production et la diffusion des produits les plus demandés dans les domaines du cadastre et registre foncier. La première s'est concrétisée le 11 mars 2008, par la mise en exploitation d'un guichet physique d'accès à l'information sur le site de Tivoli regroupant des prestations spécifiques au registre foncier et à la mensuration officielle. La deuxième mesure permet la diffusion d'extraits cadastraux officiels par l'office du registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz (depuis le 26 juin 2008).

Pour le domaine des systèmes d'information du territoire, 2008 est une année qui restera dans les mémoires puisqu'une nouvelle loi fédérale, la Lgéo - loi fédérale sur la géoinformation - est entrée en vigueur le 1^{er} juillet. Depuis de nombreuses années, le SITN développe une infrastructure cantonale de données géographiques selon les principes que l'on retrouve dans cette nouvelle loi fédérale. Il reste cependant de nouveaux défis à relever pour l'avenir afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces nouvelles exigences en terme de produits (par ex. cadastre des restrictions de droit public), d'harmonisation nationale des géodonnées et géoservices et d'adaptation des bases légales cantonales.

Pour le domaine de la mensuration officielle, la convention-programme 2008 – 2011 entre la Confédération et le Conseil d'Etat a été signée le 14 mai 2008. Cette convention-programme s'inscrit dans la stratégie de la Confédération et permet d'une part, de lancer les dernières entreprises de nouvelle mensuration pour couvrir l'ensemble du territoire de données de qualité et d'autre part, de consolider l'existant par l'harmonisation, l'homogénéisation et la mise à jour périodique des données cadastrales. Elle prévoit le paiement de plus de 2,5 millions de francs de subventionnement de la part de la Confédération pour les 4 prochaines années.

L'inspectorat et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants: amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures et la modernisation des méthodes de travail, introduction de la cédule hypothécaire informatisée, introduction de la démarche GESPA, développement de l'accès en ligne à la base de données informatisée du registre foncier, participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières ainsi que travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.

La conjoncture favorable du marché immobilier a à nouveau entraîné des recettes importantes pour le registre foncier. Ainsi, les réorganisations menées à l'interne ayant conduit à la diminution de postes, des recettes supérieures aux prévisions dues notamment à la bonne tenue du marché immobilier ainsi qu'une maîtrise très serrée de la rubrique biens-services et marchandises entraînent une amélioration d'environ 900.000 francs par rapport au budget. Le service atteint ainsi l'équilibre des charges et des revenus sans qu'il ait été nécessaire d'augmenter les émoluments du service ou de supprimer des prestations.

Service de la faune, des forêts et de la nature

Le regroupement des structures "Faune", "Forêts" et "Nature" a pris effet au 1^{er} janvier 2008 avec le nouveau service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). Une journée portes ouvertes a été organisée le 7 juin 2008 à Couvet afin de faire connaître le service au grand public.

2008 a été la première année d'application des règles introduites par la RPT. Ce nouveau mode de faire permettant à la Confédération de rétribuer les prestations fournies par le canton semble convenir aux besoins de chacun des domaines "Faune", "Forêts" et "Nature".

Section faune

Suite à la disparition dans le lac de M. Daniel Donzé, M. Olivier Bessire, diplômé de l'école d'ingénieurs de Lullier, a pu être engagé. Parallèlement à son travail de garde-faune du lac et de pisciculteur à Colombier, M. Bessire suit une formation organisée par l'inspectorat de la pêche du canton de Berne.

Les piscicultures et les différents bassins d'élevage ont une fois de plus fourni de grandes quantités d'alevins des différentes espèces de poissons présents dans les eaux du canton.

Une ordonnance fédérale sur la protection des animaux est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, sans que le temps nécessaire à une bonne organisation et une information complète ait été prévu.

Outre une modification importante de la pêche (interdiction de l'ardillon), la nouvelle réglementation exige de tout nouveau pêcheur qu'il suive une formation. L'année 2009 est à considérer comme transitoire, dans l'attente d'une application claire pour 2010.

Section forêts

L'année forestière a connu une activité intense, ce ne sont pas moins de 202.500 sylvies qui ont été récoltées dans les massifs. Ceci après une année 2007 tout aussi favorable mais avant une année chargée d'incertitudes.

Le DGT a signé 190 accords de prestations en faveur de l'entretien de forêts multifonctionnelles au cours de l'exercice 2008-2011: 67 en forêts publiques et 123 en forêts privées.

L'Etat de Neuchâtel a procédé, dans les Côtes du Doubs, à l'achat d'un important massif de forêt protectrice (72 hectares). Le patrimoine boisé de l'Etat passe ainsi de 3064 à 3136 hectares.

La pratique sylviculturale neuchâteloise a été à l'honneur avec l'attribution du Prix Binding 2008 aux forêts publiques de la Montagne de Boudry et du Prix Pro Quercus décerné à la commune de Peseux.

Section nature

Le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement d'exécution de l'ordonnance sur la qualité écologique. Les agriculteurs intéressés ont ainsi pu bénéficier de soutien financier pour l'exploitation durable de pâturages et de pâturages boisés présentant une qualité biologique particulière (250 hectares).

Le Conseil d'Etat a sanctionné le plan cantonal de protection des marais, des sites marécageux et des zones alluviales d'importance nationale. Le SFFN dispose maintenant d'un cadre réglementaire qui lui permettra de poursuivre la mise en œuvre de mesures préconisées. Les premiers résultats sont d'ailleurs encourageants.

La nouvelle signalisation des zones de protection cantonale se poursuit avec l'élaboration de panneaux portes, réalisés pour la première fois dans le canton à la Combe Biosse (réserve naturelle de la faune et de la flore).

Service des bâtiments

Cette année a été plutôt chargée avec la préparation ou l'accompagnement de nombreuses opérations immobilières conséquentes. Les dossiers majeurs en cours ou à l'étude sont:

- Complexe Ecoparc / CMN-HEG au Crêt-Taconnet Est à Neuchâtel : poursuite et fin des travaux d'édification du bâtiment ; réalisation des aménagements extérieurs ; déménagements prévus en avril 2009 ; inauguration officielle 15 mai 2009
- Faculté de droit de l'Université – 1^{er} Mars 26 à Neuchâtel : aménagement d'une nouvelle bibliothèque et d'un nouveau central informatique (back up 2) au sous-sol ; création d'une nouvelle grande salle au 2^{ème} étage ; travaux de rénovation interne ; changement de toutes les fenêtres et isolation des mansards (programme Holistic / Concerto 2)
- Restructurations et transformations des établissements pénitentiaires (EEP Bellevue à Gorgier – Prison préventive à La Chaux-de-Fonds) : dépôts de demandes de permis de construire
- Assainissement global des divers bâtiments du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB) à Colombier : appel d'offres pour mandat DLT ; préparation dossier pour rapport au Grand Conseil
- Restructuration de divers postes de police : Grenier 2 à Fleurier et Longueville à Colombier notamment
- Infrastructures liées à la réorganisation du pouvoir judiciaire

Le service s'est attelé à la préparation et à la planification (pour la première fois) d'un crédit cadre pour réaliser des travaux de rattrapage de « l'entretien différé » (rapport au Grand Conseil pour mars 2009).

Poursuite de l'enregistrement systématique des dossiers techniques du patrimoine immobilier administratif cantonal pour établissement d'un inventaire informatisé y compris plans des bâtiments (« benchmarking »). A l'horizon 2009, l'ensemble des immeubles cantonaux sera répertorié.

Service des automobiles et de la navigation

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles et les remorques est en hausse de 1,34%, alors que le parc automobile a augmenté de 2%. La taxe prélevée sur les bateaux a augmenté d'environ 3,15%, alors que le parc des bateaux a augmenté de 2%. Les émoluments perçus par le SCAN ont augmenté de 129.435 francs, soit de 1,35% par rapport à 2007.

Dans les groupes de prestations, on constate l'évolution suivante par rapport à 2007:

- + 5,1% pour les permis d'élèves conducteurs.
- 6.6% pour les permis de conduire (y compris échanges permis de conduire format carte de crédit)
- 4,1% pour les permis de circulation
- + 4% pour les immatriculations des véhicules neufs
- + 11% pour les contrôles périodiques. Cette augmentation importante est notamment due au fait qu'en 2007 certains engagements ont été différés.

Concernant les examens de conduite, il est à relever que l'effort tendant à améliorer la formation et le déroulement des examens pratiques a commencé à porter ses fruits puisque le taux de réussite a augmenté. Le taux de réussite est donc de 63.2% alors qu'il était de 60,7% en 2007.

Le SCAN a atteint l'objectif de maintenir un résultat analytique équilibré concernant la couverture du coût de ses prestations.

L'adéquation de nos prestations aux attentes de la clientèle est un de nos principaux buts. C'est pourquoi, la satisfaction de la clientèle figure en première place parmi nos objectifs d'entreprise. Afin de mesurer impartialement le degré de satisfaction, un mandat de prestation externe a été confié. Le point essentiel concernait le degré de satisfaction général mesuré selon les paliers suivants: total, bon, mitigé, ou pas bon. Plus des trois quarts de la clientèle apprécient de façon positive (total ou bon) nos prestations. Des faiblesses identifiées ont été corrigées ou sont en cours de l'être, notamment dans le domaine des capacités d'accueil (attente aux guichets, disponibilité lors d'appels téléphoniques, accès et parcage).

Le site Internet regroupant toutes les informations que le SCAN peut fournir aux usagers, actualisé régulièrement, a été consulté, en moyenne, 11.500 fois par mois (+23 % par rapport à 2007). Par ailleurs, Les prestations rendez-vous d'examens théoriques et pratiques par le Guichet unique ont été utilisées 4503 fois. La prestation rendez-vous d'expertises a été utilisée 3338 fois. Quant à la prestation de consultation pour les assureurs est environ à 1000 accès mensuels. Le développement de ces prestations Internet est réjouissant et devrait se poursuivre en 2009.

1. SECRETARIAT GENERAL

Transactions immobilières

Les transactions immobilières suivantes, nécessitées par la construction ou la correction de routes, la correction de cours d'eau ou le redressement des limites du domaine public ont été ratifiées par le Conseil d'Etat:

vente à Mme Josiane Chabloz du bienfonds 482 du cadastre de Vaumarcus, dans le cadre des travaux autoroutiers relatifs au tronçon frontière vaudoise – Vaumarcus
cession par M. Gilbert Debély à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain dans le cadre de la construction d'un chemin pour cyclistes et piétons entre Fontaines et Cernier (RC 1537)
transactions immobilières entre M. et Mme Claudio et Dagmar Picci, le Pit-Stop Picci SA et l'Etat de Neuchâtel sur le cadastre de Boudevilliers, suite à la réalisation du tunnel sous La Vue-des-Alpes (H20)
cessions de terrains entre la commune des Verrières et l'Etat de Neuchâtel, d'une part, M. Roland Cand et l'Etat de Neuchâtel, d'autre part, dans le cadre de la réalisation d'un trottoir sur la H10, traversée des Verrières
cessions de terrains entre Mme Germaine Garin et l'Etat de Neuchâtel, d'une part, la commune des Verrières et l'Etat de Neuchâtel, d'autre part, dans le cadre de la réalisation d'un trottoir sur la H10, traversée des Verrières
cessions de terrains entre la commune des Verrières et l'Etat de Neuchâtel, d'une part, M. Pierre-Alain Jornod et l'Etat de Neuchâtel, d'autre part, dans le cadre de la réalisation d'un trottoir sur la H10, traversée des Verrières
promesse de vente par l'Etat de Neuchâtel à MM. Michel Portenier et Charles Abouchar de deux parcelles de terrain, sur lesquelles se trouvent l'ancien hôtel des Platanes, dans le cadre de la réalisation de la N5/3 Traversée de La Béroche
échanges de terrains entre M. Alfio Schiavi et l'Etat de Neuchâtel sur le territoire de la commune de Bevaix, dans le cadre de la régularisation liée aux travaux autoroutiers dans le secteur de Treytel
cessions de terrains entre MM. René Willy Sandoz, Pascal Jaquet, Gérard Vuille, Roman Botteron, Mmes Liliane Fernande Matthey-de-l'Endroit, Fabienne Bouchareb et Annick Berisha, Madeleine Bettex, La Commune de La Sagne et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 1310, La Sagne – Sagne-Eglise
cessions de terrains entre M. Pascal Jaquet, La Commune de La Sagne et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 1310, La Sagne – Sagne-Eglise
cessions de terrains entre MM. Serge Anthoine, Jean-Gustave Béguin, Jean-Claude Benoit, La Commune de La Sagne et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 1310, La Sagne – Sagne-Eglise
cessions de terrains entre MM. Bernard Frei, Patrick Aeschlimann et Thierry Sandoz, La Commune de La Sagne et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 1310, La Sagne – Sagne – Eglise
cessions entre l'Etat de Neuchâtel et M. et Mme Bernard Rais et Nicole Rais-Monnier, dans le cadre de la rénovation du bâtiment sis rue du Faubourg 2 au Landeron pour résoudre un problème de parcage
cession de terrain entre l'Etat de Neuchâtel et MM. Pierre Grosjean et Michel Abplanalp dans le cadre des travaux d'aménagement de la jonction d'Auvernier et du carrefour de la Brena en 1973-1974
cessions de terrains entre l'Etat de Neuchâtel et la commune de Saint-Aubin-Sauges suite à la désaffectation de l'ancienne ligne CFF
promesse de vente par l'Etat de Neuchâtel à la société Groupe Prisme SA d'une parcelle de terrain dans le cadre de la réalisation routière H10 « Evitement de Corcelles »

cessions de terrains entre M. Joël Erb, MM. Roger et Georges Leuba, La Commune des Verrières et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la réalisation d'un trottoir, traversée des Verrières (H10)
cessions de terrains entre Mme Danielle Khalil, M. et Mme Jules et Danielle Duquene, la Commune des Verrières et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la réalisation d'un trottoir, traversée des Verrières (H10)
cessions de terrains entre l'Etat de Neuchâtel et ACV Entreprises SA et Iconcept entreprise générale SA dans le cadre de la réalisation d'un lotissement immobilier au Nord de l'Avenue Robert
cession de terrains entre l'Etat de Neuchâtel et M. Thierry Bachmann dans le cadre de la régularisation de la H20, construction d'un tunnel sous la Vue-des-Alpes
cessions de terrains entre l'Hoirie René-Emile Fankhauser, M. Christophe Robert-Nicoud, Mme et MM. Anne-Marie Bachmann, Blaise Bachmann, Thierry Bachmann et Philippe Waelti, Les Chemins de fer fédéraux suisses CFF, la Commune de Fontaines et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la régularisation de la H20, construction d'une tunnel sous la Vue-des-Alpes
cessions de terrains entre M. Fabrice Pellaton, M. Léo Blaettler, M. Thierry Jeannin, la Commune de La Brévine et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la correction routière RC 2325, Bas du Cotard
cession de terrain entre M. Jean-Pierre Zmoos et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre des travaux de construction d'un trottoir sur la RC 171 à Brot-Dessus
cessions de terrains entre l'Etat de Neuchâtel et M. et Mme Everhard et Bridget Vissers dans le cadre des travaux de la N5/3 Treytel-Areuse
cessions de terrains entre l'Etat de Neuchâtel, la Commune de Montmollin, M. Michel Glauser, M. et Mme François et Dominique Glauser, M. et Mme Paulo et Maria Ferreira dans le cadre des travaux de construction d'un trottoir sur la route de La Tourne et la Grand-Rue (RC 2272)
cessions de terrains entre la Commune de Travers et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre des travaux de protection contre les crues de l'Areuse, entre Travers et Noiraigue
cession d'une parcelle de terrain par l'Etat de Neuchâtel à la commune de Travers (domaines publics) dans le cadre des travaux de protection contre les crues de l'Areuse, entre Travers et Noiraigue
cessions de terrains entre le Crédit Suisse et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre des travaux autoroutiers de la N5/3, traversée de La Béroche, secteur de Chassagne (domaine de Miremont)

Urbanisme et aménagement

Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991, et de son règlement d'exécution, du 16 octobre 1996, le Conseil d'Etat a sanctionné les règlements et plans suivants:

Commune	Objet
Neuchâtel	règlement concernant les taxes et contributions d'équipement des terrains constructibles
Neuchâtel	modification partielle du plan d'aménagement communal « modifications du plan des affectations » (bien-fonds 11965)
Neuchâtel	plan spécial « Portes-Rouges est » comprenant le plan d'implantation, le plan d'équipement et le règlement
Hauterive	modification du règlement du plan de quartier "Verger des Chasse Peines"
Thielle-Wavre	modification partielle du plan d'aménagement et extension de la zone à bâtir au lieu-dit "Derrière-le-Château"
Cornaux	modification partielle du plan d'aménagement secteur « Prés-Bersot »
Boudry	modification partielle du plan d'aménagement local supprimant le périmètre du plan de quartier, secteur « Sur la Forêt »
Boudry	modification partielle du plan d'aménagement, secteur « Ville Basse »
Cortailod	modification du plan d'aménagement, secteurs "Les Rochettes, Les Tilles"

Bôle	modification partielle du plan d'affectation des zones, secteur «Sous-Le-Prés » et modification partielle de la zone d'habitation densifiée (ZHD)
Montalchez	modification du plan de quartier « Prés Junier »
Couvet	modification du plan d'aménagement, secteur "Les Places" (art. 2918) (annulé)
Couvet	modification partielle du plan d'aménagement «Les Places » (bien-fonds 2918)
Noiraigue	modification du règlement d'aménagement (zone mixte, articles 10.01.3, 10.01.5 et 10.01.10)
Boveresse	modification partielle du plan d'aménagement au lieu-dit « Les Sises » et au chemin de la Gare
Saint-Sulpice	abrogation du plan de quartier « A l'Est du Temple » dans le secteur « Le Grand Frédéric »
Les Verrières	modification partielle du plan d'aménagement, extension de la zone d'activités économiques, parcelle 3608
Cernier	plan spécial « Forchoux-Mantel » (PS 2006)
Villiers	modification partielle du plan d'aménagement « A La Champey » (art. 701)
Savagnier	modification du règlement du plan de quartier « Au Gruyet »
Les Geneveys -sur-Coffrane	plan de quartier "L'Orée"
Les Geneveys -sur-Coffrane	plan spécial « extension de l'usine Patric Metal SA »
Le Locle	modification partielle du plan d'aménagement «Combe-Robert » et « Les Saignoles »
Le Locle	modification partielle du plan d'aménagement communal (plan d'affectation des zones), secteur du « Col-des-Roches »
Les Brenets	modification partielle du règlement d'aménagement « zone d'utilité publique au lieudit Le Bois de Ville »
Les Ponts -de-Martel	modification partielle du plan d'aménagement, secteur « Les Prises – Molta-Dessus »
Les Ponts -de-Martel	plan de quartier secteur « Les Prises »
La Chaux-de-Fonds	modifications du plan et règlement d'aménagement communal (secteurs « Les Cornes Morel », « Sur La Charrière », « Ouest de Néode » et « Les Grandes Crosettes – Manège Gerber »
La Chaux-de-Fonds	création d'une zone réservée le long de l'ancienne H20 dans le hameau du Crêt-du-Locle
La Chaux-de-Fonds	création d'une zone réservée au sud de la nouvelle H20 sur le site du Crêt-du-Locle
PAC Marais	plan cantonal de protection des marais, des sites marécageux et des zones alluviales d'importance nationale (PAC Marais) sur les communes de Boveresse, Les Brenets, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-de-Fonds, La Chaux-du-Milieu, Dombresson, La Brévine, Le Pâquier, Le Locle, Marin-Epagnier, Môtiers, Noiraigue, Les Planchettes, Les Ponts-de-Martel, Travers et Les Verrières

Plans d'alignement

Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991, et de son règlement d'exécution, du 16 octobre 1996, le Conseil d'Etat a sanctionné les règlements et plans suivants:

Commune	Objet
Neuchâtel	modification des plans d'alignement cantonaux et communaux nos 74 et 96 « Quartier Ste Hélène et du Mail »
Marin	modification partielle du plan d'alignement communal au lieu-dit « Prés-Menod »
Boudry	modification du plan d'alignement secteur « Sur la Forêt »
Bôle	modification partielle du plan d'alignement, secteur « Sous-Le-Pré »
Môtiers Boveresse	modification partielle des plans d'alignements dans les secteurs « nord-ouest » de Môtiers et « centre du village et secteur sud » de Boveresse ainsi que les plans de la liaison de mobilité douce entre Môtiers et Boveresse
Les Brenets	abrogation des plans d'alignements de 1899 et 1908
Les Ponts-de-Martel	plan d'alignement « Les Prises »

Reconnaisances de précarité

Cadastre	Convention
Saint-Blaise	entre M. Gilbert Léon Paupe, Archim-Invest SA et l'Etat de Neuchâtel pour l'aménagement d'une place de stationnement « visiteurs » sur l'article 4137
Auvernier	entre Mme Fanny Ruth Desmeules et l'Etat de Neuchâtel pour l'aménagement de places de stationnement sur l'article 2523
Auvernier	entre Léon Hatot SA et l'Etat de Neuchâtel pour l'aménagement de deux places de stationnement sur l'article 2195
Savagnier	entre M. Rodolphe Florian Zimmermann et l'Etat de Neuchâtel pour l'aménagement d'une place de stationnement extérieure sur l'article 3333
Savagnier	entre Josiane et Daniel Magnin et l'Etat de Neuchâtel pour l'aménagement de deux appartements dans l'habitation existante et la construction d'un couvert à voiture sur l'article 3210

Registre neuchâtelois des architectes, des ingénieurs civils, des urbanistes et des aménagistes

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les personnes suivantes ont été portées dans le registre:

- M. Remo Bill, architecte à Grenchen
- M. Olivier Heimann, architecte à Bévillard
- M. Heinz Brügger, architecte à Thun
- Mme Theresia Schreiber, architecte à Reitnau
- M. Sergio Vidal, architecte à Veyrier
- M. Florian Alberti, architecte à Yverdon-les-Bains

- M. René Kaestli, architecte à Erlach
- M. Mario Semenzato, architecte à Lausanne
- M. Pierre Meylan, architecte à Lully
- M. Fabrice Perez, architecte à Montmollin
- M. Bruno Grilo, architecte à Fribourg
- M. Gilles Batista, architecte à Neuchâtel
- M. Adrian Meyer, architecte à Uttigen

2. OFFICE DES TRANSPORTS

Considérations générales

L'année 2008 a eu comme point fort le développement des prestations dans le trafic régional et longue distance. Le développement s'est effectué dans le prolongement de ce qui a été réalisé en 2007. Des faiblesses de l'offre en transports publics ont pu être gommées, nous avons pu notamment améliorer sensiblement l'offre dans la région de la Béroche. Les relations en direction de Berne ont été revues avantageusement pour la majorité des destinations du canton, des gains de temps importants sont ainsi réalisés par les pendulaires. A noter : la mise en service de la nouvelle ligne de bus de l'Entre-deux-Lacs, Le Landeron – Marin.

Les projets en cours, TransRUN, projet d'agglomération, nous obligent d'intensifier le lien entre l'aménagement du territoire et toutes les formes de mobilité. Pour pouvoir notamment donner suite à ces exigences, un poste d'ingénieur en transport a été demandé et obtenu. En 2008, l'office se trouve encore dans une situation où l'effectif ne permet pas de donner suite à toutes les exigences. Par exemple le domaine statistique, au sens large du terme, n'a pas pu être traité. De grands projets ont été poursuivis, l'étude de fusion des entreprises de transport et la communauté tarifaire intégrale. Cette dernière aurait dû être introduite en 2008, pour des raisons diverses il y a eu un report de 6 mois.

Nous avons accueillis trois stagiaires pour des périodes de 3 mois, ces étudiants ont réalisé un stage chez nous dans le cadre de leur master ou thèse. Nous avons pu leur confier des travaux de haut niveau ayant pour sujet le financement du TransRUN, le TGV et le domaine de la statistique. Les rapports de fin de stage étaient de haut niveau et l'expérience très profitable pour toutes les parties.

Trafic longue distance (TLD)

Le processus de négociation avec les CFF pour le renforcement de l'offre grande ligne sur la ligne du Pied du Jura a enfin abouti. Depuis le changement d'horaire de décembre 2008, les CFF division grandes lignes, commanditaires de l'offre entre Neuchâtel et les principales villes suisses, améliorent les prestations entre Neuchâtel – Yverdon – Renens et Lausanne avec l'introduction d'un aller-retour supplémentaire pour les besoins de la clientèle dite pendulaire à l'heure de pointe (départ de Neuchâtel à 6h53, arrivée à Lausanne à 7h40 ; départ de Lausanne à 17h14, arrivée à Neuchâtel à 18h01).

Cette prestation convient tout particulièrement aux étudiants des écoles polytechniques et universitaires qui débutent les cours vers 8h15 à Ecublens. Les cantons de Vaud et Neuchâtel vont continuer d'insister auprès des CFF afin que la planification pour le développement de la cadence à la ½ heure entre Neuchâtel et Lausanne se poursuive dans les meilleurs délais. Ce premier pas démontre la volonté des CFF de développer l'offre sur le Pied du Jura pour répondre à une demande croissante.

Le message du Conseil Fédéral comprenant un montant 5,2 milliards de francs pour le développement futur des projets d'infrastructure du rail (Rail 2000 2^{ème} étape, nouvellement appelé ZEB pour Zukünftige Entwicklung der Bahnprojekte) a été adopté par les chambres fédérales durant la session d'hiver 2008. Cette décision reporte les investissements nécessaires à la réalisation des projets d'extension d'infrastructure indispensable aux besoins des cantons de suisse occidentale, tels la 3^{ème} voie entre Lausanne et Genève ou la deuxième voie entre Gléresse et Douanne sur la ligne du Pied du Jura. Ainsi, la volonté du canton de Neuchâtel d'obtenir une cadence à la demi-heure entre Lausanne, Neuchâtel et Bienne en plus de l'offre horaire en direction de Genève/Genève aéroport (c.f. plan directeur des transports) ne pourra pas être réalisé en première étape. Dans le cadre du même projet, le Parlement a cependant demandé au Conseil Fédéral un message complémentaire en 2010 pour présenter des solutions financières devant permettre de consolider le réseau ferroviaire sur l'ensemble du territoire national (ZEB2).

Trafic régional voyageurs (TRV)

Trains supplémentaires aux heures de pointe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

La fréquentation des trains aux heures de pointes de la ligne Le Locle – La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel est excellente puisque de nombreux voyageurs sont contraints de voyager debout. Pour répondre à ce problème de capacité, mais également pour alimenter en voyageurs les trains grandes lignes cités ci-dessus, le canton a commandé deux trains supplémentaires avec correspondance à Neuchâtel pour Lausanne (départ de La Chaux-de-Fonds 6h19, arrivée à Neuchâtel 6h49 ; départ de Neuchâtel à 18h06, arrivée à La Chaux-de-Fonds/Le Locle 18h38 et 18h47). Une cadence à la demi-heure en relation RégioExpress est ainsi assurée aux heures de pointes.

Actuellement, la gare du Col-des-Roches n'est desservie que par les trains en relation avec Morteau. Dès décembre 2008, cinq paires de trains seront prolongés du Locle au Col-des-Roches et compléteront l'offre de ce secteur. Les problèmes de circulation pour la traversée de la ville du Locle rendent difficile le respect des horaires et des correspondances des bus entre les lignes La Brévine – Le Locle et La Chaux-de-Fonds – Le Locle. Une nouvelle correspondance au Col-des-Roches sera ainsi créée entre CarPostal et les CFF.

Nouveaux horaires Neuchâtel – Berne : une concurrence efficace à la voiture

Depuis 2005, les correspondances en gare de Neuchâtel entre les lignes régionales et la ligne Berne – Neuchâtel se sont fortement dégradées. Courant 2005, le Grand Conseil neuchâtelois ratifiait un crédit urgent de 12 millions de francs pour cofinancer deux projets de doublement de voie. Cette nouvelle infrastructure réalisée permet d'accélérer les RégioExpress Berne – Neuchâtel (33 minutes au lieu de 38'/40' actuellement) et d'améliorer les correspondances en gare de Neuchâtel. A titre d'exemple, la relation La Chaux-de-Fonds – Berne passera de 76 à 65 minutes via Neuchâtel (correspondances de 4 minutes en gare de Neuchâtel assurées) et la relation Fleurier – Berne passera de 1h46 à 1h29.

A relever également la mise en place d'une offre cadencée à la demi-heure le soir entre Neuchâtel et Berne, grâce au prolongement de la S52 de Ins à Neuchâtel lorsque le train TPF en provenance de Fribourg ne circule plus.

Lié aux nouveaux horaires des trains RégioExpress, la correspondance à Ins entre le train TPF Neuchâtel – Fribourg et le RégioExpress Neuchâtel – Berne est rompue. Point noir pour les habitants de Saint-Blaise et Marin qui ne bénéficieront plus intégralement de la cadence à la demi-heure avec Berne. Cet inconvénient sera toutefois limité puisqu'aux heures de pointes les trains de la S52 Berne – Kerzers seront prolongés jusqu'à Ins assurant ainsi la cadence à la demi-heure entre Marin / Saint-Blaise et Berne.

Prolongement des trains de la Béroche vers Yverdon (Lausanne): une offre supplémentaire importante

Grâce à la nouvelle offre 2009, des synergies sont possibles et l'introduction d'une deuxième paire de trains prolongés de Gorgier à Yverdon améliorera la desserte de cette région pour la clientèle dite pendulaire.

Nouvelle relation bus entre Marin et Le Landeron.

En juin 2007, les cantons de Neuchâtel et de Berne ainsi que la Confédération ont lancé un appel d'offre pour l'exploitation de trois lignes de bus, dont la nouvelle ligne entre Marin et Le Landeron. L'entreprise CarPostal a remporté ce marché et en assure l'exploitation. Conformément à la loi sur les transports publics, cette nouvelle ligne fera l'objet d'une période d'essai de trois ans. Durant cette période, le financement est assuré à raison de 50% par L'Etat et 50% par les communes concernées (Marin-Epagnier, Thielle-Wavre, Cornaux, Cressier et Le Landeron). Cette nouvelle offre permet d'offrir de bonnes correspondances avec la ligne Berne – Neuchâtel.

Trafic urbain

Les prestations 2008 sont reconduites en 2009.

Stratégie concernant les appels d'offres pour les prestations «transport par bus»

Une présentation au Conseil des transports a été faite sur le sujet de la stratégie du canton en matière d'appels d'offre pour les prestations de transports publics.

Une systématisation est mise en place. Toute nouvelle ligne de bus, comme toute réorganisation majeure d'un système de transport sera en principe systématiquement mise au concours. Dans le cas de fin de concession, des conventions d'objectifs seront au préalable négociées avec les entreprises de transport. Si les objectifs sont atteints, la concession sera renouvelée sans mise au concours, dans le cas contraire la mise au concours sera effective. Dans le domaine du trafic régional ferroviaire, pour le moment il n'y a pas de mise au concours prévue, sauf en cas de nouvelle concession.

Infrastructures

Bümpliz Nord – Niederbottigen / Anet – Pont-de-Thielle

Les 2 projets de doublement de voie ont été terminés dans les délais et ont permis la réalisation de l'offre planifiée (c.f. § Trafic régional voyageurs (TRV) ci-dessus).

Conférences régionales des transports (CRT)

Le premier grand projet initié dans le cadre des CRT a vu le jour dans la région de l'Entre-deux-Lacs avec la mise en exploitation d'une nouvelle ligne de bus entre Le Landeron et Marin. Conformément à la loi sur les transports publics, les communes concernées soit Le Landeron, Cornaux, Cressier, Thielle-Wavre et Marin (dès le 1^{er} janvier 2009 La Tène) ont obtenu un crédit ad-hoc qui leur permet d'assurer leur contribution aux coûts non-couverts de la ligne durant la période d'essai de 3 ans. D'autres projets de nouvelles lignes de transport sont en cours de négociation dans le cadre des CRT et pourraient voir le jour au prochain changement d'horaire de décembre 2009.

Après maintenant 3 ans d'existence, les CRT répondent pleinement à nos attentes d'une plateforme de travail et de consultation entre les communes et l'Etat pour le développement de l'offre en transport public.

Collaboration intercantonale

Par le biais de diverses associations, l'office participe à plusieurs projets intercantonaux dans le domaine des transports publics, dont les principaux sont mentionnés ci-dessous.

Conférence transjurassienne (CTJ)

Une mobilisation transfrontalière et intercantonale a été nécessaire pour défendre la liaison TGV Berne – Paris via Neuchâtel.

La CTJ a été la plateforme de discussions entre tous les partenaires au sujet des thèmes suivants :

- Pérennisation des relations TGV entre Berne et Paris, insertion au système TGV Rhin-Rhône

- Poursuite de l'élaboration du projet de relation régioexpress (RE) : (Berne) – Neuchâtel – Pontarlier – Besançon
- Développement de la ligne La Chaux-de-Fonds – Morteau – Besançon

OuestRail

Comme en 2007, en 2008 la quasi totalité des travaux d'OuestRail a été dévolu au lobbying du projet ZEB afin d'y inclure les options de développement dans la réalisation de base. Malheureusement, la réalité financière a eu raison de nos revendications et ZEB sera réalisé en 2 étapes. Grace au dynamisme des parlementaires romands, les projets qui concernent l'ouest de la Suisse sont listés et seront réalisés et financés, certes pas dans le délai acceptable mais c'est un pas important qui a été fait. Le Conseil fédéral donnera son message au parlement en 2010 sur ce projet qui deviendra alors rail 2030. Dans l'intervalle, il n'y aura pas d'amélioration notable envisageable dans l'ouest de la Suisse.

De toute évidence, cette année 2008 subit le calme avant la tempête. Le financement de l'infrastructure sera le sujet qui occupera le parlement ces prochaines années. Ouestrail jouera un rôle important dans la recherche d'alliances indispensables pour créer une majorité dans laquelle la Romandie peut trouver son intérêt. Pour le canton de Neuchâtel, les enjeux sont principalement situés sur le développement de l'infrastructure de la ligne du Pied du Jura.

Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

En 2008, la CTSO, présidée par le conseiller d'Etat vaudois François Marthaler, a été très active et engagée. Elle a fourni un important travail de coordination pour soutenir le travail des parlementaires des cantons romands pour le traitement du dossier du projet ZEB aux chambres. Le dossier, peu rassurant, de cargo CFF a aussi été traité par la CTSO et cette dernière s'est impliquée dans les négociations qui ont fait suite aux annonces de délocalisation et de restructuration.

Trafic transfrontalier et liaisons avec le réseau TGV

Généralités

L'office des transports a été très actif pour organiser un lobbying efficace en ce qui concerne le maintien, voir le développement de la liaison TGV Berne – Neuchâtel – Paris. L'enjeu est de démontrer l'utilité incontestable de la liaison actuelle et de se profiler pour un raccordement efficace à la future ligne TGV Rhin-Rhône. Le canton soutient activement la FTJA (Fédération du transjuralpin) dans ses actions visant à soutenir le TGV Berne – Neuchâtel – Paris. Une action d'envergure de la FTJA utile à démontrer le potentiel de la liaison TGV, fortement médiatisée et marquée par la présence de politiciens renommés (Suisse et Français) a été soutenue par l'office des transports.

A court terme, il apparait que notre liaison TGV soit assurée de son maintien. A moyen terme, toutes les informations dont nous disposons confortent notre stratégie : il faut motiver le développement de la liaison (meilleurs horaires) et se battre pour un développement, rien n'est acquis.

Développement futur

Les travaux sur sol français pour l'électrification et la correction du tracé qui devraient permettre d'accélérer de 15 minutes les relations TGV de Paris à Neuchâtel ne seront effectifs qu'au changement des horaires 2010 (décembre 2009).

La fréquentation de la ligne Morteau – Le Locle – La Chaux-de-Fonds ne cesse de croître ce qui est réjouissant. Durant la période hivernale, la capacité, pourtant assurée par une double rame X73500, soit 160 places assises environ, n'est plus suffisante et certains voyageurs français sont contraints de voyager debout. Notons la mise en place par la région Franche Comté d'une nouvelle

offre bus entre Valdahon et Morteau d'une part et d'une autre entre Gilley et Morteau d'autre part, avec correspondance sur le train. Des solutions pour augmenter la capacité deviennent nécessaires pour 2010.

Le groupe de travail pour l'étude d'une liaison entre Neuchâtel – Pontarlier et Besançon s'est réuni plusieurs fois en 2008. Le matériel roulant bi-fréquence actuellement utilisé à Bâle pour des relations transfrontalières ne sera pas disponible pour décembre 2009. D'autres pistes de réflexion pour assurer une offre Besançon – Neuchâtel à cet horizon sont en cours.

TransRUN et RUN

Les négociations des contrats région dans le cadre du projet RUN se sont poursuivies en 2008. L'office des transports fait le lien entre les objets des contrats et les réalités techniques et financières. Des fiches transports dont le contenu fait état de différents projets de développement de transports publics ont été négociées. L'office des transports a remis ses prises de position concernant le contenu matériel des fiches à l'attention des négociateurs.

Onde Verte

Pour l'ensemble de l'année, les recettes liées à la vente des abonnements s'élèvent à 15.855.654 francs, en augmentation de 798.615 francs (+5.3% par rapport à 2007) alors que les tarifs n'ont pas augmenté entre les deux exercices soumis à comparaison.

Produits cumulés	2007	2008	Différence	Différence %
CHF	15.057.039	15.855.654	798.615	5.3%
Hebdomadaires	2007	2008	Différence	Différence %
Unités	1.954	2.323	369	18%
Mensuels	2007	2008	Différence	Différence %
Unités	107.862	113.809	5.947	5.5%
Annuels	2007	2008	Différence	Différence %
Unités	14.930	15.397	467	3.1%

A noter qu'Onde Verte n'applique pas encore les principes d'échéance et d'annualité.

Tarifcation

Les prix des abonnements Onde Verte n'ont pas été modifiés.

Abonnement « pic de pollution »

Lorsque la concentration d'ozone dans l'air, respectivement le taux de particules fines atteint sa « valeur d'information », les cantons romands, de manière concertée, donnent un signal d'alerte à la population. Afin d'encourager celle-ci à utiliser autant que possible les transports public. Onde Verte met alors en vente un abonnement spécial, flexible et à prix avantageux, d'une durée de validité de sept jours, reconductible. Pendant dix jours, dans la seconde moitié de février, cette offre a été proposée à la population en raison d'un taux élevé de particules fines. Ce fut la seule situation en 2008.

Communauté tarifaire intégrale

La date d'introduction de la Communauté tarifaire intégrale (CTI), initialement envisagée pour le 14 décembre 2008, est désormais fixée au 1er juin 2009. Ce délai doit permettre d'assurer la fiabilité

technique des systèmes délivrant les titres de transport. Afin d'assurer la qualité du produit à disposition de la clientèle, il a ainsi été jugé préférable de repousser son introduction.

La CTI a fait l'objet d'une large information lors d'une conférence de presse en novembre 2008 qui a permis de renseigner la population sur les nombreux avantages de la nouvelle tarification, du nouveau zonage et sur l'apport d'un tel système pour l'utilisateur des transports publics. Cet effort d'information sera encore poursuivi avant la date d'entrée en vigueur de la CTI.

Préparation offre 2009

L'augmentation des contributions fédérales au trafic régional voyageurs (TRV) pour l'année d'horaire 2009 s'est limitée à +0.5% ou 209.197 francs. La quote-part cantonale 2009 est donc limitée à 42.048.607 francs.

Au vu de la situation financière du canton, il a été décidé de se maintenir dans la mesure du possible à ce plafond tout en profitant au maximum de l'effet de levier de la contribution fédérale au TRV. Ceci d'autant plus que la subvention Onde Verte de 2.840.900 francs et les effets de la nouvelle « communauté tarifaire intégrale » (CTI) sont dorénavant pris en charge dans le cadre de la commande des prestations TRV.

Ainsi, tout a été mis en œuvre pour que le budget 2009 se situe dans les limites de l'enveloppe prévue au titre des transports dans le cadre de la procédure budgétaire de l'Etat.

La procédure d'offre 2009 a toutefois permis de dégager les moyens nécessaires au renforcement de l'offre actuelle et l'introduction de la CTI au 1^{er} juin 2009. L'office des transports a également su dégager les moyens pour l'introduction de nouvelles lignes pour l'horaire 2009.

Résultat 2008

Trafic régional

Avec l'entrée en vigueur de la RPT, la part fédérale de l'indemnité concernant le trafic régional pour l'année 2008 passe à 50%, respectivement 50% pour la part cantonale selon l'Ordonnance sur les parts cantonales dans les indemnités et les aides financières pour le trafic régional (OPCTR).

Comme le Conseil d'Etat a décidé de ne pas reporter l'effet de la RPT sur les communes, l'Etat prend en charge 46% de la part cantonale de la subvention (indemnité) concernant le trafic régional à savoir 10.462.384 fr. 40; le solde de 12.281.929 fr. 60 est supporté à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes selon la répartition prévue par la Loi sur les transports publics (LTP) du 1^{er} octobre 1996.

Trafic local

La subvention (indemnité) concernant le trafic local à savoir 23.156.117 francs est supportée à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes selon la répartition prévue par la Loi sur les transports publics (LTP) du 1^{er} octobre 1996.

Onde verte

Le montant de la subvention à la communauté tarifaire Onde Verte est également pris en charge à 50% par l'Etat et à 50% par les communes.

Part communale au « pot commun »

Pour l'année d'horaire 2008, la part des communes relative au trafic voyageurs régional et local et à l'Onde verte, égale au 50% de 38.398.946 fr. 60 selon LTP se monte donc à 19.199.473 fr. 30.

TRV et IS	Part cantonale y compris RPT	22.744.314.00
RPT	= 46% x 22.744.314.00 = 10.462.384.40	- 10.462.384.40
TRV et IS	hors RPT	12'281'929.60
TU		23'156'117.00
NLB	Ligne touristique	80'000.00
Onde verte	Subvention	2.840.900.00
Onde verte	Communication	40.000.00
Total « pot commun »		38'398'946.60
50% à la charge des communes		19'199'473.30

Près de la moitié des indemnités versées en 2008 (47.4%) concerne le trafic urbain. Le trafic régional voyageurs représente approximativement la même part (46.5%).

CFF	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	7.930.524.00
Car Postal Delémont	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	1.737.944.00
Car Postal Yverdon	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	246.819.00
BLS	Ligne intercantonale (TRV)	1.048.518.00
BLS	Ligne intercantonale (TRV IS)	843.630.00
CJ	Ligne intercantonale (TRV)	395.353.00
CJ	Ligne intercantonale (TRV IS)	293.627.00
LNM	Ligne intercantonale (TRV)	516.037.00
TRN	Lignes neuchâteloise (TRV)	5.568.500.00
TRN	Lignes neuchâteloises (TRV IS)	1.350.500.00
TRN	Lignes neuchâteloises (TU)	8.089.600.00
TN	Lignes neuchâteloise (TRV)	2.444.808.00
TN	Ligne neuchâteloise (TRV IS)	97.684.00
TN	Lignes neuchâteloises (TU)	15.066.517.00
TPF	Ligne intercantonale (TRV)	270.370.00
NLB	Ligne touristique	80'000.00
Onde verte	Subvention	2.840.900.00
Onde verte	Communication	40.000.00
Total y compris RPT		48.861.331.00
RPT		-10.462.384.40
Total « pot commun »		38'398'946.60
50% à la charge des communes		19'199'473.30

TU = Trafic Urbain

TRV = Trafic régional voyageurs

TRV IS = Trafic régional voyageurs/Infrastructure

Comme l'année d'horaire 2008 se termine le 13 décembre 2008, il s'agit de prendre en compte les 18 jours restant lors du bouclage de l'exercice 2008. En appliquant les principes d'échéance et d'annualité émis par le service financier, les montants inscrits dans les comptes 2008 sont les suivants:

364 400 « Entreprises de transports »	48.861.331.-
Indemnités comptabilisé en 2007	- 3.100.000.00
Indemnités à payer (env. 5% du budget 2009)	2.600.000.00
364 400 « Entreprises de transports » y compris délimitation	48.361.331.00

462 300 « Part communale entreprises de transports »	19.199.473.30
Part communale comptabilisé en 2007	- 1.200.000.00
Part communale à recevoir (env. 5% du budget 2009)	1.000.000.00
462 300 « Part communale entreprises de transports » y compris délimitation	18.999.473.30

Lignes à l'essai et associations

TN	Ligne 11 à l'essai	204.906.00
TN	Association (Noctabus)	14.329.95
CarPostal	Association (Biaufond)	13'808.00
Ville de Neuchâtel	Association (Neuchâtel roule)	5.540.00
TN	Association (Snowbus)	2.921.00
CFF	Association (Fête des vendanges)	2.000.00
Total		243.504.85

Comme l'année d'horaire 2008 se termine le 13 décembre 2008, il s'agit de prendre en compte les 18 jours restant lors du bouclage de l'exercice 2008. En appliquant les principes d'échéance et d'annualité émis par le service financier, les montants inscrits dans les comptes 2008 sont les suivants:

364 800 « Subsidés divers sociétés économie mixte»	243.504.85
Part communale comptabilisé en 2007	14.000.00
Part communale à recevoir (env. 5% du budget 2009)	- 14.000.00
364 800 « Subsidés divers sociétés économie mixte»	243.504.85

Crédits supplémentaires de fonctionnement

Une demande de crédit supplémentaire d'un montant de 2500 francs a été acceptée pour la rubrique 317 000 "Déplacements". Ce montant sert à couvrir les dépenses non prévues au budget 2008.

Une demande de crédit supplémentaire d'un montant de 90.000 francs a été acceptée pour la rubrique 318 000 "Mandats expertises études". L'introduction de la communauté tarifaire intégrale CTI a été reportée de 6 mois. Ainsi, les 100.000 francs initialement prévus sous la rubrique 364 800 pour sa promotion ont servi au financement du mandat de M. Armand Blaser le chef de projet CTI. Le financement de ce mandat était initialement prévu dans le cadre du crédit d'investissement de 400.000 francs accordé le 26 mai 2008.

Crédits supplémentaires d'investissements

Une demande de crédit supplémentaire d'un montant de 50.400 francs a été acceptée pour régler le solde de la 17^{ème} convention BLS du 14 juin 2004 (voir rapport 04.008 du CE au GC du 1^{er} décembre 2003 et courrier de l'OFT du 21 décembre 2006) que la BLS SA a tardé à réclamer.

Toutes les demandes de crédits supplémentaires ont été entièrement compensées par d'autres rubriques au sein de l'OCTR.

Etudes (509 000)

Poursuite et approfondissement du projet TransRUN du 15 mars 2005 (N° d'ordre 1000676)	
Grandjean Nicolas (coordination générale)	57.540.00
R. Schindler (coordination financement)	20.589.00
AJS	11.678.00
TBF	19.503.00
Ernst Basler	37.571.00
La Compagnie B. de Rothschild SA	89.685.00
Logatto Anthony (Stagiaire)	8.683.00
Metron Verkehrsplanung AG Brugg	11.836.00
Pricewaterhouse	3.847.00
Vallat Patrick	30.003.00
Divers	1.557.00
Total 2008	292.492.00

Microrecensement du 16 février 2005 (N° d'ordre 1000657)	
EPFL Analyse des données	60.700.00
CBVA Recrutement ingénieur en transport	6.456.00
Total 2008	67.156.00

Fusion transports publics du 1^{er} septembre 2008 (N° d'ordre 3000366)	
TCFG Projet Chasseron	120.388.60
Total 2008	120.388.60

Subventions accordées aux sociétés d'économie mixte (564 000)

Introduction CTI du 26 mai 2008 (N° d'ordre 3000362)	
Polygone (communication)	125.676.80
Polygone (site Internet)	52.422.70
Rapp Trans (calcul variantes)	49.411.25
CFF Prisma (introduction des données)	53.348.10
Divers (imprimerie)	20.384.30
Total 2008	301.243.15

Halte du Crêt-du-Loclle du 1er novembre 2006 (N° d'ordre 3000327)		
20.11.2007	Convention CFF	177.195.40
Total 2008		177.195.40

Par ailleurs, l'OFT a fait parvenir durant l'exercice 2008, sur la base des dispositions de l'article 56 LCF et des conventions établies, des demandes de paiements en faveur des compagnies suivantes:

Système ILTIS ligne BE-NE selon décret du 24 février 2004 (N° d'ordre 3000323)		
21.12.2006	17 ^{ème} convention BLS (solde)	50.447.00
Total 2008		50.447.00

Doublement de voie sur la BN selon décret du 29 septembre 2005 (N° d'ordre 3000345)		
11.07.2008	22 ^{ème} convention BLS	1.464.000.00
21.11.2008	22 ^{ème} convention BLS	549.000.00
31.12.2008	22 ^{ème} convention BLS	439.200.00
Total 2008		2.452.200.00

9^{ème} crédit-cadre du 3 octobre 2007 (N° d'ordre 3000361)		
08.12.2008	TN	625.000.00
Total 2008		625.000.00

Divers

Mis à part les domaines d'activité exposés ci-dessus, l'office s'est chargé des tâches suivantes :

- conclusion, puis mise en œuvre des mandats de prestations en TRV avec les entreprises de transport et la Confédération pour la période horaire 2009;
- conduite de négociations sur l'offre TRV 2009 avec les entreprises partenaires;
- conduite de négociations sur l'offre urbaine 2009 avec les entreprises partenaires;
- préparation et envoi des appels d'offres 2010;
- gestion des crédits pour le projet d'agglomération et TransRUN; transfert de la gestion des crédits pour le projet d'agglomération au SDGT en cours d'année;
- gestion de diverses procédures d'octroi de concessions et d'approbation de plans ferroviaires;
- octroi d'autorisations cantonales de transport, en application de la loi cantonale sur les transports publics et du règlement y relatif;
- calculation et facturation de la part des communes à l'indemnité 2008;
- représentation de l'Etat au sein des Conseils d'administration des sociétés TRN et LNM;
- pilotage du comité de pilotage du projet d'étude de fusion des entreprises de transport TN-TRN;
- Gestion des mandats externes pour les études : TransRUN; développement du système de transport du plateau de Perreux; développement du système de transport du Crêt du Locle; microrecensement.

3. OFFICE DU LOGEMENT

L'office du logement a pour mission d'appliquer les lois fédérales et cantonales sur les logements subventionnés. Il fixe le droit des locataires à un abaissement de loyer. D'autre part, l'office du logement a également la tâche de développer et inciter à la construction et la rénovation de logements à loyers modérés sous forme de coopératives d'habitation ou des fondations.

L'Office du logement a procédé au contrôle des états locatifs de tous les appartements subventionnés dans le canton, ce qui représente plus de 2000 objets. Ces contrôles s'avèrent toujours efficaces et permettent aux locataires d'être assurés du fait que leur droit est sauvegardé; aux gérances de réparer rapidement les erreurs éventuelles qui auraient été faites par leurs collaborateurs; à l'office fédéral et l'office cantonal du logement de vérifier que tous les changements de locataires leurs ont été annoncés et que les subventions versées sont effectivement remboursées aux locataires concernés.

Conjointement, plusieurs propriétaires demandent le renouvellement de leur abaissement de loyer, ceci pour les dossiers aidés par les pouvoirs publics au départ de l'acquisition du bien immobilier.

En ce qui concerne le paiement des abaissements supplémentaires de loyers, l'Office du logement a procédé au versement de subventions cantonales pour un montant total de 2.194.453 fr. 95, concernant le décret cantonal de 1985 (aides à la personne), ainsi que 80.811 francs, concernant le décret cantonal de 1994 (aides à la pierre), et pour une somme de 1880 fr. 30, concernant le décret de 1976/77 (aides à la pierre).

L'Office du logement a commencé à finaliser une statistique relative aux prix moyens des logements, par district et par commune. Cette statistique répond à une demande des usagers, ainsi que des communes et différents services de l'Etat.

Au 1^{er} juin 2008, le taux de logements vacants dans le canton était de 1.23 % (1,28 %, en 2007). Selon la statistique 2008, le taux marque une baisse dans les districts du Val-de-Travers 0.93 % (1.20 % en 2007), du Locle 3.27 % (3.97 % en 2007), de Boudry 0.64 % (0.73 % en 2007) et Neuchâtel 0.42 % (0.61 % en 2007). Le taux montre une augmentation dans les districts de La Chaux-de-Fonds 2.42 % (1.95 % en 2007) et du Val-de-Ruz 0.40 % (0.36 % en 2007).

La sous-commission issue de la Commission cantonale du logement est composée de quatre députés au Grand conseil neuchâtelois, mandatée par le Conseil d'Etat, a finalisé ses travaux relatifs à la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL). Le rapport "du Conseil d'Etat au Grand Conseil" a été élaboré et la nouvelle loi a été soumise au vote du législatif cantonal, le 30 janvier 2008. La LAL a été acceptée par le Grand Conseil. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aide au logement est fixée au 1^{er} janvier 2009. Cette nouvelle loi permettra d'avoir une base légale adéquate pour l'aide au logement, alimentée d'un fonds visant au développement de coopératives et/ou fondations d'habitations susceptibles de favoriser la construction de nouveaux logements à loyers modérés.

La sous-commission, en collaboration avec l'office cantonal du logement a également rédigé le règlement d'exécution de la LAL. Ce règlement a été adopté par le Conseil d'Etat, ce qui permettra d'utiliser les outils et les aides financières, en faveur des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, dès 2009.

Dans son orientation relative à l'encouragement à la construction d'immeubles locatifs, visant à lutter efficacement contre la pénurie de logement, l'office cantonal du logement poursuit ses activités dans le but de dynamiser la construction de logements en jouant un rôle de médiateur entre les professionnels de l'immobilier (promoteurs, propriétaires de terrains, investisseurs, communes, services de l'Etat concernés).

En collaboration avec le Chef du département de la gestion du territoire, ainsi qu'avec les exécutifs des Villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, une réflexion a été élaborée, visant à la mise en commun des forces, dans l'intention de créer un office neuchâtelois du logement. Ce nouvel office devrait regrouper l'actuel office cantonal du logement et les offices régionaux du logement des

deux Villes. Le rapport final, la structure juridique, ainsi que les éléments liés au personnel seront proposés aux exécutifs du canton et des communes concernées, dans le premier trimestre 2009.

Le 31 décembre 2008, les premiers immeubles construits avec les aides fédérale, cantonale et communale sont arrivées à échéance. Les loyers appliqués dès janvier 2009 seront plus élevés que les prix moyens du marché neuchâtelois et supérieurs au budget «logement » des services sociaux. Les premiers immeubles touchés sont regroupés dans le quartier de Denis-de-Rougemont (192 appartements). L'office du logement, en collaboration avec le département de la gestion du territoire et les villes concernées tentent aujourd'hui de chercher des solutions à ce problème ou du moins d'en atténuer les conséquences. Pour l'année 2009, les subventions cantonales et communales ont été maintenues afin d'éviter une aggravation des conditions sociales en matière d'endettement et d'aide sociale. Un groupe de travail a été créé afin d'analyser la situation et trouver des solutions. La perte des aides à la personnes concerne 1'210 logements dans le canton, et sera échelonnée, selon les immeubles, entre 2009 et 2017.

4. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

4.1. Généralités

Année 2008, année test pour un service des ponts et chaussées (SPCH) allégé d'une trentaine de collaborateurs par la mise en route du Centre Neuchâtelois d'Entretien des Routes Nationales (CNERN). En effet, la gestion d'un service dans lequel toute une partie des synergies internes ont disparu et ont nécessité la recombinaison et la formalisation des flux décisionnels et de collaboration n'a pas été simple. Dans ce contexte, la bonne entente entre les entités intégrées au CNERN et celles restées au SPCH a été garante d'un traitement efficace de toutes les opérations à mener, que ce soit au niveau des projets ou de l'exploitation des routes cantonales et principales.

Durant cette année, deux projets principaux ont été achevés, qui marquent leur environnement. Il s'agit de la tranchée de Corcelles, en travaux depuis 2003, qui a été inaugurée le 27 juin, et du pont de Biaufond, dont les travaux d'assainissement se sont déroulés pendant l'année 2008, pour aboutir à une inauguration transfrontalière le 28 novembre. Ces deux projets de nature très différente ont chacun comporté des défis distincts et ont tous deux été un succès, grâce, notamment, à une saine et efficace collaboration entre les divers intervenants.

D'autres projets et travaux méritent aussi d'être relevés, tels:

- les projets liés aux contournements, par la route principale H20, des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, côté ouest, qui ont été initiés au début de l'année suite à l'acceptation par le Grand Conseil du crédit de 4 millions de francs y relatif, et dont les activités principales ont touché les grandes articulations au niveau du tracé, ainsi que les collectes d'informations de toutes natures (contraintes, aspect de coordination divers, ...);
- le projet du contournement est de la ville de La Chaux-de-Fonds par la route principale H18, pour lequel les cantons de Neuchâtel, Berne et Jura ont résolu de lancer une étude d'opportunité commune, vu la portée intercantonale de cet aménagement. Cette étude continuera durant l'année 2009;
- les projets et travaux A5 du tunnel de Serrières. A ce sujet, et dans le cadre de sa politique d'information et de communication, TVP SA, à Cortaillod, a été mandaté afin de produire régulièrement des séquences vidéo consacrées à ces travaux de réalisation de l'A5 Tunnel de Serrières: "*Le chaînon manquant*". Ce documentaire se compose d'émissions trimestrielles de 3 à 5 minutes. Les vidéos sont consultables sur notre site Internet www.ne.ch/spch.

La collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU) s'est poursuivie, pour une part au niveau du transfert, non plus des documents, ce qui a été fait en 2007, mais des connaissances spécifiques, ainsi que des tâches qui restaient encore déléguées au canton.

4.2. Ressources humaines

Le 9 avril, le Conseil d'Etat a validé une planification pluriannuelle des effectifs démontrant une diminution du nombre de collaborateurs de plus de 10% au sein du SPCH entre 2005 et 2009. Cette planification a bien évidemment été élaborée sans tenir compte des entités (division d'entretien autoroutier et section électromécanique) aujourd'hui intégrées au CNERN de manière à ne pas déformer les chiffres. Cet amaigrissement se traduira par une diminution supérieure du volume financier affecté aux salaires, puisque certains anciens collaborateurs ont déjà quitté le SPCH, ou le quitteront prochainement, et seront remplacés par des personnes plus jeunes.

Cette planification des effectifs, condition sine qua non à la création de nouveaux postes ou au remplacement de collaborateurs, a permis l'engagement de plusieurs personnes, pour l'instant essentiellement dans le but de regarnir des rangs bien éclaircis au cours des années précédentes. En effet, l'effectif réel du SPCH montrait un déficit de plus de 12 collaborateurs par rapport à la planification, ce qui explique le fait que plusieurs tâches, telle la planification détaillée de l'entretien des chaussées, n'aient pas pu être menées à bien ces dernières années.

Ainsi, ont été engagés:

- un nouveau collaborateur au laboratoire routier, pour permettre le développement de la gamme des essais à mener dans le cadre des chantiers,
- une nouvelle collaboratrice au bureau de l'économie des eaux, dès le mois d'avril, avant tout pour développer une base de données géoréférencée valorisant les informations archivées au SPCH (notamment les données concernant les autorisations d'utilisation d'eaux publiques souterraines et superficielles) et y intégrer toute nouvelle donnée permettant d'améliorer la gestion des cours d'eau en général,
- un ingénieur spécialisé en structures au bureau des ouvrages d'arts, notamment pour l'établissement de l'inventaire des ouvrages cantonaux et de leur état,
- deux dessinateurs, dont l'apprenti de 4^e année fraîchement certifié,
- une ingénieure, dans le but d'assainir le système qualité laissé à l'abandon ces derniers temps, ainsi que pour mettre sur pied une politique et un suivi sécurité englobant toutes les activités du service,
- une réceptionniste à mi-temps.

L'organisation du SPCH ayant été notablement remaniée, quelques personnes ont été engagées temporairement et à temps partiel pour pallier la période de mise en place de la nouvelle organisation, qui prévoit des modifications de fonction progressives de plusieurs collaborateurs.

Au niveau des divisions d'entretien, plusieurs démissions ou départs à la retraite, souvent anticipée, ont entraîné le remplacement de ces cantonniers-chauffeurs.

Malgré le nombre des engagements énumérés ci-avant, l'effectif du SPCH n'est pas complet et nécessitera l'engagement de 4 à 5 personnes supplémentaires dans les années à venir.

4.3. Informatique

Organisation

Pour 2008, le technicien du SIEN pour la maintenance et le renouvellement du parc informatique du SPCH a réparti ses activités à 68% pour le SPCH, 21% pour le CNERN, 3% pour Boschung (système de détection de verglas) et 8% pour la partie administration et formation au SIEN.

Malheureusement, cette année encore, un des informaticiens de gestion n'a travaillé qu'à 50% pour raison de santé, ce qui a reporté certaines de ses tâches les plus importantes sur les deux autres informaticiens.

Le CNERN étant une entité indépendante du SPCH, les prestations faites par les informaticiens du service pour le compte du CNERN sont facturées. Ces interventions concernent des applications spécifiques aux activités d'exploitation et d'entretien du réseau routier qui ne sont pas disponibles dans le commerce.

Informatique de gestion

Etudes et travaux principaux réalisés

Système d'information du service (base de données SQL Server) pour les applications:

- GestEnt: gestion du temps de travail du personnel d'entretien.
- PerturbTrafic: gestion des événements et des perturbations du trafic (application Web), avec mise à jour automatique des éléments sur le guichet cartographique, en collaboration avec l'informatique technique et le SITN.

Comptabilité:

- Appui et maintenance de SAI Net: cComptes IBAN, nouveau plan comptable.
- Etablissement du décompte d'entretien courant.

Serveurs:

- Collaboration avec le SIEN et l'informatique technique pour mise en service de serveurs dédiés à une seule tâche: NESPCHTS1 (Terminal server), NESPCHWEB1 (intranet) et NESPCHSQL1 (SQL server 2007).

Prestations informatiques pour le CNERN:

- Applications: contrôle des salaires, gestion du personnel d'entretien et gestion des coûts de l'énergie.
- Coordination, tests et mise en production de la passerelle entre LISA et SAI Net pour les factures "créanciers", puis pour les factures "débiteurs".

Etudes en cours

- CNERN: gestion des coûts de l'énergie (2^e partie); listes comparatives et comparaison de plausibilité.
- SPCH: gestion des prélèvements d'eau (usage agricole, industriel ou privé, force hydraulique, etc.).

Maintenance

- Maintenance des applications de comptabilité (nouveau plan comptable) et de gestion.
- Aide aux utilisateurs et dépannage.

Informatique technique**Etudes et travaux réalisés**

- Adaptation de la nouvelle version de l'outil de gestion du parc informatique (OCS).
- Adaptation des nouvelles versions des applications complémentaires (Autoturn, Descartes).
- Module de conversion de système de coordonnées pour l'application PerturbTrafic.

Etudes en cours

- Adaptation des nouvelles versions des applications de dessins (MicroStation) et de conception routière (Macao).
- Appui au transfert d'applications de gestion interne sur l'Intranet du service et sur notre nouveau serveur web.

Maintenance

- Soutien de premier niveau à tous les utilisateurs en cas de pannes ou problèmes techniques.
- Formation et soutien des utilisateurs dans le cadre de différents projets routiers pour les applications: MicroStation, Macao, Autoturn et Descartes.
- Maintenance des sites Intranet et Internet du service.
- Maintenance de MicroStation, Macao, KUBA-DB, STRADA, ROUTISIGN, Messerli, Microtel, etc.
- Participation à la mise à niveau des postes SPCH conformément aux standards du SIEN.

Banque des données routières STRADA-DB; exploitation

Actuellement STRADA, système de référencement géographique, est toujours en exploitation étant donné le report de MISTRA, futur système d'information pour la gestion des routes et du trafic routier de l'OFROU, qui ne sera disponible pour les cantons que vers 2010.

Avec la mise en service du tronçon de la H10 à Corcelles en juin 2008, de nombreuses données ont été créées ou modifiées pour les secteurs suivants:

H10 – Giratoire de La Chapelle – Giratoires de la Pharmacie, construction neuve, nouveau tracé.

RC2143 – Giratoire de La Chapelle – Giratoires de la Pharmacie, ancienne route J10 à travers Corcelles renommée, ainsi que les tronçons de routes cantonales 170 et 1115 ont fait l'objet d'adaptations de structures, de longueurs et surface par rapport aux deux giratoires susmentionnés.

De plus, les données concernant les nouveaux revêtements, sur les axes 149, 168, 173 et J18, ont été intégrées.

Ainsi, globalement la longueur et la surface totale du réseau routier cantonal entretenu par l'Etat (sans la A5) ont passé respectivement, de 447.8 km en 2007 à 449.4 km en 2008 et de 3.353.896 m² à 3.367.758 m². Ce qui représente une augmentation de 1,6 km et de 13.862 m².

4.4. Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR)

En 2008, le LEAR a effectué 377 interventions en laboratoire ou sur chantier, dans les domaines ou matériaux suivants:

- Bétons bitumineux 211 interventions
- Bétons de ciment 2 interventions
- Sols et graves 91 interventions
- Mesures routières 23 interventions
- Multi-usage 50 interventions

Une intervention permet de déterminer les caractéristiques d'un échantillon (enrobé, béton, grave de fondation, etc.) lors de sa fabrication, lorsqu'il est mis en œuvre ou lorsqu'il est déjà en place.

Le LEAR a été désigné pour effectuer les essais de contrôle du maître d'ouvrage dans le cadre du chantier du tunnel de Serrières. Les travaux ont débuté cette année et se termineront en 2013. La gamme d'essais du LEAR sera étendue pour pouvoir assumer ce mandat. Compte tenu de cette décision, ainsi que du vieillissement du matériel, il a fallu consentir à l'acquisition d'un titrateur pour la détermination de la teneur en chlorures dans les bétons, renouveler l'équipement "Marshall" et le nucléodensimètre (mesure des vides dans les revêtements), ainsi qu'à l'achat de matériel complémentaire pour des essais sur bétons hydrauliques et bitumineux.

Par ailleurs, le personnel du LEAR a participé au cours dispensé par le laboratoire routier IMP intitulé "Projets / assainissements".

Nouveaux essais

Détermination de la teneur en chlorures dans le béton:

- Rédaction des documents qualité (modes opératoires, protocoles et PV d'essais)
- Apprentissage des différentes manipulations
- Essais préliminaires

Qualité

L'application du système qualité selon la norme ISO 17025 donne satisfaction et ne pose pas de problèmes. Le METAS n'a pas procédé à un audit de surveillance en 2008. Un audit interne a été effectué au mois de décembre. Les processus audités n'ont pas donné lieu à des actions correctives.

Par ailleurs, le LEAR est membre de l'association suisse des laboratoires accrédités (ROBIN). Dans ce cadre, il a participé aux essais croisés suivants: "Teneur en liant / granulométrie, Marshall, faces cassées des granulats, coefficient d'absorption d'eau des granulats". Les résultats du LEAR sont conformes en comparaison des résultats obtenus par les autres laboratoires accrédités et membres de ROBIN.

Des essais nécessaires à la détermination des incertitudes de mesures ont été effectués pour les domaines suivants:

- Enrobé AB 11 S et ACT 22 S: teneur en liant, granulométrie.
- Enrobé ACT 22 S: masse volumique apparente, vides résiduels, fluage et stabilité Marshall.
- Enrobés en place: masse volumique apparente, degré de compactage, vides résiduels, vides comblés pour les méthodes par carottage et nucléodensimètre.

4.5. Fonds des routes communales / Demandes de subvention

Neuf demandes de subvention ont été traitées par notre service et accordées par arrêté du Conseil d'Etat selon la liste suivante:

Intervention	Taux de subvention %	Contribution cantonale prévisible	Contribution cantonale payée en 2008
Déneigement de la route La Vue-des-Alpes-Tête-de-Ran, hivers 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010	100	91.200.—	45.088,40
Travaux d'assainissement des rampes d'accès et du Pont des Eplatures, La Chaux-de-Fonds	35	245.000.—	0.—
Déneigement de la route de Sommartel, La Sagne	38	4.000.—	4.000.—
Réfection d'un tronçon de la rue Sandoz, Travers	47	202.600.—	0.—
Réfection d'un tronçon de la route Martel-Dernier à Combe Pellaton, Travers	41	17.000.—	14.300.—
Réfection d'un tronçon de la rue des Parcs, Neuchâtel	32	67.700.—	56.500.—
Déneigement de la route de Chaumont, Neuchâtel	27	7.600.—	7.600.—
Déneigement de la route de la Nouvelle Censière, Couvet	33	9.300.—	9.300.—
Création d'une place à tourner et d'arrêts pour bus au Quartier du Pont, St-Sulpice	39	28.700.—	0.—
Total des subventions accordées en 2008		673.100.—	
Sous-total des versements en 2008 auquel s'ajoutent les montants payés en 2008 pour des subventions accordées avant cette année			136.788,40 151.255,25
soit, total des subventions payées en 2008 sur un budget de 1.815.000 francs			288.043,65

La part du produit de la taxe des véhicules automobiles et des remorques attribuée au fonds des routes communales (FRC) a été rétablie à 3% en 2008, mais le décret pris par le Grand Conseil, en date du 2 décembre 2008, la réduira temporairement de 3% à 2% (années 2009, 2010 et 2011).

Fortune du fonds *	2.743.198,30		
correction en 2007	4.590,70		
Fortune au 01.01.2008	2.747.789.—		2.747.789.—
Part sur produit (3% de 40.436.314,60 francs) de la taxe 2008 des véhicules automobiles et des remorques		1.213.089,45	
ainsi que contribution (3%) de la taxe 2008 des cyclomoteurs		1.147,85	
Total d'attribution au FRC		1.214.237,30	1.214.237,30
moins subventions versées en 2008			3.962.026,30
			- 288.043,65
soit, fortune au 31.12.2008			* 3.673.982,65

* Montant engagé notamment pour la subvention consentie en faveur de la réalisation de la route des Conrardes, à Boudry (liaison entre le plateau de la Gare et la RC5), dont le début des travaux est prévu en 2009).

4.6. Bureau des acquisitions de terrain et des affaires juridiques

Les activités foncières occupent l'essentiel des tâches du bureau avec le règlement des dossiers concernant l'A5, la H10 à Corcelles et la H20 aux Convers et à La Chaux-de-Fonds. La régularisation des acquisitions liées à plusieurs interventions le long des routes cantonales a aussi été menée, notamment à La Sagne, dans la vallée de La Brévine ou à Brot-Dessus.

Le transfert de propriété de l'A5 à la Confédération est resté en panne, faute d'interlocuteur actif à l'OFROU. Cet office fédéral a annoncé vouloir reprendre les choses en main pour que ce dossier avance en 2009.

4.7. Circulation – Trafic – Assainissement du bruit routier – Contrôle des remontées mécaniques

L'inspecteur cantonal de la signalisation et son équipe ont été requis à de nombreuses reprises par les communes, les commissions scolaires ou de circulation, associations de quartier et les privés, pour des études ou conseils avec visions locales.

L'inventaire systématique de la signalisation mise en place et de son état a fait l'objet d'un important effort pour terminer l'intégration des données dans une base de données informatisée. Cette banque de données de la signalisation verticale, baptisée ROUTISIGN, est utilisée depuis 2002 et a évolué vers une base de données géographique "GeoRoutiSigns" qui n'est pas encore acquise à Neuchâtel, alors que les cantons du Valais et de Vaud l'utilisent depuis 2 ans.

Actuellement, environ 9000 signaux de police et directionnels sur 400 km de routes cantonales composent cette banque de données, ce qui représente environ 90% de la signalisation verticale pour les routes hors des villes. En 2008, quelque 300 panneaux ont fait l'objet de renouvellement et, par conséquent, ont dû être modifiés dans la banque de données. Cet outil permet d'avoir, en tout temps, la situation et l'état de la signalisation en place et donc, de mieux pouvoir gérer et planifier les renouvellements nécessaires, ainsi que leur coût.

Par ailleurs, 128 arrêtés communaux concernant la signalisation sur domaine public et 61 sur domaines privés ont été examinés et approuvés. En outre, 17 décisions formelles en matière de circulation routière ont été prises par l'ingénieur cantonal.

Suite à la mise sur pied de la "Police unique neuchâteloise", la quasi-totalité des communes est sur le point de ou a déjà concrétisé le projet d'intégrer leur police locale au sein de la police unique neuchâteloise.

Or, certaines prestations de police, tout particulièrement le contrôle et la surveillance de la signalisation temporaire de chantier, ne sont pas assurées par la police unique neuchâteloise. Les communes ont été invitées à nommer un responsable communal pour cette activité. En effet, les routes étant considérées comme des ouvrages au sens de l'article 58 du Code des obligations, le propriétaire de l'ouvrage, en l'espèce la commune, qui est aussi autorité communale de surveillance, est responsable de l'absence ou la déficience de la signalisation adéquate puisque la route est ainsi privée d'un élément essentiel à sa sécurité.

Ce sont 14 personnes représentant 9 communes qui ont été formées spécifiquement en la matière par l'inspecteur de la signalisation et circulation routière. Les cours organisés en 2007/2008, pour cette formation, ont représenté au total 50 personnes et 47 communes.

De même, les services forestiers et entreprises forestières privées, soit quelque 60 personnes qui sont appelées à travailler sur ou à proximité des chaussées, ont bénéficié de ce cours, ainsi que les collaborateurs des services des travaux publics et des parcs et promenades de la ville de Neuchâtel.

D'autres cours seront organisés en 2009 pour cette formation spécifique.

Une collaboration étroite et fréquente a été maintenue avec les directions locales de chantiers, la gendarmerie cantonale et les services communaux pour l'élaboration et la mise en place des signalisations de chantiers ou des signalisations horizontales et verticales définitives de secteurs terminés.

Les campagnes annuelles de comptages de trafic se sont déroulées normalement. L'édition des documents de synthèse relatifs à ces comptages a été faite essentiellement sous forme électronique. Un plan de synthèse des charges de trafic dans le canton est disponible sur le site internet de l'Etat (www.ne.ch/spch).

La convention-programme concernant les assainissements relatifs au bruit routier, signée avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans le cadre de la RPT, a vu son coup d'envoi donné par la mise en place de la systématique de traitement des projets retenus.

Comme chaque année, les inspecteurs de l'Organe de contrôle du Concordat Interkantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) ont procédé à l'inspection des installations de remontées mécaniques. Ainsi, en 2008, 11 téléskis et 4 minitéléskis ont fait l'objet de ces contrôles. En général, leur état satisfaisait aux conditions de sécurité. Notre service participe à ces inspections et assure le suivi administratif.

4.8. Mandats, expertises, études (4050 et 4051.318000)

Ce chapitre décrit les prestations des bureaux d'études et de géomètres, des notaires, des laboratoires d'essais de matériaux, ainsi que les frais pour des prestations d'auscultation des chaussées des routes cantonales par des mandataires spécialisés.

Inspection des mines

Dans la mesure où, à part les mines de La Presta, à Travers, plus aucune mine n'est exploitée dans le canton, cette rubrique se réduit à sa portion congrue. Pour ce qui concerne la mine de La Presta, la société exploitante (Navistra SA) a procédé à d'importants travaux de sécurisation dans la zone intéressant les activités touristiques. Le solde des contrôles est exécuté selon la convention liant l'Etat à cette société, convention qui vient d'être renouvelée.

Inspections géologiques

Une inspection des mouvements gravifiques dans les Gorges de l'Areuse a été mandatée, incluant un contrôle du massif de La Clusette.

La progression de l'érosion a été constatée dans certaines zones de glissement connues le long des berges de l'Areuse, à l'aval de St-Sulpice. Au niveau des parois rocheuses surveillées dans le massif de La Cousette, aucun fait significatif n'est à relever.

Auscultation et évaluation de l'état des chaussées

Le choix et la planification des mesures d'entretien des chaussées, normalisés sur le plan suisse depuis 1998 (SN 640 730b), sont basés sur le relevé et l'évaluation de l'état des routes. Notre canton réalise des auscultations régulièrement depuis de nombreuses années.

La campagne d'auscultations 2008 portait sur une partie du réseau des routes cantonales, avec les longueurs de voies mesurées comme suit:

Aspect visuel (I1)	km	110
Planéité longitudinale (I2)	km	110
Planéité transversale (I3)(ornières)	km	110
Qualité antidérapante (I4)	km	0
Portance (I5)	km	78.4

Pour l'indice I5, 32 km de routes principales ont été mesurés dans les deux sens, soit 64 km au total.

Recensement des données des documents relatifs à l'évacuation des eaux des chaussées

Le service procède depuis 1997 au recensement, au classement et à la mise à jour des documents existants relatifs à l'évacuation des eaux de chaussées, ceci pour l'ensemble des routes cantonales. Cette activité se poursuit dans le but de créer une banque de données informatisée qui pourra être disponible sur le guichet cartographique du SITN. En plus des propres besoins du service, ces documents sont souvent demandés par les mandataires des communes établissant les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE).

Etudes et relevés d'ouvrages d'art

Surveillance et inspection des ouvrages d'art

Sur notre réseau routier, le contrôle systématique de chaque pont est effectué tous les cinq ans (inspection principale). Les ouvrages au bénéfice d'équipements de contrôle (altimétrie, planimétrie) sont également relevés régulièrement. La fréquence de ces contrôles et relevés peut être réduite ou augmentée selon le comportement observé. Comme chaque année, un certain nombre de ponts ont été passés au crible par le BOAE.

Outil d'inspection des murs de soutènement

Il n'existe actuellement pas de base de données répertoriant l'ensemble des murs de soutènement appartenant au patrimoine cantonal. Le BOAE, dont l'effectif a été renforcé en 2008, s'est fixé pour but ces deux prochaines années, de dresser un inventaire exhaustif des ouvrages de soutènement et d'identifier ceux qui posent problème.

Afin d'atteindre cet objectif ambitieux mais nécessaire, le BOAE a acquis un logiciel de saisie des inspections et de gestion des données des murs de soutènement. Cet outil est intégralement compatible avec la base de données KUBA-DB utilisée jusqu'à présent pour les ponts.

Relevés géométriques et géotechniques

Plusieurs ouvrages ont fait l'objet d'un contrôle des mouvements et déformations de la part de mandataires spécialisés. Ces contrôles entrent dans le cadre du suivi régulier des ouvrages d'art.

H10, PS de la Tranchée-Verte à Boveresse

Cet ouvrage avait fait l'objet en 2007 d'investigations complémentaires par analyse d'échantillons en laboratoire, afin de définir l'ampleur des travaux d'assainissement nécessaires à sa remise en état. Après inspection et analyse des résultats du laboratoire, un bureau d'ingénieurs s'est occupé d'établir un concept d'intervention. En 2008, une étude complémentaire intégrant le changement des appuis a été confiée au même mandataire.

H10, Viaduc du Crêt-de-l'Anneau

Les tassements de la culée côté Travers, mesurés régulièrement, montrent que le phénomène est loin d'être stabilisé. En raison de sa sensibilité, un relevé géométrique de cet ouvrage est réalisé tous les ans. Des dégâts ont aussi été constatés au joint d'articulation d'une des travées d'extrémité. Une étude a été menée en 2008, afin de déterminer les mesures susceptibles de stopper l'évolution de ces tassements qui pourraient à terme mettre en péril la durabilité de cet ouvrage. Le résultat de cette étude montre qu'il faudrait plusieurs types d'interventions lourdes qui en finalité n'enrayeraient pas définitivement le phénomène. Une intervention d'importance nécessiterait également la fermeture complète de cet axe emprunté journalièrement par près de 8000 usagers. Un projet d'intervention plus léger est en cours d'élaboration. Il permettra de définir les interventions les plus efficaces et engendrant le moins de perturbation de trafic avec, pour objectif, de ralentir le plus possible ce phénomène de tassement.

H10, Murs et tunnel de La Clusette

Le passage de La Clusette comporte un tunnel ainsi que 10 ouvrages de soutènement dont 4 sont ancrés (tirants d'ancrage actifs et passifs). Tous ont été construits au début des années 1970. Aucun assainissement ou renforcement n'a été effectué depuis leurs constructions. De plus, les données à disposition pour ces ouvrages sont lacunaires. Le BOAE a procédé à un inventaire complet des données à disposition et a effectué en 2008, avec l'aide d'un bureau mandaté, une première évaluation de l'état des ouvrages, en suivant les recommandations et normes en vigueur pour ce type de construction.

RC5, PS CFF de Cressier

Cet ouvrage, actuellement limité à 28 t, se trouve sur l'itinéraire de déviation du trafic en cas de fermeture de l'autoroute entre Le Landeron et Cornaux. Cette situation étant problématique, un bureau d'ingénieurs a été mandaté, afin d'étudier les possibilités d'améliorer sa capacité portante. Des renforcements ponctuels ou le changement complet du tablier sont envisagés afin de permettre le passage des 40 t.

RC169, Pont sur La Rançonnière

Cet ouvrage, datant de 1858 et à l'accessibilité très réduite, a été modifié en 1978. En 2008, il a fait l'objet d'une inspection principale qui a mis en évidence des dégâts importants. Des investigations complémentaires ont donc été nécessaires afin de définir la nécessité et le type de mesures de réparation à prévoir. Un bureau d'ingénieurs ainsi qu'un laboratoire spécialisé ont été mandatés pour effectuer ces prestations.

RC1161, Grand-Pont de Cornaux

Suite à un contrôle de routine, des dégâts importants sur les bordures extérieures au droit des joints de dilatation ont été constatés. Une inspection principale avec analyse détaillée du problème a été mandatée et un contrôle géométrique effectué.

T10, Pont de Thielle

Le pont de Thielle, construit en 1969, est propriété des cantons de Berne et Neuchâtel qui se répartissent à parts égales les dépenses liées au suivi et à l'entretien de cet ouvrage. Le canton de Neuchâtel a un rôle de canton-pilote, il assume la direction des contrôles et interventions diverses. Cet ouvrage, instrumenté d'équipements de contrôle, est suivi régulièrement depuis 1980 en raison d'un déplacement longitudinal lent non stabilisé. En 2008, un relevé complet des équipements a été effectué.

Etudes OPAM

Suite à une demande exprimée en 2007 par le SCPE et le SAT de procéder à l'élaboration des rapports succincts OPAM (ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs) par axes de chaussée et non par projet, l'office des routes cantonales a mandaté ce travail aux bureaux spécia-

lisés. Les rapports de synthèse portent sur les routes RC5, H10, H18 et H20. Une partie de ces études est achevée, le solde se fera durant l'exercice 2009.

Répartition des dépenses

Les dépenses totales imputées à la rubrique 4051.318000 se présente comme suit:

	Fr.
Honoraires pour relevés topographiques et cadastres, et pour études routières	10.996,70
Etudes routières	22.460,20
Etudes et relevés des ouvrages d'art	259.423,55
Protection contre les nuisances sonores	22.417,10
Prestations des laboratoires routiers	108.370,95
Etudes et prestations pour les transports publics et les téléskis	113.668.—
Etudes OPAM	26.283,60
Prestations et frais d'informatique	81.430,90
Frais d'abonnement et honoraires de notaires	2.297,10
Frais d'accréditation du laboratoire	2.300.—
Divers	1.980.—
Honoraires relatifs au décompte d'entretien du CNERN, division 4	103.861,30
Total	655.489,40

4.9. Travaux routiers, d'ouvrages d'art – construction, entretien et renouvellement

4.9.1. Dépenses imputables aux crédits de fonctionnement

Renforcement, reconstruction de routes, renouvellement de couche d'usure (4051.314410)

Cette rubrique prend en charge les travaux d'entretien courant des routes exécutés par des entreprises et des sociétés spécialisées. Ces travaux comprennent également la campagne de remplacement des revêtements routiers.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante:

Routes cantonales	Fr.
Purge de parois rocheuses et consolidation de talus	2.985,90
Réparation de chaussées, canalisations, banquettes	3.187.209,35
Revêtements routiers (couches d'usure)	1.213.165,80
Total	4.403.361,05

RC 173 – Route de Notre-Dame – Route de Colombier

Reconstruction de la superstructure sur une longueur de 900 m. Suppression de la totalité des couches d'enrobé par fraisage. Correction du profil en long. Pose de 2 nouvelles couches de béton bitumineux totalisant 2092 tonnes pour 6520 m² avec élargissement de 2 virages.

RC 1002 – Cortailod – Le Potat

Renouvellement de la couche d'usure sur ce tronçon long de 570 m pour 3465 m². Préalablement renforcement des bords de chaussée. En 2008, seuls les renforcements de bord et l'application du reprofilage ont été réalisés. La mise en place de la couche de roulement sera entreprise en 2009. Ces travaux bénéficient d'une participation financière de 80.000 francs de la part de l'OFROU en compensation au fort trafic de camions occasionné par les travaux A5 accédant à la zone de stockage des Tolayes.

RC 1003 – Neuchâtel – Valangin

Démolition des surlargeurs en béton (construites en 1995 avant la fermeture de la routes des Gorges du Seyon) et reconstruction de celles-ci de manière conventionnelle en enrobés appliqués sur fondation en grave. Longueur de l'intervention 1565 m, représentant une surface de 2920 m² et 944 tonnes d'enrobé.

RC 2274 – Valangin

Participation financière au chantier d'élargissement routier et construction d'un trottoir entrepris entre l'ORCA et la commune de Valangin pour la part des travaux concernant le solde du renouvellement de la superstructure.

RC 168 – Le Basset – Carrefour des Planchettes

Reconstruction de la superstructure sur une longueur de 385 m. Préalablement, élargissement de la chaussée pour atteindre 7,50 m de large afin d'intégrer une piste cyclable. Le renforcement de toute la surface est constitué d'un treillis métallique noyé dans un enrobé coulé à froid, le tout recouvert par 6 cm d'AC 16S. Les travaux terminés correspondent à 6520 m² et totalisent 1261 tonnes de béton bitumineux.

RC 1357 – Village de Fontaines

En même temps que la reconstruction de la chaussée, la commune de Fontaines installe le séparatif et renouvelle ses conduites. Les travaux commencés début septembre ne sont pas terminés. Ils reprendront après la période hivernale. Pour notre intervention, ce sont 527 m² de chaussée qui ont été rénovés. Ils représentent 127 tonnes d'enrobés.

RC 2325 – Le Bas-du-Cotard – Le Cachot

Elargissement de la chaussée à 6,50 m sur une longueur de 660 m. La surface élargie correspond à 380 m² pour 255 tonnes d'enrobé.

RC 2331 – Les Planchettes – Côte Perrenoud

Consolidation de bord de chaussée au moyen d'armatures métalliques. La longueur des 3 interventions regroupées totalise 1220 m pour une surface traitée de 3650 m² de chaussée et 813 tonnes d'enrobé.

H18 – La Chaux-de-Fonds – Rue Fritz Courvoisier

Etape 1: Remplacement de la totalité des enrobés sur 11.180 m² pour une longueur de 2480 m. Pose d'un AC EME 22 de 9 cm d'épaisseur puis d'un tapis AC 11S enrichi aux polymères de 4 cm d'épais.

Etape 2: Renouvellement de la couche de roulement sur 10.915 m² pour une longueur de 1020 m, même couche d'usure que sur l'étape 1. L'ensemble des enrobés se monte à 5590 tonnes.

H10 – Brot-Dessous

Pose d'une rangée de planelles d'écoulement en bord de chaussée d'une longueur de 22 m.

Les ouvrages entrepris cette année dans le cadre de travaux d'une certaine importance sont le ponceau sur La Morte, aux Verrières, et l'alésage des tunnels de Maison-Monsieur et de La Rasse. Par ailleurs, le canton a également participé aux travaux relatifs au réaménagement de la route cantonale RC168, au centre de Fleurier, entrepris par cette commune et dont un acompte a été versé. Par contre, aucune auscultation d'ouvrages n'a été mandatée cette année.

Corrections de routes et assainissements d'ouvrages d'art (4051.314440)

Les dépenses réalisées sous cette rubrique correspondent à l'entretien des ponts, des tunnels et des murs de soutènement. Le canton participe également au réaménagement de la route cantonale RC168 du centre de Fleurier entrepris par cette commune dont un acompte a été versé.

RC2233, Pont sur l'Areuse à Boveresse

Les travaux d'assainissement de cet ouvrage ont débuté en mai 2007 pour se terminer en novembre. Les dépenses imputées sur ce compte correspondent au décompte final du solde des travaux effectués.

RC2228, Ponceau sur La Morte

Cet ouvrage, situé à la sortie des Verrières sur la route de La Côte-aux-Fées, enjambe un petit cours d'eau appelé "La Morte" au lieu-dit de "l'Envers".

L'inspection de l'ouvrage réalisée en 2007 a mis à jour des dégradations importantes et irréversibles du béton et de la maçonnerie. Comme souvent pour ces petites constructions vétustes, il a été décidé de démolir le ponceau pour le remplacer par une buse métallique. Cette solution économiquement intéressante n'est entreprise que lorsque l'ouvrage ne présente pas d'intérêt technique, esthétique ou historique.

En l'absence d'une route de contournement à proximité, il a été nécessaire de réaliser une piste d'évitement à l'aide d'un remblai mis en place à côté du pont. En raison de l'exiguïté des lieux et de la faible capacité portante des terrains tourbeux adjacents, seuls les véhicules légers ont bénéficié de cet aménagement qui a permis, notamment, le passage du transport scolaire, l'accès à la poste et l'accès au restaurant attenant. Les poids lourds quant à eux ont utilisé un itinéraire de déviation.

Les travaux se sont déroulés durant le mois d'octobre 2008, en grande partie pendant les vacances scolaires.

RC168, Tunnels de Maison-Monsieur et de La Rasse

Les deux tunnels de Maison-Monsieur et les deux tunnels de La Rasse datent approximativement des années 1881. Outre leur gabarit insuffisant, ces anciens ouvrages creusés dans la roche présentaient de nombreuses fractures et une importante dégradation de surface.

En 2008, le gabarit des quatre tunnels a été agrandi au moyen d'une haveuse. L'occasion a également été saisie de renforcer ponctuellement la roche instable à l'aide d'ancrages passifs.

Les travaux ont été réalisés entre la mi-février 2008 et la mi-mars 2008 avec fermeture de la route de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Un travail de nuit entre 22h00 et 05h30 avec fermeture totale de la chaussée a également été nécessaire durant cette période.

Ces travaux ont permis d'acheminer les éléments de dalle orthotrope nécessaires à l'assainissement du pont de Biaufond entrepris dès avril 2008.

Dépenses imputées au compte 4051.314.440 :

	Fr.
Entretien des ponts	344.386,50
Auscultation d'ouvrages	0.-
Entretien murs et tunnels	366.288,25
Corrections de routes	70.000.-
Laboratoires routiers	4.611,45
Acquisition	13.766,30
Total	799.062,50

4.9.2. Dépenses imputables aux crédits d'investissement

Décrets des 24 mars 1986 et 24 mars 1992 (tunnel sous La Vue-des-Alpes)

Le crédit de 98.859.049 francs, dont 70 millions de francs ont été accordés par le décret du 24 mars 1986, 6.600.000 francs par le décret du 24 mars 1992, alors que le reste, 22.259.049 francs, est inscrit sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les projets et travaux des périodes 1986-1988, 1989-1990, 1991-1992 (indexation), conformément aux décomptes donnés dans les rapports de gestion de 1989, 1991 et 1993. Il a permis d'entreprendre les projets d'exécution puis la réalisation de l'aménagement du tunnel sous La Vue-des-Alpes entre le Bas-du-Reymond et Boudevilliers.

La situation de ce crédit au 31 décembre 2008 est indiquée dans le tableau SPCH 1. Les dépenses concernent les frais de notaires et d'abornement.

La recette provient de la vente d'un terrain.

Le canton de Berne a pris la décision en 2008 d'abandonner la réalisation de la liaison Les Convers – Renan et de favoriser le tracé Renan – La Cibourg – La Chaux-de-Fonds, puis par un évitement est de la localité reliant la H18 à la H20 entre le Chemin Blanc et le Bas-du-Reymond. Une étude d'opportunité va être mandatée pour cet évitement est par les cantons de Neuchâtel, de Berne et du Jura.

Bien que tous les actes de transfert de terrains n'aient pas encore été réalisés, ce crédit d'investissement peut être bouclé. Les dépenses et recettes résiduelles seront imputées sur le plus ancien crédit d'investissement routier ouvert.

Décret du 4 octobre 1988 (9^e étape de correction et aménagements des routes cantonales)

Le crédit de 47.127.423 francs, dont 36,8 millions de francs ont été accordés par le décret du 4 octobre 1988, et le reste, 10.327.423 francs, est inscrit sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les études et travaux pour les périodes 1989-1990 et 1991-1993 (indexation), conformément aux décomptes donnés dans les rapports de gestion de 1991 et 1994. Il permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'une 9^e étape. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2008 sont portées sur le tableau SPCH 2. Les études et les travaux réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

Traversée des Verrières

L'aménagement a été achevé en 1994. Il comprenait la reconstruction de la chaussée ainsi que la création de trottoirs sur une longueur de 1500 mètres.

Les dépenses imputées sur ce compte concernent l'acquisition de terrains, l'abornement et l'établissement d'actes notariés.

Divers et imprévus

Les dépenses prises en charge par ce compte représentent des frais de contentieux et un solde d'honoraires pour l'établissement de dossiers de maintenance concernant des ouvrages de projets financés par des comptes d'investissement bouclés, de mise en place de barrières anti-gibier dans les Gorges du Seyon ainsi que les frais de déplacement du personnel des Ponts et Chaussées pour les projets entrepris dans le cadre des crédits d'investissement.

Décrets du 28 mars 1995 et 29 septembre 2004 (10^e étape de restauration et aménagements des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et complément)

Le crédit de 64.037.310 francs, dont 47.800.000 francs accordés par le décret du 28 mars 1995, 11.300.000 francs accordés par le décret du 29 septembre 2004 et le reste, 4.937.310 francs, est inscrit sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les projets et travaux entre 1995 et 2002 (indexation), conformément au décompte donné dans le rapport de gestion de 2002. Il permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'une 10^e étape. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2008 sont portées sur le tableau SPCH 3. Les études et travaux réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

Evitement de Corcelles

L'inauguration officielle du nouveau tronçon routier de la H10, l'évitement de Corcelles, s'est déroulée le 27 juin 2008. Les premiers véhicules ont pu circuler sur le nouvel aménagement dès le 14 juillet 2008.

Les travaux de réaménagement des surfaces sur la tranchée et aux abords des trémies ont été réalisés cette année, avec principalement le solde des remblayages, la pose de la terre végétale et son ensemencement, la construction de murs en enrochements ainsi que la restitution de clôtures, de murs en pierres sèches et en rasapietra.

Les propriétés privées en bordure de l'aménagement ainsi que les deux cheminements piétonniers communaux passant sur la tranchée, soit le sentier du Queinet et la rue à Bon, ont fait l'objet d'une remise en état.

Le consortium d'entreprises a également procédé à la pose des éléments paraphones sur les murs des trémies. Les deux dernières couches de béton bitumineux ont été mises en œuvre sur l'entier du tracé de la H10 et sur la nouvelle liaison communale entre la Grand-Rue et la rue de la Cure.

Les derniers matériaux stockés au dépôt de la Prise-Imer ont été évacués, et la surface utilisée rendue à son propriétaire.

La mise en place de la totalité des équipements électromécaniques permettant de garantir la sécurité des usagers, ainsi que du réseau de communication et des automates pour le système de contrôle-commande assurant le pilotage de ces installations depuis le BAP, s'est faite cette année. Depuis leur réception, les équipements d'exploitation et de sécurité sont sous la responsabilité de la section électromécanique, qui en assume la maintenance et le dépannage.

Signalons encore que les travaux de plantations ont commencé début novembre 2008.

Les autres dépenses imputées sur ce compte concernent notre participation aux travaux et études pour la construction de la passerelle communale pour piétons sur la trémie est à proximité du carrefour de la Pharmacie, les honoraires de mandataires, les indemnités, ainsi que les frais d'abonnement, d'expertises et d'actes notariés.

Les recettes proviennent de la subvention fédérale.

Evitement de La Chaux-de-Fonds, études

Dans le cadre de l'étude OPAM globale de la H20 menée entre le Col-des-Roches et Neuchâtel-Vauseyon, la partie des honoraires pour l'établissement du rapport succinct qui concerne l'évitement de La Chaux-de-Fonds a été prise en compte sous cette rubrique.

Le Haut-du-Crêt – La Chaux-de-Fonds, 1^{ère} étape

La première étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds a été ouverte à la circulation le 24 septembre 2007. Des travaux de finition ont été exécutés durant l'année 2008.

Chantier 1000: Passage inférieur des Menées (route et ouvrage d'art)

L'ouvrage est ouvert à la circulation depuis le mois d'août 2006. L'accès au quai de la nouvelle halte CFF du Crêt-du-Loclc par un escalier est possible depuis l'inauguration de celle-ci en août 2007.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent à l'aménagement final du carrefour situé à l'intersection des routes des Menées et des Alisiers. Cet aménagement avait été reporté en 2008 dans l'attente du projet de la ville de La Chaux-de-Fonds pour une route de desserte communale liant ce carrefour au giratoire des Alisiers.

Chantier 2000: Déplacement des conduites SI aux Menées

Les conduites de Viteos SA et des autres services, situées sur l'ancien tracé de la route des Menées, ont été déplacées dans la galerie technique bétonnée contre le mur est du passage inférieur.

La dépense imputée sur ce compte correspond aux honoraires du bureau d'ingénieurs mandaté pour l'étude et le suivi du déplacement des conduites.

Chantier 3000: Passage inférieur du Crêt-du-Loclc

Le passage inférieur fait partie de la jonction complète du Crêt-du-Loclc. Sa construction s'est terminée en octobre 2005.

Chantier 4000: H20 et bretelle de raccordement, travaux routiers entre Le Haut-du-Crêt et Les Eplatures

Le nouveau tracé de la route principale H20 s'étend sur une longueur d'environ 2000 m, entre Le Haut-du-Crêt et le giratoire des Alisiers, point d'accrochage de la seconde étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds. Ce tracé est complété d'une bretelle de raccordement communale, d'une longueur d'environ 500 m, reliant le giratoire précité à celui de La Combe-à-l'Ours situé au sud du pont des Eplatures. Ce dernier tronçon a été ouvert à la circulation en octobre 2005 pour donner l'accès au centre technologique et scientifique NEODE.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent au déplacement de lignes de contact TRN, à la remise en état de terrains agricoles, à l'équipement électrique pour les séparateurs d'huiles et le régulateur de débit du bassin amortisseur de crues, aux honoraires du bureau d'ingénieurs mandaté.

Dépenses et recettes communes à l'ensemble de l'évitement, chantiers 1000 à 4000

Les autres dépenses imputées sur ce compte correspondent à la mise en place des dispositifs de retenue, à la signalisation verticale et horizontale, aux équipements pour le comptage des véhicules, aux aménagements paysagers, à des indemnités diverses liées à l'emprise du chantier, ainsi qu'à divers émoluments.

Pont des Eplatures (chantier 5000)

Dans le cadre de la 1^{ère} étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds, il a été prévu d'élargir la chaussée du pont à trois voies de circulation. Cette mise au gabarit a été réalisée en réduisant la largeur du trottoir ouest et en modifiant la structure porteuse du pont.

Ces travaux délicats, débutés en 2006, ne se sont terminés que dans le courant de l'année 2008. D'une part, les conditions météorologiques ont été particulièrement défavorables pour ce type de travaux et, d'autre part, la commune de La Chaux-de-Fonds a décidé début 2007 d'assainir l'entier de la superstructure de l'ouvrage (étanchéité, couche de roulement) différant ainsi la terminaison des travaux entrepris dans le cadre de l'élargissement du pont.

Les dépenses imputées sur ce compte concernent les travaux de génie civil, les frais de laboratoires, les honoraires de mandataires et divers émoluments.

La Chaux-de-Fonds, rue des Crêtets (chantier 6000)

La dépense imputée sur ce compte est une participation à la reconstruction de la chaussée de la rue des Crêtets entre la rue de Morgarten et le giratoire des Crêtets. Conformément à l'étude d'impact sur l'environnement de la 1^{ère} étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds, l'Etat s'est engagé à financer la pose d'un revêtement phono-absorbant sur une longueur de 400 m à l'ouest du gi-

ratoire des Crêtets. Le solde des travaux réalisés par la ville sur cet axe a bénéficié d'un subventionnement par le fonds des routes communales.

La Chaux-de-Fonds, Grillon – Les Forges

L'aménagement d'une voie réservée aux transports publics entre les giratoires du Grillon et des Forges ainsi que la réfection de la chaussée sont en cours d'étude.

La dépense imputée sur ce compte concerne des frais de réalisation de sondages dans le coffre de la chaussée.

Le Crêt-du-Loche – Giratoire du Grillon

Le réaménagement de l'ancien tracé de la route principale H20 sur le tronçon mentionné en titre est en cours d'étude. Il a pour but de redonner à cet axe un caractère local et de desserte en favorisant la mobilité douce et les transports publics par redimensionnement du gabarit de chaussée, libéré du trafic de transit. L'aménagement de quelques éléments modérateurs et la signalisation directionnelle devraient inciter les usagers à emprunter l'évitement par la H20.

Les dépenses imputées sur ce compte concernent la modification d'îlots aux giratoires de l'Aéroport et du Grillon effectuée dans le cadre de la modération du trafic.

Brot-Dessous – Rochefort

Le Long-Mur – La Nantillière ouest

Cet aménagement est un complément à la correction routière réalisée entre Le Pré-du-Cloître et Fretereules est durant les années 1998 à 2001. Il a permis de résoudre les problèmes de sécurité et de visibilité au carrefour de la route de Champ-du-Moulin.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux honoraires du bureau d'ingénieurs chargé du suivi environnemental découlant de l'étude d'impact et de l'ingénieur mandaté pour le suivi des travaux forestiers.

Divers et imprévus

Les dépenses prises en charge par ce compte concernent, d'une part, des frais d'exploitation et de développement informatiques, de réfection de couvercles de chambres gatics au tunnel de La Vue-des-Alpes, d'acquisition d'un terrain de compensation non utilisé pour l'évitement de Corcelles qui sera revendu.

Les dépenses de la première étape d'évitement de La Chaux-de-Fonds, ne bénéficiant pas du subventionnement fédéral, font également partie de ce compte. Il s'agit des travaux et sondages sur l'axe Crêt-du-Loche – Grillon – Les Forges, de travaux d'élargissement de la chaussée sur le pont des Eplatures et de la pose d'un revêtement phono-absorbant à la rue des Crêtets.

Les recettes proviennent de ventes immobilières réalisées dans le cadre de ce crédit d'investissement.

Décret du 22 mars 2000 (modification de la ventilation et amélioration de la sécurité des tunnels de La Vue-des-Alpes)

Le décret de 4,21 millions de francs, dont 4 millions ont été accordés par décret du 22 mars 2000, et 210.000 francs accordés par décret du 6 décembre 2000, finance la modification des équipements de ventilation et l'amélioration de la sécurité des tunnels sous La Vue-des-Alpes. Il représente la part cantonale d'un total d'honoraires et de travaux estimés à quelque 8,51 millions de francs. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2008 sont portées sur le tableau SPCH 4.

Les dépenses imputées sur ce compte ont servi à financer l'achat de pièces de rechange pour les systèmes de détection incendie ainsi que des travaux visant à améliorer les mesures d'opacité.

Ce compte accuse un dépassement d'environ 25.000 francs, dépassement dû, d'une part, à des travaux supplémentaires de câblage électrique et optique dans le cadre de la rénovation du système vidéo, et, d'autre part, à l'acquisition de matériel de réserve dont la fourniture ultérieure n'est pas garantie ou s'avère incompatible avec le matériel existant.

Décret du 3 février 1998 (aménagement et assainissement du pont de Thielle)

Le crédit de 1.400.000 francs accordé par le décret du 3 février 1998 permet l'aménagement et l'assainissement du pont de Thielle, en corrélation avec la construction de la nouvelle H10 du Seeland.

Aucune dépense n'a été réalisée en 2008 sur ce compte, le tableau de ce crédit n'est pas publié cette année. Toutefois, l'amortissement 2008 sera pris en compte lors d'une édition ultérieure.

Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (11^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments)

Le crédit de 76.945.000 francs, dont 72.500.000 francs accordés par le décret du 21 mars 2001, 354.000 francs accordés par ACE du 5 février 2003, et 4.100.000 francs accordés par deux décrets du 2 novembre 2004, permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'une 11^e étape. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2008 sont portées sur le tableau SPCH 5. Les études et travaux réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

Tunnel du Bois des Rutelins

Les dépenses imputées sur ce projet concernent l'exécution de trois sondages de reconnaissance au portail ouest du tunnel ainsi que les frais d'honoraires pour les prestations de géomètres, géologues et géotechniciens.

Évitement du Locle, études et reconnaissance

Les dépenses figurant sur ce compte correspondent à la location d'un local pour l'entreposage d'échantillons de sondages d'une campagne géologique exécutée en 1998 et qui servent aux études menées dans le cadre du décret du 4 décembre 2007 pour l'élaboration du dossier de la route principale H20.

Évitement de La Chaux-de-Fonds, 2^e étape

Le giratoire des Crêtets, à l'intersection du boulevard de La Liberté et de la rue des Crêtets, a été aménagé en 2006 avant la mise en service de la 1^{ère} étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux honoraires du bureau mandaté pour l'étude du trafic ainsi qu'à l'abornement.

Quant à la recette, elle provient de la participation de l'entreprise de génie civil à l'élaboration des situations financières périodiques établies par le personnel du service des ponts et chaussées, chargé de la direction locale des travaux d'aménagement de ce giratoire.

Fontaines – Cernier, chemin pour cyclistes et piétons, carrefour giratoire

La construction du chemin entre les deux villages ainsi que le remplacement du carrefour en T par un giratoire au point d'intersection de la route Fontaines-Cernier avec la route communale de Fontainemelon, ont été réalisés en 2005.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent à la participation de l'Etat de Neuchâtel à la construction du collecteur des eaux claires utilisé pour l'évacuation des eaux de ruissellement de la chaussée, à l'acquisition de terrains, à l'abornement ainsi qu'à l'établissement d'actes notariés.

Renouvellement équipement électromécanique, 1^{ère} étape

Les travaux de rénovation du système vidéo surveillant la H20 sont menés en parallèle avec ceux de l'A5. Le gros de ces travaux a été effectué en 2008, avec basculement sur le nouveau système vidéo en mars. Cette opération a permis l'intégration des caméras de la route principale H20 au nouveau système vidéo, basé sur la technologie moderne des codecs.

Des travaux de finition (interdomaines et enregistrements de films vidéo), de même que quelques travaux de garantie seront effectués en 2009.

En vue d'un prochain remplacement des anciennes caméras, datant de 1994, des essais ont été effectués avec plusieurs types de caméras, en vue de choisir le nouveau modèle qui sied le mieux aux besoins. Il est planifié de monter également les caméras qui avaient été prévues à la construction mais jamais installées, faute de moyens financiers.

Les dépenses proviennent des travaux de rénovation du système vidéo surveillant la H20.

La recette concerne le rachat d'un transformateur par les services industriels des Montagnes neuchâteloises.

Divers et imprévus

Les dépenses prises en charge par ce compte concernent des frais d'exploitation d'immeubles acquis dans le cadre des crédits d'investissement.

Les recettes proviennent du rendement de ces immeubles et de la vente d'un terrain. Par ailleurs, les dépenses pour l'encorbellement de La Rançonnière et pour le pont de Biaufond inscrites sur ce compte en 2007, ont été extournées en 2008 à partir des comptes d'investissement respectifs.

Décret du 29 janvier 2003 (restauration et entretien de trois tronçons routiers)

Le crédit de 6.300.000 francs, accordé par décret du 24 mars 2003, permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'un complément à la 11^e étape.

Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2008 sont portées sur le tableau SPCH 6.

Les travaux de reconstruction de la demi-chaussée nord entre Peseux et Vauseyon se sont achevés le 29 septembre 2007 par la pose des enrobés de la couche de roulement. En 2008, certains travaux de finition ont été entrepris dans le cadre de cet aménagement.

Les dépenses imputées sur ce compte concernent les travaux de génie civil et de marquage, la participation aux frais d'études et à la régularisation du cadastre par le service de la géomatique et du registre foncier.

Décret du 30 mai 2007 (réfection et assainissement de l'encorbellement de La Rançonnière au Col-des-Roches)

Le crédit de 585.000 francs accordé par le décret du 30 mai 2007 a permis d'assainir et de renforcer l'encorbellement de La Rançonnière, sur la route menant du Col-des-Roches aux Brenets. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2008 sont portées sur le tableau SPCH 7.

Cet ouvrage construit en 1954 puis transformé radicalement en 1968 suite à un important glissement de terrain ayant mis en péril la sécurité, se situe sur la route "Le Locle-Les Brenets", juste après le Col-des-Roches.

Les travaux de renforcement et d'assainissement ont débuté en août 2007 et se sont terminés en décembre 2007.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent au montant final des travaux de génie civil ainsi qu'aux honoraires de mandataires.

Décret du 6 novembre 2007 (réfection et assainissement du pont de Biaufond)

Le crédit de 1.250.000 francs accordé par le décret du 6 novembre 2007 a permis la réfection et l'assainissement du pont de Biaufond, situé sur la RC168, enjambant le Doubs à la frontière française entre La Chaux-de-Fonds et le plateau de Maïche en France.

Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2008 sont portées sur le tableau SPCH 8.

Le Pont de Biaufond enjambe le Doubs à la frontière franco-suisse de Biaufond, sur le tracé de la route RC168-R.D.464. Il relie le village de Biaufond (commune de La Chaux-de-Fonds) au plateau de Maïche, commune française de Fournet-Blancheroche (Département du Doubs).

L'ouvrage, construit en 1881, est un exemplaire unique dans le canton, des ponts métalliques construits au 19^e siècle, assemblé par rivets. Les éléments porteurs montraient des signes de corrosion tellement avancés que la sécurité des usagers ne pouvait plus être garantie, à tel point que la charge maximale de trafic avait été limitée à 16 t depuis 1978.

Afin de pouvoir réaliser les travaux tout en maintenant l'important trafic transfrontalier, un pont provisoire a été construit en parallèle du pont existant.

Les travaux d'assainissement ont permis le remplacement du lourd tablier existant par une dalle orthotrope métallique munie d'un revêtement en résine synthétique gravillonné. Les poutres principales, constituant la partie visible de l'ouvrage, n'ont pas été modifiées, seule leur protection contre la corrosion a été complètement reconstituée. Si les appuis ont dû être remplacés, les culées par ailleurs en excellent état, ont été conservées. Enfin, de nouveaux garde-corps protégeant la structure contre les chocs ainsi qu'un nouveau trottoir ont été ajoutés.

Durant les travaux de sablage et de peinture, le pont a fait l'objet d'un confinement étanche afin de garantir la protection de l'air et de l'eau.

Les travaux ont débutés en avril 2008 pour se terminer en décembre 2008.

Les coûts de ces travaux ainsi que les frais liés aux mandataires seront répartis à parts égales entre la France et le canton de Neuchâtel au décompte final.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux travaux de génie civil et aux frais de mandataires.

Les recettes correspondent aux acomptes de la participation financière de la France.

Décret du 4 décembre 2007 (élaboration du dossier de la route principale H20)

Le crédit de 4 millions de francs accordé par le décret du 4 décembre 2007 permet d'élaborer un dossier de la route principale H20 entre le Bas-du-Reymond et le Col-des-Roches, afin qu'il soit prêt à la construction au moment du classement de cette route dans le réseau national.

Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2008 sont portées sur le tableau SPCH 9.

Un groupe de travail s'est constitué pour mener les études de mise en œuvre d'un concept global par la définition du tracé général, tant en situation qu'en profil en long et par les positions des jonctions ainsi que leur géométrie.

Il a été procédé à l'inventaire des données de base, à l'élaboration d'une enquête préliminaire sur l'environnement et à une enquête de circulation englobant les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Des contacts ont été établis avec les services cantonaux concernés, l'OFROU, les exécutifs des deux villes, ainsi que leurs services, les représentants techniques du Conseil Général du Doubs, les services des routes des cantons de Berne et du Jura et les associations de protection de l'environnement.

Les dépenses correspondent aux frais des bureaux mandatés et à l'engagement de moyens pour mener l'enquête de trafic.

Récapitulation des crédits d'investissement pour les routes cantonales et comparaison des dépenses nettes avec les montants budgétés

Les dépenses nettes effectuées pour la restauration et l'aménagement des routes cantonales dans le cadre des crédits d'investissement octroyés par le Grand Conseil sont résumées et comparées dans le tableau SPCH 10 avec les montants budgétés.

L'investissement net effectif de 1,99 million de francs est supérieur aux dépenses budgétées. Cela concerne le crédit routier de la 10^e étape, en particulier l'évitement de Corcelles dont le décompte final planifié pour fin 2008 n'a pas pu être réalisé. La retenue de 20% de subventions que l'OFROU opère pendant la durée des travaux, et qui est comptabilisée au décompte final, n'a pu qu'être estimée avec prudence pour cet exercice 2008. Elle sera bien inférieure à celle qui avait été devisée pour l'établissement du budget, les coûts globaux de l'aménagement étant aussi bien plus bas que prévus à cette période, les adjudications bénéficiant d'une conjoncture de prix de combat. L'établissement dudit décompte final se fera au premier trimestre 2009. L'OFROU a déjà annoncé que les contributions seront versées en fonction des disponibilités financières à disposition et qu'en regard des annonces faites par les cantons, il est vraisemblable que seule une partie pourra être honorée en 2009. Le solde interviendra sur les exercices 2010 et suivants.

**Décret du 22 mars 2000 (Ventilation et sécurité des tunnels de La Vue-des-Alpes)
Situation des comptes N° 4051.1000402 au 31 décembre 2008**

Tabl SPCH 4

Aménagement	Crédits accordés par le canton (Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2007 (Fr.)	Dépenses totales brutes en 2008 (Fr.)	Subventions fédérales en 2008 (Fr.)	Recettes diverses en 2008 (Fr.)	Dépenses nettes totales en 2008 (Fr.)	Dépenses nettes au 31.12.2008 (Fr.)
Modification de la ventilation et amélioration de la sécurité des tunnels de La Vue-des-Alpes	4'495'000.00	4'306'203.43	214'652.25			214'652.25	4'520'855.68
						Amortissement au 31 décembre 2007	3'071'103.00
						Amortissement 2008	430'620.00
						Amortissement au 31 décembre 2008	3'501'723.00

1) Y compris crédits complémentaires accordés par ACE du 16.08.1999 et du 06.12.2000

**Décrets des 4 octobre 2000 et 2 novembre 2004 (1^{er} étape)
Situation des comptes N° 4051.1000241 au 31 décembre 2008**

Tabl SPCH 5

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2007 Fr.	Dépenses totales brutes en 2008 Fr.	Subventions fédérales en 2008 Fr.	Recettes diverses en 2008 Fr.	Dépenses nettes totales en 2008 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2008 Fr.
Tunnel du bois des Rutelins	3'900'000.00	33'425.40	66'770.60			66'770.60	100'196.00
Présélections à Boveresse	530'000.00	830'127.25				0.00	830'127.25
Le Long Mur - La Nanillière, 1ère étape	600'000.00	342'270.05				0.00	342'270.05
Evitement de Rochefort	8'800'000.00	48'618.40				0.00	48'618.40
Traversée de Peseux, études et reconnaissances	300'000.00	22'347.80				0.00	22'347.80
Evitement du Locle, études et reconnaissances	1'000'000.00	148'613.60	33'470.10			33'470.10	182'083.70
Piste cyclable des Gorges du Seyon, complément	39'200'000.00	3'278'154.30	11'550.25		1'867.55	9'682.70	3'287'837.00
Itinéraire cyclable du Littoral	1'200'000.00	0.00				0.00	0.00
Aménagement du carrefour de Combamare à Gorgier	1'250'000.00	554'921.50				0.00	554'921.50
La Borcarderie - Bonneville	250'000.00	203'693.10				0.00	203'693.10
Marin - Wavre, chemin pour cycles et piétons	1'100'000.00	1'258'441.30				0.00	1'258'441.30
La Corbatière - L'Abbaye	15'000'000.00	240'056.35				0.00	240'056.35
Reconstruction Bois-du-Pâquier à Cernier, 2ème étape	400'000.00	359'960.70				0.00	359'960.70
Fontaines - Cernier, chemin pour cycles et piétons	940'000.00	1'370'833.40	27'228.55			27'228.55	1'398'061.95
Bande cyclable à La Chau-du-Milieu	300'000.00	287'589.65				0.00	287'589.65
Renouvellement équipement électromécanique, 1ère étape	1'240'000.00	270'764.75	89'667.20		17'861.60	71'805.60	342'570.35
Pont sur le Seyon à Valangin, assainissement, complément	400'000.00	540'488.45				0.00	540'488.45
Tunnels de Noirvaux et des Sagnettes, gabarits agrandis	100'000.00	138'943.25				0.00	138'943.25
Les Petits-Ponts - Plamboz, renforcement	1'500'000.00	2'072'035.65				0.00	2'072'035.65
Tronçons dépourvus de couche de surface	2'000'000.00	855'849.30				0.00	855'849.30
Renouvellement et renforcement de chaussées	2'000'000.00	3'184'129.30				0.00	3'184'129.30
Ouvrages paraphones, études	300'000.00	0.00				0.00	0.00
Divers et imprévus	3'540'000.00	195'833.60	-55'240.80		152'048.00	-207'288.80	-11'455.20
Aménagement du dépôt de Saint-Aubin	345'000.00	340'590.80				0.00	340'590.80
Pont sur le Buittes, Fleurier	750'000.00	879'190.65				0.00	879'190.65
Tunnel du Châtelard, Les Brenets	500'000.00	1'120'662.65				0.00	1'120'662.65
Pont sur la Vivier, Cortaillod	200'000.00	239'552.65				0.00	239'552.65
Pont sur le Seyon, scierie Debrot	750'000.00	978'318.75				0.00	978'318.75
Les Ponts-de-Martel - Petit-Martel	1'800'000.00	6'674.10				0.00	6'674.10
	76'945'000.00	211'781'42.95	173'445.90	0.00	171'777.15	1'668.75	211'798'11.70
							6'862'413.00
							211'781'4.00
							8'980'227.00

1) Y compris crédit complémentaire accordé par ACE du 05.02.2003 pour aménagement du dépôt de St-Aubin

Amortissement au 31 décembre 2007

Amortissement 2008

Amortissement au 31 décembre 2008

**Décret du 29 janvier 2003 (Restauration et entretien de trois tronçons routiers)
Situation des comptes N° 4051.1000565 au 31 décembre 2008**

Tabl SPCH 6

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2007 Fr.	Dépenses totales brutes en 2008 Fr.	Subventions fédérales en 2008 Fr.	Recettes diverses en 2008 Fr.	Dépenses nettes totales en 2008 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2008 Fr.
Bas de Rosières - La Clusette, renouvellement du tapis	900'000.00	764'689.80				0.00	764'689.80
Peseux - Vauseyon, reconstruction 1/2 chaussée nord	2'800'000.00	2'761'607.75	68'791.55			68'791.55	2'830'399.30
PIP place de la Fontaines à Peseux	1'000'000.00	68'865.70				0.00	68'865.70
Carrefour-giratoire de la rue du Château, Peseux	600'000.00	600'548.95				0.00	600'548.95
Réfection de la chaussée des voies montantes dans les Gorges du Seyon	500'000.00	426'262.40				0.00	426'262.40
Divers et imprévus	500'000.00	14'669.10				0.00	14'669.10
	6'300'000.00	4'636'643.70	68'791.55	0.00	0.00	68'791.55	4'705'435.25
						Amortissement au 31 décembre 2007	
							1'141'456.00
							463'664.00
							1'605'120.00

**Décret du 6 novembre 2007 (Réfection et assainissement du pont de Biaufond)
Situation des comptes N° 4051.1000781 au 31 décembre 2008**

Tabl SPCH 8

	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses totales brutes en 2008 Fr.	Recettes diverses en 2008 Fr.	Dépenses nettes totales en 2008 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2008 Fr.
Aménagement					
Réfection et assainissement du pont de Biaufond (RC 168)	1'250'000.00	2'238'457.45	894'973.60	1'343'483.85	1'343'483.85

**Décret du 4 décembre 2007 (Elaboration du dossier de la route principale H20)
Situation des comptes N° 4051.1000784 au 31 décembre 2008**

Tabl SPCH 9

	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses totales brutes en 2008 Fr.	Recettes diverses en 2008 Fr.	Dépenses nettes totales en 2008 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2008 Fr.
Aménagement					
Elaboration du dossier de la H20	4'000'000.00	307'608.30		307'608.30	307'608.30

Récapitulation des crédits d'investissement des routes cantonales en 2008
Comparaison entre les dépenses nettes et les montants budgétés

Tabl SPCH 10

Date du décret	Titre	Montant en milliers de francs						Ecart
		Coûts effectifs			Coûts budgétés			
		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	
24.03.1986	Vue-des-Alpes	8	2	6	0	0	0	6
04.10.1988	9 ^e étape	105	0	105	0	0	0	105
28.03.1995	10 ^e étape	12'558	10'961	1'597	11'700	13'200	-1'500	3'097
03.02.1998	Pont de Thielle	0	0	0	100	0	100	-100
22.03.2000	Ventilation et sécurité des tunnels de la VDA	215	0	215	224	0	224	-9
04.10.2000	11 ^e étape	174	172	2	1'740	0	1'740	-1'738
29.01.2003	Trois tronçons routiers	69	0	69	0	0	0	69
30.05.2007	Encorbellement de la Rançonnière	427	0	427	500	0	500	-73
06.11.2007	Pont de Biaufond	2'238	895	1'343	2'600	1'300	1'300	43
04.12.2007	Elaboration du dossier de la H20	308	0	308	0	0	0	308
	Total	13'129	11'135	1'994	16'864	14'500	564	1'430

4.10. Economie des eaux

Contrairement à 2007, le canton de Neuchâtel n'a pas connu d'intempéries majeures en 2008. Aussi, le Bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux (BOAE) a pu se consacrer à la conduite d'études nouvelles ou déjà en cours, ainsi qu'à la réalisation de travaux d'entretien et de réfection de berges.

L'accent a notamment été porté sur la question de la gestion des autorisations d'utilisation d'eaux publiques. La clarification et l'optimisation des procédures actuellement en vigueur, ainsi que l'état des lieux des concessions et des autorisations de prélèvements d'eau dans le canton, ont été faits.

Le BOAE s'est en outre particulièrement investi dans les activités de la "Plateforme EAUX" créée au mois d'août au sein du Département de la gestion du territoire. En effet, celle-ci a pour mission la gestion transversale de toutes les problématiques cantonales liées à l'eau, traitant notamment les aspects liés à la production d'énergie (force hydraulique, hydrothermie). Le projet de révision de la loi cantonale sur les eaux et de la loi cantonale sur la protection des eaux est également un sujet d'actualité au sein de la Plateforme et concerne tout particulièrement le BOAE.

4.10.1. Dépenses imputables aux crédits de fonctionnement

Entretien des berges et travaux d'art (4052.314405)

Réfection de murs

Des réfections de murs ont été réalisées le long du Buttes et de La Sorge. Ces cours d'eau étant inscrits sur le domaine public cantonal, l'Etat s'est acquitté de la totalité de la facture d'un montant de 79.634 fr. 75.

Curage

Des travaux de curage ont été opérés dans le lit de La Morte aux Verrières. Celui-ci était en effet complètement envahi par de la vase et de la végétation et entravait par-là l'écoulement de l'eau vers l'aval.

A La Sagne, le dépotoir situé à l'amont du Bied des Ponts a fait l'objet d'un curage. Quant au des-sableur situé sur Le Buttes, à l'amont de sa jonction avec l'Areuse à Fleurier, il a également été purgé cette année. Le montant de ces travaux de curage s'élève globalement à 170.757 fr. 05.

Sondage de diagnostic de dysfonctionnement des drains à Travers

Lors des travaux de correction de l'Areuse de Travers à Noiraigue, des matériaux excavés dans le cours d'eau ont été utilisés pour combler des dépressions dans les champs d'agriculteurs riverains, en accord avec ces derniers. Pendant les travaux, les camions de chantier ont emprunté des pistes aménagées à cet effet à travers champs, selon une géométrie validée par les propriétaires des terrains. Or, maintenant que les travaux sont achevés depuis plusieurs années et que les matériaux entreposés se sont tassés, il apparaît que le réseau de drains de ces parcelles fonctionne mal. En respect de la convention signée par le canton et les agriculteurs, ces derniers demandent que le réseau de drainage soit réparé s'il s'avère que le dysfonctionnement est dû à l'écrasement des drains par le passage répété des camions pendant le chantier. En 2008, le BOAE a donc pris à sa charge des travaux de sondages visant à localiser les tronçons endommagés du réseau.

Suite à cette première phase d'investigation faite par sondages, le BOAE a mandaté une expertise, afin de pouvoir établir les causes du dysfonctionnement du système de drainage en place et qui pourrait avoir souffert des travaux entrepris dans le cadre de la correction de l'Areuse. Le montant des honoraires et des travaux de sondages s'élève à 5231 fr. 50.

Autres travaux divers

Des travaux forestiers le long des cours d'eau cantonaux ont également été commandés en 2008. En outre, des travaux d'entretien ou de réparation ont été réalisés sur des vannes installées sur l'Areuse.

II^e correction des eaux du Jura

L'acompte de 80% de la participation annuelle neuchâteloise à la Commission Inter cantonale de la II^e correction des eaux du Jura a été versé, soit un montant de 86.755 francs.

Mise en œuvre d'un réseau de stations hydrométriques

Les membres de la Plateforme EAUX se sont accordés sur le fait que le réseau actuel de stations hydrométriques du canton est déficient. Or, un tel réseau est indispensable à plusieurs titres: les mesures de débits sont capitales à l'établissement des stratégies cantonales de protection des biens et des personnes contre les crues. Il est en outre nécessaire à la constitution de séries de données de débits, essentielles à l'analyse des projets d'utilisation des eaux publiques. A ce propos, le Département de la gestion du territoire a reçu en 2008 un nombre important de demandes de permis d'étude ou de concessions pour des projets d'hydrothermie ou de force hydraulique, ces derniers s'expliquant notamment par l'entrée en vigueur de la rétribution à prix coûtant.

En dernier lieu, il convient de relever que le canton est aujourd'hui totalement tributaire de la Confédération en matière de mesures de débits, puisque les stations en fonction à ce jour appartiennent toutes à l'OFEV.

Afin de pallier cette situation lacunaire, le BOAE a mandaté deux bureaux d'ingénieurs, spécialisés chacun dans un domaine bien précis, pour l'aider à mettre en place le réseau de stations hydrométriques cantonal. Le résultat de cette première phase d'investigations, dont le coût s'élève à 29.125 fr. 75, a permis de mettre en évidence les points à équiper en priorité et à faire l'acquisition d'un premier lot de matériel de mesures hydrologiques pour un montant de 63.626 francs. Les sites seront aménagés et les machines installées courant 2009.

Mandats, expertises, études (4052.318000)

Cartographie des dangers naturels liés à l'eau

Les études en cours ont été entamées en janvier 2008 et portent sur les secteurs "Val-de-Ruz et Entre-deux-Lacs" et "Basse-Areuse et sud du canton". Le montant total des factures payées en 2008 pour la cartographie des dangers naturels "eau" s'est élevé à 54.685 fr. 25. Il est à noter que les travaux de relevés géométriques des cours d'eau ont été conséquents en 2008 puisque leurs coûts représentent un peu plus de la moitié de ce montant.

Pour mémoire, ces études, inscrites dans la convention-programme 07b, sont subventionnées par la Confédération à un taux de 50% si elles sont réalisées avant fin 2011. La part cantonale est versée par l'Etablissement cantonal d'assurances et de prévention (ECAP).

Signalons par ailleurs que l'étude du dernier secteur du canton, soit les Montagnes neuchâteloises, a été adjugée à la fin de l'année 2008. Ainsi, le canton de Neuchâtel devrait pouvoir satisfaire aux exigences de la Confédération en terme de délai de réalisation de ces investigations puisque l'ensemble de la cartographie des dangers naturels liés à l'eau devrait être achevé d'ici à fin 2009.

Expertise concernant le risque d'inondation de parcelles dans le cadre de demandes de permis de construire

A ce jour, la cartographie des dangers naturels liés à l'eau ne recouvre pas encore l'ensemble des zones identifiées comme potentiellement inondables lors d'un événement extrême. Dans le cadre de demandes de permis de construire, le BOAE a dû préavisier des dossiers qui touchaient des zones réputées inondables par la carte indicative. Afin de se prononcer en l'absence d'une cartographie des dangers détaillée et dans le souci de ne pas bloquer inutilement les promoteurs dans l'avancement de leurs projets, le BOAE a mandaté quelques études de détail à l'échelle de la parcelle. Le montant total des honoraires y relatifs est de 3984 fr. 95.

Concept de protection contre les crues de la Haute-Areuse

La cartographie des dangers naturels liés à l'eau du Val-de-Travers étant achevée depuis 2007, l'étude du concept de protection contre les crues de la Haute-Areuse a été lancée en janvier 2008 et se poursuit à ce jour. S'inscrivant dans le cadre de la convention-programme 07b, elle bénéficie d'une subvention de la Confédération au taux de 35%. Le montant total des honoraires payés en 2008 s'élève à 180.401 fr. 25.

Rehaussement partiel du chemin longeant la berge neuchâteloise de la Thielle

Suite aux intempéries de l'été 2007 et aux dommages subis par les maraîchers de la zone du canal de la Thielle, la Commission intercantonale de la II^e correction des eaux du Jura a pris la décision de faire relever les berges bernoises et neuchâteloises de ce cours d'eau entre le pont de Saint-Jean au Landeron et le pont BN à Thielle, de sorte qu'elles atteignent au minimum le cote de 431.00 m.

Concernant le rehaussement de la berge neuchâteloise, il appartenait à notre canton de réaliser l'étude du projet. Le montant des honoraires et frais y relatifs payés à ce jour est de 65.575 fr. 55.

Notons que dans ce cadre, la Commission Intercantonale de la II^e correction des eaux du Jura prend à sa charge l'ensemble des factures payées par le canton. Le remboursement de la somme aura lieu au début de 2009.

Selon la clé de répartition fixée par convention par la Commission, seuls 10% seront supportés par le canton de Neuchâtel, le solde étant solidairement honoré par les quatre autres cantons faisant partie de cette Commission.

Revitalisation du Bied de la Vallée des Ponts

La Confédération encourage les cantons à mettre en place des mesures de revitalisation des cours d'eau, particulièrement ceux qui sont canalisés. Ces mesures visent à rendre aux rivières leurs fonctions écologiques (biodiversité, processus d'auto-épuration des eaux, etc.) en élargissant notamment l'espace alloué au cours d'eau dans les plans d'aménagement du territoire.

La loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau prévoit que la Confédération subventionne de telles entreprises. Dans le cadre de la convention-programme 04, l'étude du projet de revitalisation du Bied de la Vallée des Ponts, dont le lit est canalisé et rectiligne sur plusieurs kilomètres, a été confiée à un mandataire. Une première étape a été réalisée à ce jour pour un montant de 5304 fr. 25.

Autres frais divers (4052.319800)

Comme à l'ordinaire, cette rubrique budgétaire regroupe les cotisations aux associations de navigation suisse et cantonale, aux frais de gestion et d'exploitations des limnigraphes et vannes des seuils de l'Areuse et du Lac des Taillères. La dépense totale s'élève à 4164 francs.

Extraction des graviers du lac (4052.410420)

Pour la période allant de décembre 2007 à novembre 2008, les dragages de l'entreprise E. Bühler & Fils SA ont atteint un volume total de 205.230 m³ de gravier extrait des zones situées à St-Aubin et Vaumarcus, ce qui représente une recette nette de 883.309 fr. 90. Selon le principe d'échéance, la TVA retenue pour le calcul de la recette nette correspond à l'exercice 2007 et 2008.

Concessions hydrauliques (4052.410430)

Le total des recettes provenant des diverses concessions de force hydraulique, d'hydrothermie, d'usage industriel, piscicole, agricole et de consommation publique s'est monté à 1.206.485 fr. 70. Comme la taxe perçue par la Confédération s'est élevée en 2008 à 12.956 fr. 65, la recette nette se monte à 1.193.529 fr. 05.

4.10.2. Dépenses imputables aux crédits d'investissements

Réfection de deux barrages de la Basse-Areuse

Comme annoncé en 2007 dans le rapport de gestion, des travaux de réfection des deux barrages de la Basse-Areuse ont été réalisés cette année. Le coût de cette étape finale (honoraires et travaux) s'est monté à 620.867 francs. Grâce à un subventionnement de 41% octroyé par la Confédération, la dépense nette pour le canton s'élève à 366.312 francs.

Diagnostic de dysfonctionnement des drains à Travers

Le BOAE a mandaté une expertise, afin de pouvoir déterminer l'état des drains et les causes des dysfonctionnements constatés au niveau de leur efficacité. Le montant des honoraires consacrés à ces prestations s'est élevé à 2250 francs.

4.11. Route nationale 5

Suite à l'entrée en vigueur de la RPT et à la demande de l'OFROU, l'ensemble des contrats liés au gros entretien et à l'aménagement de l'A5 ont été délimités. Il s'agissait de saisir tous les contrats existants et encore ouverts et d'en délimiter les prestations effectuées avant le 31 décembre 2007 (avec part cantonale) et dès le 1^{er} janvier 2008 (100% à charge de l'OFROU). Grâce à la délimitation des prestations, la dépense effective correspondant à une certaine période est déterminée et mise en parallèle avec les paiements effectués, indépendamment de la date à laquelle le mandataire ou entrepreneur concerné par cette dépense enverra la facture. Par conséquent, les prestations et les paiements sont imputés à la période dans laquelle ils trouvent leur origine. On garantit de cette façon une détermination de budget correspondant à la période comptable, même si la facturation a lieu ultérieurement, lors d'une prochaine période.

Il a été décidé que l'ORN5 se chargerait de terminer les travaux sur le tronçon T68.8 B Cornaux – La Neuveville Est et que l'OFROU, par sa filiale d'Estavayer-le-Lac, reprendrait les tronçons d'entretien T64.4 / Areuse – Serrières et T68.8 A / St-Blaise – Cornaux. L'OFROU a créé un nouveau tronçon d'entretien UPlaNS Colombier – Cornaux, agrégeant les deux précédents et y ajoutant la rénovation du tronçon Serrières – St-Blaise. Ces travaux se dérouleront parallèlement à ceux du tunnel de Serrières et devraient débuter en 2011. Une étroite collaboration avec l'OFROU est nécessaire afin que l'ouverture au trafic du tunnel de Serrières, en 2013, soit possible. En effet, les travaux d'entretien électromécanique dans les tunnels sous la ville doivent garantir l'intégration des équipements du tunnel de Serrières dans le système rénové.

4.11.1. Frontière vaudoise-Areuse (section 3)

Les travaux suivants se sont poursuivis ou terminés:

- Fin des aménagements de la RC5 entre Boudry et Areuse, y compris la réfection du revêtement du viaduc de Boudry, suite à l'enlèvement des éléments de séparation de trafic en béton et au nouveau marquage (deux voies de circulation avec deux bandes cyclables).
- Aménagement sous le viaduc de Boudry (enrochements et plantations) au titre de compensation écologique à la réalisation de la demi-jonction d'Areuse ouest.
- Plantations paysagères et environnementales dans le secteur du SAF Bevaix-Cortailod (zones agricoles).
- Réfection de chemins AF.
- Fin de la mise à ciel ouvert du ruisseau des Marais.

- Réfection de la route cantonale 1002 entre Perreux et Cortaillod.
- Pose d'une batterie de tubes entre le local technique de Perreux (EJP) et le Centre d'entretien de Boudry (CEB), alimentation du centre d'entretien à partir du réseau propriétaire moyenne tension de la route nationale, création d'une station transformatrice contiguë à l'atelier du CEB, tirage d'un câble fibres optiques entre EJP et le CEB, déploiement du réseau Gigabit.

La place de stockage provisoire de matériaux excédentaires des Tolayes au sud de la jonction de Boudry a été reprise par le chantier du tunnel de Serrières.

Sur le tronçon Treytel-Areuse, il reste à exécuter:

- La fin des plantations de haies en plein champ, après abornement définitif des parcelles du SAF.
- Des drainages le long de l'A5 pour le SAF.
- Une protection antibruit le long de la RC5 à Areuse.

Il subsiste par ailleurs un certain nombre de conventions à finaliser avec les communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod, concernant l'entretien et l'exploitation de surfaces vertes réalisées dans le cadre des travaux A5 hors périmètre autoroutier.

4.11.2.Tunnel de Serrières (section 4)

Suite à l'approbation du Conseil d'Etat concernant le début de ces travaux et à l'acceptation, par le Grand Conseil, du rapport d'information y relatif, les défrichements et les installations de chantier du côté d'Auvernier ont commencé à fin mars.

Les travaux préparatoires (déviations de chaussées, construction d'un ouvrage définitif par-dessus le tram, terrassements des portails, remblayage de la crique en ouest de PMI, élargissement de la chaussée Isabelle-de-Charrière,...) ont débuté à mi-avril et se sont concentrés à Auvernier. En fin d'année, la piste de chantier située au sud de la voie du tram, à Serrières, a été construite, afin que le remblayage du port, nécessaire à la déviation du tram, puisse se faire dès la reprise des travaux en 2009.

Les bâtiments proches des deux portails, de même que la majeure partie de ceux se trouvant sur le tracé des futurs tunnels, ont fait l'objet de constats de preuves à futur et de relevés géométriques.

Le lot de percement et de réalisation des tunnels a été adjugé au mois de septembre. L'analyse des offres relatives au mandat de prestations de service d'ingénierie pour les équipements d'exploitation et de sécurité (EES), ainsi qu'au lot de gestion de l'ensemble des matériaux a été faite; leur adjudication se fera en début d'année 2009.

Au niveau de la communication, deux séances d'information à la population (Serrières et Auvernier) ont eu lieu au mois de février et mars, avant les premiers travaux. De plus, quatre émissions "Le Chaînon manquant" ont été tournées et diffusées sur Canal Alpha. Plusieurs articles de presse relatant les principales étapes des travaux ont été publiés.

4.11.3.UPIaNS Areuse – Serrières (T64.4: rénovation section 4)

Le 16 avril, l'OFROU par sa filiale d'Estavayer-le-Lac, décidait de reprendre à son compte la rénovation de ce tronçon d'autoroute, mis en service il y a 30 ans, en l'englobant dans un tronçon de rénovation plus large allant de Colombier à Cornaux.

Mentionnons que l'OFROU a approuvé le concept global réduit qui lui avait été soumis en septembre 2007.

Dès lors, les relevés et inspections en cours par un certain nombre de mandataires, ont été pris en charge techniquement et financièrement par ledit office.

4.11.4.UPIaNS St-Blaise-La Neuveville est (T68.8 : rénovation section 8 et tronçon bernois)

Tronçon T68.8 B / Cornaux – La Neuveville est

Les travaux sur la chaussée autoroutière se sont terminés en 2007. En 2008, divers travaux ne provoquant aucune perturbation du trafic autoroutier ont eu lieu. Il s'agit de:

- la réalisation du giratoire définitif de la jonction du Landeron,
- l'augmentation de la capacité hydraulique du canal du Bois-Rond sous les bretelles autoroutières sud de la jonction de Cornaux,
- la mise à ciel ouvert du ruisseau de Combes au Landeron (mesure faunistique et compensation écologique),
- l'adaptation locale et de l'assainissement des chemins AF entre Cornaux et Le Landeron,
- l'assainissement du PS des Iles à Cressier,
- la réalisation de l'ouvrage de protection nord contre les chocs CFF des piles du Viaduc du Landeron ouest,
- la déconstruction des places d'installation de chantier.

L'assainissement du PS des Sauges au Landeron, suite à l'incendie d'un camion stationné sous l'ouvrage, a été reporté en 2009 par l'OFROU. Les causes de l'incendie ne sont toujours pas déterminées. Toutefois, la réparation de cet ouvrage ne pouvant attendre une décision sur la responsabilité causale de cet incident, l'OFROU préfinancera à 100% les travaux en 2009 et en suivra les aspects juridiques. La direction générale des travaux sera assurée par l'ORN5.

Les plantations et aménagements liés aux mesures faunistiques au Landeron (corridor d'importance suprarégionale) seront exécutés en 2009 sous la maîtrise d'œuvre de l'OFROU.

Tronçon T68.8 A / St-Blaise – Cornaux

Les recours déposés à fin 2007 par les entreprises/groupements suite à la décision de l'OFROU de reporter les travaux de ce tronçon ont été rejetés par le Tribunal administratif.

4.11.5. Dépenses et recettes relatives aux projets et à la direction des travaux gérés par le SPCH et ses mandataires

Désignation	Dépenses	Recettes y compris subvention fédérale	Dépenses nettes en 2008
	Fr.	Fr.	Fr.
3. Frontière vaudoise - Areuse	2.735.266,05	2.498.378,06	236.887,99
4. Areuse - Serrières Travaux complémentaires	2.630.494,95	2.312.887,56	317.607,39
6. Traversée de Neuchâtel	373.868,40	329.004,19	44.864,21
7. Neuchâtel est - St-Blaise	6.643,75	5.846,50	797,25
8. St-Blaise -frontière bernoise Travaux complémentaires	448.123,95	417.313,01	30.810,94
Total N5A¹⁾	6.194.397,10	5.563.429,31	630.967,77
N5U²⁾			
8. Neuchâtel-est-frontiere bernoise	2.494.380,85	2.618.714,65	-124.333,80
Total N5A + N5U	8.688.777,95	8.182.143,96	506.633,97

¹⁾ N5A : aménagements

²⁾ N5U : gros entretien

Ce tableau contient les frais de personnel des services cantonaux (y compris frais généraux), des bureaux d'études et de laboratoires.

4.11.6. Acquisitions de terrains

Pour 2008, les dépenses et recettes consécutives aux achats et ventes de terrains, d'immeubles, et aux versements d'indemnités (comptes 200) s'établissent de la manière suivante:

Désignation section	Dépenses	Recettes y compris subvention fédérale	Dépenses nettes en 2008
	Fr.	Fr.	Fr.
3. Frontière vaudoise - Areuse	222.438,45	284.128,24	-61.689,79
4. Areuse - Serrières	25.728,—	22.640,64	3.087,36
6. Traversée de Neuchâtel	758,35	667,35	91,—
7. Neuchâtel est - St-Blaise	42.307,20	103.932,84	-61.625,64
8. St-Blaise – Front. BE	43.596,25	38.508,63	5.087,62
Total	334.828,25	449.877,69	-115.049,44

4.11.7. Tableaux financiers relatifs aux dépenses de construction et de gros entretien

Les trois pages suivantes montrent les dépenses globales mentionnées en titre.

Mouvement des comptes extraordinaires de l'A5 au cours de l'exercice 2008

Tabl SPCH 11

Prestations	Dép. totales br. en 2008	Subvention Conféd.	Autres recettes	Dépenses nettes
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Projet et direction des travaux	6'345'806.20	5'603'537.96	57'868.11	684'400.14
2. Acquisitions d'immeubles	658'377.90	579'735.56	158'873.08	-80'230.74
3. Travaux :				
Frontière VD - Areuse				
Travaux routiers et d'adaptations	4'086'969.75	3'596'533.31	522.82	489'913.62
Ouvrages d'art	96'248.30	84'698.50	0.00	11'549.80
Tunnels	100'639.60	100'532.27	0.00	107.33
Equipements électromécaniques	841'824.22	740'805.30	-1'320.00	102'338.92
Centre d'exploitation de Boudry	16'739.90	14'731.11	0.00	2'008.79
Fouilles archéologiques	1'524'636.15	1'341'679.81	0.00	182'956.34
Banque de données routières	5'242.80	4'613.66	0.00	629.14
Mesures de protection, environ.	332'300.05	292'424.04	0.00	39'876.01
Areuse - Serrières				
Travaux routiers et d'adaptations	3'042'939.70	2'928'472.49	0.00	114'467.21
Ouvrages d'art	4'876'127.95	4'290'992.60	0.00	585'135.35
Tunnels	1'714'587.25	1'508'836.78	0.00	205'750.47
Equipements électromécaniques	159'476.20	140'339.06	0.00	19'137.14
Traversée de Neuchâtel				
Travaux routiers et d'adaptations	3'331.35	0.00	0.00	3'331.35
Equipements électromécaniques	233'482.45	231'358.42	0.00	2'124.03
Neuchâtel - St-Blaise				
Travaux routiers et d'adaptations	1'109.15	0.00	0.00	1'109.15
Equipements électromécaniques	175'038.90	166'405.24	0.00	8'633.66
Fouilles archéologiques	1'146'574.60	1'008'985.65	0.00	137'588.95
St-Blaise - Frontière bernoise				
Travaux routiers et d'adaptations	619'716.25	614'635.71	0.00	5'080.54
Fouilles archéologiques	47'163.50	41'503.88	0.00	5'659.62
Mesures de protection, environ.	396'872.30	350'059.70	0.00	46'812.60
Sous-total travaux	19'421'020.37	17'457'607.54	-797.18	1'964'210.01
Total	26'425'204.47	23'640'881.05	215'944.01	2'568'379.41
Garanties dues	1'216'452.00	1'075'134.55	140'981.30	336.15
Transactions terrains, soldes dus	308'813.50	271'755.90	42'134.50	-5'076.90
Transitoires	959'536.95	685'195.00	237'446.90	36'895.05
Total général	28'910'006.92	25'672'966.51	636'506.71	2'600'533.71

A5, Construction
Situation des comptes 4051.100004-788 au 31 décembre 2008

Tabl SPCH 12

Désignation des sections	Dépenses nettes au 31 décembre 2007	Dépenses totales brutes en 2008	Subventions fédérales	Autres recettes	Dépenses nettes en 2008	Dépenses totales nettes au 31 décembre 2008
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
3. Frontière vaudoise - Areuse	176'910'624.56	10'381'235.92	9'152'580.67	148'395.41	1'080'259.84	177'990'884.40
4. Areuse - Serrières	19'686'862.98	12'505'382.15	11'222'001.74	-1'948.00	1'285'328.41	20'972'191.39
5. Serrières - Neuchâtel	253'267.80	0.00	0.00	0.00	0.00	253'267.80
6. Traversée de Neuchâtel	101'556'253.39	611'440.55	588'778.26	0.00	22'662.29	101'578'915.68
7. Neuchâtel Est - Saint-Blaise	71'172'785.85	1'371'673.60	1'218'467.73	66'183.30	87'022.57	71'259'808.42
8. Saint-Blaise - frontière bernoise	28'985'180.15	1'555'472.25	1'459'052.65	3'313.30	93'106.30	29'078'286.45
	398'564'974.73	26'425'204.47	23'640'881.05	215'944.01	2'568'379.41	401'133'354.14
Garanties dues	140'981.30	1'216'452.00	1'075'134.55	140'981.30	336.15	141'317.45
Transactions terrains, soldes dus	42'134.50	308'813.50	271'755.90	42'134.50	-5'076.90	37'057.60
Transitoires	237'446.90	959'536.95	685'195.00	237'446.90	36'895.05	274'341.95
	398'985'537.43	28'910'006.92	25'672'966.50	636'506.71	2'600'533.71	401'586'071.14
					Amortissement au 31 décembre 2007 :	338'057'523.55
					Amortissement 2008 :	14'197'910.00
					Amortissement au 31 décembre 2008 :	352'255'433.55

A5, Gros entretien
Situation des comptes 4051 1000005 au 31 décembre 2008

Tabl SPCH 13

Désignation des sections	Dépenses nettes au 31 décembre 2007 Fr.	Dépenses totales brutes en 2008 Fr.	Subventions fédérales Fr.	Autres recettes Fr.	Dépenses nettes en 2008 Fr.	Dépenses totales nettes au 31 décembre 2008 Fr.
00 - Frontière vaudoise - frontière bernoise sans distinction particulièrè	195'810.58	-374'635.25	-321'236.33	0.00	-53'398.92	142'411.66
64 - Frontière vaudoise-Neuchâtel-Est	5'705'411.43	1'364'031.85	1'291'488.99	732'363.65	-659'820.79	5'045'590.64
68 - Neuchâtel-Est - Frontière bernoise	10'905'473.82	12'571'956.60	11'766'798.64	-222.46	805'380.42	11'710'854.24
Garanties dues	16'806'695.83	13'561'353.20	12'737'051.30	732'141.19	92'160.71	16'898'856.54
Transitoires	219'636.80	51'042.65	46'448.80	219'636.80	-215'042.95	4'593.85
	188'901.65	1'528.30	-665'060.15	188'901.65	477'686.80	666'588.45
	17'215'234.28	13'613'924.15	12'118'439.95	1'140'679.64	354'804.56	17'570'038.84
						10'736'462.70
						918'585.00
						11'655'047.70

Amortissement au 31 décembre 2007 :

Amortissement 2008 :

Amortissement au 31 décembre 2008 :

4.12. Garage de l'Etat

La mission principale du garage de l'Etat est la maintenance du parc de véhicules et de machines de notre service, mais également les réparations et les révisions de cet inventaire comptant environ 663 pièces.

Malgré un crédit extraordinaire octroyé en 2004, les moyens financiers à notre disposition ne suffisent pas à assurer le renouvellement régulier des véhicules et des machines des divisions d'entretien.

Décret du 2 novembre 2004 (renouvellement et acquisition de véhicules et de machines pour l'entretien du réseau routier neuchâtelois)

Un crédit de 5.322.000 francs a été accordé à notre service par décret du 2 novembre 2004. Il doit permettre, durant les exercices 2005 à 2008, le renouvellement de véhicules, machines et engins pour l'entretien du réseau routier et autoroutier.

La part de ce crédit portée initialement au budget 2008 est de 1.000.000 francs. Les dépenses pour 2008 se présentent de la façon suivante:

	Fr.
Renouvellement des véhicules et machines div. 1 à 3	695.907,10
Renouvellement des véhicules et machines du CNERN	191.753,55
Total	887.660,65

4.13. Frais d'entretien imputables aux comptes de fonctionnement

4.13.1. Machines et équipements (4051.311000)

Ce compte prend en charge les frais d'acquisition des machines et véhicules des trois divisions d'entretien des routes, ainsi que du garage de l'Etat à Vauseyon.

Les dépenses imputées dans la présente rubrique se répartissent de la façon suivante:

	Fr.
Signalisation routière	6.999,40
Equipement des divisions d'entretien et du garage	388.606,10
Equipement divers	11.802.—
Total	407.407,50

4.13.2.Eau, gaz, chauffage, électricité (4051.312000)

Les frais de fourniture d'eau, d'énergie et de combustibles pour tous les dépôts et centres d'entretien.

	Fr.
Division d'entretien I, II et III	44.437,55
Division d'entretien IV (solde 2007)	51.650,25
Total	96.087,80

4.13.3.Electricité routes et tunnels (4051.312400)

Cette rubrique comprend les coûts d'énergie pour l'éclairage des routes et tunnels ainsi que la ventilation des tunnels. Les frais d'éclairage des tunnels varient d'une année à l'autre, en fonction des conditions d'ensoleillement. Les dépenses imputées sur ce compte se répartissent de la façon suivante:

	Fr.
Eclairage des carrefours divisions I à III	1.943,25
Eclairage des tunnels routes cantonales	490.726,55
Eclairage des routes et tunnels et ventilation des tunnels de la route nationale 5	-58.700,40
Total	433.969,40

4.13.4.Carburants (4051.313010)

Cette rubrique prend en charge toutes les dépenses concernant les carburants pour l'ensemble du parc des véhicules d'entretien des routes cantonales. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 420.367 fr. 95.

Année	Nombre de km parcourus par les véhicules d'entretien des routes	
	2007	2008
Véhicules légers	759.953	841.956
Véhicules lourds	128.067	143.522
Totaux	888.020	985.478

Pour les véhicules lents tels que les balayeuses, chasse-neige, fraiseuses ainsi que les machines de chantier, c'est le nombre d'heures de fonctionnement qui est représentatif de la consommation du carburant diesel. La statistique concernant ces types d'engins est donnée ci-après pour ces deux dernières années.

Année	Nombre d'heures de fonctionnement des véhicules lents et des machines de chantier	
	2007	2008
Véhicules lents et machines de chantier	7.675	8.147
Fraiseuses à neige	250	621
Totaux	7.925	8.768

Les quantités de carburants consommées:

Année	2008
Essence, en litres	11.586
Diesel, en litres	223.553

4.13.5. Matériel véhicules, radio, outillage (4051.313030)

Cette rubrique prend en charge toute dépense relative à l'achat de petit matériel, d'outils, de produits de nettoyage, de pièces de rechange pour l'ensemble du parc des véhicules et machines des routes cantonales.

D'importants investissements ont été consentis pour acquérir de nouveaux appareils et remplacer d'autres devenus obsolètes à l'usage du laboratoire routier.

Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 618.180 fr. 68, soit 68.180 fr. 68 supérieurs au budget initialement alloué, mais compensé par un crédit supplémentaire de 100.000 francs accordé le 9 décembre 2008.

4.13.6. Signaux et peinture (4051.313400)

Les dépenses totales pour l'achat, la pose et le remplacement des signaux, glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc. s'élèvent à 449.888 fr. 05. Elles se répartissent comme suit:

Routes cantonales	Fr.
Signalisation verticale	149.255,45
Glissières	21.740,50
Signalisation horizontale	210.979,40
Signalisation lumineuse entretien	5.689,95
Signalisation cyclotourisme, entretien	15.895,30
Signalisation due aux travaux routiers+matériel signalisation chantier	42.083,40
Divers	4.244,05
	<u>449.888,05</u>

La signalisation verticale a été entretenue, réparée et remplacée dans le cadre du programme annuel.

Quelques sections de glissières de sécurité ont été remplacées ou complétées dans le cadre du programme d'entretien en favorisant, chaque fois que cela était possible, la pose de dispositif de sécurité mixte bois/métal.

Environ 52 t de peinture, soit 27 t de peinture à l'eau favorable à l'environnement, 14 t de peinture à solvant et 6 t en masse à deux composants, ont été utilisées et 15 t de microbilles de verre ont été mélangées avec ces peintures, de manière à garantir la réflexion des marques la nuit ou par mauvaise visibilité.

Nous ne pouvons malheureusement pas utiliser exclusivement les peintures à base d'eau, très intéressantes tant sur le plan écologique que dans le domaine de la santé des hommes qui utilisent ces produits, car le revêtement de la chaussée doit présenter une température minimale de 10° C et l'hygrométrie ne doit pas être trop importante pour assurer le séchage de la peinture. Or, nous devons intervenir fréquemment pendant des périodes totalement inadaptées pour l'application de la peinture routière, ceci pour des besoins de sécurité et principalement pour l'ouverture au trafic des chantiers, qui eux aussi, se prolongent très tardivement en fin de saison.

4.13.7. Marchandises pour entretien routes et ouvrages (4051.313410)

Cette rubrique prend en charge toutes les dépenses relatives aux matériaux de construction utilisés lors des travaux de réparation et d'entretien exécutés par les cantonniers et autres personnes du service des ponts et chaussées. Les dépenses de ce compte s'élèvent à 440.166 fr. 10.

4.13.8. Dégâts lors d'accidents (4051.313420 et 436400)

	Fr.
Réparations dégâts lors d'accidents (4051.313420)	170.907,30
Recettes dégâts lors d'accidents (4051.436400)	323.240,45

La différence entre le coût des dégâts suite à accidents et les recettes, soit la facturation aux assurances des dégâts occasionnés, s'explique par le fait que les charges en personnel, véhicules, engins et partiellement le matériel, sont comptabilisées sur les comptes généraux de traitement de personnel, caisse de pension, machines et équipements, etc.

La part de la main-d'œuvre est importante, tout particulièrement sur autoroute et semi-autoroute H20 où c'est notre personnel qui, pour des raisons de sécurité et de rapidité d'exécution, répare les dégâts à la signalisation et aux glissières de sécurité.

Par ailleurs, les versements des assurances peuvent intervenir sur une autre période budgétaire que la réparation des dégâts.

Enfin, il est de plus en plus fréquent que les dégâts soient occasionnés par un inconnu. Dans ce cas, nous recourons au Fonds national de garantie qui couvre la responsabilité civile pour les dommages causés en Suisse par des véhicules non identifiés ou non assurés, mais avec une franchise de 1000 francs (article 76 LCR et 52 OAV).

Notons que les montants sont très nettement inférieurs aux années passées du fait que les interventions sur l'autoroute A5 ne sont plus comptabilisées sur ces comptes, suite à la gestion complète de l'entretien de l'autoroute par le CNERN.

4.13.9. Entretien électromécanique des tunnels (4051.314420)

Cette rubrique, qui depuis 1994 et jusqu'à l'année dernière prenait en charge aussi les frais d'entretien et d'exploitation des équipements électromécaniques de l'A5, ne porte plus que sur ceux des routes cantonales, soit essentiellement sur ceux des routes principales H10 et H20. La répartition par domaine en est donnée ci-dessous:

Domaines d'activité	Contrats de maintenance	Entretien préventif et renouvellements	Entretien correctif et imprévus	Total
Energie	17.657,15	161.929,90	28.580,75	208.167,80
Eclairage	0.—	19.829,50	0.—	19.829,50
Ventilation	0.—	50.356,70	3.128,95	53.485,65
Signalisation	0.—	0.—	0.—	0.—
Détection et surveillance	7.060,35	56.512,15	5.937,60	69.510,10
Systèmes d'information	0.—	145.455,65	4.629,35	150.085,00
Locaux techniques	13.350,65	55.658.—	7.969,10	76.977,75
Divers	0.—	14.801,45	257.475,30	272.276,75
Total	38.068,15	504.543,35	307.721,05	850.332,55
	4%	60%	36%	100%

Les moyens financiers à disposition ont permis d'engager des travaux d'entretien et de remise à niveau d'équipements lourds. Toutefois, les difficultés à obtenir du matériel de rechange et les coûts croissants des réparations, quand elles sont encore possibles, prouvent que la planification du renouvellement des équipements électromécaniques dans un avenir proche devient impérative, si l'on veut maintenir le niveau de sécurité et la qualité de service qu'ils offrent aux usagers.

Les montants ci-dessus incluent les prestations fournies par la section électromécanique du CNERN, qui n'émargent plus aux charges de personnel du service.

Alimentation en énergie

Lors de tests de fonctionnement de l'alimentation secourue des ouvrages de la H20, il est apparu que l'autonomie des systèmes n'était systématiquement pas suffisante. De façon à l'augmenter, toutes les installations ont été dotées de batteries supplémentaires.

Il s'est aussi avéré que plusieurs onduleurs étaient en limite de charge et pouvaient présenter des problèmes de fonctionnement. Etant donné que ces appareils sont âgés de 14 ans et que le fournisseur ne garantit plus la fourniture de pièces de rechange, 4 de ceux-ci ont été remplacés par du matériel neuf dans les centrales des tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne.

En fin de vie, l'onduleur et les batteries desservant des équipements d'exploitation et de sécurité sis dans le bâtiment de Tunnelorama, aux Hauts-Geneveys, ont aussi été remplacés.

Éclairage

Au vu des résultats des mesures systématiques réalisées dans tous les ouvrages de la H20, qui confirment non seulement l'inhomogénéité de l'éclairage mais aussi le vieillissement des sources lumineuses, il a été décidé de planifier un renouvellement des luminaires de l'éclairage de base dans les tunnels sous La Vue-des-Alpes plutôt que le simple remplacement des ampoules.

Ventilation

Les équipements de ventilation des tunnels de la H20 ont fait l'objet de travaux de maintenance préventive usuels et de tests de fonctionnement périodiques. Les contrôles vibratoires et électriques effectués ne laissent apparaître aucune anomalie.

L'instrumentation de plusieurs machines, qui présentait des dysfonctionnements, a été remplacée.

Signalisation

Un contrôle systématique de la signalisation reliée au système de contrôle-commande, soit le test d'environ 400 organes, visant entre autres à tester les signaux utilisés sporadiquement, a été effectué lors des fermetures annuelles réservées au lavage des tunnels de la H20. La remise en état de marche de pratiquement tous les signaux défectueux, représentant une trentaine d'interventions, a été entreprise la semaine suivante durant la fermeture totale de l'axe.

Il a également été procédé au contrôle de l'état de vieillissement des signaux et de leur fixation dans le terrain. Leur état général, en particulier pour ceux implantés en tunnel, peut être qualifié de préoccupant. Les principales dégradations constatées sont l'oxydation des caissons, l'usure mécanique des signaux à prisme, les pannes fréquentes des dispositifs de protection contre la condensation. Par contre, la campagne d'inspection n'a pas permis de déceler de problème de serrage des brides et systèmes de fixation.

Dans la perspective d'améliorer la sécurité sur le tronçon de la H20 en trafic bidirectionnel, les marchepieds à l'entrée des tunnels du Mont-Sagne et de La Vue-des-Alpes ont été équipés de dispositifs de guidage optique, qui feront l'objet d'une évaluation relativement à leur comportement vis-à-vis des contraintes d'exploitation et de leur fiabilité. Sur la base des résultats de ce test, la pose de tels équipements devrait avoir lieu l'an prochain.

Détection et surveillance

La remise en état des appareils Sick et Codel pour les mesures d'ambiance (CO, opacité, vent) s'est poursuivie tout au long de l'année. Il en a été de même pour la réparation des caméras vidéo défectueuses (remplacement des chauffages, réparation de l'étanchéité).

Les fréquences d'émission de la radio OUC ont été adaptées pour en améliorer la diffusion notamment lors de la transition entre les ouvrages souterrains et les secteurs à ciel ouvert.

Systèmes d'information

La maintenance du parc de serveurs VAX, en fonction depuis 1993, n'est plus supportée par le fournisseur. L'achat d'ordinateurs d'occasion reste la seule solution permettant d'assurer jusqu'en 2012 la pérennité des systèmes contrôlant la traversée sous la ville de Neuchâtel, la H20 et le tunnel de La Clusette. L'installation des serveurs nouvellement acquis a nécessité la mise en place de nouvelles armoires, ainsi que le tirage de réseaux électrique et informatique.

Le renouvellement du mobilier de la centrale d'engagement et des transmissions (CET) de la Police cantonale a nécessité la modernisation du câblage des réseaux électriques et informatiques desservant le système de supervision des routes et tunnels. L'ancienne application du système d'aide à l'engagement de la CET a été remplacée par une nouvelle solution informatique indépendante du système de contrôle-commande des routes et tunnels.

Les travaux de rénovation du système vidéo ont permis une réaffectation du câblage fibre optique au profit du réseau informatique. En attente depuis 2006, l'évolution du réseau informatique Gigabits a été réalisée à la satisfaction des équipes de maintenance et d'entretien. En effet, le déploiement de ce réseau a permis la mise à disposition d'images vidéo dans les centres d'entretien, informations fort utiles pour le service hivernal et la surveillance à distance des entraves au trafic (fermetures de voies, ...).

Les travaux préventifs réalisés au cours de la semaine de fermeture de l'été 2008 ont permis de valider les systèmes de secours. Des tests complémentaires sont planifiés en 2009.

Locaux techniques

Compte tenu de l'état de saleté régnant dans les niches SOS, une campagne de nettoyage couplée à l'amélioration de l'étanchéité des portes a été menée sur la H20 durant la semaine de fermeture.

Tous les moteurs des installations assurant la ventilation des locaux et centrales techniques ont fait l'objet d'un relevé d'état. Le remplacement des équipements en fin de vie s'effectuera de manière à tendre vers une utilisation énergétiquement plus avantageuse.

De façon à séparer le matériel de réserve des routes cantonales de celui de l'A5, un local de stockage a été aménagé dans une des centrales techniques de la H20.

Profitant de la vétusté des cylindres des portes, les locaux techniques du tunnel de La Clusette ont été équipés de dispositifs de contrôle d'accès identiques à ceux déjà en fonction sur la H20.

4.13.10. Enlèvement de la neige et sablage (4051.314430)

Les dépenses pour l'enlèvement de la neige, le sablage et l'épandage de fondants chimiques s'élèvent à 1.517.944 fr. 85. Elles sont inférieures au montant budgété à 1.800.000 francs. L'hiver 2007-2008 relativement clément est à l'origine de cette économie.

Le nombre de jours de neige enregistrés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds est donné ci-après:

Jours d'enneigement								
	Année/mois	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total
La Chaux-de-Fonds	2005/2006	6	15	7	8	11	6	53
Neuchâtel	2005/2006	2	4	3	3	5	1	18
La Chaux-de-Fonds	2006/2007	1	3	10	7	11	1	33
Neuchâtel	2006/2007	0	0	1	0	1	0	2
La Chaux-de-Fonds	2007/2008	7	10	7	3	10	4	41
Neuchâtel	2007/2008	2	0	0	0	2	0	4

Routes cantonales	Fr.
Enlèvement de la neige et sablage	1.475.542,70
Achat des lames pour couteaux de chasse-neige	34.348,50
Frais divers	8.053,65
Total	1.517.944,85

4.13.11. Entretien des plantations (4051.314460)

Les dépenses de cette rubrique s'élèvent à 34.459 fr. 45.

4.13.12. Entretien mobilier, machines, équipement (4051.315000)

Cette rubrique comprend tous les frais de réparation des machines et véhicules par des ateliers et garages tiers. Les dépenses de cette année se montent à 109.630 fr. 80.

Le parc d'équipements utilisé pour l'entretien des routes cantonales ainsi que de l'autoroute est composé des éléments suivants:

Type d'équipement	Nombre de machines et véhicules		
	RC	CNERN	Total
Véhicules légers	47	17	64
Véhicules lourds	16	12	28
Balayeuses	3	1	4
Lames et ailes à neige	62	13	75
Fraiseuses autotractées et portées	12	5	17
Saleuses tractées et portées	37	11	48
Remorques	59	21	80
Ligneuses (machines à peindre)	3	0	3
Machines de chantier lourdes	47	6	53
Machines de chantier légères	41	3	44
Machines de fauchage	20	5	25
Engins divers	181	41	222
Totaux	528	135	663

4.14. Tableaux de synthèse des travaux

Ce décompte a été augmenté des nouvelles surfaces et longueurs découlant des travaux réalisés durant l'année 2008. Il tient compte du tronçon "Evitement de Corcelles" sur la H10 y compris les modifications découlant du raccordement au réseau mitoyen.

L'autoroute A5 n'étant plus sous la responsabilité du canton, les longueurs et surfaces de cet ouvrage ont été retirées du présent décompte.

Les surfaces indiquées ci-dessous correspondent à l'ensemble des chaussées, routes cantonales et routes communales entretenues par le service des ponts et chaussées.

Types de revêtements	Surface au 31.12.2007 en m ²		Modifications en 2008	Surface au 31.12.2008 en m ²
	Avec A5	Sans A5		
Revêtements superficiels	600.862	558.398	-7.488	550.910
Enrobés minces à froid	186.835	154.030	-10.020	144.010
Enrobés minces à chaud (mi-crobéton et ACVTL)	108.359	95.745		95.745
Tapis conventionnels AC	2.072.262	1.770.571	14.362	1.784.933
Macrorugueux AC MR	268.890	280.267	7.698	287.965
Splittmastixasphalte SMA	176.317	62.022		62.022
Drainants PA	143.123	16.028		16.028
Absence de couche d'usure, AC T / AC B	412.027	401.919	9.310	411.229
Béton	1.496	2.206		2.206
Asphalte coulé MA	192.473	12.710		12.710
Total	4.162.644	3.353.896	13.862	3.367.758

Longueurs et surfaces:

Réseau routes cantonales	Longueur en m	Surfaces en m ²
Routes cantonales principales sans bretelles	105.021	1.067.775
Routes cantonales secondaires sans bretelles	327.731	2.203.960
Bretelles des routes cantonales	13.381	77.993
Routes communales entretenues par l'Etat	3.311	18.030
Longueur totale du réseau routier entretenu par l'Etat	449.444	3.367.758

4.15. Tableaux de synthèse financiers

Le tableau Tabl SPCH 14 donne les frais de construction, d'entretien et d'exploitation des routes cantonales et de l'A5 en milliers de francs et ceci pour une période de trente-quatre ans (1974-2007).

Le tableau Tabl SPCH 15 indique les recettes pour la même période. On peut résumer la situation de la manière suivante:

	Montant en millions de francs pour la période 1974-2007	
	Dépenses	Recettes
Constructions et améliorations		
Coût des constructions nouvelles, y compris l'A5 et les améliorations des routes cantonales	3.904	
Part de la Confédération pour l'A5 et subventions fédérales pour les routes principales et pour la lutte contre les nuisances dues au trafic		3.398
Entretien et exploitation		
Coût de l'entretien et de l'exploitation des routes cantonales et de l'A5, y compris l'administration et la réglementation du trafic	1.131	
Part aux droits sur carburants, taxe poids lourds et produit net taxes et émoluments sur véhicules		1.302
Solde à charge de l'Etat		335
Totaux	5.035	5.035

Le rapport entre le total des recettes de 4,700 millions de francs et celui des dépenses de 5,035 millions de francs donne le degré de couverture de 93,4% pour la période considérée. Le solde des dépenses à la charge de l'Etat représente environ 9,9 millions de francs par année.

Frais de construction, d'entretien et d'exploitation des routes cantonales et de l'A5 (en milliers de francs)
Années 1974 à 2007

Tableau SPCH 14

Année	Constructions nouvelles y compris A5	Améliorations et corrections y compris A5	Total constructions, améliorations	Entretien, signalisation routière et environnement	Administration et mesures de prévoyance	Réglementation du trafic par la gendarmerie	Total administration entretien et exploitation	Total général
1974	35'183	18'299	53'482	7'358	1'914	2'500	11'772	65'254
1975	32'703	15'585	48'288	9'243	2'602	2'800	14'645	62'933
1976	26'502	12'047	38'549	10'289	2'330	2'820	15'439	53'988
1977	15'900	2'949	18'849	10'676	2'493	2'925	16'094	34'943
1978	10'538	2'813	13'351	9'123	2'714	3'500	15'337	28'688
1979	13'300	2'488	15'788	8'843	2'708	3'820	15'371	31'159
1980	18'548	2'073	20'621	11'601	3'361	4'125	19'087	39'708
1981	15'439	4'830	20'269	13'039	3'584	4'550	21'173	41'442
1982	33'013	1'928	34'941	14'146	3'953	4'820	22'919	57'860
1983	39'903	8'303	48'206	12'214	3'887	4'890	20'991	69'197
1984	50'278	7'015	57'293	13'605	3'901	5'253	22'759	80'052
1985	45'939	11'096	57'035	13'786	4'090	5'196	23'072	80'107
1986	72'856	10'202	83'058	14'204	4'187	5'415	23'806	106'864
1987	106'690	11'882	118'572	13'405	4'130	5'660	23'195	141'767
1988	136'027	11'518	147'545	16'950	4'120	6'185	27'255	174'800
1989	163'681	14'955	178'636	16'945	4'663	6'600	28'208	206'844
1990	223'961	10'428	234'389	19'676	5'181	7'500	32'357	266'746
1991	251'623	14'073	265'696	24'434	5'385	8'066	37'885	303'581
1992	266'785	10'691	277'476	22'745	5'803	8'850	37'398	314'874
1993	228'500	13'583	242'083	22'545	6'235	5'100	33'880	275'963
1994	175'133	9'708	184'841	23'817	5'320	9'696	38'833	223'674
1995	100'988	4'826	105'814	29'124	5'112	9'832	44'068	149'882
1996	93'955	7'595	101'550	28'575	5'562	10'208	44'345	145'895
1997	123'443	5'133	128'576	26'513	5'988	10'419	42'920	171'496
1998	174'400	10'072	184'472	25'523	6'219	10'605	42'347	226'819
1999	198'986	16'637	215'623	27'621	5'907	8'506	42'034	257'657
2000	192'240	22'219	214'459	26'088	6'475	8'834	41'397	255'856
2001	163'991	7'110	171'101	26'925	6'010	9'972	42'907	214'008
2002	132'943	14'708	147'651	26'617	7'144	11'124	44'885	192'536
2003	120'022	12'606	132'628	30'521	6'810	9'516	46'847	179'475
2004	128'679	20'709	149'388	32'671	6'720	10'978	50'369	199'757
2005	72'258	22'279	94'537	34'121	6'510	9'829	50'460	144'997
2006	35'775	22'942	58'717	61'334	5'834	8'670	75'838	134'555
2007	16'375	24'329	40'704	44'898	7'092	9'568	61'558	102'262
Totaux	3'516'557	387'631	3'904'188	729'175	163'944	238'332	1'131'451	5'035'639

Recettes pour les routes cantonales et l'A5 (en milliers de francs)
Années 1974 à 2007

Tableau SPCH 15

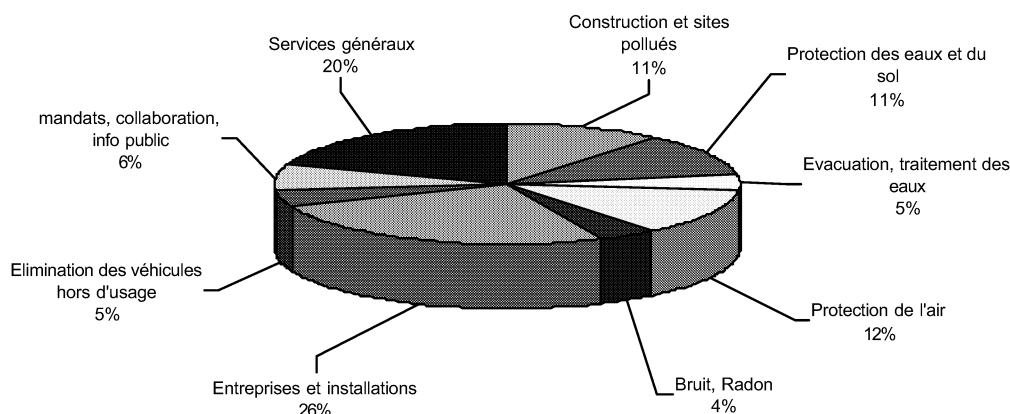
Année	Part de la Confédération pour l'A5	Subventions fédérales pour routes principales	Subv. féd. pour les mesures de lutte contre la pollution due au trafic et divers	Total pour A5 et routes principales	Part aux droits sur carburants	Produit net taxes + émoluments sur véhicules	Taxe poids lourds	Total des droits sur carburants et taxes	Total général
1974	29'758	4'200	-	33'958	4'253	10'047		14'300	48'258
1975	29'126	8'021	-	37'147	3'823	10'444		14'267	51'414
1976	22'142	6'506	-	28'648	3'766	10'556		14'322	42'970
1977	12'860	2'498	-	15'358	2'729	10'755		13'484	28'842
1978	5'422	945	-	6'367	4'729	11'656		16'385	22'752
1979	6'456	5'727	-	12'183	3'921	11'881		15'802	27'985
1980	7'439	1'976	-	9'415	6'129	12'194		18'323	27'738
1981	9'804	3'451	-	13'255	5'616	13'501		19'117	32'372
1982	21'789	2'472	-	24'261	5'835	13'412		19'247	43'508
1983	33'856	486	-	34'342	5'703	14'233		19'936	54'278
1984	42'607	1'102	-	43'709	6'851	13'825		20'676	64'385
1985	52'961	354	-	53'315	11'986	14'973		26'959	80'274
1986	66'176	1'669	-	67'845	14'526	16'951		31'477	99'322
1987	93'351	4'947	-	98'298	15'953	16'934		32'887	131'185
1988	109'262	16'369	-	125'631	16'293	17'808		34'101	159'732
1989	116'830	26'733	-	143'563	17'639	19'035		36'674	180'237
1990	136'470	55'566	-	192'036	16'790	18'954		35'744	227'780
1991	161'499	88'324	-	249'823	17'671	19'808		37'479	287'302
1992	140'494	75'673	-	216'167	18'451	19'964		38'415	254'582
1993	154'169	73'592	-	227'761	20'031	22'277		42'308	270'069
1994	106'758	50'740	-	157'498	19'647	22'889		42'536	200'034
1995	84'785	33'663	-	118'448	23'802	24'151		47'953	166'401
1996	85'481	12'677	-	98'158	24'390	25'794		50'184	148'342
1997	110'179	10'746	-	120'925	23'275	26'786		50'061	170'986
1998	140'827	17'646	329	158'802	21'231	27'633		48'864	207'666
1999	164'298	22'725	414	187'437	21'640	29'324		50'964	238'401
2000	159'119	18'552	540	178'211	18'445	29'505		47'950	226'161
2001	141'417	10'987	23	152'427	22'501	38'134	3'998	64'633	217'060
2002	126'676	2'686	1'368	130'720	21'681	37'319	3'978	62'978	193'698
2003	111'841	10'949	0	122'790	21'201	38'812	6'070	66'083	188'873
2004	119'153	10'097	0	129'250	19'025	40'473	4'473	63'971	193'221
2005	78'127	10'355	0	88'482	19'308	41'237	7'527	68'072	156'554
2006	61'105	9'875	102	71'082	16'285	41'352	11'366	69'003	140'085
2007	41'725	8'885	102	50'712	16'374	41'791	9'126	67'291	118'003
Totaux	2'783'962	611'194	2'868	3'398'024	491'500	764'408	46'538	1'302'446	4'700'470

Les années 1986 à 1998 ont été corrigées en 2000, par l'ajout de la part communale aux taxes automobiles

5. SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le poids des divers domaines de prestations du service se présente de la manière suivante:

Répartition du temps de travail en 2008



En comparaison avec l'année passée, le temps de travail consacré à chacun des groupes de prestations n'a que très peu varié. Une légère diminution est enregistrée dans le secteur de l'élimination des véhicules hors d'usage du fait de la réduction d'activité dans ce domaine. Rappelons que sous le vocable "services généraux", sont regroupées toutes les activités du laboratoire, du secrétariat et de la comptabilité ainsi que celles de la direction du service.

Utilisée depuis plusieurs années, la comptabilité analytique permet de disposer d'une bonne connaissance des coûts des prestations.

Le service a également obtenu sa recertification ISO 9001 et ISO 14001 au mois de septembre pour une nouvelle période de 3 ans.

5.1. Projets de construction et chantiers

Etude d'impact sur l'environnement

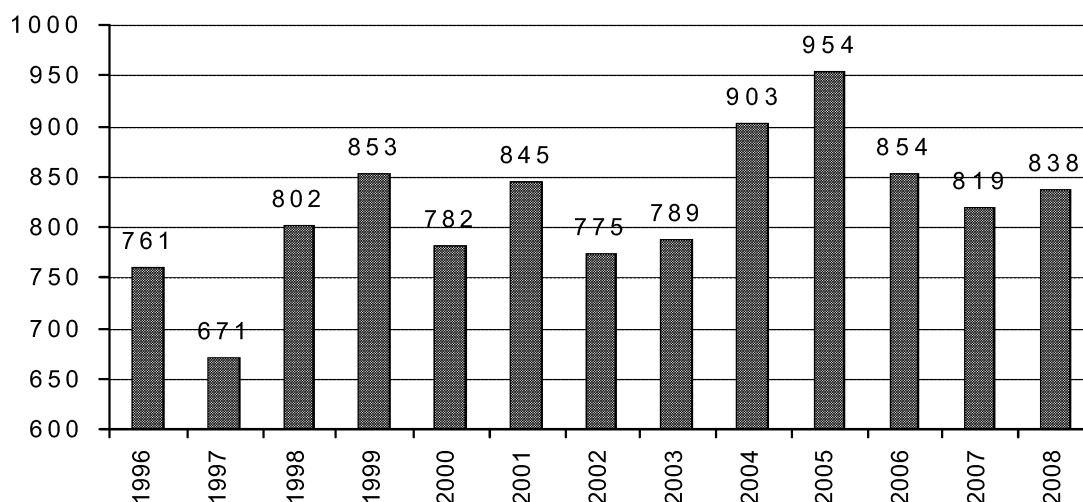
Le SCPE a pris position à treize occasions sur onze projets soumis à étude d'impact (2007: 6; 2006: 2), à l'attention des autorités compétentes ou des requérants.

	Agriculture	Production d'énergie	Parking	Extraction de roches
Examen et avis définitif	4		2	
Evaluation d'étape		2	3	2

Le nombre de projets soumis à étude d'impact reste aléatoire et ne peut être influencé par le service. La forte augmentation de tels projets depuis 2006 est uniquement due à l'avancement de projets individuels dont les dimensions dépassent les seuils légaux.

Plans d'aménagement et permis de construire

Le SCPE a examiné huit cent trente-huit dossiers, soit +2% par rapport à 2007 (819).



Lorsque la législation fédérale sur la protection de l'environnement et des eaux l'exige, le service délivre des décisions spéciales liées aux permis de construire. Cela concerne dix-huit projets de construction (décisions facturées par l'intermédiaire du SAT), quarante-deux autorisations pour des forages pour pompes à chaleur sol-eau et sept dérogations à l'infiltration des eaux pluviales.

L'examen des préavis par le SCPE concerne dans la majorité des cas différents domaines tels que le bruit ou les rayonnements non ionisants, en passant par la gestion des déchets et des eaux jusqu'à l'organisation des chantiers.

Pour 68% des dossiers (+5% par rapport à 2007), la durée de l'examen a été inférieure à dix jours (week-ends compris), pour 79% (+4%) inférieure à quinze jours.

Le traitement de tous les permis de construire et plans d'aménagement par le service se fait en moyenne en un peu moins de dix jours à compter de la réception du dossier jusqu'à la rédaction du préavis global.

La durée moyenne de séjour des dossiers entre l'entrée et la sortie des dossiers du service s'élève à douze jours et demi, si l'on tient aussi compte des attentes dues aux dossiers incomplets présentés par les communes et les requérants.

Chantiers

Dans le cadre de ses activités de suivi des chantiers sur le terrain, le SCPE a effectué à nouveau environ cent vingt-cinq inspections de chantiers en cours, tant sous l'aspect de la gestion des déchets, que des mesures de protection des eaux ou de lutte contre les nuisances de chantier. Lors de vingt contrôles, l'incinération de déchets a été constatée.

Décharges et sites pollués

Décharges anciennes et décharges contrôlées

Environ soixante contrôles et inspections de décharges ont été effectués (2007: 76; 2006: 40), dont vingt-sept portaient sur d'anciennes décharges communales, servant aujourd'hui souvent à la collecte des déchets.

Le canton dispose de trois décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI) dûment autorisées et d'une décharge pour les seuls matériaux d'excavation naturels. Le site et leur mode d'exploitation doivent répondre à des critères précis. Elles ont été inspectées à six occasions.

Sites pollués

Les demandes d'information quant au statut de parcelles dans le cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANÉPO) a continué à croître: cinq cents demandes ont été adressées par des études d'avocats, grandes entreprises, bureaux d'ingénieurs ou architectes (2007: 355; 2006: 92). On s'aperçoit par là que cette problématique est dorénavant très largement prise en considération lors de transactions immobilières ou pour la planification de projets de construction.

Un effort a été entrepris dès l'automne afin de donner aux communes et au public en général un accès direct au cadastre CANÉPO dès le printemps 2009. La publication du cadastre sur le guichet électronique permettra alors d'être renseigné sans devoir s'adresser au service.

Comme les propriétaires, les collectivités neuchâteloises seront tenues dans certains cas de procéder aux investigations et éventuellement aux assainissements de sites pollués pour lesquels ils ont une part de responsabilité. Le canton devra notamment aussi assumer des coûts pour lesquels les responsables privés ne pourront plus être trouvés ou sont insolubles.

Le service a fourni un important travail de rédaction et d'explication, afin de permettre au Conseil d'Etat de proposer au Grand-Conseil un projet législatif puis une demande de crédit pour le financement de ces tâches. Ces projets ont été adoptés par le Grand Conseil lors de ses sessions des 19 février et 1er octobre.

Le service a participé financièrement aux travaux d'investigation et d'assainissement de deux sites pollués: il s'agit d'une piste de courses automobiles dont les personnes responsables ne pouvaient plus être mises à contribution ainsi que d'une seconde décharge ancienne dans un gouffre, nettoyée par les spéléologues.

Environ dix inspections ou séances de chantier concernaient des travaux sur des sites pollués.

5.2. Déchets

Déchets de chantier

Outre l'inspection de places de dépôt, la surveillance de terrain visait avant tout les feux de déchets en plein air, le déversement sauvage de déchets divers provenant des chantiers ou d'exploitations. Environ trente-trois inspections concernaient des places de feu ou dépôts temporaires de déchets (2007: 40; 2006: 65, voir aussi "Chantiers").

Pour cinquante-cinq sur les sept cent nonante projets soumis à permis de construire, le service a demandé à examiner un plan de gestion des déchets dans le sens de la norme SIA y relative.

Plan cantonal de gestion des déchets

Le nouveau plan cantonal de gestion des déchets a été approuvé par le Conseil d'Etat en septembre. Il comprend un rapport décrivant la situation pour les différents types de déchets, tant au niveau des quantités traitées que des filières de traitement en place, les objectifs futurs à atteindre, ainsi qu'une partie «fiches de mesures» qui décrivent les actions à mener dans le but d'améliorer la gestion des déchets dans le canton. Les fiches seront actualisées annuellement, le rapport tous les cinq ans.

Gestion des déchets organiques

Le plan de gestion des déchets a mis en évidence le besoin d'améliorer la valorisation des déchets, spécialement des déchets organiques. L'étude réalisée présente différents scénarios de traitement de ces déchets. Les résultats seront présentés aux communes début 2009. Ces dernières décideront de la solution, à l'échelle de la région, qu'elles souhaitent adopter pour le traitement de ce type de déchets.

Informations déchets

Les 16 et 17 mai, onze communes ont participé aux journées "Coup de balai", en organisant des actions de sensibilisation aux questions des déchets, de leur récupération ou du nettoyage du domaine public avec le concours de classes d'école, d'associations et de volontaires.

Incinération

Ce sont 107.606 tonnes de déchets urbains qui ont été éliminées dans les deux usines du canton. Cette quantité englobe les déchets provenant du ramassage réalisé par les communes et des livraisons directes des entreprises.

Tri des déchets à la source

Les communes et les détenteurs d'installations de traitement ont fourni les données sur la production et le traitement des déchets pour l'année 2007. Le recensement régulier des déchets produits est important pour planifier la gestion des déchets. Les données de 2005 ont en effet servi à l'élaboration des scénarios présentés dans le plan cantonal de gestion des déchets.

Le tableau global qui suit résume l'évolution au niveau des communes depuis 1998 (quantités en tonnes).

Déchets	1998	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
déchets incinérés	60.337	61.013	60.278	60.725	60.302	59.004	57.632	58.811	62.403
déchets verts	4.930	7.033	7.000	8.004	7.870	11.099	9.897	10.145	11.503
papier/carton	4.462	4.621	4.857	4.891	4.946	5.231	5.693	6.189	6.580
verre	6.502	6.511	6.681	6.798	6.594	6.267	6.222	6.533	6196
métaux	1.204	1.514	1.633	2.022	1.368	1.294	1.309	1.349	1.619

Déchets industriels (déchets spéciaux - déchets soumis à contrôle)

Une des tâches principales du SCPE dans ce domaine consiste à vérifier que les déchets spéciaux générés par les entreprises du canton soient éliminés de manière respectueuse de l'environnement et traités par des entreprises au bénéfice d'une autorisation de preneur. Pour ce faire, et en parallèle aux contrôles effectués dans les entreprises, le service dispose des informations sur tous les mouvements de déchets spéciaux générés par les entreprises du canton (2865 remettants) qui sont enregistrées dans une banque de données spécifique. La production cantonale de déchets spéciaux se monte à environ 14.500 tonnes, ce qui correspond à une relative stabilité au regard des années précédentes. En début d'année, les preneurs de déchets soumis à contrôle (déchets non spéciaux, mais dont la filière d'élimination nécessite un suivi particulier) étaient tenus de procéder à la déclaration des déchets qu'ils avaient repris et éliminés durant l'année 2007. Ces données devaient être introduites directement dans une banque de données de l'Office fédéral de l'environnement. Dans la mesure où la plupart des entreprises concernées ont connu quelques difficultés au niveau de la procédure d'enregistrement, le SCPE a apporté un soutien significatif pour que celles-ci puissent faire face à leurs obligations relatives à l'enregistrement de ces données dans le futur. Du point de vue du mouvement de ces déchets, 49.000 tonnes ont été prises en charge par les vingt-sept preneurs autorisés du canton. Le bois usagé représente environ le cinquante pour cent des déchets récupérés. Les pneus usagés, les véhicules hors d'usage et la ferraille représentent également une part importante. Dans le cadre des autres tâches spécifiques cantonales dans le domaine des déchets spéciaux et soumis à contrôle, cent trois demandes de numéro d'identification pour les entreprises ont été traitées et onze autorisations pour preneurs de déchets ont été renouvelées.

Déchets spéciaux des ménages (DSM)

On constate une légère diminution au niveau du tonnage récupéré (-10%), due principalement à une moins grande fréquentation du centre de collecte de Plaines-Roches. Il paraît toutefois préma-

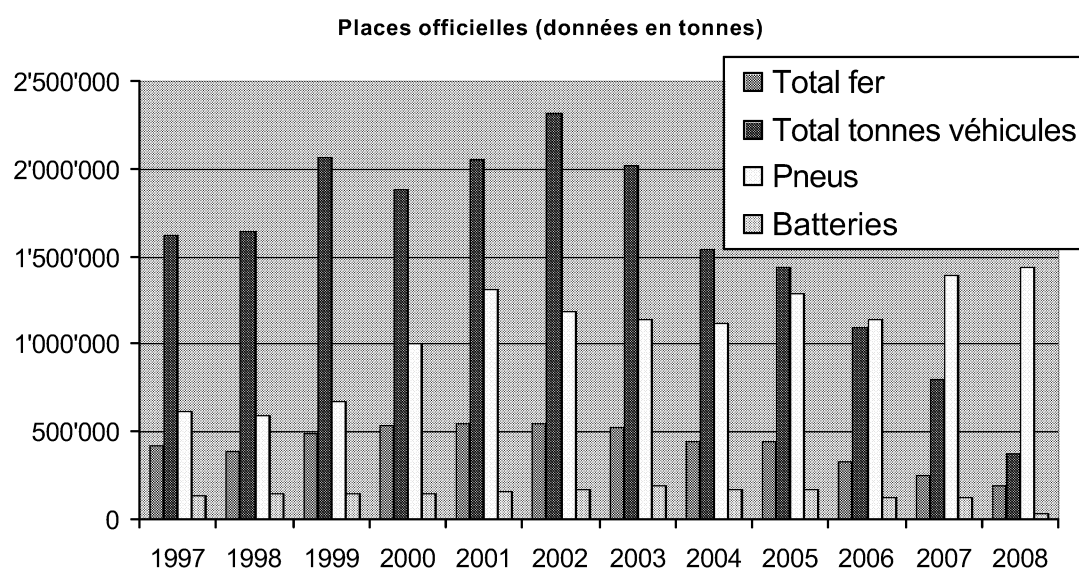
turé de chercher une explication à cette baisse, car plusieurs facteurs peuvent y être liés. Il sera intéressant de comparer ces chiffres avec ceux des deux prochaines années. En parallèle, 6114 kg de médicaments usagés ont été récupérés par les pharmaciens du canton et éliminés dans des centres de traitement appropriés selon un concept mis en place il y a cinq ans par le SCPE.

Bilan d'exploitation

	2004	2005	2006	2007	2008
Centres régionaux	total kg	total kg	total kg	total kg	total kg
Travaux publics La Chaux-de-Fonds	7.891	11.522	12.387	13.412	11.442
Travaux publics Le Locle	3.462	3.656	3.248	2.978	3.099
STEP du SEVRE	3.511	3.889	6.758	5.204	5.097
Déchetterie de l'Entre-deux-lacs (Comaux)	1.948	1.602	4.116	17.259	17.263
STEP de Colombier	5.867	7.048	8.825	6.953	7.725
Déchetterie de Plaines -Roches	22.508	29.173	33.997	38.771	30.637
Travaux publics (déchetterie) Fleurier	5.842	3.985	6.381	4.588	5.155
Totaux	51.029	60.875	75.712	89.165	80.418

Elimination de véhicules sur le territoire public

Moins de 650 tonnes de ferraille (2007: 1200; 2006: 2000; 2002: 2900) ont été évacuées au centre de déchiquetage d'Ecublens (SIREC). Jusqu'au mois de novembre, l'élimination des épaves et du fer en général ne coûtait plus rien. En effet, depuis fin 2005, les conditions de reprise de la ferraille sont devenues de plus en plus intéressantes. Les ferrailleurs même de l'étranger sont venus acheter des carrosseries et de la ferraille. En cette fin d'année, la tendance s'est inversée et il faut à nouveau payer l'élimination de ces matériaux. Les efforts maintenus pour le tri, la séparation des matières recyclables et celles ayant une valeur marchande intéressante ont ainsi permis de valoriser plus de 35 tonnes de matières de valeur (aluminium, cuivre, acier, etc.), 40 tonnes de batteries et seulement 110 catalyseurs. Le prix de vente de ces derniers a triplé, c'est vraisemblablement la raison pour laquelle les places officielles ont été à deux reprises victimes de vols de catalyseurs (300 pièces en tout). Entre la Société des ciments et bétons (Holcim) à Eclépens et les récupérateurs de pneus usagés, respectivement pour une proportion de trois quarts pour le premier et le dernier quart pour les autres, ce sont plus de 1430 tonnes de pneus qui ont été éliminées. Holcim a toutefois augmenté le prix de la prise en charge des pneus. Pour le canton, vu le sérieux avec lequel le tri est effectué avant la livraison de la marchandise (l'entreprise estime ainsi ne plus avoir besoin de contrôler les chargements), le SCPE bénéficie de prix en dessous de ceux proposés par les autres remettants. Le marché du pneu usagé s'est cependant effondré, plusieurs pays ayant réglementé l'importation de pneus d'occasion. Depuis l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur le mouvement des déchets, on constate une augmentation du nombre de pneus à éliminer (pneus qui auparavant pouvaient être exportés). La diversité dans la dimension des pneus de voitures ne permet plus un bon recyclage (marché de l'occasion). Enfin, actuellement, un pneu neuf coûte moins cher que celui qui est regommé.



Elimination de véhicules sur le territoire public

Moins de trente factures ont été envoyées (environ 7100 francs) aux personnes ayant abandonné leur véhicule ou pour les véhicules provenant d'autres cantons. Par ailleurs, sur demande des communes et, dans certains cas, de la gendarmerie, le service a pris en charge l'évacuation des véhicules ou objets abandonnés par leurs propriétaires. Ceux ayant pu être retrouvés ont dû rembourser les frais y relatifs. On constate une diminution régulière des véhicules abandonnés. En 2003, il y avait encore plus de 110 cas par année.

5.3. Protection des eaux et du sol

Eaux souterraines

Surveillance de la qualité des eaux souterraines

Le suivi qualitatif des eaux souterraines s'est poursuivi. Néanmoins, la fréquence de prélèvement pour analyse a passé de trimestrielle à semestrielle. Il n'a ainsi été effectué que deux séries de prélèvements pour analyses contre quatre les années précédentes. Le réseau de surveillance comporte toujours une trentaine de points. Tous, exception faite des deux sources karstiques non captées de la Serrières et de la Noiraigue, sont utilisés pour l'alimentation en eau de boisson. Les prélèvements et analyses pour le réseau national de surveillance des eaux souterraines se sont poursuivis selon le programme convenu avec la Confédération.

Les résultats des analyses ont été communiqués aux distributeurs afin qu'ils puissent les inclure dans le cadre de leur démarche d'autocontrôle en matière d'eaux de boisson. Les données sont disponibles sous forme de tableau de synthèse sur le site du SCPE.

Eaux superficielles

Lac de Neuchâtel

Toujours en collaboration avec les cantons de Fribourg et Berne qui effectuent les surveillances des lacs de Bienne et Morat, douze profils ont été réalisés au point le plus profond (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multicritères comprenant la température, le pH, la conductivité

et l'oxygène dissous. En septembre, six profils supplémentaires répartis d'Yverdon au bas lac et de chaque côté de la Motte ont été effectués. L'interprétation de ces données permet de penser que le point de la Pointe du Grain donne une image représentative des caractéristiques physico-chimiques de l'ensemble du lac et qu'il est raisonnable de poursuivre la surveillance en ce point.

Des échantillons d'eau pour l'analyse du plancton sont également prélevés à chaque sortie. Les analyses physico-chimiques complètes n'ont été réalisées que deux fois et non plus à chaque saison comme précédemment.

Les résultats de ces campagnes peuvent être consultés sur le site <http://www.les3lacs.ch/>.

Lac des Taillères

La surveillance de la qualité des eaux a été opérée en parallèle et avec les analyses des cours d'eau.

Rivières

Quatre campagnes de surveillance des principales rivières ainsi que du lac des Taillères ont pu être organisées. Les analyses physico-chimiques ont été complétées par des évaluations des indices diatomiques, d'indices biologiques globaux normalisés (IBGN) et par un relevé de végétation.

Contrairement aux années précédentes, aucun bassin versant n'a fait l'objet d'une surveillance mensuelle. Les données sont classées en fonction du système modulaire gradué de la Confédération.

Les données physico-chimiques sont disponibles sous forme de tableau de synthèse sur le site du service.

Sol

L'analyse des zones S1 de captage des eaux souterraines se poursuit, certains résultats ayant montré qu'une analyse conjointe des eaux pourrait être intéressante. En plus de permettre la surveillance de la qualité du sol se situant au-dessus des captages d'eau potable, cette étude permet une répartition assez large des points de prélèvements et une bonne reproductibilité puisque les zones S1 sont bien délimitées et seront conservées sur le long terme pour la grande majorité d'entre elles. L'analyse des anciens sites continue, elle concerne la moitié des sites prélevés chaque année.

Organisation du territoire

La carte de protection des eaux, comportant les secteurs de protection des eaux ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition.

Le projet de mise en place d'une aire Zu à Valangin s'est poursuivi, une convention programme relative au subventionnement des pertes culturelles a été signée en août par la Confédération et le canton. Une demande est encore en cours en ce qui concerne le subventionnement des aménagements structuraux. Les prélèvements mensuels pour analyse des eaux dans les captages concernés se sont poursuivis.

Zones et périmètres de protection des eaux

Les plans et règlements des zones S de protection du captage de la source du Seyon ont été adoptés et mis à l'enquête dans les communes de Savagnier et de Villiers puis sanctionnés par le Conseil d'Etat.

Protection des eaux en agriculture

Une trentaine de permis de construire ont été traités en collaboration avec le service de l'économie agricole dont une vingtaine d'étables et abris pour du bétail (y compris fosses à purin), neuf hangars agricoles et une installation pour chevaux.

Huit fosses à purin achevées ont été contrôlées et déclarées étanches.

Suite à la conclusion de l'enquête fosse menée en 2005-2006, le volume général sur le canton s'avérant suffisant, la décision a été prise de remettre à jour la politique cantonale en matière de protection des eaux en agriculture. Avec le concours du service de l'agriculture, l'interdiction de puriner dans des conditions défavorables a donc été signalée à tous les agriculteurs du canton. Une communication a été menée auprès des différents acteurs concernés (agriculteurs, communes, association neuchâteloise de producteurs en productions intégrée, grand public) et un arrêté a été adopté par le Conseil d'Etat le 15 septembre.

5.4. Evacuation et traitement des eaux

Contrôle de l'exploitation du fonctionnement des stations d'épuration

Le contrôle des vingt-quatre stations d'épuration (STEP) communales ou intercommunales et d'une station industrielle a, pour des raisons notamment économiques, été réduit de moitié. Ces installations ont fait l'objet de quatre à sept contrôles, en fonction des problèmes rencontrés et leur état de vétusté. Ainsi, au cours de 148 inspections, 294 analyses portant sur une douzaine de paramètres ont été effectuées. Le travail d'analyse est confié au laboratoire du service vaudois des eaux, sols et assainissement dans le cadre d'un échange intercantonal de prestations.

Le tableau ci-dessous résume les résultats et les compare à ceux des deux années précédentes. Les colonnes limites indiquent le pourcentage des installations respectant les concentrations maximales de rejet fixées par l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). Pour chaque paramètre, des valeurs différentes s'appliquent en fonction du milieu récepteur:

- demande biologique en oxygène, DBO₅: 10, 15 ou 20 mg O₂/l
- phosphore total: 0,3 mgP/l ou 0,8 mgP/l
- Matières en suspension : 10, 15 ou 20 mg/l.

Les colonnes rendements donnent en pour-cent la proportion des contrôles où les normes de rendement d'épuration pour la DBO₅ (90%) et le phosphore total (85%) ont été respectées.

	Limites			Rendements		
	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
DBO ₅	91%	86%	91%	69%	69%	70%
Phosphore total	57%	77%	56%	30%	56%	57%
Matières en suspension	66%	69%	67%			

Ces pourcentages fluctuent d'une année à l'autre. Ils dépendent non seulement du fonctionnement des STEP, mais aussi de l'échantillonnage, de la météo et de la qualité du réseau de canalisations. Les STEP à problèmes sont plus souvent contrôlées, péjorant de ce fait la statistique présentée ci-dessus. Si la plupart des installations d'épuration ont été remises à niveau, quelques-unes devront encore être réhabilitées.

Les six derniers résultats des eaux de sortie des STEP sont publiés sur le site internet du service.

Rappelons qu'il est primordial de se préoccuper aussi les réseaux d'égouts, d'où l'importance des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et des subventions incitatives.

Travaux réalisés

Parmi les principaux chantiers citons:

- l'adaptation du traitement des boues de la STEP de St-Aubin à la suite de l'interdiction de la valorisation agricole,
- l'assainissement du site touristique du Saut-du Doubs avec la création d'un réseau d'égout, et d'installations sanitaires publiques dont les eaux usées traversent le Doubs pour être traitées en France,
- la réhabilitation de la STEP de La Côte-aux-Fées.

Plan régional d'évacuation des eaux (PREE) du Val-de-Ruz

Selon l'article 4 de l'OEaux, les cantons doivent établir un PREE lorsque, pour assurer une protection efficace des eaux dans une région limitée formant une unité hydrologique, les mesures prises par les communes doivent être harmonisées.

Dans notre canton, un tel plan s'est révélé nécessaire pour améliorer la qualité des eaux du Seyon et de ses affluents.

Après quelques quatre ans de travaux, cette étude est maintenant achevée. S'agissant d'une démarche pluridisciplinaire, elle comporte trois modules:

1. Qualité des eaux, assainissement et milieu.
2. Agriculture.
3. Hydrologie et hydrogéologie.

Dans un premier temps, un diagnostic de la situation actuelle a été établi. Il a mis en évidence les dysfonctionnements des réseaux d'évacuation des eaux, les nuisances dues aux aménagements artificiels du lit des cours d'eau, les problèmes liés à l'agriculture et le déficit des débits d'étiage.

L'étude se conclut par un plan d'action proposant plusieurs trains de mesures touchant l'assainissement, l'agriculture, la revitalisation des cours d'eau et l'augmentation des débits. Selon leur nature et leur domanialité, la mise en œuvre et le financement de ces mesures seront l'affaire du canton par l'intermédiaire de plusieurs services de l'administration, des communes et du Syndicat des eaux du Val-de-Ruz est et aussi d'autres propriétaires fonciers. La planification de ces réalisations, classées selon leur degré d'urgence, a été prévue jusqu'en 2030.

Travaux et études en cours

Après examen, trente dossiers présentés par les communes ou syndicats ont fait l'objet d'une promesse de subvention, ils concernent les études et ouvrages suivants:

- collecteurs permettant la séparation des eaux claires et usées: 28
- équipement de STEP: 1
- étude régionale et PGEE: 1

Représentant un montant total de 15,7 millions de francs, ces travaux seront subventionnés à raison de 5,5 millions de francs.

Les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) de Couvet, La Côte-aux-Fées, Saint-Sulpice et de La Brévine ont été sanctionnés. Actuellement cinquante et un PGEE sont sanctionnés, un est en procédure de sanction et six encore à l'étude.

Boues d'épuration

Les boues d'épuration du canton sont prises en charge par VADEC (SAIOD) qui, en principe, les fait incinérer en cimenterie après les avoir séchées.

Le contrôle des concentrations en métaux lourds dans les boues ne se justifie plus depuis l'interdiction de leur valorisation agricole comme engrais. Il reste cependant un moyen efficace et simple d'obtenir une image globale des déversements industriels sur l'ensemble du canton. Vingt-deux analyses de métaux lourds ont été réalisées sur des boues. A part deux situations endémi-

ques et un nouveau cas suspect de contamination par du cadmium, les résultats montrent que la situation continue de s'améliorer. Les contrôles dans les entreprises ont un effet positif. Le problème du rejet de métaux lourds n'est pourtant jamais définitivement réglé et requiert toujours une surveillance serrée. Même si les boues ne sont plus utilisées comme engrais et sont éliminées, le contrôle des métaux lourds reste très important. En effet, si une part des métaux rejetés à l'égout se retrouve dans la matière solide des boues, une part dissoute, dans une proportion spécifique au métal concerné, se retrouve dans l'effluent de la STEP, puis dans les eaux de surface. Il est donc primordial de maintenir le contrôle des métaux lourds dans les boues et dans les rejets industriels afin de limiter leur impact sur le milieu récepteur.

Subventions

Subventions cantonales

Secteurs d'activité	Nombre d'objets	Montants en francs
Épuration	35	3.116.640.–
Eau potable	11	1.107.985.–
Zones de protection	0	
Total	46	4.224.625.–

Les subventions versées par la Confédération pour cinq objets liés à l'épuration se montent à 165.389 francs

5.5. Surveillance de la qualité de l'air

Dans le cadre de l'observation de l'environnement, suivre l'évolution de la qualité de l'air dans le canton est une des tâches du SCPE. Pour la mener à bien, il traite les données de stations fixes de mesure en continu dans les trois villes (Neuchâtel – Avenue de la Gare, La Chaux-de-Fonds – Parc de l'Ouest, Le Locle – Avenue de l'Hôtel de Ville), dans la région industrielle de l'Entre-deux-Lacs (Le Landeron – Grand Marais) et sur les crêtes du Jura (Chaumont – Les Trois Cheminées).

Les stations des villes sont la propriété de l'Etat de Neuchâtel et exploitées par le SCPE, alors qu'au Landeron elle appartient à la raffinerie de Cressier; à Chaumont elle fait partie du réseau suisse de surveillance de la qualité de l'air (réseau Nabel).

Les paramètres de base mesurés sont le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃) ainsi que les poussières fines (PM10) à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Chaumont. Au Landeron, en plus des paramètres de base, des mesures complémentaires de dioxyde de soufre (SO₂) et de composés organiques volatils (COV) sont installés.

Les mesures du dioxyde d'azote, d'ozone et de PM10 sont publiés régulièrement sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel (www.ne.ch/air).

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) publie ces mesures sur son serveur internet (<http://www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/index.html?lang=fr>).

Ces stations permettent autant un suivi à court terme avec une information de la population en cas de pics de pollution, qu'un suivi à long terme de l'évolution de la qualité de l'air dans le canton avec une information régulière du public. Des commentaires et les résultats des mesures d'immission sont publiées périodiquement sur le site internet du SCPE et dans l'agenda statistique de l'Etat de Neuchâtel.

Le SCPE a engagé des moyens de mesure complémentaires (deux stations mobiles de mesure en continu et des capteurs passifs de dioxyde d'azote et de composés organiques volatils) dans le cadre d'études spécifiques, soit:

- à La Chaux-de-Fonds, dans le cadre du plan spécial de la gare aux marchandises;

- dans l'Entre-deux-Lacs, à Cornaux et à Enges, dans le cadre de l'étude d'impact de la future usine à gaz de Cornaux et a participé à des mesures permettant l'étude de la structure de l'atmosphère (température et vents du sol à 2400 mètres), mesures réalisées par Météosuisse. Toutes ces mesures, combinées à un modèle numérique, permettront de réaliser un pronostic de l'influence de cette nouvelle installation sur la qualité de l'air dans la région;
- le suivi de la qualité de l'air dans la région allant de Vaumarcus à Areuse suite à l'ouverture de l'A5. Cette étude qui va se poursuivre en 2009 est financée par l'Office fédéral des routes (OFROU);
- l'évaluation de la qualité de l'air dans la région Serrières-Auvernier avant la réalisation du tunnel;
- le suivi des immissions de poussières fines (PM10) près du chantier du tunnel de Serrières. Dans ce cas, deux petites cabines avec des appareils de mesure de PM10 ont été installées au nord des portails d'Auvernier et de Serrières. A Auvernier, un mât météorologique a également été mis en place. Ces installations seront présentes jusqu'à la fin du chantier.

Dès le 14 février et pour 9 jours, le plan d'action PM10, selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 décembre 2006, a été mis en vigueur.

Ce plan se caractérise par une gradation des actions sur trois niveaux de sévérité de la pollution de l'air. Les seuils de déclenchement des actions sont basés sur des multiples de la valeur limite d'immission journalière de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (VLI) selon l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair):

- seuil d'information: 75 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (1,5 x la VLI)
- seuil d'intervention 1: 100 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (2 x la VLI)
- seuil d'intervention 2: 150 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (3 x la VLI)

En février, le seuil d'information uniquement a été déclenché, recommandant à la population comment agir et réagir dans ces situations de concentrations élevées de la pollution de l'air. En parallèle, une campagne de promotion des transports publics a été mise en place par la communauté tarifaire du canton de Neuchâtel (Onde Verte). Il s'agissait d'une offre à prix réduit, de l'ordre d'un tiers, des abonnements de sept jours. Cette campagne a été menée en collaboration avec les médias du canton de Neuchâtel. Elle ne se limite pas au smog hivernal, mais pourrait également être activée lors d'épisode de smog estival (concentration élevée d'ozone).

Il est à relever que le concept des seuils d'information et d'interventions découle du concept de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) qui préconise une harmonisation des plans d'action au niveau national et une mise en œuvre des mesures au niveau régional. La mise en œuvre des plans d'action romands est ainsi coordonnée entre Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

La station de mesure des immissions de La Chaux-de-Fonds a été renouvelée. Située dans le Parc de l'Ouest depuis 18 ans, elle prenait l'eau et son isolation thermique ne répondait plus aux normes en vigueur. Suite à de nombreuses discussions avec la ville de La Chaux-de-Fonds, la nouvelle station a trouvé une place à quelques mètres de l'ancienne. Son design extérieur a été étudié pour donner l'image d'une structure technique tout en gardant les fonctionnalités d'une station de mesure.

Météorologie

Le SCPE est l'interlocuteur privilégié de Météosuisse pour la mesure de paramètres météorologiques. Il regroupe toutes les mesures de météorologie réalisées dans le canton.

Un certain nombre de données sont déjà mises à la disposition des services de l'Etat, comme par exemple: les températures permettant le calcul des degré-jours pour le service de l'énergie et des rapports mensuels sur l'évolution de divers paramètres météorologiques.

Plan des mesures

Contrairement à ce qui avait été annoncé, la mise à jour du plan des mesures OPair n'a pas été terminée.

Les études menées à ce jour montrent que d'ici 2015, les problématiques principales en terme de qualité de l'air dans le canton de Neuchâtel, s'articuleront autour de l'ozone et des poussières fines (PM10, PM2.5). Une des difficultés pour diminuer les concentrations de ces deux composants, c'est qu'il faut agir sur d'autres polluants. Pour l'ozone, il faut diminuer les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils. Pour les poussières fines, en plus des émissions directes de particules, soit environ 50%, il faut agir sur les particules secondaires et entre autres, sur les émissions d'ammoniaque.

Suite à ces constats, et en tenant compte de l'évolution de l'application de l'OPair (renforcement de certaines normes), de l'évolution technique des véhicules (renforcement des normes Euro) et de l'évolution de la législation cantonale, des mesures complémentaires devront être élaborées pour respecter les valeurs limites d'immissions. Ces mesures et actions, seront définies en collaboration avec les milieux concernés.

Rayonnements non-ionisant (ORNI)

Le service a traité l'ensemble des dossiers de permis de construire touchant le domaine des rayonnements électromagnétiques. La plus grande partie de ces permis porte sur les installations de téléphonie mobile. Pour les trois opérateurs (Swisscom, Orange et SunRise), ce sont plus de trois cents installations en service.

Une nouvelle brochure au niveau de l'ensemble des cantons romands sous le nom de "l'électrosmog" au quotidien, a été élaborée sur la base d'un document réalisé en Suisse alémanique avec la collaboration de la Fondation de recherche sur la communication mobile.

Domaine Off-Road

Depuis l'entrée en application de la Directive Air-Chantier (DAC), le SCPE a été actif dans les domaines de l'information et du contrôle sur les chantiers.

A la fin de l'exercice, suite à diverses motions au niveau des Chambres fédérales, l'obligation de filtres à particules pour les machines de chantiers a passé de la DAC à l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair), avec une obligation, dès le 1er janvier 2009, pour toutes les machines neuves de plus de 37 kW sans distinction du type de chantier.

Dans le canton, les entreprises de construction ont compris les enjeux liés à la problématique des PM10 et ont équipé, majoritairement, leurs machines de chantier de filtres à particules.

Subventions

Depuis 1990, l'ordonnance fédérale, qui permettait le subventionnement des mesures de la qualité de l'air en relation avec le trafic routier, a été abrogée en 2007. Dans le cadre de la RPT et au travers d'un nouvel article de l'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire, ce subventionnement a été rétabli selon une nouvelle clé de répartition entre les cantons. Le canton a reçu une subvention de 77.000 francs et en 2009, il devrait recevoir un montant de l'ordre de 100.000 francs.

Collaborations hors administration cantonale

- avec l'association des responsables de la protection de l'air des cantons latins (Gremmi), le SCPE a participé à plusieurs travaux tels que la mise en place d'un concept inter-cantonal lors d'épisode de smog hivernal (PM10) ou estival (ozone), un rapport sur l'en-

semble des collaborations possibles entre les cantons et l'élaboration d'un nouveau cadastre des émissions (CADERO)

- avec la société des représentants des autorités et des hautes écoles suisses qui traitent de la protection de l'air (Cercl'air), le SCPE a participé aux séances plénières ainsi qu'à divers groupes de travail concernant "les plans des mesures et le trafic" et "les émissions Off-Road"
- avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV): mise en place d'un réseau suisse d'observation de l'environnement « RSO » (NUS - Netzwerk Umweltbeobachtung Schweiz)
- avec le groupe « OstLuft »: campagne d'inter-comparaison des stations de mesures de la qualité de l'air
- avec le service cantonal de l'environnement du Tessin pour implémenter à Neuchâtel son application de gestion des données de qualité de l'air et de météorologie (projet NOE-OASI)
- avec Météosuisse pour les données météorologiques à la rénovation de la station de mesure du site de l'Observatoire
- avec la communauté tarifaire des transports publics du canton de Neuchâtel (Onde Verte) pour la mise en place d'une promotion des transports publics lors de pics de pollution.
- collaborations romandes dans le cadre de l'application de l'ORNI (prises de position commune, information au public, etc.)

Informatique DGT

Le collaborateur du service, délégué à la commission cantonale des utilisateurs de l'informatique, a participé activement aux réflexions sur l'informatique de l'Etat et à l'élaboration des budgets. Il participe au comité de pilotage du SITN.

5.6. Bruit et radon

Lutte contre le bruit

En Suisse, les statistiques montrent qu'environ un tiers des habitants sont exposés à des nuisances sonores qui dépassent les valeurs limites d'immission. A l'instar des autres régions, force est de constater que dans le canton de Neuchâtel, les transports, et particulièrement le trafic automobile, sont responsables de la majorité des dépassements des normes légales. Quant aux chemins de fer et aux aéroports, les mesures d'assainissement en sont à leurs débuts. La Confédération, en collaboration avec le SCPE, est tenue de veiller à l'application de l'OPB pour ces deux types de nuisances sonores. La problématique des installations industrielles et des stands de tir est proportionnellement moins importante.

Les communes neuchâteloises de la région Centre-Jura (Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine, La Chaux-du Milieu, Les Ponts-de-Martel, Brot-Plamboz, Les Planchettes, La Sagne, Le Locle et La Chaux-de-Fonds) et le Conseil d'Etat ont signé un contrat de région qui énumère différents objectifs spécifiques pour le développement de cette région. Sur cette base, différentes mesures ont été convenues. L'une porte sur l'élaboration d'un plan sectoriel des stands de tir à l'échelle régionale en se basant sur un inventaire de l'offre et de la demande (en matière sportive et militaire) dans une perspective de rationalisation de ces installations au sein de la région.

Les stands de tir de cette région sont situés dans les communes de La Sagne, des Brenets, du Cerneux-Péquignot, du Locle et de La Chaux-de-Fonds. En raison de son emplacement en pleine zone industrielle, le stand de tir de La Chaux-de-Fonds pose quelques difficultés liées au développement des activités économiques de ce secteur. Dans cette perspective, un transfert des activités

de tir qui s'y exercent vers d'autres installations doit être examiné, puisque la fermeture de ce dernier est envisagée par la ville de La Chaux-de-Fonds.

L'assainissement phonique des routes doit être poursuivi avec systématisme. Par conséquent, pour que ce dernier soit terminé dans les délais, les travaux doivent absolument être poursuivis méthodiquement. En effet, si les assainissements des routes ne sont pas réalisés dans les délais impartis, les cantons devront faire face à des conséquences financières: à l'échéance des nouveaux délais, les subventions fédérales pour l'assainissement des routes principales et des autres routes ne seront plus versées.

Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF), les travaux de planification de l'assainissement de la ligne du pied du Jura (Yverdon – Le Landeron) ont été entamés en automne 2005. La circulation des dossiers d'assainissement des communes concernées du canton a eu lieu dans le courant du deuxième semestre 2008. Les autorités fédérales, notamment l'OFEV, les communes et le canton ont fait part de leurs remarques à l'Office fédéral des transports (OFT) qui devra traiter les oppositions. Dès que tous les avis seront réunis et que les éventuelles divergences éliminées, l'OFT rendra une décision d'approbation des plans qui tiendra lieu d'autorisation de construire pour les chemins de fer. A noter que les riverains concernés et les propriétaires fonciers ont également eu la possibilité de se prononcer sur le projet. Les premières décisions devraient être transmises aux cantons au plutôt pour le deuxième semestre 2009 (début des travaux au mieux mi-2010).

En ce qui concerne les aéroports de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et de Môtiers, les exigences de l'OPB sont actuellement respectées.

Environ vingt installations telles qu'industries, artisanat, installations de ventilation, de climatisation, ont été contrôlées à la suite de plaintes ou par mandat. Ces interventions ont eu pour but de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition de l'OPB et, le cas échéant, de définir les assainissements nécessaires.

Pour sa troisième participation à la Journée internationale de sensibilisation au bruit du 16 avril, le canton de Neuchâtel par l'intermédiaire du SCPE a poursuivi ses efforts en matière de protection de l'ouïe par une campagne de protection de l'ouïe des bruits associés aux loisirs, en particulier de l'écoute de la musique à un niveau sonore élevé. Dans un but d'information, de sensibilisation, de prévention le SCPE a particulièrement insisté sur la perte auditive.

Ordonnance fédérale son et laser (OSLa)

Le SCPE a effectué comme à l'accoutumée, plusieurs mesurages de contrôles dans des établissements publics et lors de manifestations occasionnelles dans le but de vérifier la protection du public contre les nuisances d'une musique intense. Ces mesurages tendent à démontrer qu'un travail important d'information et de sensibilisation reste à faire auprès des organisateurs notamment.

Vu la nouvelle version de l'OSLa entrée en vigueur en 2007, les différents arrêtés y relatifs ont été mis à jour en collaboration avec l'OCCO et le service juridique.

Cadastre cantonal du radon

L'Ordonnance fédérale sur la radioprotection (ORaP), du 22 juin 1994, exige des cantons la réalisation d'un cadastre du radon au plus tard dix ans après son entrée en vigueur. Le cadastre cantonal est terminé depuis l'hiver 2000-2001. Depuis, des campagnes de densification sont réalisées chaque hiver. Le cadastre peut être consulté sur le guichet cartographique du système d'information du territoire du canton. Des mesures sont également effectuées chaque année dans des habitations nouvelles ou transformées. A ce jour, pour ce type de bâtiment, aucun problème n'est apparu.

En Suisse, environ 2800 personnes contractent annuellement le cancer du poumon. Il est admis qu'environ 8,5% des cancers du poumon sont dus au radon présent dans les locaux, soit environ 240 cancers du poumon par an. Pour le canton de Neuchâtel, le nombre de décès par cancer du poumon dû au radon peut être estimé à 10 à 11 personnes par an. Par conséquent, le premier grand objectif est qu'en Suisse tous les bâtiments dans lesquels la valeur limite est dépassée

soient assainis d'ici 2014. Pour le canton, de sorte à atteindre ce but il s'agira de mesurer environ 7000 bâtiments. Dans cette optique, le SCPE en collaboration avec l'OFSP a lancé une nouvelle campagne de densification dans les communes à risque moyen de Fresens, Les Planchettes, Couvet, Fleurier et Saint-Sulpice.

La densification des mesures sur le territoire des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle est menée par les autorités communales.

Il est à noter que pour chaque zone existe une liste de recommandations à appliquer pour les bâtiments existants, pour les nouvelles constructions, rénovations ou transformations. Ce suivi est assuré par le SCPE par le biais des demandes de permis de construire.

Une rencontre s'est déroulée en juin avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La séance avait pour but de faire le point sur la situation du programme radon dans le canton, dont la moyenne est de plus de 150 Bq/m³ (en deuxième position du point de vue national, après le canton du Jura et devant le canton du Tessin). Ses objectifs restent la réduction du risque individuel jusqu'en 2014 (assainissement de tous les bâtiments dépassant 1000 Bq/m³) et, à long terme, la réduction du risque collectif (78 Bq/m³: moyenne de la population suisse).

L'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg a organisé, en collaboration avec l'OFSP, une formation continue – Construire et assainir en limitant le risque radon. Le cours s'est déroulé sur trois journées complètes au centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN). Son objectif étant de sensibiliser et de former les professionnels du bâtiment à la problématique radon. Le service a collaboré aux cours.

Le SCPE a également pris part à la journée d'étude de l'ARRAD (association romande de radioprotection) « Le radon en Suisse : où en est-on ? » organisée cette année à Neuchâtel.

5.7. Entreprises

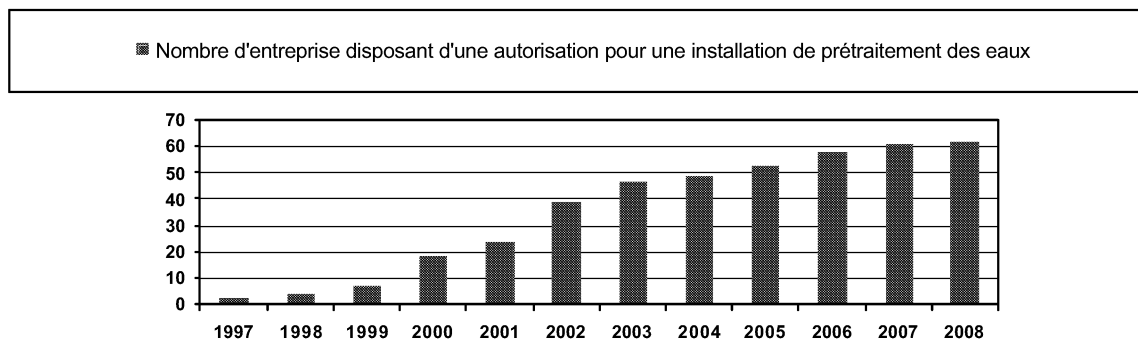
Dans le cadre du respect de la législation sur la protection des eaux (OEaux), la protection contre les accidents majeurs (OPAM), la protection de l'air (OPair), les déchets spéciaux (OMoD) et les composés organiques volatils (OCOV), le groupe entreprises a traité un peu plus d'une trentaine de permis de construire et effectué quelque cent soixante visites dans les entreprises, au nombre desquelles une soixantaine incluaient le prélèvement d'échantillons pour contrôle de la qualité des effluents gazeux ou des eaux.

Eaux usées

Installation de prétraitement des eaux usées industrielles

La législation impose de vérifier périodiquement que les exploitations qui déversent des eaux industrielles respectent les exigences fixées dans les autorisations. Le SCPE a ainsi procédé à trente-deux visites et à dix-huit campagnes de prélèvements des eaux usées industrielles. Neuf de ces contrôles ont été effectués de façon inopinée tandis que neuf autres concernaient des contrôles de réception pour de nouvelles installations ou ayant subi des modifications. Dans ce cadre, le dysfonctionnement de certaines installations a pu être mis en évidence et des assainissements ont été demandés (deux cas). Ils ont aussi permis de délivrer des autorisations d'exploitation (un cas) et d'adapter celles qui n'étaient plus conformes à la réalité (un cas).

Selon les autorisations qui ont été délivrées, les soixante-deux entreprises concernées doivent élaborer annuellement un rapport sur les autocontrôles effectués et qui résume les rejets et les transformations des installations de prétraitement qui ont eu lieu. Le contenu de ceux-ci correspond dans l'ensemble aux exigences attendues. Il est à noter qu'un tiers des rapports sont arrivés en retard et souvent suite à un rappel (voire deux). Afin de faciliter le travail des entreprises, un formulaire qu'elles peuvent reprendre directement sur internet a été établi. La grande majorité profite de cette simplification.



Rejets d'eaux usées industrielles

Afin de travailler de manière plus systématique, de diminuer les investigations "aléatoires" et de rationaliser son travail, le SCPE a finalisé le dépouillement des renseignements ciblés (notamment consommation d'eau) qu'il avait demandés en 2007 à de divers fournisseurs afin de mieux appréhender les entreprises rejetant des eaux industrielles. L'exploitation de ces données permet de cibler les visites pour les trois principales communes du canton (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle).

Cette année, un suivi plus systématique des permis de construire, ayant reçu un préavis relatif aux eaux usées industrielles, a été mis en place.

Suite à de nombreux problèmes de pollution à la STEP du Landeron il y a quelques années, un système de surveillance a été placé dans le réseau d'égouts de cette STEP en collaboration avec le canton de Berne et les responsables de la STEP. Au vu des bons résultats obtenus, il a été décidé de mettre en place un second réseau de surveillance pour le bassin versant de la STEP de La Chaux-de-Fonds. Les travaux y relatifs, en collaboration avec le service de l'urbanisme et de l'environnement ont permis d'obtenir des résultats qui sont en phase de dépouillement. L'appareil de prélèvement, notamment à disposition des communes, a reçu un développement permettant le transfert des données mesurées par téléphonie, autorisant ainsi son contrôle à distance.

Branche automobile

La plupart des entreprises pratiquant le lavage châssis/moteur ont installé des appareils ou des ouvrages destinés à traiter les eaux usées. Près de deux cents échantillons d'eaux usées ont été prélevés et analysés par des laboratoires privés ou au SCPE. Quinze résultats étaient au-dessus de la norme (20 mg/l) pour les hydrocarbures. Environ cent cinquante entreprises ont à ce jour conclu un contrat d'analyse avec un laboratoire privé. En fonction des priorités que le service a dû donner à ses activités, moins de visites ont pu être effectuées dans les garages. Certaines entreprises ont mis hors service leur installation de traitement des eaux. Il est donc quelque peu décevant de remarquer un fléchissement des bonnes pratiques dès que les autorités relâchent leurs contrôles. A la décharge de ces entreprises, souvent du fait d'indications erronées provenant des vendeurs de produits chimiques, certaines pensent de bonne foi que la loi a changé. C'est un problème que les autres cantons romands rencontrent également.

Contrôle des rejets atmosphériques dans les entreprises

Les rejets atmosphériques et le suivi des assainissements en rapport avec des émissions de solvants chlorés de trente-trois entreprises ont été effectués.

Quelques dépassements des normes fédérales ont été mis en évidence; des remises en état de certains équipements ont permis ou permettront certainement d'abaisser les rejets atmosphériques et d'ainsi satisfaire les limites fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair).

Six entreprises ont réalisé des assainissements complets ou partiels permettant d'éliminer à la source l'émission de solvants chlorés.

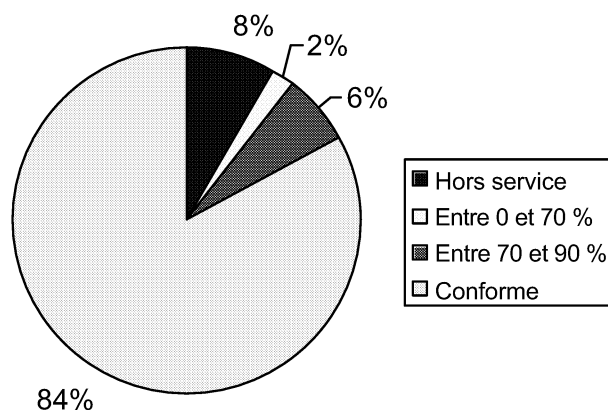
Le SCPE a demandé aux entreprises pouvant potentiellement rejeter des dioxines dans l'atmosphère d'effectuer une campagne de mesure de ces polluants dans le courant de l'année 2009.

Réduction des émissions d'hydrocarbures dans l'air lors de transvasement des carburants (reprise des vapeurs d'essence)

En fonction des contrôles effectués par des entreprises privées habilitées, on constate que les systèmes de récupération des vapeurs d'essence fonctionnent de manière satisfaisante. Les stations-service sont mesurées toutes les années pour les débits supérieurs à 800.000 litres par an, les autres une fois tous les deux ans. Les propriétaires qui effectuent des autocontrôles de leurs appareils ont la possibilité d'effectuer le contrôle officiel tous les deux ans. Plus de vingt stations-service ont un nouveau système autocontrôlé qui se met automatiquement en alarme lorsqu'un problème de reprise des vapeurs d'essence survient. Dans le cas où la panne ne serait pas réparée dans les septante-deux heures, le système coupe totalement les distributeurs, le carburant ne peut ainsi plus être délivré. Ces nouveaux appareils ne seront contrôlés officiellement que tous les trois ans et le carnet d'entretien n'est plus obligatoire. Depuis le 1er janvier 2007, les cantons romands ont décidé de ne plus accepter les autres systèmes.

Le travail du SCPE consiste à vérifier que ces contrôles sont effectués régulièrement selon les recommandations de Cercl'air et de l'OFEV. En cas de problèmes (notamment absence de contrôle, mauvais résultats impliquant des assainissements), une décision d'assainissement est notifiée aux entreprises concernées. En collaboration avec l'office de métrologie, des contrôles simples sont effectués par nos collaborateurs. Quarante-six stations-service ont été contrôlées, soit 258 pistolets parmi lesquels seuls huit pistolets ne fonctionnaient pas correctement.

Fiabilité des systèmes de reprise des vapeurs d'essence des stations-service



Selon le graphique ci-dessus, 84% des 592 pistolets de distribution contrôlés entre 2006 et 2007 sont conformes aux exigences. Les autres ont un pourcentage de reprise réduit ou ne fonctionnent même plus du tout.

Ces informations proviennent des mesures avant réglage que les entreprises agréées communiquent régulièrement au SCPE. Sauf de rares exceptions, elles réparent directement les défauts constatés. Tous ces résultats prouvent que le canton a mis sur pied un bon système d'assainissement et d'autocontrôle des stations-service. Sur cent cinquante stations-service distribuant de l'essence, seuls cinq distributeurs ne sont pas totalement assainis et vingt-cinq sont seulement assainis au niveau 1, ces derniers ne représentent que le 1,39% du volume total d'essence distribuée dans le canton.

Protection contre les accidents majeurs (OPAM)

On dénombre actuellement quatre-vingt une entreprises soumises à l'OPAM. L'augmentation importante (+10%) tient au fait que le chlorure ferrique a vu son seuil quantitatif passer de 20.000 kg à 2000 kg (modification des critères suite au changement des classifications dans la loi sur les produits chimiques (LChim) – notamment du fait de l'adaptation au droit européen). Il s'ensuit que quasiment toutes les STEP qui l'utilisent pour la déphosphatation se trouvent soumises formellement à l'OPAM. Le SCPE a adopté une démarche pragmatique et a fait une visite de tous ces

nouveaux sites. Il s'avère que cela ne pose pas de problème particulier. Un seul cas délicat (connu de longue date) est soumis à des règles strictes de sécurité. En globalité, il a été procédé à trente et un contrôles d'entreprises.

Risque biologique

La législation fédérale impose aux entreprises utilisant des microorganismes génétiquement modifiés ou pathogènes de s'annoncer et de prendre un certain nombre de précautions qui varient en fonction de la dangerosité des microorganismes. Cette dernière est définie par quatre classes dont la quatrième correspond aux microorganismes les plus dangereux et par voie de conséquence, aux mesures de sécurité les plus draconiennes. Le canton compte vingt-quatre sites ayant annoncé une activité relative aux microorganismes (14 en classe 1, 9 en classe 2 et 1 en classe 3). Le travail des cantons consiste à vérifier la mise en application des mesures de sécurité. Le service a procédé à la visite de deux sites de classe 1 et du site de classe 3.

Taxe COV

L'Ordonnance sur les composés organiques volatils (OCOV) régit l'introduction d'une taxe d'incitation prélevée lors de l'achat de solvants (COV) dont le but est de diminuer les émissions de COV dans l'environnement. Les COV sont des agents favorisant la formation de l'ozone au niveau du sol. Cette taxe peut être remboursée pour les COV ne parvenant pas dans l'environnement par l'intermédiaire d'une demande de remboursement (sur la base d'un bilan établi par l'entreprise). Le produit de cette taxe est redistribué à l'ensemble de la population par le biais des caisses maladie.

Le nombre de bilans 2007 traités, soit quelque quarante-neufs dossiers est en légère baisse par rapport à 2006 (53). Il en sera certainement autrement à partir de 2010 dans la mesure où la réglementation en la matière permettra aux petits utilisateurs de COV de regrouper leur bilan pour une demande de remboursement.

Registre des rejets de polluants

L'idée d'élaborer un registre des rejets remonte à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Rio en 1992. Suite à cela, trente-six pays européens, dont la Suisse, ont signé en 2006 un protocole contraignant pour la mise en place d'un tel registre.

En 2003, l'Office fédéral de l'environnement menait déjà un projet pilote pour un registre suisse des rejets de polluants (SwissPRTR) avec certains cantons (dont Neuchâtel) et plusieurs secteurs professionnels. Les premières données ont été maintenant collectées auprès des entreprises soumises à notification. Ce registre ne concerne que les gros émetteurs et en principe pas les petites et moyennes entreprises. Dans le canton, une dizaine d'entreprises sont concernées.

Ce registre (accessible au public d'ici à la fin 2009) fournit des renseignements concernant les rejets de certains polluants dans l'air, l'eau ou le sol, ainsi que les transferts de déchets et les transferts de polluants dans les eaux usées. Son but est de contribuer à informer le public de la situation environnementale (via internet), de conduire à une réduction de la pollution et de fournir une base de données exploitable par tous les milieux intéressés.

Stockage des hydrocarbures

Sur six cent vingt-cinq dossiers concernant des installations de chauffage, seuls quarante-huit impliquaient des nouvelles installations d'entreposage d'hydrocarbures, cela représente donc le sept pour cent des dossiers.

Six cent neuf avis de révision ont été envoyés aux propriétaires ayant une installation située en secteur menacé et trois cent cinquante-quatre lettres d'information aux détenteurs d'installation en secteur non sensible (üb). Le service a également envoyé une cinquantaine de décisions deman-

dant l'assainissement des citernes enterrées simple paroi. Cinq cent nonante décisions et cent quarante-sept mises en demeure pour des révisions non effectuées ont été envoyées.

Contrôle des chauffages

Les nouvelles limites d'émissions concernant les chauffages au gaz et au mazout qui résultent des modifications de l'OPair en 2004, ont eu pour conséquence l'envoi de plus de deux mille deux cents décisions d'assainissement.

Installation de chauffage au gaz et/ou au mazout de puissance supérieure à 1MW

Les contrôles périodiques ont été effectués sur vingt-sept chaudières distribuées sur dix sites.

Installations de chauffage au bois de puissance supérieure à 70kW

Suite à l'adaptation de l'OPair en 2007, qui fixe des limites beaucoup plus basses en poussières pour les chaudières à bois d'une certaine puissance, les contrôles périodiques ont été effectués sur les treize installations de plus de 500 kW réparties sur dix sites. Toutes ces chaudières devront être assainies dans un délai de dix ans car elles émettent trop de poussières.

Collaboration intercantonale

Une campagne de mesure de quatre jours a permis de contrôler quatre chauffages au bois et deux grandes installations fonctionnant au gaz et au mazout dans le canton du Jura.

Surveillance du marché des produits chimiques (LChim)

A l'instar de ces dernières années, les nouvelles dispositions de la loi sur les produits chimiques entrées en vigueur le 1er août 2005, les fréquentes modifications et adaptations du droit suisse à la législation européenne en la matière, engendrent d'importantes insécurités d'application et posent des difficultés d'exécution non négligeables. L'introduction prochaine dans l'Union européenne de nouvelles réglementations concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et l'étiquetage des produits chimiques (réglementations REACH et GHS), nécessitera à nouveau une réadaptation et une intensification de l'information des entreprises et consommateurs concernés par ces nouvelles dispositions.

Cette nouvelle législation régit à la fois les aspects touchant à la protection de la santé des consommateurs et des travailleurs et ceux touchant à la protection de l'environnement dans le cadre de l'utilisation des produits chimiques. Les tâches spécifiques dans les domaines de la protection des travailleurs, des produits phytosanitaires, de l'agriculture, de l'horticulture et des forêts ont été déléguées après consultation aux services cantonaux spécialisés, la surveillance du marché incombant au SCPE. Le règlement d'exécution cantonal de la législation fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses est ainsi entré en vigueur le 1er mars.

Dans le cadre de la surveillance du marché des produits chimiques, le SCPE a comme jusqu'à présent répondu à de nombreuses demandes d'informations émanant des professionnels, du public ou d'autres services de l'Etat, relatives à l'application de la nouvelle législation. Une attention particulière a été portée principalement dans les domaines ci-dessous.

Contrôles douaniers

Les données douanières relatives aux importations de produits chimiques sont mises à la disposition des cantons sur un site internet sécurisé de la Confédération. Ce sont globalement les données se rapportant à près de 4700 avis d'importations de produits chimiques acquis par des entreprises neuchâteloises qui ont été transmises au SCPE pour vérification.

Dans le but d'informer les importateurs de produits chimiques (y compris pour le propre usage de l'entreprise), suite aux nouvelles exigences et l'obligation de communiquer à l'organe de réception des notifications de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) les préparations dangereuses, une circulaire d'information a été adressée à cent quatre entreprises ayant importé plus de 100 kg de produits chimiques dangereux soumis à enregistrement. Ces dernières ont été informées des nouvelles dispositions et priées de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en conformité des produits chimiques importés.

Les contrôles sur place desdits produits ainsi que les visites effectuées dans les commerces, grandes surfaces et entreprises ont nécessité quarante-six interventions. Ces inspections avaient essentiellement pour but d'informer les responsables des exploitations concernées.

Acide picrique

Durant des années, l'acide picrique (ou 2,4,6 Trinitrophénol) a été utilisé dans les laboratoires, notamment comme colorant ou comme réactif, pour le dosage de la créatinine et on retrouve cette substance dans de nombreux lieux sensibles tels que les hôpitaux ou les écoles. Normalement, l'acide picrique est humidifié avec au moins 30% (masse) d'eau et, sous cette forme, est considéré comme un solide inflammable et ne présente pas de grands dangers. En revanche, à l'état sec, l'acide picrique est décrit comme un explosif puissant (légèrement plus fort que le TNT) et est sensible aux effets mécaniques (friction, choc, etc.) et thermiques. Cette substance, qui n'est que peu ou plus utilisée est restée dans des armoires sans contrôle particulier et s'est donc desséchée.

Ainsi, vu le danger que présente cette substance et d'entente avec les services compétents, il a été décidé de mettre à disposition des détenteurs une solution qui présente la meilleure sécurité possible pour son élimination. On peut relever que des actions similaires ont déjà eu lieu dans divers pays de la Communauté européenne (France, Allemagne, Belgique, entre autres).

Dans ce but, une circulaire d'information ainsi qu'un formulaire de déclaration d'acide picrique ont été adressés à cent vingt détenteurs potentiels du canton (établissements d'enseignement secondaires, universitaires et professionnels, hôpitaux, pharmacies, drogueries, laboratoires de l'administration). Le bilan des déclarations montre que vingt détenteurs souhaitent éliminer l'acide picrique, datant souvent de plusieurs dizaines d'années, en leur possession. Sa prise en charge et son élimination seront assurées par les services spécialisés (SIS/Police cantonale).

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORR-Chim)

Campagne nationale de contrôle du commerce des "agents ignifuges bromés", (ORRChim, annexe 1.9)

Certains agents ignifuges bromés, tels que le biphenyle polybromé, le diphenylether polybromé, etc., sont omniprésents dans l'environnement. En Suisse aussi, ces substances ont été trouvées dans des sédiments, des boues d'épuration, de la poussière de maison et du lait maternel. Afin de vérifier si les interdictions et restrictions d'utilisation de l'ORRChim sont respectées par les fabricants et les importateurs, le SCPE a participé à la campagne nationale de contrôle et prélevé onze échantillons d'objets en matières plastiques susceptibles de contenir ces substances auprès d'importateurs du canton. Les résultats d'analyses de ces contrôles n'ont pas encore été délivrés.

Autorisations pour installation frigorifiques, de climatisation ou pompes à chaleur (ORR-Chim, annexe 2.10)

La mise en place d'installations stationnaires contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants stables dans l'air est soumise à autorisation. Elle est octroyée lorsque, selon l'état de la technique, on ne connaît ni de produit, ni de procédé de substitution et que la mise en œuvre des mesures techniques disponibles pour éviter les émissions est garantie. Dans le cadre de l'application de cette ordonnance, dix-neuf autorisations ont été délivrées aux requérants du canton.

5.8. Mandats, collaboration et information au public

Cours

Des cours de formation ont été dispensés à des professionnels.

Le SCPE a soutenu l'organisation de cours pour les communes (Entretien dans la commune sans herbicides, manifestations et développement durable).

Publications

Le manuel «Je veux connaître l'administration publique» a été remis à jour. Un recueil des responsabilités légales appliquées par les communes publié. Le Plan cantonal de gestion des déchets a été distribué à tous les acteurs et instances concernés.

Le dépliant «l'écologie au bureau» répertorie les actions marquantes dans les domaines de la consommation (eau, électricité, combustible, déchets), il a été distribué au sein de l'administration ainsi qu'aux acteurs économiques.

La trentaine de fiches techniques "A Savoir" a été remise à jour et de nouvelles ont été éditées: « le plan de gestion des déchets de chantier » et « engrais de ferme et protection des eaux ».

Une carte de promotion à la sensibilisation à l'eau «parcours de l'eau» a continué à être jointe à toutes les promesses de subvention.

Médias

Les communiqués aux médias ont porté sur les résultats d'analyses des PCB, la fin du purinage hivernal et le radon. Une conférence de presse a présenté le Plan cantonal de gestion des déchets.

Site internet

Trois nouvelles pages ont été éditées: Citoyens, Agriculteurs, Enseignants. La page d'accueil a été réorganisée afin de permettre deux entrées: clients et domaines.

Campagne

Le SCPE a profité de la Journée internationale du bruit du 16 avril pour sensibiliser la population par l'intermédiaire des médias. Il a préparé un dossier (risques liés aux loisirs, cumul, ampleur du problème et situation en Suisse, calcul du risque, évaluation du milieu sonore, conseils...), recherché des témoins, fourni des documents audio de perte auditive, proposé des médecins ORL pour des micros ouverts. La démarche a été appuyée par le service de la santé publique. Une nouvelle page internet présente les risques, offre un calcul du risque, un test auditif, un témoignage, un simulateur de perte auditive.

Le service, en collaboration avec les milieux de l'agriculture, a averti personnellement les exploitants de la modification légale relative au purinage en leur distribuant le document «Fumure au bon moment» et sa fiche A Savoir «engrais de ferme et protection des eaux».

La campagne de densification des mesures de radon a porté sur cinq communes à risque élevé et moyen. Plus de 3050 tous-ménages sont parvenus à leurs habitants. Ce seront près de 1200 nouveaux bâtiments qui seront analysés cet hiver. Le Locle, qui mène sa propre campagne, a reçu 500 sets de mesure.

Information interne

Une information portant sur la gestion du papier a été envoyée à tous les services administratifs et lieux de formation qui collectent ce déchet.

La nouvelle charte des comportements écologiques économisant les ressources au bureau a été enrichie et distribuée à tous les collaborateurs. Des affiches ont communiqué les impacts attendus des gestes environnementaux.

5.9. Laboratoire

Le laboratoire a enregistré 258 demandes d'analyses et effectué 34.526 analyses sur 3167 échantillons, réparties de la manière suivante:

Prestation	Nombre de prélèvements	Nombre de paramètres analysés
Eaux souterraines, superficielles	257	8.389
Boues STEP, compost, sols	46	748
Déchets	3	26
Air	2.271	5.245
Eaux usées	83	410
Emissions air	53	107
Analyses chimiques pour tiers	6	11
Analyses pour services cantonaux	25	107
Collaboration, travaux intercantonaux	372	19.089
Laboratoire – essais inter-laboratoires	51	394

La collaboration avec le service des eaux, sols et assainissement du canton de Vaud (SESA) a été reconduite. Les analyses des eaux des STEP neuchâteloises ont été soumises au laboratoire du SESA, alors que les produits phytosanitaires des eaux superficielles vaudoises ont été analysés au SCPE.

L'échange de prestations entre les services de la protection de l'environnement du canton du Valais (SPE VS) et de Neuchâtel s'est poursuivi. La détermination de la quantité de poussière aspirée (PM10) et le dosage du carbone organique total dans les eaux de surface sont effectués au laboratoire du SPE VS et les analyses des pesticides dans les eaux superficielles du canton du Valais sont pris en charge par le laboratoire du SCPE.

Des collaborations existent aussi dans le cadre du réseau Lab'Eaux Suisse romande avec le laboratoire cantonal du Jura, le service de l'environnement du canton du Fribourg et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) du canton de Vaud.

Des analyses ont été faites pour le laboratoire intercantonal de la santé au travail à Peseux et pour le SCAV Neuchâtel.

La mise au point de nouvelles méthodes analytiques et de modes opératoires normalisés s'est poursuivie notamment pour les nouvelles substances: 2-butanone, cyclohexanone, alkylphenols et bisphenol A.

Le laboratoire a participé aux analyses comparatives inter-laboratoires organisées par le groupe méthodologie de la CIPEL et par l'Université agricole de Wageningen aux Pays-Bas.

6. SERVICE DE L'ÉNERGIE

6.1. Situation énergétique cantonale pour l'année 2007

Les statistiques portant sur la consommation finale d'énergie dans le canton de Neuchâtel durant l'année 2007 ont fait l'objet d'une publication séparée éditée au mois de septembre 2008. Cette publication, disponible sur le site Internet du SCEN, a été envoyée aux fournisseurs d'informations ainsi qu'aux institutions, entreprises et offices concernés. L'annuaire statistique cantonal reprend également les principales informations.

En 2007, la consommation finale globale d'énergie s'est élevée dans le canton à 16.820 TJ, (soit environ 391.800 tonnes équivalent pétrole ou 640 millions de francs), inférieure de 3,4% à celle de l'année précédente. Cette diminution provient essentiellement de la baisse de consommation des combustibles pétroliers (-12%) et du gaz (-4,9%), à mettre en partie en relation avec des conditions climatiques plutôt douces, les degrés-jours ayant été en moyenne 3,2% inférieurs à ceux de l'année précédente. Globalement, la consommation de chaleur fossile est 1,3% inférieure à l'objectif *SuisseEnergie* pour l'année considérée.

Après l'augmentation de consommation d'électricité enregistrée en 2006 (1,5%), la demande a diminué de 0,9%, mais demeure en légère croissance (+0,5%) si l'on ne tient pas compte de la raffinerie.

Par rapport à l'exercice précédent, la production d'électricité renouvelable, sans les centrales hydrauliques, a augmenté de 6,8% alors que la production de chaleur renouvelable a diminué de 1,7%, se situant ainsi respectivement à -23% et +12% des objectifs annuels de *SuisseEnergie*. La production d'hydroélectricité cantonale est restée stable depuis 1992, mais l'objectif cantonal est de l'augmenter de 7% jusqu'en 2010.

6.2. Commission consultative de l'énergie

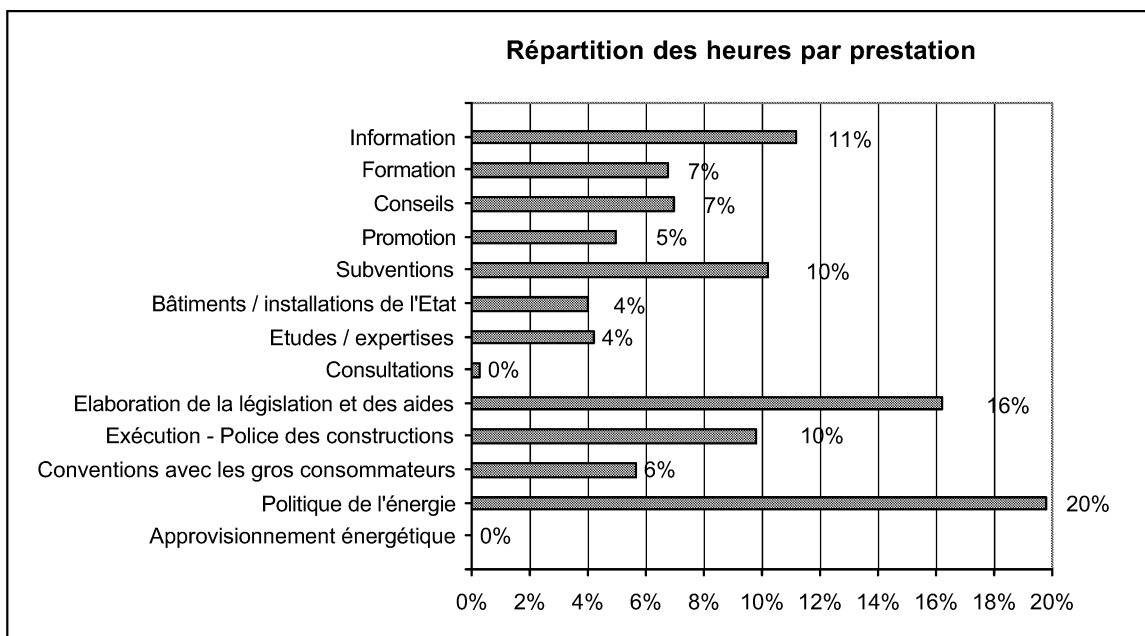
La commission cantonale de l'énergie s'est réunie trois fois en séance plénière et une fois en groupe de travail.

Les travaux ont porté principalement sur le projet de révision de la loi cantonale sur l'énergie. En particulier, la commission a examiné les mesures du Modèle de prescriptions énergétique des cantons et a préparé l'introduction dans la loi cantonale de prescriptions concernant la pose obligatoire de capteurs solaires et de mesures d'efficacité énergétique dans le domaine de l'éclairage public. L'introduction généralisée d'un certificat énergétique des bâtiments a également fait l'objet d'examen approfondis et la problématique de l'assainissement thermique des bâtiments protégés a également fait l'objet de discussions et d'une séance spéciale de travail, en collaboration avec la commission cantonale des biens culturels et les urbanistes communaux. La commission a également eu l'occasion de se prononcer sur la politique cantonale de promotion du bois-énergie et le fonctionnement de la commission bois-énergie *Lignum* qui exécute des tâches de promotion sous mandat du canton.

6.3. Service de l'énergie

Mme Delphine Singelé, secrétaire d'InfoEnergie et de la Conférence romande des délégués à l'énergie ayant achevé ses études en cours d'emploi d'économiste d'entreprise HES a mis fin à son contrat de travail. Son travail de fin d'études a porté sur l'évaluation de l'impact du chauffage sur l'économie neuchâteloise, en particulier en comparant les différents agents énergétiques utilisés, selon que leur provenance est indigène ou internationale. Son poste est maintenant occupé par deux nouvelles collaboratrices, Mmes Anne Thierrin et Roxane Jaquet.

La méthode de contrôle de gestion GESPA a continué d'être appliquée. Elle permet entre autre d'indiquer la répartition des heures de travail de l'ensemble des collaborateurs du service pour les prestations externes, ce qui représente le 69% du temps total, le reste étant les prestations de gestion internes.



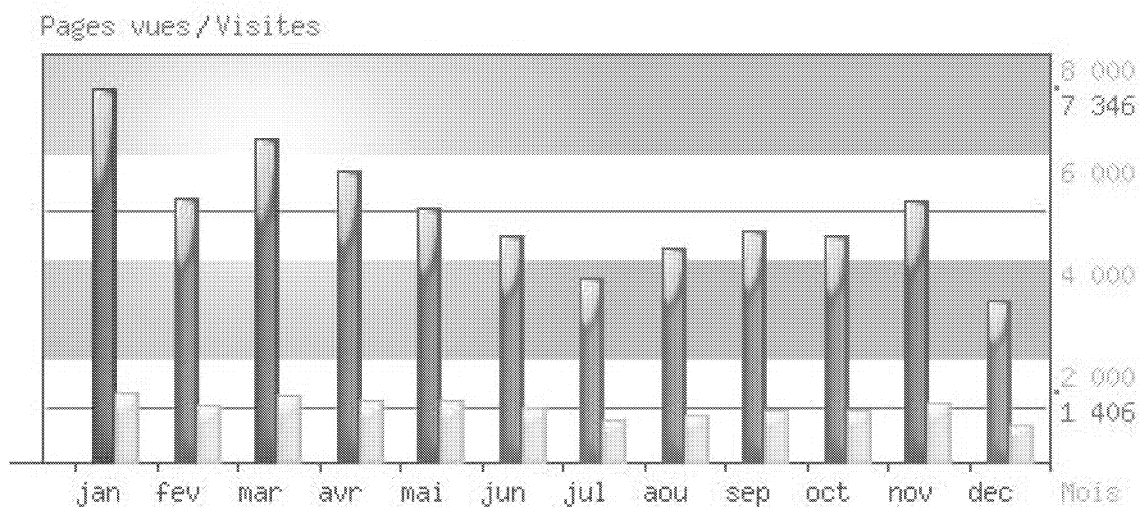
Par rapport à l'année dernière, c'est surtout la prestation "Politique de l'énergie" qui s'est accrue, du fait des intenses activités de collaboration avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie dans le domaine du certificat énergétique des bâtiments et du programme national d'assainissement des bâtiments.

La suite du chapitre est ordonnancée en fonction de la liste des prestations du service.

6.3.1. Information

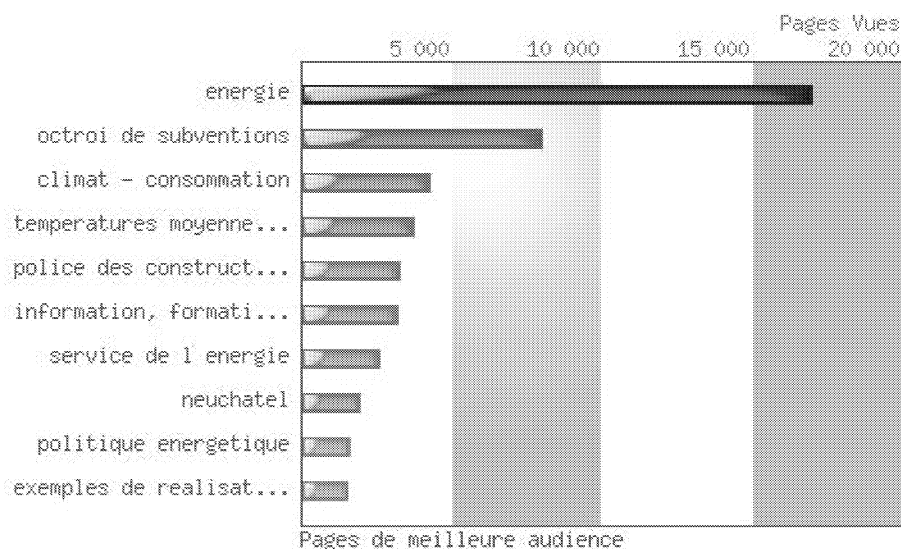
- Mesure, collecte et analyse des températures moyennes hebdomadaires et des degrés-jours des neuf stations climatiques réparties sur l'ensemble du canton. Publication dans la presse et sur Internet aux côtés du "bon conseil" de la semaine.
- En collaboration avec l'ensemble des services de l'énergie et de l'environnement des cantons romands, poursuite de l'exploitation de la plate-forme énergie-environnement.ch basée sur de nombreux communiqués de presse et le site Internet www.energie-environnement.ch.
- Poursuite des émissions radiophoniques hebdomadaires "Flash-Watt" sur RTN en collaboration avec les partenaires (Groupe E, Ville de Neuchâtel et Viteos SA).
- Edition du bulletin d'information trimestriel romand "Flash-Info Energie" envoyé à environ 4000 professionnels: direction du projet, rédaction et impression. Pour le compte de la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE).
- Participation à l'exposition "Artibat 08" à Polyexpo, La Chaux-de-Fonds du 14 au 17 février, en collaboration avec les Services d'Urbanisme et de l'Environnement de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de la Ville du Locle. L'accent a été mis sur la rénovation des bâtiment et l'utilisation de l'énergie renouvelable dans le bâtiment. Les différentes agences de SuisseEnergie (Swissolar, Energie-bois Suisse, Suisse Eole, pac.ch, geothermie.ch) ont mis à notre disposition leur matériel d'information.

- Participation à la quinzaine de la Société Suisse pour l'Energie Solaire (SSES) au centre commercial des Entilles, La Chaux-de-Fonds du 18 au 30 août; plusieurs stands d'information étaient répartis dans le centre. Le point fort de cette manifestation a été la construction de bolides solaires et la compétition qui en découlait.
- Participation aux jardins de l'énergie, lors de "Fête la Terre" les 23 et 24 août à Evologia, Cernier. Conception et animation d'un stand en collaboration avec des associations et des professionnels des énergies renouvelables; cette année, l'énergie était la thématique générale de la manifestation.
- Participation au Comptoir du Val-de-Travers à Fleurier du 29 août au 7 septembre. L'accent a été mis sur la rénovation des bâtiments et l'utilisation de l'énergie renouvelable dans le bâtiment; le stand, en collaboration avec plusieurs acteurs de la construction gravitait autour de la rénovation énergétique de l'Hôtel de l'Aigle de Couvet.
- Participation comme conférencier au Festival mondial de la Terre le 19 juin 2008 à Lausanne.
- Collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et le service de l'énergie des autres cantons pour assurer une permanence sur le stand d'information de la campagne Bâtiments de SuisseEnergie lors des expositions Habitat & Jardin à Lausanne et Maison & Energie à Berne.
- Développement continu du site Internet du service et de celui de la CRDE.
Sur le site du service, la moyenne des visites mensuelles se situe à 1138 pour l'année 2008, alors qu'elle était à 886 en 2007 et 655 en 2006.
Internet est de plus en plus la première source d'information, d'où l'importance de maintenir nos pages simples d'accès et attractives.



Manifestement, les subventions sur l'énergie provoquent de nombreux "hit" sur notre site, raison pour laquelle c'est également en janvier, lors du changement de programme de promotion, que l'affluence est la plus élevée.

Janvier 2008



- Participation au comité d'ANIME (Association Neuchâteloise d'Information en Matière d'Energie).
- Participation à la journée portes ouvertes organisée par l'entreprise Gaille construction SA à l'occasion de la construction de leur 1000^e maison et durant laquelle 65 personnes (grand public) ont eu l'occasion d'avoir une vision globale de la construction (enveloppe du bâtiment et installations techniques).
- Achèvement de la campagne E2MS concernant l'énergie dans les établissements médico-sociaux. Sur la base d'un projet du canton de Genève et en collaboration avec la CRDE, préparation de douze documents thématiques de conseils envoyés toutes les trois semaines à l'ensemble des homes médicalisés du canton de Neuchâtel. La campagne a duré de mai 2007 à janvier 2008 et a fait l'objet d'un communiqué de presse. Une évaluation a été établie à la fin de la campagne montrant que les responsables des EMS ne tiraient pas vraiment parti des conseils prodigués. La campagne n'a donc pas été reconduite.
- Réalisation d'une campagne d'information et de mesures concernant la qualité de l'air dans les salles de classe. Une brochure a été éditée et envoyée à tous les responsables des collèges du canton avec une proposition d'emprunter des appareils de mesure de la qualité de l'air au service de l'énergie. Quatre appareils ont été acquis par le service et sont à disposition des intéressés.
- En collaboration avec la CRDE et avec le canton de Berne, réalisation de recommandations pour l'intégration architecturale des capteurs solaires.
- Conférences et communiqués de presse, contributions rédactionnelles dans des revues spécialisées, interviews radiophoniques et télévisées et nombreuses conférences ou présidences de séminaires ou symposium (Eoliennes, Minergie, SuisseEnergie, solaire, géothermie, mobilité, bâtiment, ...). Certaines conférences sont disponibles sur le site Internet du service, rubrique "Information, formation et conseils".

6.3.2. Formation

- Organisation et animation d'une campagne de sensibilisation à l'énergie pour les élèves de 5^e année primaire. Cette présentation a été suivie par environ 1500 élèves de 83 classes réparties sur l'ensemble du canton. En plus, les classes de La Chaux-de-Fonds (6) ont été visitées par le service de l'énergie de cette même ville sous le mandat du service cantonal de l'énergie.

- Développement d'un nouveau concept pédagogique pour la campagne scolaire en collaboration avec la CRDE. Le concept d'animation a été complètement renouvelé et est utilisé depuis la rentrée scolaire 2008.
- Mise sur pied de cours de conduite économique pour le personnel concerné de l'Etat, en premier lieu celui du service des ponts et chaussée, en collaboration avec l'office de la formation continue. Cent dix-huit participants ont atteint une économie moyenne de carburant de 13%, ce qui, extrapolé au nombre total de kilomètres parcourus par année par les candidats, correspond à une économie de 27.000 litres, soit environ 50.000 francs d'économies.
- Participation à un nouveau concept développé par l'Association Swissolar dénommé "trilogie solaire" consistant à informer et former les propriétaires, les architectes et les installateurs dans le domaine des installations solaires. Participation aux conférences données aux propriétaires.
- Encadrement et sensibilisation de 37 enfants lors de quatre "journées énergie" dans le cadre des passeports vacances de Neuchâtel et environs.
- Elaboration d'un cours "Mon nom est Watt, James Watt!" en collaboration avec La Ville de la Chaux-de-Fonds; ce cours est destiné, dans un premier temps aux enseignants de la HEP-BEJUNE.
- Enseignement lors de deux cours de formation continue aux enseignants de l'école obligatoire en collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds et la HEP-BEJUNE; 25 enseignants ont suivi ces formations.
- Cours d'introduction à la norme SIA 380/1 – édition 2007 "L'énergie thermique dans le bâtiment", diffusé à l'attention des apprentis dessinateurs en bâtiment.
- Cours de sensibilisation sur l'économie d'énergie et les potentiels d'exploitation d'énergies renouvelables en milieu agricole, donné aux étudiants de l'Ecole des métiers de la terre et de la nature à Cernier (ECMTN).
- Poursuite de l'organisation des quatre "Lunch-débat" annuels. Cette plate-forme d'échange a réuni en moyenne 64 acteurs du bâtiment par manifestation. Un document de travail relatif au thème du débat est produit et distribué aux participants et à tout intéressé sur demande.
- Cours MINERGIE "Architecture audacieuse alliant bois et béton" (84 participants), "MINERGIE-P" (10 participants), "Tour de Suisse" (66 participants) mis sur pied dans le cadre de la CRDE en collaboration avec l'agence MINERGIE romande, et destinés aux régies immobilières, architectes, ingénieurs et artisans.
- Cours "Rénover mon bâtiment, comment bien faire" (140 participants), mis sur pied dans le cadre de la CRDE et diffusés dans le canton à l'attention des propriétaires et des régies immobilières.
- Participation à la conférence d'automne de la chambre immobilière neuchâteloise sur le thème "Les économies d'énergie: technique, coût et impôt" (120 participants).
- Organisation d'une après-midi de formation pour architectes, ingénieurs et conseillers en énergie, sous l'égide de la Fondation du centime climatique, dans le but d'établir un réseau neuchâtelois de conseillers pour ce programme d'assainissement des bâtiments (47 participants).
- Participation, en tant qu'expert, à des examens de soutenance de travaux de fin d'études dans différentes écoles, allant des écoles techniques cantonales à l'Ecole polytechnique fédérale.
- Globalement sur l'année, sans prise en compte de notre présence aux expositions, 36 cours ou séances d'information ont été mis sur pied, regroupant 2953 personnes, qui ont consacré ensemble 5402 heures à parfaire leurs connaissances dans le domaine de la législation, de l'utilisation et de la technique de l'énergie.
- En plus de ces chiffres, il faut mentionner les cours de perfectionnement pour concierges mis sur pied au niveau suisse romand par l'OFEN et la CRDE depuis 2004. Dans le canton de Neuchâtel en 2008, 2 cours ont eu lieu, réunissant chaque fois une quinzaine de participants venant de tous les milieux professionnels.

6.3.3. Conseils

- Accueil de visiteurs (165), conseils et renseignements rapides par téléphone (1457), réponses orales ou écrites et remise de documentation.
- Conseils techniques, visites de bâtiments, analyses sommaires et expertises pour d'autres services de l'Etat, des communes, des entreprises et des particuliers.
- Nombreuses séances avec des représentants des communes (conseils communaux, services industriels, commissions de l'énergie) concernant la politique énergétique, le label "Cité de l'énergie", l'utilisation de bois-énergie, les éoliennes, les énergies renouvelables, les bâtiments communaux.

6.3.4. Promotion

- Participation à la campagne "Bâtiments" de l'OFEN dans le cadre du programme SuisseEnergie, visant à encourager la rénovation exemplaire des bâtiments existants. Si en 2004, les mesures se sont déroulées au niveau national (médias, expositions, site Internet, documents), et en 2005, au niveau régional (mailings, contacts directs avec les propriétaires), 2006 a vu la mise sur pied d'un cycle de 13 conférences pour le grand public réparties dans toute la Romandie. En 2007, 8 conférences ont été organisées à l'attention des artisans du bâtiment. En 2008, l'action pilote "Chèque rénovation" a été initiée par l'OFEN et la CRDE. Cette action offre aux propriétaires qui souhaitent entreprendre la rénovation de leur maison un examen sommaire de leur bâtiment par un bureau d'ingénieurs de la région.
- Diffusion du label MINERGIE. Entretiens et conseils auprès d'architectes, ingénieurs, promoteurs, propriétaires et experts-contrôleurs. Participation à un groupe de travail réunissant les cantons romands concernant l'évolution et la diffusion du standard MINERGIE. Participation aux séances de l'association suisse MINERGIE et membre du comité. Traitement et suivi de 48 dossiers MINERGIE dont 43 ont reçu provisoirement le label, contre 28 en 2007. Le nombre de bâtiments MINERGIE (terminés ou en cours de travaux) s'élève à ce jour dans le canton à 237, ce qui représente une surface de plancher chauffé de 349.121m², contre 177.970 m² l'année dernière.
- Participation, dans le cadre de la CRDE, à l'harmonisation de la procédure et au développement des outils de contrôle des demandes de labels MINERGIE devant être réalisées par l'agence MINERGIE romande.
- Participation au groupe de pilotage de la Commission bois-énergie lignum (COBEL), c'est-à-dire gestion de ses activités en collaboration avec le service cantonal des forêts et la Communauté Lignum.
- Comme chaque année, le prix Energie récompensant les meilleurs travaux de diplôme a été accordé aux étudiants de l'Ecole d'ingénieurs du Locle.
- Elaboration, en collaboration avec le SITN, de trois cartes représentant par commune l'état des installations solaires thermiques, des chaudières à bois (granulés et bois déchiqueté) et des bâtiments MINERGIE du canton. Dès mars 2009, ces cartes seront disponibles sur le site Internet du service; l'évolution des installations depuis 2005 sera accessible de façon interactive.
- Soutien du projet du Centre d'animation et de promotion de la santé et du Collège secondaire de l'Entre-deux-Lacs au Landeron consistant à organiser une semaine d'animation sur l'énergie solaire pour les 110 élèves de 9^e année.
- Participation à la nouvelle plate-forme EAUX réunissant différents services du DGT dans l'optique de développer l'utilisation de la force hydraulique dans le canton.

6.3.5. Subventions

- Traitement des dossiers de demande de subvention: études, décisions, contrôles et paiements. Nombres de nouveaux dossiers ouverts en 2008: capteurs solaires (190), chauffages au bois (38), labels MINERGIE (4), projets (15):
- Versement des subventions, soit 927.079 francs durant l'exercice 2008, dont:
 - 312.385 francs pour des capteurs solaires (138 installations),
 - 194.634 francs pour le chauffage au bois (41 installations),
 - 218.200 francs pour des labels MINERGIE (15 bâtiments),
 - 201.860 francs pour des projets, études et soutiens divers.
- Modification du programme de promotion avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Une nouvelle action a été ajoutée, consistant à subventionner le remplacement des installations de chauffage électrique par des pompes à chaleur. L'ensemble du programme continue d'être harmonisé avec les autres cantons en accord avec le modèle intercantonal. Rédaction des modifications de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie.
- Participation aux activités de benchmarking intercantonal et controlling des contributions globales accordées par la Confédération aux cantons. En novembre 2008, l'Office fédéral de l'énergie a procédé à un examen de plausibilité approfondi des rapports 2006 et 2007. Il s'avère que les rapports rédigés par le canton de Neuchâtel n'ont révélé aucun manquement et sont conformes aux exigences. L'office fédéral de l'énergie remarque que depuis de nombreuses années, le canton dispose d'un programme d'encouragement qui jouit d'une grande notoriété. Cependant les expériences montrent que les contributions actuelles sont trop faibles pour avoir un effet déclencheur significatif dans la population. Il y a quelques années encore, le canton versait des contributions plus élevées, comparativement à d'autres cantons, mais a dû les diminuer pour atteindre une meilleure efficacité intercantonale en vertu des principes de versements des contributions globales de la Confédération.
- Collaboration avec la Fondation du centime climatique pour le traitement des dossiers de subventions pour la rénovation des bâtiments (2006 (6 mois): 15; 2007: 29; 2008: 30). Les demandes sont adressées par les requérants au service de l'énergie qui effectue un traitement préalable, puis les fait suivre au centre de traitement. Depuis fin 2007, la Fondation du centime climatique finance un programme de communication qui doit être exécuté par les cantons. Ce programme a été élaboré en collaboration avec la CRDE et les premières mesures de communication et de marketing ont déployé leurs effets en 2008.

6.3.6. Bâtiments/installations de l'Etat

- Coordination et participation aux séances techniques du service des bâtiments de l'Etat (SBAT) en tant qu'organe de conseil en énergie. Conseils pour le service de la gérance des immeubles de la caisse de pensions de l'Etat.
- Participation à energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie), suivi des abonnements d'exploitation optimale pour neuf bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT.
- Dans le cadre de l'application des nouvelles exigences de l'article 49 de la loi cantonale sur l'énergie concernant les gros consommateurs, conseils et soutien aux bâtiments de l'Etat concernés.
- Organisation du relevé hebdomadaire de la consommation d'énergie thermique dans tous les bâtiments de l'Etat et préparation du bilan énergétique des bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT et dans le cadre d'energho.
- Suivi des études concernant les travaux du 3^e programme d'assainissement énergétique de bâtiments de l'Etat de 1.300.000 francs.

- Pour le nouveau chauffage au bois du Devens, gestion des contacts avec la Fondation du centime climatique pour le remboursement des émissions de CO₂ économisées.
- Suivi de l'étude concernant les travaux d'assainissement des installations techniques du jardin botanique.
- Participation aux études techniques concernant la réhabilitation des prisons de La Chaux-de-Fonds et de Gorgier.
- Participation aux études techniques concernant l'assainissement de l'université Alma Mater à Neuchâtel
- Participation au comité d'évaluation des offres des pools de mandataires (architectes et ingénieurs) pour le projet de rénovation et transformation du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment à Colombier (CPMB).
- Participation au projet Holistic dans le cadre du 6^e programme-cadre de recherches et développement de l'Union européenne concernant les bâtiments de l'Etat de Neuchâtel localisés dans la zone concernée en ville de Neuchâtel.
- Evaluation du système d'éclairage extérieur d'Evologia et proposition d'amélioration.
- Participation à la conception du système d'éclairage extérieur de la Haute Ecole de gestion et Conservatoire de musique à Neuchâtel.
- En collaboration avec le SBAT et le Lycée Blaise-Cendrars, conception d'une installation solaire photovoltaïque pour cet établissement et mise sur pied d'un concept didactique pour les lycéens basé sur cette installation solaire et l'ensemble des équipements énergétiques de l'institution.
- Participation au Conseil d'administration de la société Chauffage à Distance de la Basse-Areuse SA (CADBAR).

6.3.7. Etudes/expertises

- Suivi du projet de construction d'un parc d'éoliennes au Crêt-Meuron. Contacts avec le promoteur, le service de l'aménagement du territoire et le service juridique dans le cadre de la préparation de la demande de permis de construire. Collaboration avec l'OFEN et l'Association Suisse-Eole.
- Création et animation d'un groupe de travail composé de plusieurs services du DGT ayant pour objectif l'établissement d'un nouveau concept éolien pour le canton de Neuchâtel. Ce nouveau concept doit déboucher sur une fiche de mesure du plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire.
- Maintien en veille de l'étude de faisabilité pour l'alimentation de la zone commerciale et industrielle de Marin en énergie provenant de la géothermie profonde.
- Dans le cadre du projet du Groupe E visant à implanter une nouvelle centrale électrique fonctionnant au gaz naturel à Cornaux, création et animation d'une commission de réflexion visant à fournir un point de vue complet et objectif au Conseil d'Etat. Participation au bureau de cette commission et à la rédaction du rapport final.
- En collaboration avec le service cantonal de la protection de l'environnement (SCPE) et le centre de recherches en géothermie, suivi de deux études concernant le cadastre neuchâtelois des sondes géothermiques et le potentiel géothermique neuchâtelois. Poursuite des travaux sous la forme du démarrage du programme de développement de la géothermie dans le canton de Neuchâtel.
- En collaboration avec la COBEL, suivi de l'étude du potentiel neuchâtelois de bois-énergie.
- Participation aux études et réflexions stratégiques concernant le développement du biogaz à partir de déchets verts et de l'agriculture.

- Participation au groupe de travail et financement de la part neuchâteloise du projet visant à l'autonomie énergétique de la région du Val-de-Ruz, avec le soutien de la Confédération et en collaboration avec d'autres régions de Suisse romande effectuant le même exercice.
- Evaluation et appréciation des aspects énergétiques de dossiers en charge d'autres services de l'Etat.
- Collaboration avec le DEC pour la mise en évidence des potentiels de recherche, de développement et d'industrialisation de produits liés à l'énergie.
- Etude en cours portant sur l'estimation de la consommation d'énergie des bâtiments classés avec un suivi assuré par l'Office cantonal de la protection des monuments et sites et établissement d'un rapport.

6.3.8. Consultations

- Réponse aux enquêtes de l'OFEN pour dresser le bilan de la politique énergétique dans les cantons, pour établir les indicateurs de politique énergétique (benchmarking entre cantons) et pour faire état de l'efficacité des contributions globales dépensées.
- Préparation des projets de réponses du Conseil d'Etat concernant les consultations fédérales suivantes: initiative parlementaire du Conseil national concernant les mesures d'économies dans le bâtiment, modification de la loi fédérale sur le CO₂, prolongation de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg, modèle de financement pour un programme d'assainissement des bâtiments.
- Analyse des projets et rédaction des prises de position du service concernant les consultations suivantes: projet de certificat énergétique cantonal des bâtiments, loi cantonale sur la protection et la gestion des eaux, règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement.

6.3.9. Elaboration de la législation et des aides

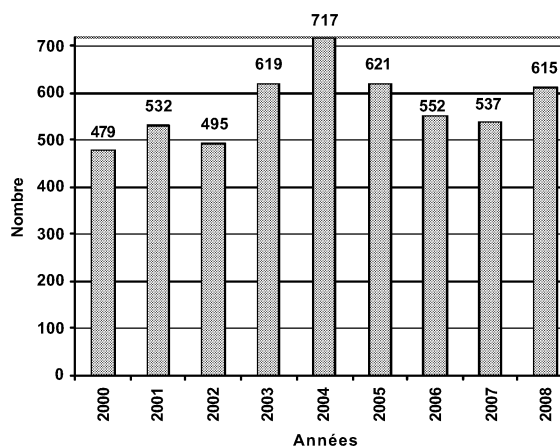
- Préparation d'une modification de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie.
- Présidence du groupe de travail CRDE-Technico (dans le cadre de la Conférence romande des délégués à l'énergie): harmonisation des procédures dans le domaine du bâtiment.
- Participation à la commission de révision de la norme SIA 380/1.
- Suite à la révision de la norme SIA 380/1, édition 2007: adaptation du Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn), des formulaires de demande de permis de construire et des aides à l'application.
- Participation au groupe de travail MoPEC 2008, chargé d'élaborer le nouveau Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (approuvé en avril 2008), et de préparer les formulaires énergétiques harmonisés au niveau suisse ainsi que les aides à l'application adaptées au nouveau MoPEC.
- Mise à jour régulière du *Classeur Energie* sur le site Internet.
- Projet de certificat énergétique des bâtiments en application de l'article 39 LCEn: élaboration d'un concept de mise en œuvre; documentation; entretiens avec des personnes de l'administration cantonale, d'autres cantons, d'associations professionnelles, des offices fédéraux; lancement d'une application au sein du guichet cartographique et création d'une banque de données.

- Projet de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments uniforme pour toute la Suisse: présidence du groupe de travail des cantons, élaboration des documents de travail, élaboration et évaluation d'une consultation auprès des services cantonaux de l'énergie, diverses présentations devant le comité EnFK, l'assemblée générale EnFK, la commission SIA 2031.
- Suite du traitement d'un postulat PopVertsSol visant la pose obligatoire de capteurs solaires: étude préliminaire en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire et le service des contributions, rédaction d'un projet de modification de la loi cantonale sur l'énergie et discussions au sein de la commission cantonale de l'énergie.
- Préparation du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant révision de la loi sur l'énergie. Les révisions proviennent des modifications de la loi fédérale sur l'énergie, du nouveau Modèle de prescriptions énergétiques des cantons et d'initiatives propres au canton: pose obligatoire de panneaux solaires, interdiction du chauffage au mazout, prescriptions sur l'éclairage public, exemplarité des bâtiments publics, taxe sur l'électricité, obligation d'assainir les bâtiments. Mise en consultation du projet de loi auprès des communes, analyse des résultats.
- Modification de l'arrêté d'application de la loi sur l'approvisionnement en énergie électrique suite à la vente de certaines entreprises d'approvisionnement et réflexions préliminaires concernant une future révision de la loi sur l'approvisionnement en énergie électrique.

6.3.10. Exécution/police des constructions

- Coordination du travail des experts-contrôleurs des trois villes compétentes en matière d'isolation thermique des bâtiments.
- Evolution des dossiers énergétiques dans le cadre des demandes de permis de construire, pour les 59 communes sans délégation de compétences dans le domaine (les trois villes exécutent elles-mêmes ces contrôles):

En 2008, 615 dossiers ont été enregistrés. Le nombre de demandes est supérieur d'environ 15% à 2007 et est semblable, exception faite de 2004, à 2003 et 2005 années considérées comme les plus chargées de cette décennie.



- Ces 615 dossiers se répartissent comme suit:

- plans de quartiers/d'aménagements/spéciaux	31
- demandes de permis de construire préalables	3
- demandes de sanctions simplifiées	191
- demandes de sanctions définitives	390
- En plus, 15 décisions spéciales ont été rendues et 145 rappels ont été envoyés afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'appréciation des dossiers.

- Contrôle des formulaires E1 à E10 ainsi que E60, E61 et E63 sur les demandes d'autorisation et la justification du respect des exigences en matière d'énergie.

Formulaires		Neuchâtel	La Chaux-de-Fonds	Le Locle	Reste du Canton	Total
Justificatif de la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment	E1	31	53	12	359	455
Calcul de la part d'énergie non renouvelable	E2 / E2A	16	32	8	237	293
Installation de ventilation	E4	2	11		5	18
Preuve du besoin pour réfrigération/humidification	E5	8	14		3	25
Locaux frigorifiques et/ou de congélation	E6	0	1	0	3	4
Installation de production d'électricité par combustible	E7	0	1	0	1	2
Installation de chauffage pour piscine	E8				9	9
Serres artisanales ou agricoles	E9	1	0	0	1	2
Chauffage électrique des locaux	E10				1	1
Utilisation de pompe à chaleur	E60				105	105
Utilisation d'énergiesolaire	E61	5	20	21	53	99
Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire	E63	68	73	46	484	671
Total		131	205	87	1261	1684
		(158)	(95)	(63)	(1207)	(1523)
Visites de chantiers		10	100	45	79	234
		(13)	(150)	(45)	(87)	(295)

() valeur de l'année précédente

- Gestion des procédures de correction/dénonciation en cas de non-conformité.
- Facturation des émoluments pour les décisions prises par le service, hors des demandes de permis de construire.
- Visions locales et conseils lors de conflits d'intérêt entre propriétaires et communes.

6.3.11. Conventions

- Poursuite de la démarche de l'article 49 LCEn auprès des quelque 120 gros consommateurs d'énergie, soit en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), pour les entreprises ayant choisi cette variante (environ le 35% des entreprises grosses consommatrices, dont près de la moitié dispose d'une convention finalisée avec l'agence), soit en sollicitant puis en analysant les conventions d'objectifs neuchâteloises (environ le 43%, dont plus de 80% a une convention signée avec le canton), soit enfin en étudiant les analyses de la consommation d'énergie à fournir par les gros consommateurs astreints à cette mesure (environ le 22%, dont 70% a présenté leur analyse). La consommation électrique de ces gros

consommateurs représente environ le 40% de la consommation cantonale.

L'ensemble de la démarche a pour objectif d'améliorer de 15 à 17%, sur une période de 10 ans, l'efficacité énergétique des entreprises ou organismes concernés.

- Mise en place d'une procédure d'audit des gros consommateurs. Trois audits ont été réalisés en 2008, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs.
- Mise à jour régulière du site Internet mettant à disposition des gros consommateurs l'ensemble des documents et outils nécessaires à l'établissement des conventions d'objectifs neuchâteloises.
- Participation à un groupe de travail intercantonal chargé d'élaborer un guide pour la mise en application des dispositions concernant les gros consommateurs, à l'attention de l'ensemble des cantons.

6.3.12. Politique de l'énergie

- Etablissement des statistiques portant sur la consommation finale d'énergie dans le canton de Neuchâtel durant l'année 2007.
- Participation aux travaux de l'association "Energie dans la cité" en collaboration avec l'animateur neuchâtelois et les conseillers en énergie. Stimulation des communes neuchâteloises à devenir partenaire du programme SuisseEnergie pour les communes, soutien pour l'obtention du label Cité de l'énergie et pour la réalisation des audits quadriennaux. Neuf communes sont partenaires, dont trois cités de l'énergie: Neuchâtel (label Gold), La Chaux-de-Fonds et Le Locle, qui a reçu le label en septembre 2007.
Membre Groupe de pilotage SuisseEnergie pour les communes.
- Membre du groupe de travail Confédération-cantons "Contrôle des résultats".
- Présidence du groupe de travail des cantons "Certificat énergétique cantonal des bâtiments".
- Présidence de la CRDE (Conférence romande des délégués à l'énergie).
- Membre du comité de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) et coordination spécifique avec les cantons romands.
- Poursuite des travaux en vue de l'établissement du plan cantonal de l'énergie, selon l'article 17 LCEn. Il est prévu que tous les résultats figurent dans le SITN, sur les sites Intranet et Internet de l'Etat, progressivement jusqu'en 2010.
- Participation aux travaux d'élaboration d'un nouveau plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire. Rédaction des fiches sur l'énergie correspondantes.

6.3.13. Approvisionnement énergétique

Participation aux activités de l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays dans le domaine de l'huile de chauffage, en collaboration avec le service cantonal de la protection de l'environnement.

6.4. Centre de conseils InfoEnergie

En plus de ses activités intégrées dans celles du service de l'énergie, le personnel du centre de conseils InfoEnergie a rempli les fonctions et effectué les activités suivantes:

- Organe de liaison entre les centres InfoEnergie de Suisse alémanique et la CRDE.
- Exécution de travaux sous mandat de la CRDE: tenue du secrétariat de la CRDE, développement du site Internet de la CRDE, édition de la publication Flash-Info, direction de la plate-forme Energie/environnement, gestion de projets, d'activités et de cours dans le cadre de la coopération intercantonale.
- Centre de documentation de la COBEL et tenue d'un site Internet pour cet organe de promotion du bois-énergie.
- Mise à jour régulière et gestion du centre de documentation InfoEnergie (livres, rapports, dossiers documentaires, catalogues de fournisseurs, supports multimédia, échantillons et stock de documents à distribuer).
- Mise en circulation et prêt des "malles énergies" et de l'exposition de dessin de presse "dessine-moi l'énergie" aux organismes et entreprises intéressés de Suisse romande.

6.5. Documents disponibles

Vu le nombre toujours croissant des documents d'information en matière d'énergie, il n'est plus possible de les citer tous ici. Il est conseillé de s'adresser directement au service selon les besoins. De même, du matériel de mesure et d'analyse peut être prêté ou installé.

Les documents et matériels relatifs à l'enseignement scolaire peuvent être obtenus directement à l'Institut pédagogique neuchâtelois <http://www.hep-bejune.ch/>.

Le site Internet du service <http://www.ne.ch/Energie> permet d'obtenir des informations sur le service de l'énergie et le site <http://www.energie-environnement.ch/> des informations utiles au grand public.

Le site de la CRDE <http://www.crde.ch/> offre également de précieuses informations relatives à l'agenda des manifestations nationales et internationales, aux documents intercantonaux ainsi que des liens sur des sites intéressants en matière d'énergie. Il est développé et régulièrement mis à jour par le centre InfoEnergie du canton de Neuchâtel.

Le site de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'énergie <http://www.endk.ch> permet de prendre connaissance des outils politiques au niveau intercantonal et donne ainsi un bon aperçu de la situation suisse en général.

7. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1. Personnel

L'effectif du personnel permanent est de dix-huit personnes au 31 décembre 2008, correspondant à l'équivalent de 15.25 postes à plein temps organisés en trois sections :

Planification communale :	2.8 postes techniques, 1 poste administratif.
Bureau des permis de construire :	3.8 postes techniques, 1.4 postes administratifs.
Logistique :	1 poste de chef de service, 0.6 poste d'adjoint, 1.3 poste de juriste, 0.85 poste de collaborateur scientifique, 1 poste administratif et 1.5 poste de dessinateur.

Dès le 30 juin 2007, le service a fonctionné avec un poste d'adjoint vacant. Le poste a été repourvu au 1^{er} avril 2008 avec une entrée en fonction progressive. Une juriste a quitté le service à la fin janvier 2008, son poste a été repourvu au 1^{er} mars 2008. Suite au départ de son titulaire à fin septembre 2008, le poste de responsable de la planification communale a été repourvu par promotion interne, au 1^{er} novembre 2008. Le poste d'aménagiste laissé vacant a fait l'objet d'une embauche au 1^{er} décembre 2008. La personne occupant la fonction de secrétaire ayant donné son congé pour le 31 août 2008, son poste a également été repourvu par promotion interne. Le poste de collaboratrice administrative ainsi libéré a pu être repourvu au 31 août 2008. Suite au départ d'un collaborateur technique à fin octobre 2008, un poste de géologue a été créé en collaboration avec le service des ponts et chaussées. Le poste sera repourvu en 2009. A l'occasion de l'établissement du plan directeur, le service accueille un stagiaire.

7.2. Planification cantonale

La planification territoriale du canton de Neuchâtel s'appuie sur plusieurs instruments distincts :

- La conception directrice de l'aménagement du territoire, adoptée par le Grand Conseil, le 26 janvier 2005.
- Le plan directeur cantonal et ses études de base.
- Les projets d'agglomération et les projets de région.
- Les plans d'affectation cantonaux (PAC).

7.2.1. Plan directeur cantonal

Le premier plan directeur cantonal (PDC) de Neuchâtel a été approuvé par le Conseil fédéral, en 1988.

Sa révision a été entamée en 2007, simultanément au projet d'agglomération RUN, afin d'avoir la possibilité de bénéficier du fonds d'infrastructures de la Confédération.

Cette phase s'est concentrée sur les aspects des transports et de l'urbanisation afin de pouvoir déposer un dossier qui réponde aux critères de la Confédération, dans les délais impartis. Cette étape a été pilotée par l'équipe du RUN, jusqu'au 31 décembre 2007.

La deuxième phase de révision a démarré en 2008 sous la responsabilité du service de l'aménagement du territoire. Les travaux visent à compléter la planification directrice cantonale et à répondre à l'ensemble des "priorités politiques" inscrites dans la conception directrice de l'aménagement du territoire.

L'élaboration du nouveau PDC requiert une importante coordination transversale au sein du Département de la gestion du territoire, mais également avec les services et offices de plusieurs autres Départements de l'Etat de Neuchâtel. La collaboration avec l'ensemble de ces services s'effectue

au sein de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) organisée en comité de pilotage du projet "plan directeur cantonal", complétée par un comité de projet et des groupes de travail thématiques.

A la fin de l'année 2008, une étude de base sur le thème du paysage a été lancée pour appuyer les travaux du plan directeur, dans la perspective de faire évoluer le schéma d'urbanisation – transport en un projet de territoire cantonal qui couvre tous les thèmes. Le projet de PDC s'appuie également largement sur les études et les plans sectoriels à disposition dans les différents services et sur les éléments connus des projets de régions, pour définir les axes stratégiques des actions prioritaires du canton, ces prochaines décennies, en matière de développement territorial.

Parallèlement à ce processus, le plan directeur cantonal de 1987 a été provisoirement complété par deux fiches. La première concerne la candidature à l'UNESCO des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, alors que la seconde traite de la problématique des dangers naturels.

7.2.1.1. Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

La fiche du plan directeur concernant l'identification, la protection et la mise en valeur du tissu urbain horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, sera approuvée au début 2009.

7.2.1.2. Dangers naturels

L'objectif du canton est de disposer des cartes de dangers sur l'ensemble du territoire pour 2010. Un groupe de travail constitué des services des ponts et chaussées (SPCH), de la protection de l'environnement, de la faune, des forêts et de la nature, de la géomatique et du registre foncier (SITN), de l'établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) ainsi que du service de l'aménagement du territoire (SAT) assure le suivi des études avec la collaboration de représentants de la Confédération. Le financement des études est assuré par une subvention fédérale et une contribution de l'ECAP. Une quatrième phase a été lancée au début de l'année 2007 afin de cartographier les dangers liés à la géologie sur l'ensemble du Val-de-Ruz, l'Entre-deux-Lacs et le Littoral. Cette étude, pilotée par le SAT, s'est poursuivie en 2008 et s'est finalisée en avril. Parallèlement à cette étude, la cartographie des dangers liés à l'eau (pilotage par le SPCH) a débuté sur le même secteur en janvier 2008 et sera terminée dans le premier semestre 2009.

Une cinquième et dernière phase a été lancée au début de l'année 2008 afin de cartographier les dangers liés à la géologie sur les Montagnes neuchâteloises, soit les communes de Brot-Plamboz, La Brévine, La Chaux-de-Fonds, La Chaux-du-Milieu, La Sagne, Le Cerneux-Pequignot, Les Bayards, Les Brenets, Les Planchettes, les Ponts-de-Martel et Les Verrières. Ce projet devrait être finalisé dans le 1er trimestre 2009. L'étude pour le domaine des eaux a été attribuée en décembre 2008 et sera réalisée en 2009. Un cahier des charges a été établi en 2008 (SAT et SITN) pour réaliser une carte des sols de fondation qui permet de donner une information sur une prédisposition aux risques sismiques. L'appel d'offres aura lieu au début 2009. Les cartes des sols de fondations, réalisées lors de cette étude, permettront d'avoir une vue d'ensemble du potentiel d'amplification des secousses sismiques des sols et de distinguer les zones où des phénomènes induits seraient possibles. Ces cartes seront principalement une aide à l'application des normes de construction sia en permettant de définir l'aléa sismique local, selon la norme sia 261. Le croisement de ces cartes avec les centres urbains et objets sensibles permettra de définir si des études approfondies (éventuellement microzonage sismique) sont nécessaires.

La cartographie des dangers naturels (diagnostic) sera donc en principe terminée en respectant la planification souhaitée. Il subsiste d'importantes tâches à effectuer : établir ou compléter les bases légales, présenter les résultats des études aux communes, services concernés et aux citoyens, planifier et suivre la réalisation des mesures actives et passives de protection, assurer la mise à jour des études.

La problématique des dangers naturels sera également mentionnée dans le plan directeur en cours d'établissement.

7.2.2. Projet d'agglomération

Les travaux liés au projet d'agglomération ont été pilotés en 2008 par le réseau urbain neuchâtelois. Le projet a été déposé à fin décembre 2007 et complété courant 2008. Deux séances d'évaluation du projet, organisées par la Confédération auxquelles le service de l'aménagement du territoire a participé, ont eu lieu lors de l'année écoulée. L'évaluation du projet a été rendue publique à la fin du mois de décembre 2008. Le projet neuchâtelois a été retenu par la Confédération.

7.2.3. Plans d'affectation cantonaux

Les plans d'affectation cantonaux (PAC) sont établis, à l'instigation du canton, notamment pour des activités à incidences spatiales d'importance régionale, cantonale ou nationale ou pour des zones à protéger d'intérêt régional, cantonal ou national.

En 2008, le SAT a mené les études suivantes :

- Le plan directeur du pôle de développement économique de Boudry (Les Buchilles) est en cours d'adaptation. Un PAC permettant l'extension du pôle a été soumis pour examen au courant de l'exercice et son entrée en vigueur est prévue pour 2009.
- Le PAC "Parc éolien du Crêt-Meuron" entré en vigueur en 2007 est en cours de révision afin de permettre la pose de turbines plus importantes. En raison de l'évolution technologique, celles prévues par l'instrument de planification ne sont plus disponibles sur le marché.
- Le PAC "Champs Roncin" en vue de l'installation de la centrale photovoltaïque de Coffrane fait actuellement l'objet d'une discussion avec la fondation pour le paysage suisse qui s'est opposée au projet.
- Les études relatives au projet de pôle de développement économique de Marin-Epagnier ont été poursuivies en 2008.

En outre, le SAT a préavisé les dossiers ci-dessous :

- Le projet de zone de protection cantonale des Roches-Blanches (Buttes-La Côte-aux-Fées) relatif à l'inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP).
- Le projet de zone de protection cantonale de Vallon de Planfet – Les Sagnes et les Bourquin de Bise – Les Mulets et Les Bourquin de Vent.
- Le projet de parc régional du Doubs.

7.2.4. Autres domaines cantonaux

7.2.4.1. Loi sur la viticulture

Dans le cadre de ses attributions, notre service a examiné et préavisé les dossiers se rapportant à la loi sur la viticulture. Cinq demandes d'arrachage de vignes éparses ont été autorisées (vingt-quatre en 2006) et 21 dérogations à une distance à la vigne, soit 27% de moins qu'en 2007 ont été accordées pour de nouvelles constructions ou des transformations.

7.2.4.2. Coordination entre canton et Confédération

En raison de la révision du plan directeur cantonal, du projet d'agglomération RUN et de la candidature Unesco, les contacts avec la Confédération ont été plus nombreux au cours de l'année 2008.

Le service a suivi avec intérêt les importants chantiers lancés par la Confédération sur le "projet de territoire suisse" et sur divers projets-pilotes. Il a participé à plusieurs forums organisés au niveau fédéral, dans la perspective des consultations fédérales qui seront lancées début 2009, à la fois sur le "projet de territoire suisse" et sur le projet de loi sur le développement territorial (P-LDter – remplacement de la LAT).

Il a été associé à la définition du projet-modèle présenté à la Confédération par la Plate-forme de l'Arc Jurassien et la Commission Intercantonale des pâturages boisés, projet-modèle "synergies dans l'espace rural : gestion intégrée de l'espace rural jurassien", dont les travaux débiteront dès 2009.

Le service a coordonné la procédure et établi le préavis de synthèse concernant les dossiers de consultation suivants transmis par la Confédération :

- Modifications du plan directeur cantonal de Fribourg (consultation des cantons voisins).
- Plan directeur cantonal du canton de Vaud (consultation des cantons voisins).
- Décision portant sur l'aménagement de l'espace aérien suisse (DETEC – OFAC).
- Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE) - Adaptation 2008 (OFEN).
- Typologies des paysages suisses : consultation technique (OFEV – ODT).

Il a également rédigé un préavis spécialisé dans la consultation fédérale coordonnée par un autre service :

- Demande d'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Mühleberg pour une durée indéterminée (OFEN).

Enfin, il a été appelé à prendre position sur deux objets soumis par la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) :

- La voie vers une politique des agglomérations globale – possibilités et limites de la politique cantonale des agglomérations.
- Renforcement de la compétitivité internationale de la Suisse – réalisation d'ateliers régionaux.

7.3. Planification communale

En 2008, la section a subi des changements notables de personnel avec l'arrivée de 2 nouvelles collaboratrices et d'un nouveau responsable de section.

Malgré ces importants changements, l'année 2008 se caractérise, à l'instar de l'année 2007 (153 dossiers), par rapport à 2006 (144 dossiers), par une augmentation régulière des dossiers de planification communale enregistrés et traités par le service de l'aménagement du territoire.

7.3.1. Plans d'aménagement communaux, plans de quartier, plans spéciaux

En 2008, le service de l'aménagement du territoire a traité **168 dossiers** liés à des instruments de planification.

51 dossiers en cours enregistrés avant 2008

- 30 dossiers enregistrés **avant 2008** ont terminé la procédure complète d'entrée en vigueur prévue par la législation, dont :
 - 24 plans d'affectation (plans d'aménagement, modification du plan et/ou du règlement d'aménagement, plan d'alignement, plan spécial, règlement des constructions);
 - 6 plans directeurs de quartier, plans de quartier ou modifications de plan de quartier.

- 11 dossiers enregistrés **avant 2008** ont fait l'objet d'un préavis de synthèse, dont :
 - 6 plans d'affectation (modification du plan et/ou du règlement d'aménagement, plan spécial);
 - 5 plans de quartier et plan directeur de quartier.
- 10 dossiers enregistrés **avant 2008** ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, dont :
 - 7 plans d'affectation (plan d'aménagement, modification du plan et/ou du règlement d'aménagement, plan d'alignement, plan spécial);
 - 3 plans de quartier.

117 dossiers en cours enregistrés en 2008

- 96 nouveaux dossiers, enregistrés en 2008, ont fait l'objet d'une consultation auprès des services et offices concernés :
 - 14 dossiers ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat ou mis en vigueur;
 - 60 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse après consultation;
 - 22 sont en cours de traitement pour préavis de synthèse.
- 21 nouveaux dossiers ont requis notre conseil, à savoir :
 - 10 demandes de modification partielle d'un plan d'aménagement communal;
 - 11 demandes de modification de plan de quartier ou de plan spécial, cahier des charges.

Suite à l'entrée en vigueur de la modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), du 20 février 2006, portant sur l'introduction d'une taxe d'administration concernant les plans spéciaux et les plans de quartier, un montant de 25.077 fr. 20 a été perçu en 2008. L'application d'émoluments pour les arrêtés de sanction du Conseil d'Etat pour les instruments d'aménagement, à charge des communes, s'élève à 7700 francs.

7.3.2. Révision des plans d'aménagement

Parmi les 8 communes avec qui nous avons eu une séance de premier contact en 2007, 2 nous ont transmis une pré-étude définissant le programme de la révision. Les 2 dossiers ont été préavisés en 2008.

7.3.3. Loi sur l'extraction de matériaux (LEM)

L'échéance fixée par la loi sur l'extraction des matériaux (LEM) pour se conformer aux nouvelles dispositions légales, arrêtées en la matière par le Grand Conseil, est arrivée à son terme au mois de mars 2006. Un très gros effort de recensement des exploitations existantes a été entrepris en 2005, permettant d'envisager un programme de mise en conformité.

L'opération de mise en conformité des exploitations de grande et moyenne importance a débuté durant le premier trimestre 2006. Un grand nombre de dossiers de mise en conformité a été amorcé dans le courant de l'année 2007 et se poursuit actuellement.

7.3.4. Subventionnement des plans d'aménagement communaux

Les plus-values encaissées en 2008, en application des articles 33 à 37 LCAT, représentent un montant de 1.016.446 fr. 70.

Au courant de l'année écoulée aucun montant n'a été versé sous forme de subsides aux personnes physiques. Un total de 52.632 fr. 05 a été octroyé aux agriculteurs sur différents emprunts. Cette prise en charge d'intérêts est gérée par le service de l'agriculture.

A ce jour, soixante-deux communes ont sollicité et obtenu la promesse de subventions prévues à l'article 77 RELCAT. En 2008, aucun montant n'a été alloué.

Finalement, aucune subvention à titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice sous revue.

7.4. Bureau des permis de construire - dossiers de construction

En 2008, le service de l'aménagement du territoire a enregistré 847 demandes de permis de construire, soit 6 de plus qu'en 2007 et en a synthétisé 803. L'année 1992 a été la plus basse avec 610 dossiers enregistrés. Pour rappel, voici les chiffres des 5 dernières années : 1035 pour 2003, 1042 pour 2004, 1033 pour 2005, 891 pour 2006 et 841 pour 2007. A relever que les 3 dernières années sont stables.

Le traitement de ces dossiers a nécessité 314 décisions spéciales produites par le service, soit 13% de plus qu'en 2007 (277 décisions), réparties de la manière suivante :

- 116 dérogations à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, à la loi sur les constructions et aux dispositions communales, essentiellement en zone d'urbanisation, soit 18% de plus qu'en 2007; cela correspond surtout à 1/8 des dossiers soumis;
- 86 décisions spéciales pour les constructions conformes à la zone agricole, soit 62% de plus qu'en 2007;
- 83 décisions spéciales pour les bâtiments non conformes à la zone agricole, soit 5% de moins qu'en 2007;
- 8 dérogations pour une distance à un cours d'eau, soit 11% de moins qu'en 2007;
- 21 dérogations à une distance à la vigne, soit 27% de moins qu'en 2007.

Le volume global des dérogations a augmenté par rapport à 2007, tout en restant dans la moyenne des années précédentes, étant donné qu'il est de 39% (30 à 40% les années précédentes). Avec un nombre global de dossiers pratiquement identiques, le temps de traitement de ces dossiers est toujours en augmentation. En effet, les relations de voisinage se durcissent, le nombre d'oppositions augmente et le temps nécessaire à la synthèse des projets est, dans ces cas d'espèce, plus conséquent. La densification constante du territoire engendre des contrôles de conformité des projets de plus en plus pointus.

Les dossiers incomplets ne sont toujours pas retournés par les autorités communales aux requérants, mais transmis à notre service qui doit, dans ces cas, assurer la coordination en vue de les faire compléter. Il en résulte une charge de travail toujours très importante pour la section.

Par ailleurs, ces chiffres ne tiennent pas compte des 244 dérogations établies par les autres services cantonaux, telles que :

- 76 dérogations à la distance à l'axe de la route ou à un alignement sanctionné qui ont été accordées et élaborées par le service des ponts et chaussées;
- 23 décisions du service de la protection de l'environnement;
- 27 décisions du service de la faune, des forêts et de la nature;
- 100 dispenses d'abri de protection civile par le service de la sécurité civile et militaire;
- 6 dérogations du service de l'énergie;
- 12 dérogations du service de l'inspection et de la santé au travail.

A relever que toutes décisions spéciales confondues, 558 décisions spéciales ont été nécessaires à la synthèse des 803 dossiers, dont 376 dossiers ont fait l'objet de décisions spéciales (soit 46,8% des dossiers synthétisés en 2008).

En ce qui concerne le chargement des dossiers dans la base de données SATAC pour l'année 2008, les répartitions communes, mandataires et service sont restées dans l'ensemble stables. En effet, 19% des dossiers ont été chargés par les communes (soit 2% de moins qu'en 2007), 47% par les mandataires (soit 6% de plus qu'en 2007) et 34% par le service de l'aménagement du territoire (soit 4% de moins qu'en 2007).

Outre les demandes de permis de construire traditionnelles (sanction définitive ou procédure simplifiée), les demandes de pré-consultation ainsi que les dossiers soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) sont également transmis à notre service.

En 2008, nous avons enregistré 62 demandes de pré-consultation contre 49 en 2007 (soit 27% de plus qu'en 2007) et ce malgré l'introduction d'un nouvel article dans le règlement d'exécution de la loi sur les constructions entré en vigueur le 1er mars 2006 permettant au service de l'aménagement du territoire de percevoir une taxe d'administration calculée selon le temps consacré (80% du tarif "horaires des bureaux d'études").

Par ailleurs, notre service a également rédigé, en 2008, 35 décisions coordonnées avec le service de l'économie agricole en matière de dossiers régis par la loi sur le droit foncier rural (LDFR), soit 10% de plus qu'en 2007.

7.5. Logistique

7.5.1. SITN - base de données pour les plans d'aménagement locaux

Depuis 1995, le SAT, en collaboration avec le SITN, a développé une base de données des plans d'aménagement locaux. Cette base a été régulièrement tenue à jour et complétée depuis 1996. L'ensemble des données est disponible pour les 49 communes (sur un total de 53) qui ont révisé leur plan d'aménagement. Au cours de l'année 2008, la base de données des plans d'aménagement a été complétée par les informations suivantes :

- les objets protégés de niveau cantonal (haies, bosquets, dolines, murs de pierres sèches, cours d'eau);
- les limites des constructions (à la forêt, à la zone viticole et aux terrains en nature de vigne);
- les périmètres archéologiques;
- les surfaces d'assolement (adaptation des données de 1995 au cadastre numérique).

Simultanément à ces travaux, d'importantes mises à jour sont effectuées mensuellement : qu'il s'agisse d'adaptations des bases de données existantes suite à l'entrée en vigueur de documents relatifs à l'aménagement du territoire ou d'ajustements des objets numérisés sur des bases plus précises (développement des données relatives à la mensuration officielle). La base de données des antennes de téléphonie mobile est mise à jour chaque trimestre; celle des chemins de randonnée pédestre et circuits VTT chaque année. Comme pour les informations relatives aux plans d'aménagement communaux, ces renseignements sont accessibles à tous les utilisateurs des guichets cartographiques qui bénéficient ainsi toujours d'une information actualisée.

En vue de répondre aux besoins des études de planification, une base de données relative à l'inventaire de l'état d'utilisation des terrains dans les zones à bâtir a été mise sur pied dans le courant de l'année 2007. Ces informations sont mises à jour selon les besoins internes ou externes au service. Cette base de données n'est pour l'instant pas diffusée sur les guichets cartographiques Intranet et Internet.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration de la 2^{ème} phase du plan directeur cantonal, des cartes ont été réalisées sur demande des équipes de projet. Une base de données relatives aux équipements publics a également été développée pour les besoins de la planification cantonale.

7.5.2. Site Internet

A la fin 2005, le SAT a ouvert son site Internet. Ce dernier présente brièvement les activités et les missions du service. Sur ce site sont disponibles toutes les publications du SAT ainsi que des informations sur les domaines d'actualité du service. Ces pages Internet sont régulièrement mises à jour.

Souhaitant faciliter la diffusion et la communication d'informations avec l'extérieur, le SAT a mis sur pied un groupe de travail "communication". Celui-ci a mis en évidence une structuration des pages Internet du SAT devenant absconse du fait de la quantité de documents ajoutée depuis l'ouverture de ce site. Ainsi, une refonte complète de ces pages Internet a été décidée et est actuellement en travail. Ce nouveau site devrait être accessible au public dans le 1^{er} trimestre de l'année 2009.

7.5.3. Coordination inter-services

La CTAT a pour but, entre autres, de coordonner certains aspects techniques de dossiers en relation avec l'aménagement du territoire et la police des constructions. Elle est aussi le lieu d'échanges sur le devenir du territoire cantonal. Elle est ainsi impliquée dans le cadre de l'établissement du plan directeur pour lequel elle fonctionne en tant que COPIL. Durant l'année 2008, la CTAT s'est réunie à 3 reprises.

7.5.4. Relations avec l'extérieur

Des contacts réguliers ont été maintenus avec la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT), la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC) et l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN).

7.5.5. Relations avec les professionnels de l'architecture et de l'aménagement du territoire

A raison de 8 séances par année, le service de l'aménagement du territoire rencontre les architectes et urbanistes des villes, ainsi que les architectes conseils des communes, les représentants des associations professionnelles et des bureaux d'aménagement et d'architecture oeuvrant régulièrement dans le canton. Ces rencontres ont pour but de discuter des évolutions, notamment législatives, en matière de construction et d'aménagement du territoire. Elles permettent également de tendre vers une application identique des règles tout en prenant en compte au mieux les contraintes que les professionnels de l'architecture et de l'aménagement du territoire rencontrent.

8. SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

8.1. Introduction

Le service de la géomatique et du registre foncier (ci-après le service), issu du regroupement des domaines du registre foncier, du cadastre et de la géomatique en 2007, c'est:

- 57 collaboratrices et collaborateurs qui représentent 51,5 EPT avec des missions de gestion, juridique, scientifique, techniques et administrative;
- un budget de 12 millions de francs (pour 2009: 12,5 millions de charges et 12,1 millions de revenus);
- 67.500 propriétaires fonciers;
- 91.400 immeubles (biens-fonds, DDP, parts de copropriété, etc);
- 66.300 biens-fonds;
- 52.000 bâtiments;
- plus de 200 types de données cartographiques pour des dizaines de domaines (routes, environnement, forêts, aménagement, etc.) et plusieurs millions d'objets;
- 1,5 millions de droits réels;
- deux guichets virtuels: l'un pour les données du registre foncier, l'autre pour les données géographiques;
- deux sites, l'un à Neuchâtel (Tivoli 22), l'autre au Locle (Daniel-JeanRichard 31).

Dans son rapport d'activités 2007 à l'attention du canton de Neuchâtel, la Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après D+M) souligne, notamment:

- "le regroupement du service du cadastre et de la géomatique avec le service du registre foncier place le canton de Neuchâtel en position idéale pour la réalisation du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière conformément à la nouvelle loi fédérale sur la géoinformation entrée en vigueur le 1er juillet 2007;
- le canton aura aussi l'opportunité d'optimiser un certain nombre de processus et la mise en place de nouveaux développements dans ces domaines d'activités sera facilitée;
- la Confédération est convaincue que la nouvelle configuration mise en place à Neuchâtel (avec la mensuration officielle, le registre foncier et le SIT regroupés au sein d'un seul et même service cantonal) est celle qui est la plus à même d'affronter avec succès les défis qui se présenteront ces prochaines années."

La mise en œuvre des décisions de principe prises par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 13 décembre 2006 s'est poursuivie en 2008 au niveau organisationnel, technique et financier. Et les premiers résultats sont très réjouissants. Nous communiquons brièvement les principaux résultats et projets ayant abouti en 2008:

- deux mesures ont été prises suite à l'objectif du Conseil d'Etat d'avoir pour chacun des deux sites, un seul point d'accueil et d'information pour tous les clients du service pour la production et la diffusion des produits les plus demandés dans les domaines du cadastre et registre foncier. La première s'est concrétisée le 11 mars 2008, par la mise en exploitation d'un guichet physique d'accès à l'information sur le site de Tivoli regroupant des prestations spécifiques au registre foncier et à la mensuration officielle. La deuxième mesure permet la diffusion d'extraits cadastraux officiels par l'office du registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz (depuis le 26 juin 2008). Ainsi pour chacun des sites, il est aujourd'hui possible d'obtenir à partir du même guichet, les exemples de prestations suivantes:

- renseigner et conseiller les clients sur les aspects juridiques et techniques touchant la propriété foncière et les droits réels;
- délivrer des extraits des 3000 plans cadastraux et extraits du registre foncier
- réceptionner le dépôt des réquisitions par les notaires, particuliers ou services administratifs;
- l'interconnexion des bases de données du SITN et du registre foncier a été réalisée tout en veillant à respecter la sphère privée et la législation en la matière. Il est ainsi possible de consulter le nom du propriétaire, l'état descriptif du bien-fonds et les servitudes depuis le guichet cartographique comme il est également possible de consulter les données cadastrales ou d'autres données géographiques depuis le guichet Terris du registre foncier;
- le service a réalisé un guichet virtuel qui permet de produire pour un bien-fonds particulier l'ensemble des restrictions de droit privé (par exemple les servitudes de passage) et de droit public (par exemple zone d'aménagement, zone de protection des eaux) qui s'y rattachent. Ce guichet préfigure le futur cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière conformément à la nouvelle loi fédérale;
- l'intégration du domaine registre foncier dans la démarche GESPA s'est poursuivie en 2008 par la paramétrisation dans SAP et Timelead. Ainsi, la mise en production pour l'ensemble du service a pu démarrer au 1^{er} janvier 2009 conformément à la planification prévue. Ce sont 15 groupes de prestations, 43 prestations et 54 activités qui ont été définis;
- la création d'une couche des servitudes s'est poursuivie en 2008 en étroite collaboration entre les domaines de la mensuration officielle et du registre foncier. Les servitudes ont été saisies sur plus de 22 cadastres à ce jour;
- pour ce qui concerne la diminution de la masse salariale pour la présente législature, une réduction de 4,35 est effective au 31 décembre 2008 (sur la diminution de 6 postes prévue jusqu'en 2009);
- la suppression de postes dans le courant 2007, postes comptabilisés au budget 2008, des recettes en 2008 supérieures à ce qui était prévu au budget 2008 dues notamment à la bonne tenue du marché immobilier ainsi qu'une maîtrise très serrée de la rubrique biens-services et marchandises entraînent une amélioration d'environ 900.000 francs par rapport au budget 2008. Le SGRF atteint ainsi l'équilibre des charges et des revenus sans qu'il ait été nécessaire d'augmenter les émoluments du service.

La nouvelle loi fédérale sur la géoinformation (Lgéo), acceptée à l'unanimité par les chambres fédérales le 5 octobre 2007 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, prévoit notamment la création d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière dont la tenue sera de la compétence des cantons. Le nouveau service issu du regroupement dispose ainsi de toutes les compétences nécessaires à la réalisation d'un tel cadastre. Des démarches similaires ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation dans plusieurs cantons (BS, VS, ZG).

Les autres faits marquants en 2008 ont été les suivants:

- la signature de la convention-programme 2008 – 2011 par le Conseil d'Etat le 14 mai 2008. Cette convention-programme s'inscrit dans la stratégie de la Confédération et permet d'une part, de lancer les dernières entreprises de nouvelle mensuration pour couvrir l'ensemble du territoire de données de qualité et d'autre part, de consolider l'existant par l'harmonisation, l'homogénéisation et la mise à jour périodique des données cadastrales. Elle prévoit le paiement de plus de 2,5 millions de francs de subventionnement de la part de la Confédération pour les 4 prochaines années;
- l'accord de prestation 2008 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 3,7 millions de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre;
- le lancement d'un projet pilote concernant la mise à jour périodique, l'harmonisation et l'homogénéisation des données de la mensuration officielle comme préparation aux futurs développements;
- la nouvelle loi fédérale sur la géoinformation ainsi que les ordonnances d'exécution qui lui sont associées sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2008 à l'exception de l'ordonnance sur

le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière qui a fait l'objet d'une audition publique en 2008 et dont la mise en vigueur est prévue pour le 1^{er} juillet 2009;

- la convention de collaboration, signée avec le Canton du Jura qui souhaitait bénéficier de l'infrastructure technique du guichet cartographique internet du Canton de Neuchâtel et des compétences y relatives, s'est étendue en 2008, dans de nouveaux domaines tels que l'extension cartographique pour l'application infopol de la police cantonale;
- le service a participé activement à la mise en consultation des SAU, a mis à jour la base de données suite au traitement des réclamations acceptées et a développé plusieurs applications liées aux paiements directs;
- le SITN a mis en œuvre des solutions novatrices pour l'analyse spatio-temporelle des données et particulièrement dans le domaine de la cartographie statistique;
- malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs;
- la mise en production d'un module d'édition de la cédule hypothécaire informatisée a démarré en novembre 2008. Cette nouvelle cédule devra permettre un gain de temps sensible dans l'inscription des opérations grâce à l'abandon de la tenue à jour d'un registre accessoire;
- la conjoncture favorable du marché immobilier a à nouveau entraîné des recettes importantes pour le registre foncier;
- le Forum e-geo.ch réunissant les acteurs du domaine de l'information géographique dont l'objectif est la mise en œuvre d'une infrastructure nationale de données géographiques a tenu ses assises au Château de Neuchâtel le 20 novembre 2008.

Le présent rapport décrit tout particulièrement les cinq principaux domaines d'activité du service en relation avec l'acquisition, la mise à jour, la valorisation des géodonnées et de l'état des droits sur les immeubles, soit:

- la mise en œuvre du système d'information du territoire neuchâtelois;
- le renouvellement du cadastre neuchâtelois;
- la mise à jour de la mensuration officielle;
- les activités de l'inspectorat du registre foncier;
- les activités des offices du registre foncier.

8.2. Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

Pour le domaine des systèmes d'information du territoire, 2008 est une année qui restera dans les mémoires puisqu'une nouvelle loi fédérale, la Lgé - loi fédérale sur la géoinformation - est entrée en vigueur en juillet: http://www.admin.ch/ch/fr/rs/510_62/index.html. Depuis de nombreuses années, le SITN développe une infrastructure cantonale de données géographiques selon les principes que l'on retrouve dans cette nouvelle loi fédérale. Il reste cependant de nouveaux défis à relever pour l'avenir afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces nouvelles exigences en terme de produits (par ex. cadastre des restrictions de droit public), d'harmonisation nationale des géodonnées et géoservices et d'adaptation des bases légales cantonales.

Après les demandes exceptionnelles de 2007 (intégration de nouvelles prestations suite la fusion des services de géomatique et du registre foncier, migration du système d'information de la mensuration officielle), l'année 2008 a permis de consolider et de faire évoluer l'existant tout en développant de nouvelles solutions pour de nouveaux domaines. Les activités 2008 du SITN sont présentées selon les trois prestations définies dans le nouvel organigramme du service: projets SIT, gestion des géodonnées et infrastructure SIT.

8.2.1. Les projets du SITN

Les principales prestations 2008 ont concerné le développement des projets suivants:

Surfaces agricoles utiles

La consultation publique sous la responsabilité du SAGR a eu lieu au premier trimestre 2008 sur le site d'Evologia à Cernier. Le service a activement participé à la préparation des trois journées d'information qui ont eu lieu en janvier en produisant l'ensemble des plans nécessaires à la mise en consultation et en présentant les solutions techniques utilisées. Il a aussi développé un géoportail SAU - <http://sitn.ne.ch/agri.php> - répondant aux besoins spécifiques de cette mise en consultation. Ce géoportail permet de visualiser l'ensemble des données importantes pour ce projet: parcellaire de tout le canton, photos aériennes 1998 et 2006 et surfaces agricoles utiles. Une nouvelle solution novatrice a ainsi pu être utilisée puisque les observations et réclamations ont pu être introduites directement sur une solution de cartographie internet. Cela a permis de gagner en efficacité. La phase de mise en consultation des SAU s'est terminée en mai. Le service a ensuite été mis à contribution pour le traitement des données issues de la mise en consultation. Ce sont environ 1600 corrections qui ont été traitées. Pour répondre aux besoins du SAGR, différents développements et traitements ont ensuite pu être réalisés:

- calcul des taux de boisement à partir des données cartographiques;
- développement d'un logiciel permettant de calculer l'état descriptif pour chaque parcelle: intersection de la couche bien-fonds et la couche SAU;
- développement d'un concept pour réaliser et gérer un cadastre des exploitants. Le travail de saisie et mise à jour est effectué par le SAGR.

La charge de travail liée à ce projet fut la plus importante des projets SITN 2008 (~600 heures). Les travaux vont se poursuivre en 2009.

Projet défense incendie

Ce projet initié par l'ECAP est d'avoir une meilleure connaissance des performances hydrauliques en matière de défense incendie. Après l'étiquetage systématique réalisé en 2007, l'inventaire des hydrants (~4000) a été finalisé en 2008. En collaboration avec les services d'intervention et des communes, il est en train d'être complété par un inventaire des citernes (~100). Des plans de tout le canton ont été réalisés pour les services d'intervention à des fins de vérification des informations. La prochaine phase du projet permettra d'établir dès 2009, grâce à l'ensemble des données collectées, une analyse des déficits d'eaux et des propositions de mesure.

SIT eaux

Le développement du système d'information sur les eaux s'est poursuivi en 2008. Une base de données a été constituée pour les données liées à la qualité des eaux du lac de Neuchâtel à partir des données d'inventaires périodiques des 40 dernières années. Cette base de données peut être consultée à partir du guichet cartographique intranet du SIT eaux. Une comparaison de l'occurrence des pesticides entre les eaux du Lac, les eaux de surface et souterraines a pu être effectuée. Une analyse de la base de données écomorphologie a aussi été réalisée. L'objectif était de développer un outil d'aide à la décision en vue de rétablir la continuité des cours d'eau pour la faune. Le travail a permis de sélectionner les indicateurs d'état des cours d'eau, d'établir l'analyse statistique des indicateurs et de représenter sous forme cartographique les résultats à l'échelle cantonale et du bassin versant. En collaboration avec le SCAV et ses partenaires, une démarche a été entreprise pour consolider les échanges de données sur les ouvrages, les lieux de prélèvement, les résultats des analyses et les données nécessaires pour l'auto-contrôle.

Cartographie des dangers naturels

La Confédération, qui subventionne ces travaux, a imposé de finaliser la cartographie de l'ensemble du territoire d'ici 2011. L'objectif du canton est de disposer des cartes de dangers sur l'ensemble du territoire pour 2010. Le service s'est activement impliqué dans ce projet pour respecter cet objectif en offrant un appui aux spécialistes métiers (eau, géologie, forêts, routes, aménagement du territoire). En 2008, il a contribué en participant à l'élaboration de la planification, des cahiers des charges, aux appels d'offres, au suivi des projets, à la diffusion des données aux mandataires, à l'analyse des données reçues par les mandataires et à la publication des données. La quatrième phase d'études lancée au début de l'année 2007 afin de cartographier les dangers liés à

la géologie sur l'ensemble du Val-de-Ruz, l'Entre-deux-Lac et le Littoral s'est finalisée en avril 2008, nécessitant un important travail de contrôle et validation. Parallèlement à cette étude, la cartographie des dangers liés à l'eau (pilotage par le SPCH) a débuté sur le même secteur en janvier 2008 et sera terminée dans le premier semestre 2009.

Une cinquième et dernière phase a été lancée au début de l'année 2008 afin de cartographier les dangers liés à la géologie sur les Montagnes neuchâteloises, soit les communes de Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu, Les Brenets, La Chaux-de-Fonds, La Sagne, Les Planchettes, Les Bayards et Les Verrières. Ce projet devrait être finalisé dans le 1^{er} trimestre 2009. L'étude pour le domaine des eaux a été attribué en décembre 2008 et sera réalisée en 2009.

Un cahier des charges a été établi en 2008 (SAT et SITN) pour réaliser une carte des sols de fondation qui permet de donner une information sur une prédisposition aux risques sismiques. Les cartes des sols de fondation réalisées lors de cette étude, permettront d'avoir une vue d'ensemble du potentiel d'amplification des secousses sismiques des sols et de distinguer les zones où des phénomènes induits seraient possibles. Ces cartes seront principalement une aide à l'application des normes de construction SIA en permettant de définir l'aléa sismique local selon la norme SIA 261. Le croisement de ces cartes avec les centres urbains et objets sensibles permettra de définir si des études approfondies (éventuellement microzonage sismique) sont nécessaires.

Suite au départ au SAT du géologue responsable du suivi des mandats en cours, le SITN a pris le suivi ad intérim des mandats en lien avec la géologie – cartes de dangers géologiques et cartes de sols de fondation. L'appel d'offres pour la cartographie des sols de fondation (sensibilité aux risques sismiques – selon norme SIA 261) se fera en 2009. Pour faciliter ce travail, le SITN a collaboré avec Swisstopo pour finaliser la numérisation et validation des cartes géologiques au 1:25.000, données de base pour cette cartographie des sols de fondation.

Cartographie statistique

Le SITN a fait en 2007 la sélection et l'acquisition d'un logiciel de cartographie statistique. Ce logiciel a été mis en œuvre pour présenter les données statistiques des délits de la police cantonale. En 2008, le SITN et l'OCSTAT (Office cantonal de statistique) ont collaboré étroitement pour mettre en œuvre une solution de cartographie statistique interactive basée sur cette même technologie: un atlas statistique cantonal. Cet atlas est accessible aux adresses suivantes: www.ne.ch/cartostat ou www.ne.ch/sitn/themes.

Les données de nombreux domaines seront ainsi accessibles: population, emploi, économie, environnement, construction, etc. Ce sont plusieurs centaines de cartes statistiques qui peuvent être réalisées, combinées entre elles. L'atlas permet aussi d'analyser l'évolution temporelle des indicateurs (par ex. évolution de la densité de population par commune depuis 1970), sous forme de cartes dynamiques, de tableaux ou de graphiques. Il est aussi possible d'effectuer des recherches par ex. lister toutes les communes dont le pourcentage de population de moins de 20 ans est de plus de 25% ou dont le taux des appartements vacants est de plus de 1,5%. L'application est disponible en accès libre sur Internet pour l'ensemble des citoyens et professionnels.

Les cantons de Genève et Vaud ont retenu la même technologie pour la cartographie statistique, ce qui permettra de collaborer sur son évolution.

Répartition scolaire

Le but de ce projet initié fin 2007 est d'offrir aux intervenants de l'organisation des classes de l'école obligatoire neuchâteloise un outil d'aide à la répartition des effectifs, tenant compte du degré scolaire, de l'éloignement du domicile (ou du lieu de garde) des élèves (BD CLOEE) ainsi que des contraintes des collèges (nombre de classes) et permettant de comparer différents scénarios de répartition des élèves dans les collèges. En 2008, différentes analyses et développements ont pu être réalisés. Un prototype a été réalisé pour le Val de Travers pour valider les concepts et la démarche. Pour cela, l'ensemble des élèves de la zone ont été géoréférencés (information pas encore disponible dans la base de données CLOEE). Un logiciel permettant l'aide à la répartition des élèves dans les collèges puis dans les classes a été mis en œuvre. Il permet le calcul interactif des effectifs totaux et par critère (degré, sexe) lors de l'attribution d'un ou plusieurs élèves à un collège ou à une classe. Enfin, un guichet cartographique intranet a été conçu. Il permet la visualisation de la distribution spatiale des élèves selon plusieurs critères: âge (-> degré scolaire), sexe, fratrie. Il permet aussi la visualisation des déplacements des élèves sur le guichet cartographique en relation avec les informations concernant les transports publics, les trajets de ramassage scolaire ainsi

que les comptages de trafic routier. Les premiers tests ont été réalisés en automne 2008 et l'objectif est d'être opérationnel pour la rentrée scolaire 2009-2010.

Cartographie pour la police

De nombreuses demandes de cartographie ont été traitées en 2008 dans le contexte de l'Euro2008, puis pour d'autres manifestations sportives. L'objectif était de faciliter l'organisation de la sécurité par la police. Parmi les demandes traitées, il y a eu la cartographie des PPO (points de passage obligés), les itinéraires de l'équipe du Portugal, les zones LMSI (Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure. Mesures contre la violence lors de manifestations sportives). L'application Cartopol a été adaptée pour répondre aux besoins d'une vision inter-cantonale (Picar: FR, GE, JU, VD, VS). Des développements importants ont été réalisés dans le cadre de la reprise du projet Infopol et son extension cartographique (Cartopol) par le canton du Jura. Le SITN a analysé puis réalisé l'intégration des données cartographiques jurassiennes afin de rendre l'application opérationnelle pour fin novembre 2008, date de mise en production pour le Jura.

Collaboration avec Jura

Le SIT Jura et le SITN se félicitent de la collaboration entamée en 2007 (convention signée par les chefs de départements MM. Cuche et Schaffter). Le GéoPortail internet du canton du Jura hébergé sur l'infrastructure du SITN est stable, performant et parfaitement opérationnel depuis mai 2007. La collaboration se fait dans un parfait esprit. Le partage et la mise en réseau des compétences et des infrastructures fonctionnent très bien. En 2008, de nombreuses nouvelles fonctionnalités développées en partenariat ont pu être mises en œuvre. Suite au succès de ce projet, le canton du Jura est intéressé à étendre la collaboration à de nouveaux domaines et reprendre d'autres développements déjà réalisés par le SITN (par ex. solution de diffusion de données cadastrales par internet, développement neuchâtelois (prototype) pour le futur cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre des RDPPF), développements pour la police, les forêts, etc.). Ces demandes seront analysées et mises en œuvre progressivement en fonction des moyens disponibles.

Sites contaminés

Le SITN a été sollicité à la fin 2008 pour mettre en œuvre la solution de consultation des données du cadastre des sites pollués. En collaboration avec le SCPE, le SITN a analysé et mis à jour les données fournies par les mandataires. Le développement du guichet cartographique permettant la publication des données a pu démarrer à la fin 2008. Il pourra être terminé et sera rendu public officiellement durant le premier trimestre 2009.

Cartographie dans le domaine de l'énergie

Le SITN a collaboré avec le service de l'énergie pour différents projets (conseils, cartographie, développements): certificat énergétique de bâtiments, étude du potentiel hydroénergétique (réseaux, rivières, sous-sol), plan directeur énergie (récupération et consolidation des données, guichet cartographique), cartographie statistiques des données énergétiques.

Analyse du potentiel énergétique des pâturages boisés

Le SITN a été sollicité pour participer au projet piloté par le RUN dont l'objectif est d'analyser le potentiel énergétique des pâturages boisés. Il a fourni de nombreuses données cartographiques indispensables pour le projet: parcellaire de tout le canton, modèles numériques de terrain laser (modèle de hauteur des arbres), photos aériennes, etc.

Thermographie aérienne

La ville de Neuchâtel a lancé un projet de thermographie aérienne ayant pour objectif de faire un diagnostic des déperditions de chaleur. Sur demande de la ville, le SITN a participé aux séances de suivi avec le mandataire pour discuter les aspects liés à la géomatique. Le SITN a mis à disposition son guichet cartographique pour publier toutes les données issues du mandat. Les données ont été reçues le jeudi 5 juin 2008 et mises en production le même jour. Ce guichet cartographique a pu être utilisé pour présenter les résultats aux propriétaires intéressés.

Plantes invasives

Le groupe GRINE (GRoupe Espèces Invasives Neuchâtel) a demandé au SITN de réaliser une application permettant d'annoncer les observations de plantes invasives. L'application permet de

localiser l'observation et d'intégrer un ensemble de caractéristiques. Les membres du groupe reçoivent un email automatique lors de chaque nouvelle observation. L'application permet aussi de valider et consulter l'ensemble des observations qui ont été historisées.

Gestion de l'entretien forestier

Dans le cadre de la mise en œuvre de la RPT, le service des forêts souhaite mettre en œuvre une application permettant le suivi des entretiens forestiers, selon les contrats qui seront établis avec les différents propriétaires (privés et publics). L'ensemble de ces données concernant les travaux devant être cartographiés, le SITN a développé une solution basée sur le guichet cartographique pour répondre à ces besoins. L'application permet d'afficher les différents découpages administratifs forestiers dont les unités d'aménagements (~2800 privés et ~2800 publics) avec leurs propriétaires. Elle permet d'annoncer les travaux prévus et réalisés ainsi que leur périmètre géographique.

Promotion économique

Sur la demande des chefs du service de l'économie et de l'aménagement du territoire, le SITN a développé une application basée sur le guichet cartographique pour la promotion économique. L'application permet de rechercher des parcelles industrielles et commerciales intéressantes pour l'implantation de nouvelles entreprises en fonction de différents critères (commune, surface, zone d'affectation). Les différentes restrictions sont aussi directement consultables (OPAM, cartes de dangers, zones protection, lignes électriques, oléoduc et gazoduc, cadastre des obstacles aériens, limites légales, sites contaminés, etc.)

Application de gestion des permis de construire (Satac)

Le service a poursuivi la maintenance de l'application informatique de gestion des permis de construire. Le canton de Vaud, développeur initial du projet et propriétaire du système, souhaite porter l'application sur une nouvelle technologie. Le SIEN souhaite une intégration au guichet unique. Le SIEN reprend donc le pilotage informatique du projet. Le SITN restera en appui et se concentrera sur l'intégration de la cartographie dans le projet.

8.2.2. Gestion des géodonnées

Diffusion des données

Le service a poursuivi ses efforts pour entretenir et faire évoluer la base de données géographique cantonale et pour moderniser la diffusion des géodonnées. La tâche de diffusion prend de plus en plus d'importance étant donné le nombre croissant de personnes ayant recours au système d'informations géographiques et grâce à la disponibilité croissante des données. Pour le SITN, la diffusion des données, c'est:

- près de 1000 commandes de données cartographiques par année;
- plusieurs dizaines de contrats d'utilisateurs permanents, le reste étant des clients occasionnels;
- 80% des commandes concernent des données de la mensuration officielle;
- les commandes varient d'une commande d'une donnée pour une parcelle à plus de 100 couches sur l'ensemble du territoire, ce qui représente jusqu'à 50 Gigaoctets de données (par ex. commande des données pour le projet de plan directeur paysage en 2008);
- le traitement d'une commande simple peut prendre quelques minutes et le traitement d'une demande complexe plusieurs jours;
- le prix varie de 20.- à plusieurs centaines de milliers de francs pour des cas exceptionnels (par ex. Swisscom en 2007).

Les principales nouveautés et diffusions de l'année 2008 sont décrites ci-dessous.

Swisscom a commandé l'entier des données cadastrales sous forme de fichiers Interlis par commune. La demande a été traitée avec une analyse de solution pour faciliter la mise à jour.

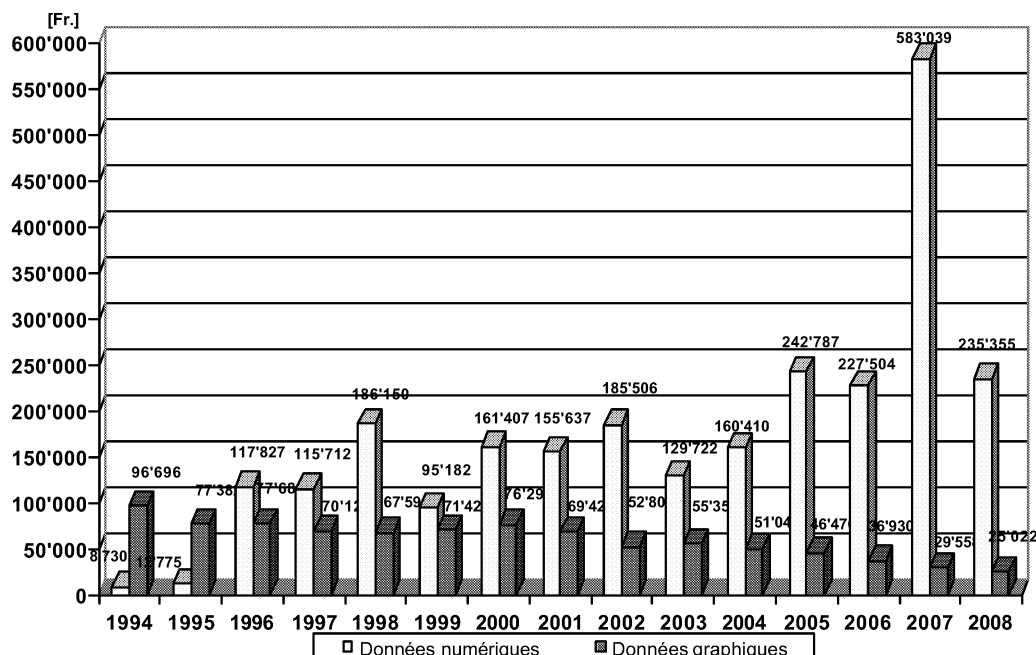
Viteos: conclusion d'un contrat de diffusion global des données de la mensuration officielle

Groupe E: préparation d'un contrat global de diffusion

Geoshop: automatisation de la diffusion des données de la mensuration officielle. Après une acquisition du logiciel en décembre 2007, l'année 2008 a été consacrée à l'installation, configuration, test et mise en œuvre opérationnelle du produit. Les prochaines étapes prévues au début 2009 sont la mise en production pour le tout public, l'information et la formation des utilisateurs. Cette mise en œuvre devrait permettre de diminuer la charge de travail des diffusions simples de données de la mensurations officielle.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des montants de la diffusion des données numériques et graphiques ces dernières années.

Montants de la diffusion des données numériques et graphiques ces dernières années



Gestion centralisée des adresses

Désigné en 2007 pour prendre en charge la réalisation et la gestion de la base de données cantonale de référence pour les adresses, le service a mis l'accent en 2008, en collaboration avec les communes, sur la vérification et la validation des données existantes. En 2008, le service a finalisé ce travail initié en 2007. Les modifications ont été apportées dans la base de données de référence qui est utilisée par la majorité des applications du SITN. Cette base de données est aussi utilisée pour de nombreuses demandes de géocodage (ou géoréférencement) – transformation de données non spatiales en données spatiales en utilisant l'adresse. Le SITN a ainsi pu géoréférencer automatiquement 93% des 46.000 bâtiments de l'ECAP.

Produits de remplacement provisoires de la mensuration officielle

Dans le cadre de la gestion et mise à disposition de données provisoires de la mensuration officielle, le SITN a saisi et mis à jour deux couches d'informations sur les bâtiments: les bâtiments provisoires (là où la mensuration officielle n'est pas disponible) et les bâtiments projetés (information récupérée de l'application des permis de construire). Le service a aussi mis à jour le parcellaire provisoire (adaptation lors de mutations, adaptation des limites sur les secteurs en remaniement parcellaire, adaptation aux limites lors de la réception de nouvelles mensurations officielles).

Orthophotos

Le service a analysé différents scénarios de mise à jour de ces données de référence. Une mise à jour des photos aériennes sera disponible en été 2009 sur la base des données Swissimage de Swisstopo. Ces photos ont été réalisées le 24 juillet 2008. Elles auront une résolution de 25 cm au sol. Elles pourront être utilisées pour de nombreux projets du SITN et notamment les projets de mise à jour périodique de la mensuration officielle.

Plans d'alignement

En 2007, le SITN a numérisé 300 plans d'alignement. En 2008, l'ensemble de ces plans ont été géoréférencés.

Plan d'ensemble

Le service a participé au groupe de travail chargé de définir un nouveau plan d'ensemble harmonisé à l'échelle suisse. Une nouvelle solution informatique (identique à celle retenue pour la gestion de la mensuration officielle) a été paramétrée pour permettre la mise en œuvre d'un nouveau plan de base respectant les exigences fédérales et permettant une importante automatisation des processus de mise à jour. Les plans d'ensemble suivants ont été mis à jour en 2008, en priorisant les secteurs nécessaires aux études de la H20: Le Locle-Nord, Le Col des Roches, Le Locle-Sud, La Chaux-de-Fonds, Les Crosettes, Le Crêt du Locle. Une priorité sera mise en 2009 sur la mise à jour de ce produit.

Données transports publics

En 2008, le SITN a mis à jour les données cartographiques des lignes de transports publics urbains.

8.2.3. Infrastructure SIT

Cette prestation concerne l'infrastructure (matériel et logiciels) de SIG utilisée par l'ensemble des partenaires du SITN: 20 utilisateurs du système de gestion de données cadastrales dans le service (projet SIMO), 80 utilisateurs du logiciel MapInfo (acquisition, gestion et analyse des géodonnées), 500 utilisateurs du guichet cartographique intranet et des milliers d'utilisateurs du guichet cartographique internet (citoyens et professionnels).

Projet SIMO: système d'information de la mensuration officielle

Après une année 2007 qui a généré une charge de travail exceptionnelle due à la mise en œuvre d'une nouvelle solution informatique pour la gestion des données de la mensuration officielle, 2008 a permis de consolider l'existant, d'améliorer l'efficacité et les performances et d'ajouter quelques nouvelles fonctionnalités. Les nouveautés principales sont:

- la production automatisée d'un fichier Interlis de tout le canton chaque jour utilisé pour la nouvelle solution de diffusion des données;
- la production automatique journalière des données pour les guichets cartographiques (amélioration de la fréquence de mise à jour);
- développement d'un lien Geos-RF (transfert automatique de l'état descriptif);
- publication des servitudes sur intranet et internet;
- analyse d'une nouvelle solution pour la diffusion des extraits cadastraux.

La mise en œuvre de ce système et les différentes améliorations permettent un important gain en efficacité pour tous les domaines: diffusion des données, conservation de la mensuration officielle, vérification des nouvelles mensurations.

Guichets cartographiques

La technologie du guichet cartographique a été utilisée pour différents projets 2008 mentionnés auparavant: thermographie aérienne, promotion économique, plan directeur énergie.

Le guichet cartographique internet ou géoportail cantonal (www.ne.ch/sitn) a connu un développement important en 2008 puisque deux nouvelles versions du produit Cartoweb ont été installées au cours de l'année. Les utilisateurs Cartoweb (cantons de Vaud, Fribourg, Jura, Neuchâtel, ville de Lausanne, Swisstopo) se sont concertés pour élaborer un cahier des charges commun pour faire évoluer l'application. Ce sont près de 20 nouvelles fonctions qui ont été développées et mises à disposition en 2008. Les partenaires se sont partagés les coûts de développement. Parmi les nouvelles fonctions, on peut citer: l'amélioration des fonctions d'impression, la sécurisation d'accès à des fonctions et des données, l'interrogation de données altimétriques, l'amélioration de l'interface de recherche.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'information géographique (Lgeo), la Confédération a lancé un projet de géoportail national. Le SITN a été intégré dans le groupe de travail en charge de l'élaboration du concept.

Formation

Le SITN a organisé et donné plusieurs formations en 2008.

Jeudi 15 mai 2008 à Lausanne: Journée de veille technologique en SIG à l'EPFL, organisée en collaboration avec les cantons romands, Swisstopo et l'EPFL.

8.3. Renouveaulement du cadastre neuchâtelois

8.3.1. Convention-programme 2008-2011 et Accord de prestation 2008 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestation (AP) 2008, signé par la D+M et le chef du département le 19 mai 2008, se base sur les conditions cadres spécifiées dans la convention-programme 2008-2011, signée par le Conseil d'Etat le 14 mai 2008.

Convention-programme 2008-2011

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes:

- la réalisation d'entreprises de MO couvrant une surface de 16.750 ha, y compris les entreprises en cours de travail suite aux précédents mandats de prestation;
- le montant prévu des indemnités versées par la Confédération est de 2.509.000 francs pour atteindre l'objectif susmentionné;
- la définition des travaux considérés comme des adaptations particulières qui présentent un intérêt national exceptionnellement élevé.

Accord de prestation 2008

Ce document définit les prestations qui seront réalisées par le service et la D+M pour l'année 2008.

Les prestations du service sont les suivantes:

- suivre les entreprises de mensuration en cours de travail;
- assister la D+M pour la saisie permanente des périmètres numériques des lots;
- assister la D+M pour l'épuration et le complément permanents des données dans AMO (Administration de la Mensuration Officielle);
- assurer la mise à jour du plan d'ensemble et livrer chaque année à la D+M les plans d'ensemble mis à jour au format tramé;
- livrer chaque année à la D+M les données nécessaires au suivi (monitoring) de l'utilité économique des données de la mensuration officielle;
- la mise en place des adresses de bâtiments GABMO dans toutes les communes disposant des données;
- et la mise à disposition de la Confédération de toutes les données respectant les exigences de la MO93 pour les intégrer dans le "géoportail de la MO".

Les prestations de la D+M sont les suivantes:

- paiement d'acomptes pour les entreprises de MO lancées en 2003, 2004, 2005, 2006 et 2008 pour un montant de 3.766.882 fr. 95;

- paiement du montant de 4900 francs pour la mise à jour permanente du plan d'ensemble et de l'entretien de la mensuration parcellaire.

Etant donné les différents rapports envoyés en cours d'année à la D+M, à fin 2008, la Confédération avait déjà honoré la totalité des différentes prestations.

8.3.2. Premiers relevés, renouvellements et mise à jour périodique

Premiers relevés et renouvellements

Lancement de travaux en 2008

Le service a adjugé en 2008, 3 entreprises, dont une a fait objet d'une mise en soumission en procédure ouverte et une autre a été prise en charge par le remaniement parcellaire lié à la construction de l'autoroute A5.

Le tableau ci-après représente les 3 entreprises adjugées en 2008 en termes d'investissements et de surfaces.

Entreprises	Termes contrat		ZC I ha	ZC II ha	ZC III ha	Mnt total [Fr.]	Mnt Conf. [Fr.]
	Début	Fin					
Bevaix 6A, Cortaillod 4	01.01.08	30.06.11		218			
Bevaix 6B	01.06.08	30.06.11		41		43.407,45	13.022,25
Savagnier 4, Fenin-Vilars-Saules 3, Dombresson 4, Villiers 3	01.12.08	30.03.12		409	577	409.574,00	160.606,65
				668	577	452.981,45	173.628,90

Surface totale: 1245 ha.

ZC I: zone de contribution I: subventionnement fédéral à 15% pour les régions construites et zones à bâtir

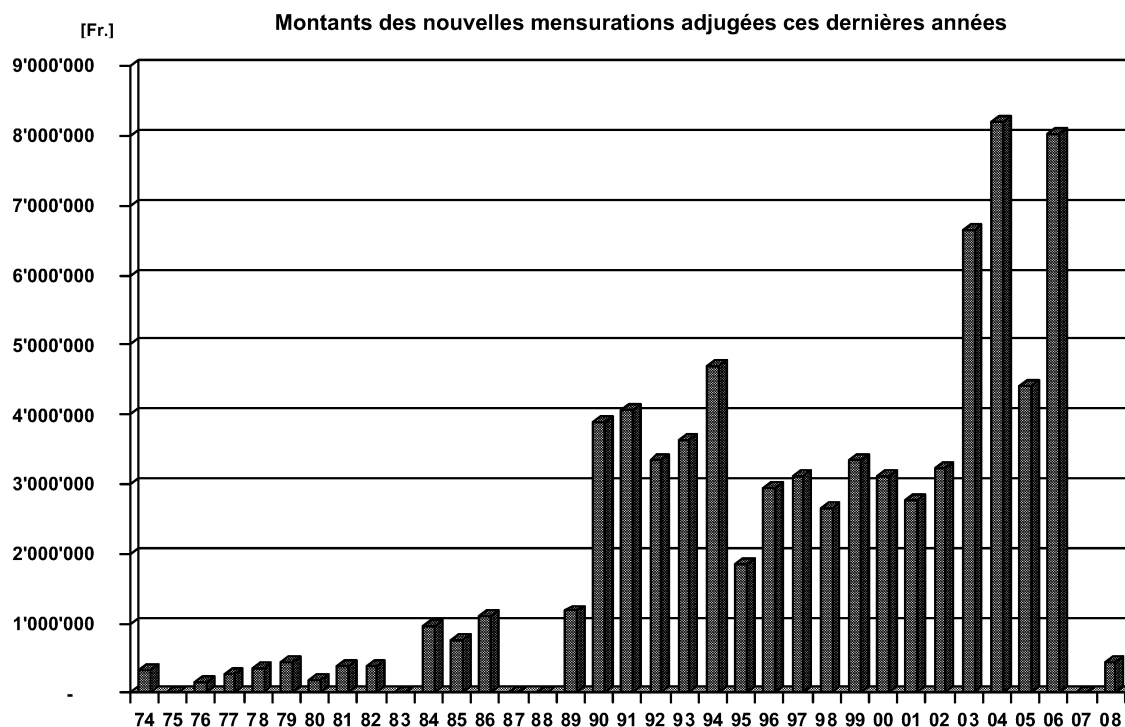
ZC II: zone de contribution II: subventionnement fédéral à 30% pour les régions agricoles et forestières d'exploitation intensive

ZC III: zone de contribution III: subventionnement fédéral à 45% pour les zones de montagne, les régions agricoles et forestières d'exploitation extensive.

En ce qui concerne la convention-programme 2008-2011, l'objectif prévoit la finalisation des entreprises lancées dans les accords de prestation antérieurs et la réalisation de nouvelles entreprises planifiées dans le cadre du nouvel accord de prestation 2008-2011 pour une surface totale de 16.720 ha. A fin 2008, 15.833 ha ont déjà été réalisés.

L'objectif fixé dans l'accord de prestation 2008 prévoit une prestation de surface des nouvelles entreprises lancées en 2008 de 65 ha. Cependant, à fin 2008, 89 ha ont été réalisés, ce qui représente un dépassement de 37% par rapport à l'objectif fixé.

Le graphique ci-après représente les montants des travaux de MO adjugés ces dernières années.



Entreprises de MO finalisées en 2008

Le tableau ci-après donne l'ensemble des entreprises de MO finalisées en 2008 et la situation des paiements de la Confédération au 31 décembre 2008.

Entreprises de mensuration officielle finalisées en 2008 selon accord de prestation:

Entreprise	Type travaux	Montant travaux [Fr.]	Montant subv. CH [Fr.]	Acomptes déjà versés [Fr.]	Pmt effectués [Fr.]	Solde subv. CH [Fr.]
FDPS, maintien PFP1/2	RN	47'850.00	23'343.60	23'343.60		0.00
Höhenoperat		0.00	0.00	0.00		0.00

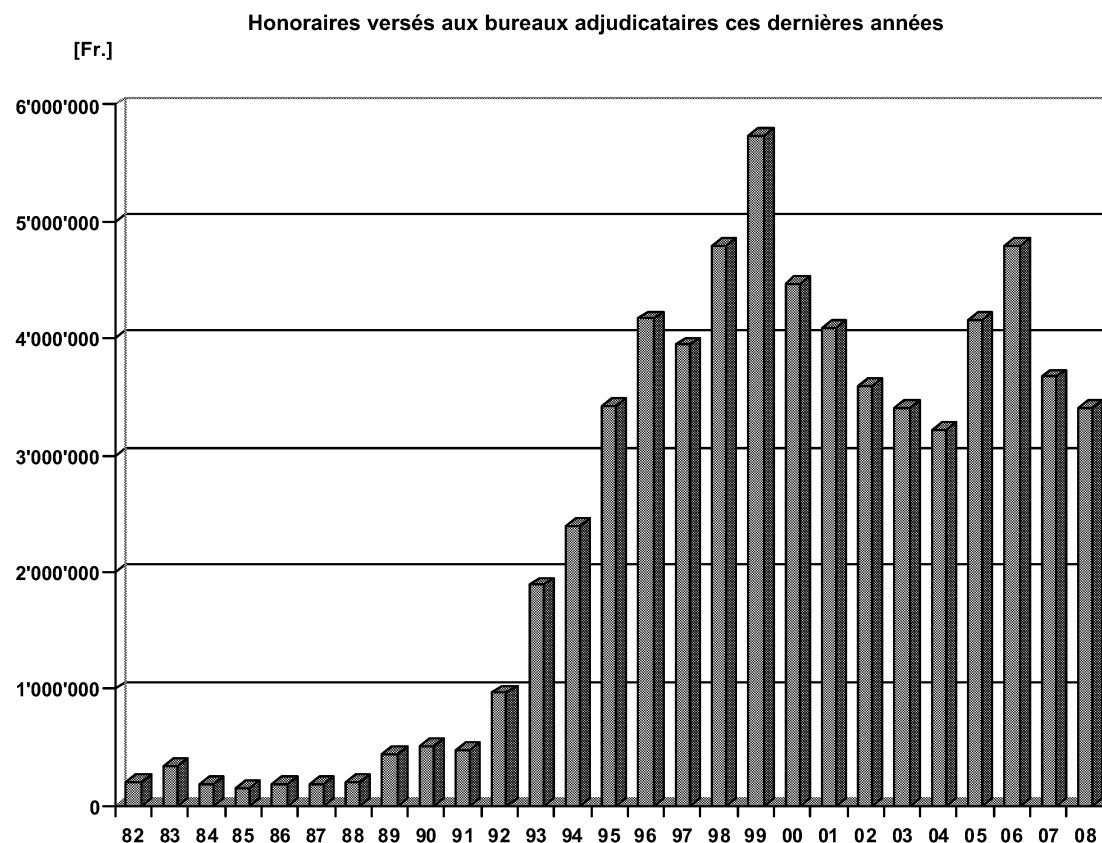
RN: renouvellement

Les subventions fédérales reçues au titre de participation aux travaux de nouvelles mensurations s'élèvent à 3.766.883 francs en 2008 (2.998.704 francs en 2007, 3.725.685 francs en 2006 et 4.701.420 francs en 2005).

Les demandes d'acomptes des bureaux adjudicataires pour les travaux de MO réalisés en 2008 ont été de l'ordre de 3,4 millions de francs contre 3,7 millions de francs en 2007, 4,8 millions de francs en 2006 et 4,2 millions de francs en 2005.

Depuis 1999, nous constatons une baisse constante des demandes d'acomptes; étant donné le travail de renouvellement du cadastre neuchâtelois encore à réaliser, il y avait matière à s'inquiéter. Cette tendance s'est inversée en 2005, a été confirmée en 2006 mais s'est à nouveau dégradée en 2007 et 2008.

Le graphique ci-après représente les honoraires versés aux bureaux adjudicataires ces dernières années.



Entreprises de MO mises à l'enquête en 2008

En 2008, le service a mis à l'enquête publique les entreprises suivantes:

- Fenin-Vilars-Saules, lot 1
- Fontaines, lot 4
- Neuchâtel, lot 9

Entreprises de MO en cours de vérification auprès du service

Au 31 décembre 2008, les entreprises suivantes sont en cours de vérification auprès du service ou en cours de correction auprès des bureaux adjudicataires:

- | | |
|---|--|
| • La Chaux-de-Fonds, lot 10 | • Neuchâtel, lot 11 |
| • La Chaux-de-Fonds, lot 12 | • Neuchâtel, lot 12 / Hauterive, lot 2 |
| • La Chaux-de-Fonds, lot 13 | • Saint-Blaise, lot 3 |
| • La Chaux-de-Fonds, lot 14 | • Le Landeron, lot 7 |
| • Le Locle, lot 4 | • Cornaux, lot 6 |
| • Les Ponts-de-Martel, lot 2 | • Brot-Plamboz, lot 2 |
| • Gorgier, lot 3 / Bevaix, lot 4 | • Saint-Sulpice, lot 3 / Fleurier, lot 3 |
| • Saint-Aubin-Sauges, lot 2 | • Boveresse, lot 3 |
| • Corcelles-Cor., lot 3 / Peseux, lot 2 | • Couvet, lot 6 / Môtiers, lot 4 / Fleurier, lot 4 |

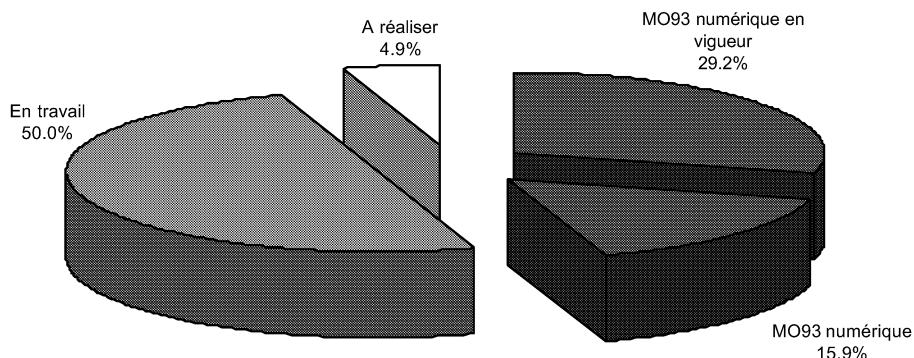
Malgré le volume de travail important mis en soumission entre 2004 et 2006 par le service, l'effectif attribué aux tâches du suivi et de la vérification des travaux est resté constant ce qui explique le chiffre élevé d'entreprise en vérification auprès du service.

Une fois les données livrées, elles sont diffusées avec l'indication que les données sont juridiquement pas en vigueur. Les utilisateurs des données peuvent donc déjà travailler avec des données numériques.

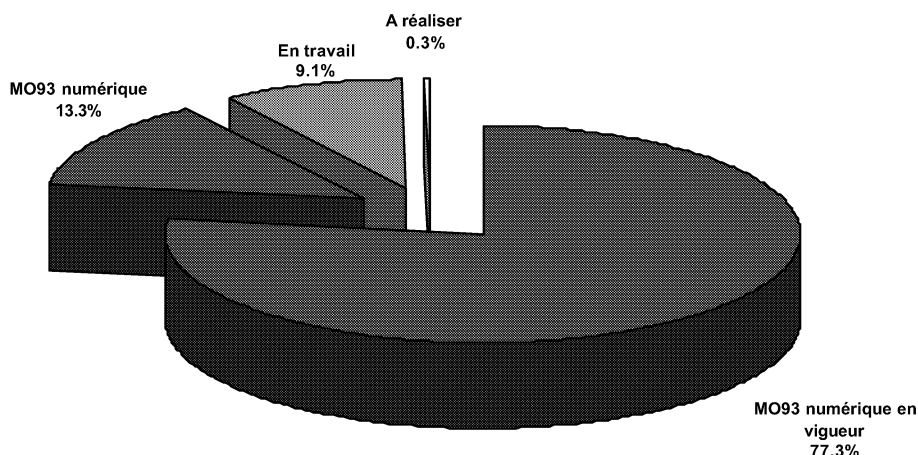
Au 31 décembre 2008, il ne reste plus que 4,9% de la surface du territoire cantonal à réaliser, et seuls 0.3% des surfaces en zone de localité restent à réaliser. Les graphiques ci-dessous illustrent ces statistiques:

Etat d'avancement de la MO par rapport au territoire cantonal:

MO93: mensuration officielle standard 1993



Etat d'avancement de la MO dans les zones de localités:



Le nombre de personnes des bureaux privés d'ingénieurs géomètres travaillant sur le renouvellement du cadastre neuchâtelois est de l'ordre de 30 personnes à plein temps.

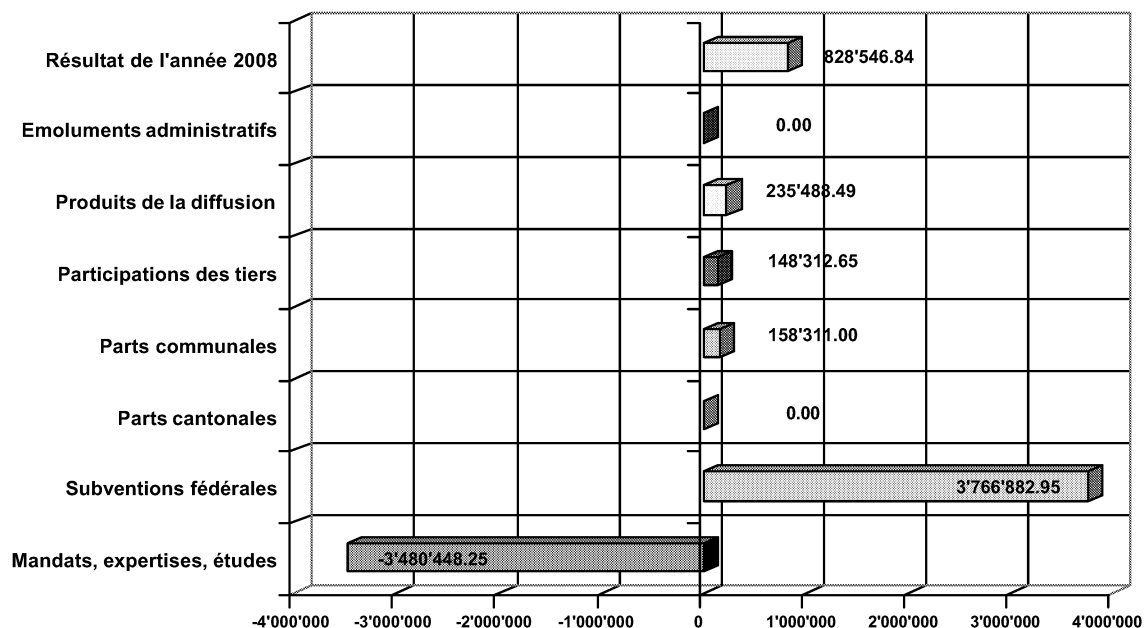
Gestion des entreprises de MO par le service

Le service assure le suivi de 52 entreprises en cours de travail sur 41 communes, ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 34,1 millions de francs, dont 20,6 millions de francs de travaux ont déjà été réalisés.

Le fonds des mensurations officielles a pour but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement et à la numérisation préalable. Il est alimenté par les subventions fédérales, cantonales et communales, par la participation des propriétaires privés et publics ainsi que par le produit de la diffusion des données numériques.

En 2008, le résultat de ce fonds est de 828.546 fr. 27. Le graphique ci-après représente les divers flux financiers effectués sur ce fonds en 2008.

**Fonds des mensurations officielles
Résultats de l'année 2008 + 828'546.84**



8.3.3. Points fixes planimétriques de niveau 1 et 2

Les points fixes planimétriques de niveau 1 (PFP1) et de niveau 2 (PFP2), répartis sur l'ensemble du territoire cantonal, constituent le référentiel de base de la mensuration officielle et plus généralement de tous les systèmes d'information du territoire. Depuis l'utilisation de manière plus étendue des techniques GPS en mensuration, les réseaux de points fixes n'ont plus lieu d'être aussi denses qu'autrefois.

Aucun travail de terrain conséquent n'a été réalisé en 2008 pour l'entretien des PFP. Par contre, dans le cadre des nouvelles mensurations et du projet test de l'élimination des tensions et contradictions du cadastre de Thielle-Wavre, des PFP ont été redéterminés dans le nouveau cadre de référence. En effet, depuis 1995, la Confédération a la volonté d'arriver à un nouveau cadre de référence absolu, appelé MN95 (mensuration nationale 1995), qui puisse se rattacher à un système de référence commun aux pays européens voisins.

8.4. Mise à jour de la mensuration officielle

8.4.1. Mise à jour de la mensuration parcellaire

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service est très attentif à la mise en place de systèmes d'annonces efficaces en vue d'améliorer la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais de mise à jour.

Une collaboration étroite entre le SITN, les services cantonaux concernés, les administrations communales et le secteur privé conduit à une mise à jour permanente efficace et économique.

Plusieurs applications disponibles sur le géoportail du SITN permettent d'améliorer la mise à jour permanente. Nous citerons par exemple l'application permettant de consulter les permis de fouille

avec la date probable des travaux et l'emprise géographique avec la situation des points fixes et ceux qui risquent de disparaître ou d'être endommagés. Le service dispose également de l'ensemble des constructions projetées du canton avec les dates correspondantes dans le SITN suite au chargement et à l'intégration des plans de situation établis dans le cadre des permis de construire. La gestion du cadastre viticole a été confié au service au 1^{er} janvier 2007 suite à la suppression du service de la viticulture. Ainsi, les modifications des périmètres et surfaces de vignes (arrachages, nouvelles plantations) sont obligatoirement annoncées au service par les commissaires viticoles. Il procède alors à la mise à jour de la base de données cadastrales et du registre foncier.

De plus, les outils de gestion et de pilotage mis en place ces dernières années (GESPA - gestion des prestations, INFOLICA - gestion des affaires de conservation) permettent de définir les indicateurs de mesure à atteindre en terme de qualité et de délais et de vérifier chaque année si les objectifs ont été atteints. Une analyse des résultats avec les collaborateurs concernés permet d'améliorer le processus pour la période suivante.

Le total général des factures produites pour l'exercice 2008 s'élève à 1.143.962 fr. 40 (1.086.412 fr. 90 en 2007) qui se répartit selon les groupes de produits suivants:

	Fr.	Fr. (2007)
Diffusion sous forme graphique	25.022,70	(29.558,35)
Production des dossiers de mutation	1.092.482,10	(1.026.500,40)
Travaux spéciaux	24.153,95	(27.493,40)
Autres travaux	2.303,65	(2.860,75)

Le service a réalisé 816 dossiers de mutations (748 en 2007) soit:

- 9 plans spéciaux
- 235 plans de division
- 312 plans de cadastration
 - 5 plans de réunion
 - 7 plans d'exmatriculation
- 14 plans de constitution de DDP
- 22 plans de servitude
- 63 dossiers de PPE (y compris dossiers modifiés)
- 47 dossiers de matérialisation différée des limites facturées
- 35 révisions d'abornement
 - 5 dossiers de rétablissement de points fixes
- 60 réactualisations de plans
- 2 duplicata plan de mutation

Ces dossiers se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts:

	Nbre de pièces		Valeur nette en Fr.	
Neuchâtel	220	(112)	287.898,35	(159.246,—)
Boudry	212	(229)	330.554,50	(321.158,80)
Val-de-Travers	90	(76)	93.110,30	(114.214,15)
Val-de-Ruz	122	(169)	160.590,25	(196.680,90)
Le Locle	63	(72)	80.655,45	(103.512,05)
La Chaux-de-Fonds	109	(90)	139.673,25	(131.688,50)

De plus, le service a réalisé des travaux de maintien et de renouvellement de documents de la mensuration officielle pour un montant de 354.354 francs (320.000 francs en 2007).

La fourniture des plans de diffusion et autres éléments techniques représente un montant de 25.022 fr. 70 (29.558 fr. 35 en 2007).

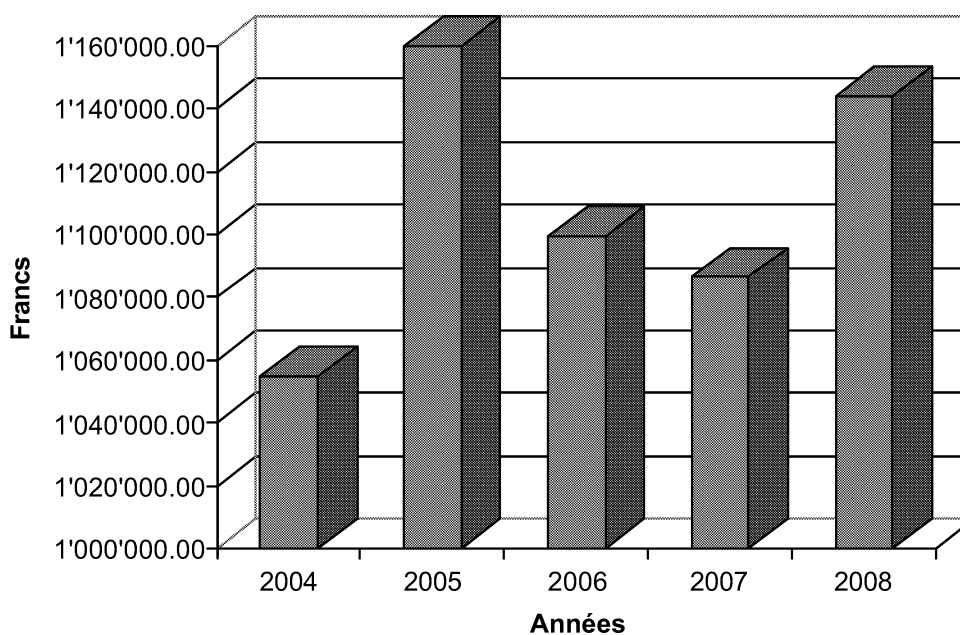
Ces plans se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts:

	Nbre de pièces		Valeur nette en Fr.	
Neuchâtel	302	(382)	6.291,55	(7.865,55)
Boudry	308	(346)	6.488,35	(7.224,40)
Val-de-Travers	95	(90)	2203,70	(1832,25)
Val-de-Ruz	125	(190)	2552,40	(4636,70)
Le Locle	110	(108)	2211,85	(2234,55)
La Chaux-de-Fonds	270	(274)	5274,85	(5764,90)

La baisse du nombre de plans observée dans la diffusion des plans graphiques par rapport aux années précédentes s'explique de la manière suivante:

- de nombreux clients commandent les données sous forme numérique (se référer au chapitre consacré à la diffusion des données numériques);
- les services de l'Etat consultent ou font des requêtes directement dans le serveur du SITN;
- les possibilités offertes par le guichet cartographique dispensent parfois le client de se rendre au guichet.

Statistiques des recettes de la mise à jour



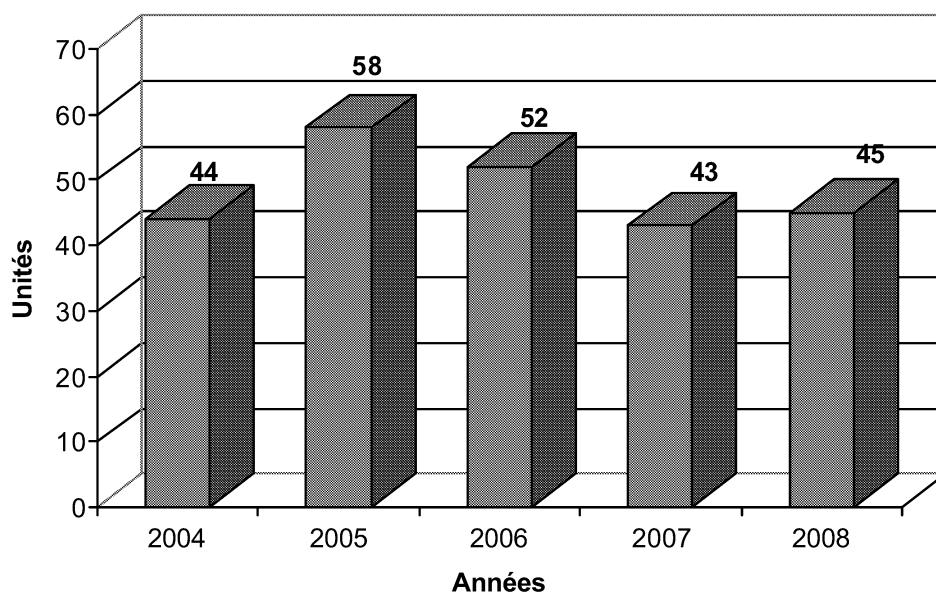
45 nouveaux dossiers de plans de propriété par étage (pour l'ensemble du canton), élaborés par les architectes, ont été soumis à l'examen du service, afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales et instructions en matière d'établissement de ces dossiers (43 en 2007). 18 dossiers ont été modifiés. Ces recettes s'élèvent à 47.712 fr. 10 (43.667 fr. 85 en 2007).

52 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (46 en 2007).

637 constructions projetées (654 en 2007), provenant des plans de situation établis dans le cadre des permis de construire, ont été intégrées dans la base de données. 412 constructions projetées ont été archivées suite aux levés, à la mise à jour de la base de données et à l'enregistrement au registre foncier.

La mise à jour des livres casiers du service a été effectuée pour les mutations déposées jusqu'en décembre 2008 pour l'ensemble des districts.

**Statistiques du nombre de nouveaux dossiers de PPE
pour l'ensemble du canton**



Entretien de la MO (mensuration selon les nouvelles dispositions légales) et de la MP (mensuration parcellaire selon les anciennes dispositions légales)

Cet entretien est entièrement assuré par le service selon les règles de l'art.

Nous tenons à relever que le système de mise à jour permanente de la MO dans le canton de Neuchâtel, sous la responsabilité du service, est très performant et donne satisfaction pour les raisons suivantes:

- globalement, pour ce domaine spécifique, l'effectif du personnel a passé de **14** équivalents pleins temps en 1994 à **7** équivalents pleins temps en 2006, soit une réduction de moitié de l'effectif, pour un volume de demandes sensiblement équivalent. Ce résultat s'explique par la modernisation de l'œuvre cadastrale, par la mise à disposition d'outils d'acquisition plus performants, par une bonne maîtrise de l'environnement informatique et par l'effort fourni ces dernières années dans la formation continue;
- pour 2008, par exemple, 92% des demandes de morcellement sont livrées dans le mois conformément à l'objectif fixé; pour les 8% restantes, 4% présentent des délais justifiés car indépendants du SGRF (conditions hivernales, mutations complexes), par contre 4% pourraient encore être traitées dans l'objectif fixé en améliorant encore la coordination;
- même si les montants des prestations produits par le service sont globalement inférieurs à ce qui se pratique dans les cantons voisins, ce groupe de prestations est bénéficiaire;
- la migration des données cadastrales dans le nouveau système de gestion respectant le modèle MD.01.MO-CH n'a pas entraîné de perturbations dans la production des documents de mutation et dans la mise à jour du serveur cadastral; nous n'avons en effet connu aucun retard dans l'intégration des mutations dans le serveur cadastral officiel.

Le développement à l'interne d'un logiciel de gestion des affaires de conservation permet notamment de:

- renseigner le client sur le suivi de son affaire depuis la demande jusqu'à son enregistrement au registre foncier;
- répartir les affaires en fonction de la charge des collaborateurs et du lieu géographique;

- comparer les délais de livraison par rapport à l'objectif défini dans les objectifs;
- déterminer le chiffre d'affaire de chaque collaborateur;
- gérer l'historique des biens-fonds liés aux affaires;
- recontacter les clients (demandeurs) lorsque l'affaire concernée n'est pas déposée dans le délai imparti.

8.4.2. Mise à jour périodique

En mettant la priorité sur la couverture du territoire du canton par des données numériques, la mise à jour des données dépourvues des effets du registre foncier telles que la couverture du sol a été moins importante. C'est la raison pour laquelle le canton donnera la priorité à la mise à jour de ces données ces prochaines années.

Le service a décidé de lancer une zone test afin de mieux cerner les problèmes liés à ce type de mandat. Le choix du service pour ce test s'est fait sur le cadastre de Thielle-Wavre. En effet, les données numériques de la mensuration officielle de Thielle-Wavre entrées en vigueur en 1981 font partie des plus anciennes du canton.

A la suite de ces travaux, des mandats seront adjugés en principe au secteur privé dans le cadre de la législation sur les marchés publics.

8.4.3. Mise à jour du cadastre viticole

Le service a procédé aux travaux suivants en 2008:

- mise à jour de la base de données concernant les changements de propriétaires sur la base des relations de mutation produites par le registre foncier;
- mise à jour de la base de données concernant les changements d'exploitants et les reconstitutions sur la base des indications des commissaires viticoles;
- impression, mise sous pli et envoi des droits de production et des annexes y relatives aux 420 exploitants recensés (environ 2000 pages);
- corrections des droits de production selon demandes des exploitants validées par les commissaires viticoles (45 cas, 38 cas en 2007).

8.5. Inspectorat du registre foncier

En 2008, l'inspectorat et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants:

- amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures et la modernisation des méthodes de travail;
- introduction de la cédule hypothécaire informatisée;
- introduction de la démarche GESPA;
- développement de l'accès en ligne à la base de données informatisée du registre foncier;
- participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières;
- travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.

8.5.1. Autorité de surveillance et législation

Un recours a été déposé auprès du département concernant une décision du conservateur du registre foncier, relatif à la facturation d'émoluments. Rejet du recours par le Conseil d'Etat.

119 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises à l'inspectorat du registre foncier par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2008, après consultation des communes et des milieux intéressés.

8.5.2. Inspection des offices du registre foncier

Les deux arrondissements (Littoral et Val-de-Travers, Montagnes et Val-de-Ruz) ont été inspectés par l'inspecteur et son adjoint. Les rapports d'inspection ont été adressés au département et au service de l'inspection des finances. Il en ressort que les offices sont bien tenus. Des remarques de détail permettent d'améliorer les procédures et d'unifier l'interprétation du droit.

8.5.3. Accès par Internet

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. Les principaux utilisateurs sont les notaires, les géomètres privés, les administrations cantonale et communales, ainsi que depuis 2005 les banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 682 utilisateurs inscrits (+ 77), ce qui représente une moyenne de 360 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations. Quant au site Internet du registre foncier (<http://www.ne.ch/registrefoncier>), il est régulièrement tenu à jour et contient en particulier des formulaires à télécharger et la publication des transferts immobiliers.

8.5.4. Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 352 plans de mutation (359 en 2007) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse de 3265 servitudes et mentions.

8.5.5. Épuration des servitudes et introduction du registre foncier fédéral

Le substitut extraordinaire a poursuivi les travaux d'épuration systématique des servitudes à La Chaux-de-Fonds: plans folios 332 et 346 (ancien PF 2), lots 1-2-3. Une enquête officielle s'est déroulée du 1^{er} au 30 septembre 2008. 39 propriétaires et 61 bien-fonds étaient concernés. Ce secteur est situé dans la vieille ville et comprend de nombreuses servitudes constituées il y a 180 à 200 ans, ce qui rend le travail d'analyse et de mise à jour souvent fastidieux.

Les travaux d'introduction du registre foncier fédéral se poursuivent sur le cadastre de Buttes et devraient aboutir à une enquête en 2009.

8.5.6. Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortailod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées et La Côtère ont été tenus à jour, de même que

ceux des syndicats d'adduction d'eau de la Haute-Béroche, de Lignièrès-Enges et de La Sagne, ainsi que du syndicat de drainages de Cressier-Le Landeron.

8.5.7. Plan du registre foncier (numérisation des servitudes)

La création d'une couche des servitudes avec assiette géographique s'est poursuivie en 2008. Les travaux de numérisation des servitudes ont été réalisés et validés sur les cadastres de Boveresse, Cornaux, Couvet, Fleurier, Gorgier, Le Landeron, Le Locle, Les Bayards, Môtiers, St-Sulpice.

8.5.8. Secrétariat de commissions

L'inspectorat du registre foncier assure le secrétariat des commissions suivantes:

- pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ);
- pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL).

8.5.9. Statistiques COMACQ – CVAL

Commission cantonale pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ)

Requêtes	
Requêtes déposées en 2008	12
Dossiers en suspens en 2007	7
Total	19
Décisions de la commission	
Octrois d'autorisation	12
Dossiers en suspens à fin 2008	4

Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL)

Requêtes	
Requêtes déposées en 2008	266
Dossiers en suspens en 2007	3
Total	269

Décisions de la commission	Nombre d'appartements	Nombre de décisions
Acceptations selon l'article 6 alinéa 1 LVAL (pouvoir d'appréciation de la commission)	41	30
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/b LVAL (appartement occupé par son propriétaire ou ses proches)	55	54
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/c LVAL (appartement soumis à la PPE dès la construction de l'immeuble)	343	182
Refus d'autorisation	0	0
Décision de non soumission	1	1
Décision en constatation	0	0
Total		267
Dossiers en suspens à fin 2007		3

8.5.10. Émoluments

Les émoluments perçus par l'inspectorat du registre foncier (sans les offices) se montent à 337.518 francs (347.548 francs en 2007). Ils sont comptabilisés dans le même compte de fonctionnement que ceux des offices du registre foncier.

Ils concernent:

- le report des servitudes;
- les décisions rendues par les commissions;
- les accès externes à la base de données informatique;
- d'autres émoluments divers.

8.5.11. Divers

Dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre, les activités de l'inspectorat et des offices du registre foncier ont porté notamment sur l'analyse de 107 réunions de bien-fonds, sur la participation à la mise à l'enquête de la nouvelle mensuration et sur la modification du registre foncier qui en découle.

L'inspecteur et son adjoint ont participé aux colloques romands et tessinois du registre foncier ainsi qu'à l'assemblée générale de la Société suisse des conservateurs du registre foncier, qui s'est tenue à Soleure les 19 et 20 septembre 2008.

Deux notaires-stagiaires ont effectué leur stage légal de trois mois à l'inspectorat et l'office du Littoral et du Val-de-Travers.

5 circulaires d'instructions ont été adressées aux offices, en plus des nombreux avis de droit délivrés.

75 prolongations de délai de 10 jours ont été accordées aux notaires pour le dépôt des actes (art.99 du règlement sur le registre foncier).

8.6. Offices du registre foncier

8.6.1. Gestion et statistiques

Le nombre total des réquisitions d'inscription est stable (-0.63%) par rapport à l'exercice précédent, et également le nombre de transferts de propriété. Quant aux cédulas hypothécaires, nous constatons une baisse du nombre de nouvelles cédulas (-264); en revanche le capital de 1202 cédulas a été augmenté, ce qui est supérieur à 2007 (+118). En outre 2410 avis de reprise de dettes ont été envoyés (art. 834 CCS).

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
2008, nombre d'opérations	13.142	9.796	22.938
2008, nombre de réquisitions	5.888	4.168	10.056
2007, nombre de réquisitions	5.738	4.382	10.120
Différence	+150	-214	-64
%	+2.61	-4.88	-0.63
2008, Transferts de propriété	1.669	1.074	2.743
2007, Transferts de propriété	1.605	1.220	2.825
Extraits	3.917	2.457	6.374
Gages immobiliers:			
Cédules	409	296	705
Hypothèques	5	7	12
Hypothèques légales	9	30	39
Mutations-plans	477	258	735
Émoluments 2008, Fr.	2.716.543,80	1.700.779,90	4.417.323,70
Émoluments 2007, Fr.	2.687.592,85	1.546.402,30	4.233.995,15

Ces émoluments correspondent à ceux facturés par les offices du registre foncier durant l'exercice 2008. Nous constatons une légère hausse, qui confirme encore une bonne tenue du marché de l'immobilier en 2008, comparable aux années précédentes.

47 propriétés par étages (+4) représentant 381 unités d'étages (+14) ont été immatriculées en 2008. La répartition de ces PPE est la suivante:

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
Nombre de PPE en 2008	27	20	47
Nombre d'unités en 2008	196	185	381
Total global des PPE	900	634	1534

Les 1534 PPE représentent 15.047 unités d'étages, soit le 17,44% du nombre total d'immeubles du canton (86.261).

Le module d'édition de la cédule hypothécaire informatisée a été mis en production en novembre 2008. Le personnel des offices a été formé à cet effet. Cette nouvelle cédule modifie quelque peu les méthodes de travail, et devra permettre un gain de temps sensible dans l'inscription des opérations grâce à l'abandon de la tenue à jour d'un registre accessoire (gages immobiliers).

8.6.2. Registre des bateaux (loi fédérale sur le registre des bateaux)

Le registre est tenu par l'office du Littoral et Val-de-Travers. Aucune réquisition n'a été déposée en 2008.

8.6.3. Antenne de l'office des poursuites

Le registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz, au Locle, abrite l'antenne du Locle pour l'office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz. A ce titre, 354 attestations ont été établies en 2008 par le personnel du registre foncier.

8.7. Personnel

Il y a eu deux départs en 2008 et trois engagements, un poste devant encore être repourvu au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, 57 collaboratrices et collaborateurs travaillent dans le service, ce qui correspond à 51,55 EPT. 8 personnes sont rattachées au domaine du SITN, 19 au domaine de la mensuration officielle et 30 au domaine du registre foncier

Le service assure la formation de trois apprentis géomaticiens et d'un apprenti de commerce.

9. SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS ET DE LA NATURE

9.1. Généralités

Le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), résultant de la fusion des anciens service de la faune, service des forêts et office de la conservation de la nature, a vu le jour le 1^{er} janvier 2008. Pour la première fois, les trois thématiques distinctes sont traitées dans le même chapitre du rapport de gestion.

9.1.1. Législation

Service

Pour permettre la mise en route du nouveau service, le Grand Conseil avait été appelé, en automne 2007, à modifier les lois régissant la faune, les forêts et la nature. Ces modifications portant sur les questions organisationnelles ont été suivies par des modifications apportées aux règlements d'exécution des lois en question par le Conseil d'Etat, lors de sa séance du 12 novembre 2008.

Faune

L'ordonnance fédérale sur la protection des animaux (OPAn), du 23 avril 2008, est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008, déjà pour une partie des mesures concernant les poissons. Cette ordonnance prévoit que les nouveaux pêcheurs soient astreints à suivre un cours de formation visant à leur inculquer une éthique respectueuse des animaux. La capture, ainsi que la mise à mort des poissons doivent se faire selon ces règles. De plus, l'utilisation de l'ardillon est interdite, sauf exceptions.

Toutefois, les cours qui auraient dû être organisés en automne 2008 déjà pour les nouveaux pêcheurs ne seront finalement organisés qu'en 2009. Les sociétés de pêcheurs sont responsables de cette formation, avec le contrôle de l'Etat. Pour l'année 2009, tous les pêcheurs qui en feront la demande recevront leur permis, mais pour les années suivantes, l'attestation de compétence, octroyée aux anciens pêcheurs ou aux personnes ayant suivi la formation, sera obligatoire pour obtenir un permis de pêche annuel.

Forêts

A l'occasion des sessions de l'automne 2007 puis du printemps 2008, les Chambres fédérales ne sont point entrées en matière sur le projet de modification de la loi sur les forêts proposé par le Conseil fédéral valant contre-projet indirect à l'initiative populaire "Sauver la forêt suisse". Elles ont eu ainsi l'occasion de dire que le droit forestier fédéral actuel donne entière satisfaction. Ainsi donc, le but de l'initiative étant atteint, cette dernière a été retirée en avril 2008.

Nature

Lors de sa séance du 2 décembre 2008, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté une modification de la loi cantonale sur la protection de la nature en y intégrant la notion de parcs naturels régionaux.

9.1.2. Réglementation

Service

Dans le règlement d'organisation du Département de la gestion du territoire, du 8 mars 2006, modifié le 12 novembre 2008, le service est désormais décrit dans sa structure et dans ses missions. Il s'est agi de fédérer les tâches des anciennes entités et de les exprimer de manière synthétiques. Le SFFN a pour tâche:

- a) d'appliquer, de manière coordonnée, les législations sur la faune, les forêts et la protection de la nature et leurs dispositions d'exécution;
- b) de surveiller l'application de ces législations sur le territoire cantonal;
- c) d'assurer la pérennité des espaces naturels aquatiques et terrestres, notamment des forêts, dans leur étendue, leur diversité et leur répartition;
- d) d'assurer la conservation de la faune, de la flore, en particulier des espèces rares et menacées, ainsi que de leurs biotopes;
- e) de créer un réseau pour la biodiversité;
- f) de gérer dans une perspective à long terme les ressources naturelles renouvelables fauniques, forestières, floristiques et paysagères, qu'il s'agisse de biens à valeur économique ou de prestations d'utilité publique;
- g) de gérer les forêts publiques et autres biens immobiliers servant aux intérêts de la faune, des forêts et de la nature, ainsi que l'utilisation des grèves des lacs et des cours d'eau faisant partie du domaine de l'Etat;
- h) de susciter la collaboration des propriétaires fonciers et des exploitants concernés par l'application des législations sur la faune, les forêts et la nature;
- i) d'organiser la formation des acteurs impliqués dans le champ d'activité du service;
- j) d'assurer la liaison avec les organisations privées intéressées à la faune, aux forêts et à la nature;
- k) de collaborer avec les instances fédérales, cantonales et communales agissant sur le territoire en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de l'aménagement du territoire;
- l) d'informer la population et les autorités sur les questions liées à la faune, aux forêts et à la nature;
- m) d'assurer les autres tâches prévues par les législations concernées, notamment la prévention des dommages causés par la faune et l'indemnisation y relative, la protection contre les dangers naturels géologiques, la promotion de l'utilisation du bois indigène et de la filière forêts-bois, la gestion des catastrophes forestières et l'établissement de recensements et de statistiques.

Toute la question controversée de la fréquentation des milieux naturels par des manifestations sportives a beaucoup occupé la commission consultative nature-tourisme-loisirs-sport ainsi que le groupe de travail ad hoc réunissant les représentants de l'Association neuchâteloise des courses d'orientation (ANCO), des organisations de protection de la nature, du département et le service de la faune, des forêts et de la nature. L'objectif poursuivi par le département est la recherche de règles claires et univoques pour la pratique sportive en milieu naturel. Des solutions concertées — et donc admissibles pour toutes les parties — sont en discussion.

Faune

La législation cantonale devra être adaptée à l'OPAn. Dans l'immédiat, les règlements concernant la pêche dans le lac de Neuchâtel ont fait l'objet d'un avenant pour 2009, dernière année de validité du règlement trisannuel. Le règlement complet sera revu pour les trois années 2010, 2011 et

2012 par les trois cantons concordataires: Fribourg, Vaud et Neuchâtel. L'arrêté annuel concernant la pêche dans les cours d'eau cantonaux a été revu et adapté pour 2009 déjà. Des modifications supplémentaires pourraient voir le jour pour 2010.

Dans tous ces règlements et arrêtés sont prévues des mesures transitoires permettant l'adaptation, dans les meilleurs délais, aux directives de l'ordonnance fédérale.

Forêts

En plus des modifications déjà signalées, le règlement d'exécution de la loi cantonale sur les forêts, du 27 novembre 1996 a subi deux modifications avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009:

- La composition des arrondissements forestiers est modifiée car ils passent de six à cinq. Elle est alignée sur le découpage institutionnel en districts et tient compte des nouvelles communes issues des fusions décidées en 2008. Afin d'éviter toute confusion, les arrondissements perdent leur numérotation et sont désignés comme suit: Neuchâtel, Boudry, Val-de-Ruz, Montagnes neuchâteloises, Val-de-Travers.

- Vu son étendue forestière considérable, la nouvelle commune de Val-de-Travers est représentée au sein de la commission forestière d'arrondissement par trois délégués au lieu d'un seul.

En date du 10 mars 2008, le Conseil d'Etat a pris un arrêté redonnant au service des ponts et chaussées l'entier de la gestion des cours d'eau secondaires dont une partie avait été confiée, dès 1982, à l'ancien service des forêts.

En date du 12 décembre 2008, le DGT a émis le règlement sur la participation de l'Etat à la rémunération des forestiers de cantonnement, ceci pour délimiter clairement l'objet de cette participation et clarifier le champ des responsabilités des agents de terrain en application non seulement de la législation forestière mais aussi des législations sur la faune et la nature.

Nature

Le règlement d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique, du 24 novembre 2004 a été modifié par arrêté du Conseil d'Etat, du 23 avril 2008 pour se conformer aux modifications des dispositions fédérales en la matière.

Le 24 septembre 2008, le Conseil d'Etat a sanctionné le plan cantonal de protection des marais, des sites marécageux et des zones alluviales d'importance nationale (PAC Marais), marquant ainsi une étape importante dans un dossier qui a débuté en 1990.

9.1.3. Organisation, commissions et ressources humaines

Service

Le SFFN a été structuré en: une direction, une administration et trois sections.

Au 31 décembre 2008, nous disposons donc de:

- Une direction réunissant collégalement le chef de service et ingénieur forestier cantonal, l'adjoint et conservateur cantonal de la nature ainsi que l'inspecteur cantonal de la faune (3 équivalents plein temps);
- Une administration (5 personnes soit 3,5 équivalents plein temps);
- La section faune (8 personnes soit 8,0 équivalents plein temps);
- La section forêts (29 personnes soit 25,25 équivalents plein temps auxquelles s'ajoutent 20 employés communaux intégrés à l'organisation forestière);
- La section nature (4 personnes soit 2,1 équivalents plein temps).

La commission nature-tourisme-loisirs-sport a été instituée par le Conseil d'Etat en date du 2 avril. Elle comprend seize membres issus des milieux utilisant les espaces naturels. Elle s'inscrit dans la conception directrice de la protection de la nature et a pour but de permettre une fréquentation des milieux en question conforme aux besoins de la faune, de la flore et des biotopes nécessaires à leur survie. Cette commission nouvelle a siégé à quatre reprises, les 22 avril, 23 juin, 12 septembre et 10 novembre.

Au niveau de la direction et de l'administration, aucune mutation de personnel n'est à signaler.

Faune

L'organisation de la section a été reprise de l'organisation de l'ancien service de la faune.

La commission consultative de la faune sauvage s'est réunie le 9 mai 2008 et la commission consultative de la faune aquatique les 11 avril et 12 novembre 2008.

Au 1^{er} mai 2008, M. Olivier Bessire a été engagé comme garde-faune pisciculteur, en remplacement de M. Daniel Donzé, disparu le 16 novembre 2007 dans le lac de Neuchâtel. M. Bessire a pris ses quartiers à la pisciculture de Colombier. Il est notamment chargé de la pisciculture des ombles chevalier, des corégones (palées et bondelles) et des brochets. Il est en outre responsable, avec ses collègues vaudois et fribourgeois, du respect de la réglementation de la pêche sur le lac de Neuchâtel.

Forêts

L'organisation forestière subdivisée en six arrondissements, comme déjà signalée, a pris fin au 31 décembre. La nouvelle organisation en cinq arrondissements prend effet au 1^{er} janvier 2009.

La commission forestière cantonale a tenu sa séance annuelle le 21 avril à Couvet. Elle a pris connaissance du rapport de gestion 2007 de l'ingénieur forestier cantonal et a débattu des questions liées à la réorganisation forestière ainsi que des affaires en cours.

La commission forestière de chacun des six arrondissements a tenu sa séance habituelle de printemps pour prendre connaissance du rapport annuel de l'ingénieur forestier et discuter des affaires en cours. Quelques commissions ont même procédé à des visites dans le terrain. Avec l'entrée, en juin, dans la nouvelle période législative communale, les commissions forestières des cinq arrondissements nouveaux (ou nouvellement nommés) se sont constituées dans le courant de l'automne.

La commission de la formation professionnelle forestière a tenu sa séance annuelle le 5 mars à Cernier. Elle s'est prononcée sur les questions habituelles relevant de la formation initiale et de la formation continue. Elle a été orientée sur les modifications législatives et réglementaires en cours.

Les cadres de la section forêts se sont retrouvés en conférence les 13 juin, 2 octobre et 12 décembre. Les thèmes principaux abordés ont été: nouveau mode de fonctionnement de l'organisation forestière dans le cadre élargi du service; nouvelle répartition des tâches particulières; nouveaux types de collaboration pluridisciplinaire; problèmes rencontrés avec l'entrée en vigueur de la RPT impliquant conventions-programmes, accords de prestations et projets particuliers.

M. Stépahne JeanRichard, ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement a pris sa retraite en date du 1^{er} juin 2008, il a été remplacé à compter du 1^{er} septembre, par M. Jan Boni, ingénieur forestier chargé des tâches spéciales dont le poste n'a pas été repourvu. A noter que le poste comprend la fonction d'ingénieur forestier de la Ville de Neuchâtel à raison de 45% du temps de travail total.

M. Milan Plachta, ingénieur forestier du 2^e arrondissement a quitté ses fonctions au 31 décembre 2008 en faisant valoir son droit à la retraite à compter du 1^{er} février 2009.

M. Frédéric Nicolet, forestier de cantonnement des Verrières a quitté ses fonctions au 31 décembre 2008 pour donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Il sera remplacé en 2009 par M. Antoine Pochon, forestier ESF.

Au trois collaborateurs quittant notre organisation forestière, nous disons ici toute notre reconnaissance pour le travail accompli durant si longtemps.

Nature

L'organisation de la section nature a été mise en place.

La Commission cantonale pour la protection de la nature s'est réunie le 6 novembre 2008. Elle a eu l'occasion d'aborder plusieurs questions d'actualités comme l'effet de l'épuration de la surface agricole dans les pâturages boisés sur la conservation de la biodiversité, la mise sous protection de plusieurs objets inscrits au plan directeur cantonal (fiche ICOP) et la mise en œuvre du PAC Marais.

La commission cantonale pour la promotion de la qualité écologique s'est réunie le 10 mars 2008 pour se prononcer sur les modifications à apporter aux dispositions cantonales suite aux modifications de l'ordonnance fédérale.

La section nature s'est vue renforcée par l'engagement d'une personne travaillant à 30% (Mme Yannick Storrer), plus particulièrement active dans le domaine de l'information du public et du dossier des plantes invasives et d'une autre personne engagée à 70% (M. Sébastien Tschanz), principalement chargée de la mise en œuvre des mesures de gestion dans les marais d'importance nationale. Rappelons que ces engagements ont été liés à une diminution du budget sur le poste mandats, expertises et études.

9.1.4. Préavis du service et décisions spéciales

Service

Le SFFN a été appelé à se prononcer sur 300 dossiers répartis de la manière suivante :

Types de dossiers	Nombre de dossiers
Manifestation sportive	52
Permis de construire	180
Plan spécial	5
Plan de quartier	11
Plan d'aménagement	17
Consultation fédérale	4
Autres	31

Faune

Une vingtaine de décisions concernant des interventions dans les eaux a été traitée par la section, conformément à la loi fédérale sur la pêche. Des autorisations sont données pour la détention d'animaux (furets, oiseaux...) ou l'étude, ou la capture d'animaux à des fins scientifiques.

Forêts

Six dérogations à l'interdiction de défricher de la forêt et une autorisation pour construction de minime importance en forêt ont été octroyées par le Département (mise en conformité d'une place de fête à Boudevilliers, construction de trois gîtes au Locle, extension de la carrière de La Cernia à Valangin, place de dépôt pour le tunnel de Serrières, assainissement du stand de tir du Mail à Neuchâtel, extension de l'entreprise Patrick Metal aux Geneveys-sur-Coffrane et élargissement d'un chemin d'accès pour la déchetterie de Plaine Roche à Neuchâtel).

Dans le cadre de l'examen des dossiers de demande de permis de construire, le Département a sanctionné 20 décisions favorables à une dérogation à la limite des constructions, fixées dans les plans d'aménagement communaux.

9.1.5. Communication

Service

Un groupe de travail chargé des questions de communication a été institué à l'échelon du service dans le but de coordonner et de dynamiser les messages internes et externes émanant de l'entité et de ses sections, de remodeler le site internet et de proposer toutes mesures destinées à améliorer une situation actuellement encore insuffisante.

Un bulletin interne destiné à tous les collaborateurs du service a été mis en route. Son premier numéro est sorti en mai.

Le service a organisé deux journées intitulées : « portes ouvertes sur les activités du SFFN ». La matinée du jeudi 5 juin était dédiée à la partie officielle ainsi qu'à la visite de deux classes d'école primaire du Val-de-Travers, et la journée du samedi 7 juin 2008 était, quant à elle, ouverte au tout public.

Faune

De nombreuses classes d'école, ainsi que des sociétés, ont bénéficié des connaissances des pisciculteurs lors de visites des installations de Colombier, Cortaillod ou de Môtiers. De plus, les gardes-faune terrestres ont eu l'occasion de présenter leur travail à de nombreuses classes d'école, notamment dans le cadre des passeports-vacances, ou sociétés diverses (visites, conférences etc.). Des contacts ont en outre permis à la section de présenter l'un ou l'autre aspect de ses activités auprès des journalistes. Enfin, beaucoup de personnes sont renseignées lors de leur passage auprès d'une installation technique ou lors d'une rencontre avec un garde-faune pendant une tournée de surveillance.

Une exposition présentant la vipère aspic s'est déroulée du 9 au 19 septembre dans les locaux du centre scolaire des Deux Thielles au Landeron. Durant cette quinzaine de jours, toutes les classes primaires et secondaires de la région ont eu l'occasion de se familiariser avec les reptiles de la région. Deux soirées et un week end, l'exposition a été ouverte au public, qui a répondu à l'invitation et s'est montré particulièrement intéressé.

Forêts

En dehors des occasions habituelles offertes à nos communes et à nos agents de terrain de communiquer sur la forêt et sa gestion, la remise, en 2008, de deux prix prestigieux à neuf de nos propriétaires a constitué une excellente occasion de contribuer à la diffusion d'une certaine conscience forestière auprès du grand public. Cela a été le cas à la Montagne de Boudry, avec la remise du Prix Binding pour la forêt 2008, le 13 septembre, à la Rouvraie et la publication d'une brochure richement illustrée et largement diffusée. Cela a aussi été le cas, le 11 octobre, dans les forêts communales de Peseux, avec une journée portes ouvertes dans le cadre de la remise du Prix Chêne 2200 de Pro Quercus.

Nature

La signalisation des zones de protection de la nature s'est poursuivie cette année avec la mise en place en mars, de panneaux secondaires dans la zone de protection du parc sauvage de la Vieille Thielle. Quant à la signalisation de la réserve naturelle de la Combe Biosse, une conférence de

presse a été organisée par le DGT, le 16 juillet pour présenter le nouveau type de panneau (format A0). Ces panneaux seront posés dans le terrain au printemps 2009.

Un nouveau dépliant de la série Nature pratique a été élaboré. Intitulé « jardin au naturel », il vise à sensibiliser les Neuchâtelois à ce qu'ils peuvent entreprendre pour favoriser la biodiversité dans leur jardin.

9.1.6. Infractions dénoncées

Faune

Une vingtaine de dossiers a été traitée par notre service durant l'année 2008. Ces cas concernaient des infractions sur la pêche, la chasse et la divagation de chiens.

Forêts

Un cas de coupe de bois illicite dans un pâturage boisé a été dénoncé au Ministère public.

Quelques dénonciations pour avoir circulé sans autorisation sur un chemin forestier ont été transmises par nos agents à l'autorité compétente. Les contrôles effectués sont assez sporadiques et revêtent souvent un caractère préventif ou alors se soldent par l'énoncé de simples avertissements. Dans l'ensemble, la situation nous paraît satisfaisante, néanmoins, pour prévenir toute dérive, nous envisageons de systématiser les contrôles et, si nécessaire, les dénonciations.

9.1.7. Conventions-programmes

L'Office fédéral de l'environnement a signé avec le Conseil d'Etat six conventions-programmes et un contrat de droit public portant sur des prestations que le canton doit fournir à la Confédération en application des législations relevant de notre service. Ceci sur une base forfaitaire et au cours des exercices 2008 à 2011. Il a fixé les règles régissant ces conventions dans un manuel très détaillé. Les premiers contrôles de la Confédération sont programmés pour 2009.

Les montants de chaque convention-programme sont annuellement versés au canton en deux étapes sur des comptes bilan. La rétribution des prestations fournies par l'Etat lui-même et par ses partenaires (communes, propriétaires, exploitants) est versée annuellement en fin d'exercice en même temps que la part cantonale.

En 2008, en conséquence des sept documents mentionnés ci-dessus, la Confédération s'est engagée à verser 226.344 francs pour des prestations relevant de l'application de la législation sur la faune, 9.390.750 francs pour des prestations relevant de l'application de la législation forestière et 2.000.016 francs pour des prestations découlant de l'application de la loi sur la protection de la nature. Soit au total 11.617.110 francs ou, en moyenne, 2.904.277 fr. 50 par année.

Faune

Une convention-programme dépend de la section faune. Il s'agit de la convention concernant les sites de protection des oiseaux et de la faune sauvage. Les périmètres concernés sont le Fanel, avec l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale, du 21 janvier 1991, et le Creux du Van, avec l'ordonnance sur les districts francs fédéraux, du 30 septembre 1991. Elle attribue annuellement au canton de Neuchâtel 56.586 francs. Cette somme est déterminée en fonction de la surface des zones protégées et de leur statut d'importance. Elle est fixe et comprend la surveillance, les recherches et le monitoring des espèces présentes dans ces secteurs.

Forêts

En matière forestière, nous disposons de quatre conventions-programmes concernant des objectifs fixés dans les domaines suivants:

Ouvrages de protection selon la loi sur les forêts

Il s'agit, pour le canton, de fournir une offre de base pour la protection technique contre les dangers naturels géologiques. Il s'agit aussi de la fourniture des données pertinentes sur les dangers géologiques (carte des dangers). La contribution globale de la Confédération sera de 162.750 francs (soit 40.687 fr. 50 par année).

Forêts protectrices

Il s'agit, pour le canton, de fournir 1069 hectares de forêts protectrices entretenues et d'assurer la réfection ou la réalisation d'infrastructures nécessaires à cet entretien. La contribution globale de la Confédération sera de 5.849.000 francs qui seront versés au canton de la manière suivante: 1.244.000 francs en 2008, puis trois fois 1.535.000 francs au cours des exercices restants.

Biodiversité en forêt

Le canton s'est engagé vis-à-vis de la Confédération à instituer 120 hectares de réserves forestières totales, à revitaliser 128 hectares de forêts servant d'habitat au grand tétras; à créer et entretenir 70 hectares de chênaies et d'intervenir sur 960 hectares de pâturages boisés. L'autorité fédérale apportera une contribution de 1.564.000 francs (soit 391.000 francs par année).

Economie forestière

Le canton s'est engagé vis-à-vis de la Confédération à instituer un regroupement d'exploitations forestières comprenant au moins 10.000 m³ de bois exploités annuellement, de compléter les bases nécessaires à l'aménagement forestier et d'assurer, en dehors des périmètres de forêts à fonction protectrice supérieure et importante, les soins aux jeunes peuplements sur une surface de 2295 hectares. La contribution globale de la Confédération sera de 1.815.000 francs (soit 453.750 francs par année).

Au terme de l'exercice 2008, nous constatons que les différents comptes-bilans se présentent comme suit:

Conventions - programmes	Sommes encaissées en 2008 sur les comptes-bilans	Sommes utilisées en 2008	Solde à fin 2008
Ouvrages de protection selon la loi sur les forêts	40.700.—	26.859,05	+ 13.840,95
Forêts protectrices	1.244.000.—	1.478.240.—	./ 234.240.—
Biodiversité en forêt	391.000.—	342.917.—	+ 48.083.—
Economie forestière	453.750.—	411.320.—	+ 42.430.—
Total	2.129.450.—	2.259.336,05	./ 129.886,05

Nous constatons que les sommes utilisées ont été supérieures aux disponibilités des comptes-bilans. Cette situation, momentanément déséquilibrée, est appelée à se corriger progressivement jusqu'au terme de la période quadriennale 2008 – 2011 pour se retrouver à l'exact équilibre.

Il y a lieu de noter qu'au cours de l'exercice écoulé, nous avons encore eu à encaisser les soldes de subventions acquises ou à redistribuer résultant de la clôture, à fin 2007, des projets relevant de l'ancien système des appuis financiers fédéraux.

Nature

La convention programme signée entre l'OFEV et le canton dans le domaine de la nature et du paysage couvre 33 produits, qui vont de la mise sous protection d'objets inscrits à l'inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP) au soutien à la création de réseaux écologiques, en passant par la mise en œuvre de mesures de gestion dans les marais, le subventionnement des activités de Pro Natura, la réalisation d'un inventaire des néophytes dans le canton et l'élaboration de contrats d'exploitation des prairies et pâturages secs d'importance nationale. Les montants versés par la Confédération sont fixés en fonction des coûts effectifs (par exemple la mise en œuvre des mesures de gestion dans les marais) ou le versement d'un montant forfaitaire à la surface (pour les contrats d'exploitation par exemple).

Conventions - programmes	Sommes encaissées en 2008 sur les comptes-bilans	Sommes utilisées en 2008	Solde à fin 2008
Paysage et nature (LPN (art. 14a exclus))	496.404.—	215.563.—	+ 280.841.—

9.1.8. Conception directrice de la protection de la nature

La mise en œuvre de la conception directrice de la protection de la nature est fortement liée à l'organisation de l'administration cantonale et aux modalités de financement. Le regroupement des services de la faune, des forêts et de l'office de la conservation de la nature ainsi que les changements liés à l'introduction de la péréquation financière Confédération/canton ont conduit à mettre en suspens ce dossier en 2008.

9.1.9. Collaboration avec communes, cantons et pays voisins

Faune

La section faune travaille avec la France dans le cadre de contrôles transfrontaliers, en étroite collaboration avec les gardes-frontière. En outre, la gestion du Doubs est coordonnée entre les deux pays. Un accord entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République française concernant l'exercice de la pêche et la protection des milieux aquatiques dans la partie du Doubs formant frontière entre les deux Etats avait en effet signé le 29 juillet 1991.

La section faune collabore aussi avec les cantons voisins. En particulier, un concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel a été signé le 19 mai 2003 entre les trois cantons Fribourg, Vaud et Neuchâtel. Une convention entre les cantons de Berne et de Neuchâtel, du 25 septembre 1995, règle l'exercice de la pêche dans les eaux du canal de la Thielle.

Les inspecteurs de toute la Suisse se sont regroupés en conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche, afin de traiter les sujets qui intéressent l'ensemble des cantons suisses, tels que l'harmonisation des formations de gardes-faune, le monitoring de différentes espèces protégées, la révision des lois et ordonnances fédérales.

Forêts

Comme cela a toujours été le cas depuis l'instauration de notre organisation forestière en 1869, la collaboration Etat – Communes s'exprime au quotidien de toutes les activités de la section forêts. Notre organisation forestière repose sur des conventions liant l'Etat et les communes; ce système très souple qui colle au terrain et aux conditions de propriétés a depuis longtemps fait ses preuves; elle est l'un des outils permettant la gestion forestière attentive que nous connaissons chez nous.

La collaboration avec les cantons voisins repose sur la conférence suisse des inspecteurs cantonaux des forêts et sur les réunions fréquentes du groupe romand de ladite conférence. Elle repose aussi sur la conférence suisse des responsables de la formation professionnelle forestière et sur le Conseil de fondation de l'Ecole forestière de Lyss. Elle se concrétise, de plus, dans le pilotage de projets communs touchant par exemple à la formation initiale de nos apprentis, à la gestion intégrée des pâturages boisés, à la filière de transformation des bois d'œuvre feuillus et à l'obtention d'une AOC pour les produits semi-ouvrés issus de l'Arc jurassien. Cette collaboration se révèle particulièrement utile; elle est appelée à se renforcer car la résolution de grandes questions communes à l'Arc jurassien, à la Suisse romande ou au pays tout entier ne fera que croître.

Au niveau forestier, la collaboration transfrontalière demeure encore assez lacunaires. Elle n'est en réalité pas impérative. Elle ne se joue, pour l'heure, que sur le dossier AOC Bois du Jura et sur des échanges réciproques d'informations.

Nature

Les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg collaborent, au sein d'une coordination régionale pour la protection de la flore, au développement et à la mise en œuvre de plans d'action pour des espèces menacées sur leur territoire au niveau international ou suisse.

Le conservateur de la nature représente la Conférence suisse des conservateurs de la nature et du paysage dans différents groupes de travail institués par la Confédération.

9.2. Faune

9.2.1. Faune aquatique

Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2008, le canton comptait 14 pêcheurs professionnels A (professionnels) et B (semi-professionnels), 615 pêcheurs amateurs représentant 349 permis C loisir (avec traîne), 266 permis D loisir, auxquels s'ajoutent 142 permis d'hôtes.

Les résultats de la pêche 2008 ne sont pas encore tous connus au moment de la rédaction du présent rapport. Nous livrons ainsi les résultats de l'année 2007:

Pêche professionnelle et amateur

Espèces	Totaux (kg) 1917-2007	Moyennes (kg) 1917-2007	Pêche 2007 (kg)
Palée	4.901.931	53.867	59.305
Bondelle	9.599.460	105.489	119.054
Truite	795.895	8.746	4.734
Ombre chevalier	101.623	1.117	961
Perche	6.765.166	74.342	37.693
Lotte	137.357	1.509	2.213
Brochet	859.602	9.446	22.715
Vengeron	5.692.954	62.560	37.650
Carpe	111.610	1.226	64
Brème & Plantelle	1.483.489	16.302	2.502
Tanche & Rotengle	117.880	1.295	1.093
Nase	25.416	279	0
Chevaine	8.534	94	130
Anguille	4.639	51	44
Ombre de rivière	364	4	0
Silure	16.893	186	297
Barbeau	4.667	51	57
Sandre	5.603	62	422
Fretin	161	2	
Autres	5.252	58	109
Ecrevisses	3.186	35	39
Totaux	30.641.682	336.721	289.082

Avec 244,5 tonnes de poissons ayant une valeur commerciale (palées, bondelles, truites, ombles, perches et brochets), les résultats sont en légère augmentation par rapport à l'année dernière (231,8 tonnes).

Pêche en rivière

La pêche des reproducteurs en 2008 s'est déroulée dans d'excellentes conditions, la météo s'étant montrée clémente.

La reproduction de la truite zébrée du Doubs est maintenue dans le canton. La pisciculture de Môtiers est même la seule à produire une partie des truites génétiquement pures. Des études et discussions concernant la génétique de ce poisson sont toujours en cours.

En 2007, 1.220 permis de pêche annuels ont été vendus, un peu plus que l'an passé. L'année 2006 avait montré une belle remontée des prises de truites dans les cours d'eau du canton d'environ 20%, malgré le fait qu'un peu moins de permis ont été vendus. L'année 2007 marque quant à elle une légère hausse de la vente des permis, mais un léger recul des prises (- 6,9%). Ce sont les mois d'avril et la fin de la saison (août et septembre) qui ont marqué un sérieux recul, alors que les mois de juin et surtout juillet ont été bien plus favorables au pêcheur que l'année d'avant.

La pêche dans la Basse-Areuse accuse une hausse bienvenue de plus de 20% des prises. Les autres cours d'eau où les pêches ont été meilleures sont le Seyon (hausse de 14%), le Buttes (hausse de 6%) et les petits cours d'eau. Par contre, la pêche a été moins bonne dans les Gorges de l'Areuse (baisse de presque 14%), la Haute-Areuse (baisse de presque 12%), le Bied des Ponts (baisse de 2,2%) et le Doubs (baisse peu importante de 1,4%).

L'ombre de rivière accuse une baisse de 30%, après une belle progression pendant les années 2005 et 2006.

Il faut noter un bon retour des carnets de pêche, dû à la mise en place de la nouvelle procédure de délivrance de ces carnets et du meilleur contrôle possible de leur restitution en fin de saison. Ce fait explique en partie aussi les bons résultats de la pêche en 2007, le nombre de carnets ayant pu être analysés étant légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

Piscicultures

Les piscicultures cantonales destinées à repeupler le lac et les cours d'eau du canton ont permis l'élevage de poissons dans de bonnes conditions. De gros efforts sont toujours consentis pour augmenter les populations de truites de lac. La pisciculture d'Hauterive, destinée à l'élevage de cette espèce, a de nouveau bien fonctionné.

L'élevage des poissons dans les étangs piscicoles a également donné de bons résultats.

Les différentes installations de passes à poissons jusqu'à l'entrée des Gorges de l'Areuse ont été encore une fois améliorées et donnent satisfaction. Suite à la disparition de M. Donzé, c'est M. Gérard Sommer qui a été chargé de s'occuper seul de la pisciculture de Colombier. De ce fait, le programme de marquage des truites de lac récupérées à la pêcherie de Cortaillod a été repoussé à l'année suivante.

Une dizaine de projets de turbinage de l'eau a été présentée dans le cadre de la plateforme eau du Département. Toutefois, avant de se prononcer sur ces projets et leur influence sur la faune aquatique, des mesures de la quantité d'eau à l'aide de limnigraphes doivent être réalisées. Une garantie de conserver des débits minimaux suffisants pour la survie de la faune aquatique et l'aménagement de passes à poissons sont les conditions de base à respecter dans ce type d'installations.

Ci-après, nous communiquons la production de poissons et alevins élevés dans les piscicultures et remis à l'eau.

Production de poissons et alevins élevés dans les piscicultures et remis à l'eau en 2008

		Nombre	Prix (Fr)	Total (Fr)
Truites fario	Alevins	394.500 à	0,033	13.018,50
	Préestivaux	19.500 à	0,385	7.507,50
	Estivaux	25.713 à	0,440	11.313,72
	Agées d'un an	3.025 à	0,660	1.996,50
Truites du lac	Alevins	269.640 à	0,042	11.324,88
	Préestivaux	282.450 à	0,495	139.812,75
	Estivaux	2.333 à	0,528	1.231,82
Palées	Alevins	17.430.000 à	0,011	191.730,00
	Estivaux	700.000 à	0,650	455.000,00
Bondelles	Alevins	22.440.000 à	0,011	246.840,00
Brochets	Alevins	600.000 à	0,021	12.600,00
Ombles	Préestivaux	51.500 à	0,495	25.492,50
Total				1.117.868,17

Espèces particulières

Depuis quelques années, des écrevisses à pattes rouges (*Astacus astacus*) et des écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) sont élevées à la pisciculture de Môtiers. La première est présente dans les plans d'eau, alors que la seconde colonise plutôt les cours d'eau. Toutes deux sont devenues très rares dans le canton, d'où l'intérêt d'essayer un élevage et une remise à l'eau dans certains secteurs bien définis et sélectionnés. A fin 2008, l'élevage comprenait une dizaine d'écrevisses à pattes rouges et une septantaine d'écrevisses à pattes blanches, dont une bonne partie ont été données par le canton du Jura.

9.2.2. Faune terrestre**Situation des chevreuils, chamois et lièvres****Chevreaux**

L'objectif fixé au début des années 90 était de diminuer la croissance des populations de chevreuils. Par des mesures de gestion adaptées à la situation, cet objectif a été atteint pour la première fois en 1996, ceci après une série d'années où la croissance du cheptel a régulièrement diminué.

La belle stabilité de la population de chevreuils, qui montrait une hausse en 2004, a été rompue. L'objectif de la chasse était de revenir au niveau plus bas des années avant. L'indice de population de 2007 accuse encore une baisse par rapport aux années précédentes. L'objectif de gestion sylvo-cynégétique établi sur la base du dénombrement de l'année 1995 (1.822 chevreuils) et d'une baisse de 20% par rapport à ce nombre est donc atteint, puisque l'indice moyen à atteindre est de 1460 unités. Avec une valeur de 1037, c'est le plus bas depuis 1990.

Une saison hivernale 2005-2006 extrêmement pénible pour les chevreuils, avec de nombreuses attaques par des chiens, a certainement joué un rôle dans cette situation.

Chamois

L'objectif de la chasse de baisser d'une manière significative la population de chamois a été atteint. Depuis 1991, jamais la population de chamois n'a été aussi faible, avec un indice de dénombrement de 353. L'objectif de gestion sylvo-cynégétique établi sur la base du dénombrement de l'année 1996 (606 chamois) et d'une baisse de 15% par rapport à ce nombre est donc largement atteint, puisque l'indice moyen à atteindre est de 520 unités.

Depuis quelques années, la population de chamois accuse une sérieuse baisse d'effectifs. Les dénombrements des printemps 2005, 2006 et 2007 le prouvent: entre 2004 et 2005, une baisse de 22.5 % a été enregistrée, puis entre 2005 et 2006, une baisse de 9,4% s'est fait sentir et enfin entre 2006 et 2007, une nouvelle baisse de 11,9% est à déplorer.

Dans certains secteurs, il semble que le chamois soit un peu moins visible: il se tiendrait plus en forêt que par le passé. L'influence du lynx qui rendrait ces animaux plus méfiant a été avancée, mais sans que l'on puisse savoir exactement l'importance du phénomène.

Lièvres

Malgré les efforts entrepris (limitation du nombre de jours de chasse, maintien de la réserve de 35 km² dans le Val-de-Ruz et mise en place d'un réseau écologique au Val-de-Ruz), la population de lièvres est encore en baisse en 2008.

Sangliers

La population de sangliers est toujours importante sur tout l'Arc jurassien. Une centaine d'animaux a été dénombrée dans le canton de Neuchâtel au printemps 2008.

Résultat de la chasse

Chasse au chevreuil en 2008

La chasse générale a été ouverte du 1^{er} octobre au 8 novembre, soit pendant 23 jours. La période de chasse était identique pour les deux sexes. Chaque chasseur avait donc le droit de tirer un seul chevreuil, indifféremment un mâle ou une femelle. Cette mesure représente une restriction par rapport à 2006, mais est identique à 2007. En effet, au vu de tirs importants ces dernières années et de deux hivers particulièrement rigoureux, la population de chevreuils a baissé de manière très sensible, même si les deux derniers hivers ont été plus cléments, cela n'a pas suffi à faire remonter significativement la population.

Pendant la saison de chasse 2008, 230 chevreuils ont été tirés (224 en 2007). Les 241 chasseurs ont réalisé le plan de tir avec 94,6% de réussite. Au total, 155 mâles et 75 femelles ont été tirés. Le sex-ratio du tableau de chasse, avec 67% de mâles (66% en 2007) est très déséquilibré, ce qui était prévu afin de protéger les femelles et augmenter la population, les chasseurs préférant tirer un mâle et épargner les femelles. Avec 10% (23) jeunes de l'année, l'âge-ratio est faible pour les jeunes cette année, ce qui était également attendu.

Chasse au chamois en 2008

En 2008, 79 (77 en 2007) permis de chasse au chamois ont été accordés aux chasseurs qui en ont fait la demande. La durée de cette chasse a été de 8 jours, soit les 13, 15, 17, 18, 20, 24, 25 et 27 septembre 2008. Elle a été pratiquée sur l'ensemble du canton, excepté dans les réserves. Les mères suitées et les cabris ont été protégés. Deux chasseurs ont néanmoins tué une mère suitée et un chasseur a tiré un cabri. Six chasseurs ont en outre fait une erreur de sexe (quatre fois un mâle au lieu d'une femelle et deux fois l'inverse).

Chaque titulaire d'un permis a eu le droit de tirer personnellement un chamois (un mâle ou une femelle adultes, selon tirage au sort, ou une éterle ou un éterlou). Cette année, 65 (61 en 2007) chamois ont été tirés, dont 34 mâles et 31 femelles. Le sex-ratio est ainsi déséquilibré en faveur des mâles. Sur les 65 chamois tirés, 36 l'ont été dans le Val-de-Travers, district qui est toujours annoncé avec beaucoup de dégâts d'abrutissement. Avec 35,4% de jeunes tirés, l'âge-ratio n'est pas conforme au plan de tir dont l'idéal est 25% de jeunes.

Chasse au lièvre en 2008

La chasse au lièvre a été ouverte pendant cinq jours. Toujours un petit peu moins de chasseurs s'y intéressent: environ 140 au début des années 2000, une centaine encore en 2006 et 93 cette année. Chaque chasseur avait le droit de tirer un seul lièvre, et ce en dehors des réserves, y compris la réserve spéciale instaurée depuis de nombreuses années au Val-de-Ruz. Ces mesures ont été prises pour essayer de maintenir et si possible d'augmenter la population du lièvre qui a diminué de manière importante dans les années 80 déjà. En parallèle, des efforts sont consentis par l'agriculture avec la mise en place de friches, la plantation de buissons et le rétablissement d'un réseau écologique permettant le libre passage de ces animaux.

Pendant la saison de chasse 2008, un total de 34 lièvres a été tiré, cinq de plus que l'année précédente. Il faut dire que certains chasseurs renoncent à le pourchasser particulièrement, se contentant de ne le tirer que lorsqu'il passe à leur portée. En tout, 15 mâles et 20 femelles ont été tirés. Le sex-ratio du tableau de chasse est donc déséquilibré avec trop de femelles tirées, contrairement à 2007 où il avait été équilibré aux deux années précédentes où il y avait plus de mâles tirés.

Chasse au sanglier en 2008

En 2008, 206 chasseurs ont demandé le permis spécial sanglier, indispensable pour chasser cet animal. Ces titulaires ont eu la possibilité de commencer la chasse le 1^{er} septembre 2008. Toutefois, pendant le mois de septembre, seule la chasse à l'extérieur des forêts et dans les cultures était autorisée. Des chiens de pied tenus en laisse et des chiens spécialisés à sangliers pouvaient en outre être utilisés.

Pendant ce mois, 8 sangliers ont été tirés. Le but de cette chasse n'était pas uniquement le tir des animaux, mais la présence des chasseurs en lisière des forêts et dans les champs limitait aussi la présence des sangliers à l'extérieur des forêts, et par ce fait, le montant des dégâts aux cultures.

La suite de la chasse s'est continuée comme par le passé: chasse générale entre le 1^{er} octobre et le 8 novembre, puis prolongation jusqu'au 31 décembre 2008.

Cette année, 202 sangliers ont été tirés, dont 96 mâles et 106 femelles. Le sexe-ratio est ainsi légèrement déséquilibré (47,52% de mâles).

En ce qui concerne l'âge, 68,32% de jeunes ont été abattus, alors que l'objectif est d'arriver à 60% au minimum. Un peu plus de jeunes femelles (38,61%) ont fait les frais de la chasse, contre 29,70% de jeunes mâles. Pour des questions pratiques, sont considérés comme jeunes tous les sangliers de moins de 50 kg.

Dégâts aux cultures

Avec un montant total de 194.572 francs, les dégâts aux cultures ont été relativement importants en 2008. Il faut remonter à 2003 pour que des dégâts plus forts aient été enregistrés. En 2005, la somme était assez proche de celle de 2008, mais ensuite en 2006 et 2007, la totalité des dégâts a été moins haute.

Pour 2008, les frais se divisent en plusieurs postes. Un montant de 23.729 francs a été alloué aux agriculteurs qui ont érigé des clôtures pour protéger leurs cultures. Cet essai concernait des domaines situés aux alentours du district franc et réserve cantonale du Creux du Van, où l'on sait que les sangliers trouvent refuge, et a été conduit pour la deuxième année consécutive.

Une mesure de diversion a été tentée depuis trois ans pour essayer de canaliser les sangliers aux mêmes endroits, de façon à protéger les autres cultures. Deux champs de maïs ont été mis à leur disposition et ont été indemnisés aux cultivateurs. Cet essai a coûté 4710 francs. Un dernier montant a été attribué aux associations qui ont secondé les agriculteurs qui l'ont demandé pour remettre les terrains en état pour une somme de 5464 francs.

Il reste donc 160.669 francs qui ont été versés directement aux personnes lésées. Un total de près de 200 dossiers a été traité au cours de l'année 2008, dont 180 ont pu aboutir à une indemnisation.

Espèces particulières

L'ordonnance fédérale sur la protection des sites de reproduction de batraciens est entrée en vigueur le 1^{er} août 2001. Le service chargé de la faune œuvre à son application au niveau cantonal. Pour notre canton, douze sites ont été retenus.

Le canton de Neuchâtel collabore avec le Karch (Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse). Chaque année, des barrières sont posées au printemps par la section pour canaliser les batraciens qui se rendent sur les lieux de reproduction. Des interventions sont également nécessaires pour sauvegarder des populations de batraciens ou de reptiles en cas de travaux.

Le centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris travaillent en étroite collaboration avec la section de la faune. De nombreuses expertises sont menées chaque année. De plus, une centaine d'interventions pour la sauvegarde d'espèces particulières ou de demandes de renseignements se sont déroulées en 2008. De plus, des inventaires particuliers ont été élaborés.

Enfin, la section faune est en contact étroit avec plusieurs groupements de protection et d'étude des oiseaux, plus particulièrement des rapaces.

Une étude générale sur le lynx dans le massif jurassien a été entreprise sous l'égide du KORA (projets de recherches coordonnés pour la conservation et la gestion des carnivores en Suisse). En hiver 2008, une campagne de piégeage photographique a été faite dans les cantons du Jura bernois et de Neuchâtel. Les gardes-faune permanents, accompagnés de quelques auxiliaires, ont pris une part active à cette étude, s'occupant de poser et relever périodiquement les appareils photos. Cette analyse de la situation cantonale a permis de mettre en évidence que la population de lynx de la région n'était pas trop importante en relation avec le milieu. Ainsi, les craintes de certains milieux de la chasse d'une surpopulation de ce félinid ne sont pas fondées. Cette étude a permis de prouver que le lynx avait trouvé sa place dans le Jura et qu'il s'y maintient en quantité raisonnable.

Réserves fédérales OROEM et district franc

Le canton de Neuchâtel compte une seule réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale, celle du Fanel. Toutefois, tout le secteur bénéficie de protections diverses, y compris la rive nord du lac, du côté de Préfargier. Toute la zone est primordiale pour les oiseaux d'eau, que ce soit pendant la période hivernale, avec l'arrivée de bon nombre de migrateurs en provenance du nord, que pendant la période de nidification. Une surveillance attentive est effectuée par la section faune afin d'éviter les dérangements et de contrôler les populations d'oiseaux rares ou non. Le fort développement de certaines espèces, le grand cormoran, n'est pas sans poser de sérieux problèmes.

Le Creux du Van est le seul district franc neuchâtelois. Une réserve cantonale double la protection pour la faune sauvage. Toutefois, l'arrivée massive de touristes, de plus en plus adeptes de sports divers et variés, pose un gros problème de cohabitation, particulièrement les dimanches de beau temps et pendant la période hivernale où les animaux sont fragilisés par les conditions climatiques.

Faune dans les réserves cantonales

Par une observation attentive des réserves cantonales, la section faune suit l'évolution des populations animales. Le monitoring des espèces rares ou menacées est particulièrement important. La préservation des biotopes pour les animaux ne doit toutefois pas être occultée par la mise sous protection qui ne doit pas rester une notion théorique.

9.3. Forêts

9.3.1. Protection des forêts

Aire boisée

Le SFFN a poursuivi sa collaboration avec le service de l'agriculture dans le cadre de la redéfinition des SAU (surfaces agricoles utiles). Les délimitations des forêts et pâturages boisés ont fait l'objet d'une mise en consultation auprès des exploitants. Suite aux nombreuses corrections de détail, les différentes natures boisées, pour l'heure, se répartissent ainsi :

Forêts: 26.153 ha;

Tourbières boisées: 278 ha;

Pâturages boisés: 6341 ha.

A noter que les chiffres concernant la couverture forestière des pâturages boisés ne sont pas encore connus. Lorsque tel sera bientôt le cas, il nous sera loisible de cerner avec exactitude l'étendue de la couverture forestière totale de notre canton qui se situe aux alentours de 29.000 hectares.

Météorologie et dégâts aux forêts

L'année a débuté avec des températures nettement au-dessus des normes. Suite à cet excédent, l'année 2008 fait à nouveau partie des années les plus chaudes depuis le début des mesures en 1864. Le printemps s'est montré très changeant et durant le week-end pascal, le thermomètre est même descendu jusqu'à $-28,4$ à La Brévine. En mai, il a déjà fait très chaud mais les précipitations furent excédentaires. L'été fut moyen, légèrement plus chaud que la norme. Enfin l'automne fut marqué par une offensive hivernale précoce et en décembre, d'importantes quantités de neige sont à nouveau tombées et une bise très froide s'est levée. L'année 2008 s'est terminée par un épisode de neige et de pluie congelante, ce qui a occasionné un grand nombre d'arbres déstabilisés et de branches cassées ainsi que des dégâts importants dans les perchis situés entre 600 mètres et 1000 mètres d'altitude. Le Département a, de ce fait, publié un communiqué de presse pour dissuader le public de se rendre en forêt et les entreprises forestières ont dû épauler la voirie pour dégager les axes de communication.

Chablis causés par le vent

Il n'y a pratiquement pas eu de chablis causés par le vent.

Etat sanitaire

L'enquête du service phytosanitaire d'observation et d'information réalisée conjointement par l'Institut fédéral sur la forêt, la neige et le paysage et le service chargé des forêts se poursuit chaque année. A vue humaine la situation qui s'était détériorée ces dernières années semble s'être stabilisée sur ce nouveau seuil puisqu'elle demeure préoccupante sur les versants du Littoral alors que les peuplements des Montagnes semble mieux résister. Par exemple, la maladie du suintement de l'écorce du hêtre est toujours signalée dans quelques forêts feuillues du Littoral. Les différents bostryches (typographe, curvidenté, liseré, chalcographe) sont présents et restent toujours menaçants mais à un niveau acceptable n'entraînant pas de risque systémique. L'armillaire entraîne le dépérissement de nombreux sapins et épicéas. Quant à l'agent de la pourriture du coeur (Fomes annosus) il est en stagnation.

Il est prouvé que d'importantes quantités d'azote et d'ammoniac retombent de l'atmosphère, phénomène qui est encore amplifié par l'effet de filtre des couronnes qui captent les polluants. Ces dépôts sur des sols vierges modifient les conditions de croissance des arbres et contribuent à affaiblir leur système racinaire. S'y ajoutent l'influence d'une multitude de perturbations climatiques

comme les tempêtes, les sécheresses ou le phénomène des neiges lourdes décrit ci-dessus qui augmentent le stress et les blessures et qui facilitent l'infiltration de pathogènes. Avec le réchauffement, on remarque par exemple que le hêtre n'est plus supplanté par l'épicéa, le sapin ou l'érable au-dessus de la cote de 1100 mètres. A l'avenir, il faudra privilégier des essences à enracinement profond dans les endroits exposés aux vents ainsi que dans les secteurs sensibles à la sécheresse. Mais le meilleur garant pour faire face aux soubresauts climatiques reste avant tout une sylviculture diversifiée qui favorise des forêts aux structures et aux essences intimement mélangées génératrices d'une haute biodiversité. Cela leur assure une meilleure capacité de résilience lors d'aléas climatiques afin que les peuplements soient capables de recouvrer plus aisément un état d'équilibre sans que l'ensemble n'en soit affecté.

Bostryches typographes

Les efforts constants en matière de lutte contre les bostryches continuent à porter leurs fruits; la quantité des arbres attaqués a pu être circonscrite à un volume minimal. Les directives en matière de subventionnement sont restées sévères afin de répondre aux pressions budgétaires. Dans le cadre des accords de prestations pour l'entretien de forêts multifonctionnelles, 2753 sylves ont été subventionnées pour un montant de 52.067 francs. Le service forestier a donc poursuivi son action en prélevant le moins de résineux possible mais au moment le plus judicieux, lorsqu'ils étaient effectivement contaminés par les larves en développement. Pour les arbres sur lesquels les bostryches avaient déjà essaimé, il était conseillé aux propriétaires de les laisser sur place afin de favoriser l'apparition des antagonistes dans le secteur ainsi que d'augmenter la présence d'arbres secs sur pied favorables à la biodiversité.

Seul 68 pièges (126 pièges en 2007) équipés d'attractifs à phéromone ont été installés. Les captures par piège restent élevées (12.026 unités) mais le nombre des nouveaux foyers de bostryches contenant plus de 10 arbres atteints a fort heureusement diminué. Il y a ainsi eu, entre avril et septembre, 30 nouveaux foyers de bostryches identifiés (85 en 2007, 111 en 2006, 81 en 2005, 113 en 2004, 219 en 2003).

Les efforts consentis doivent se poursuivre afin de tenir sous contrôle une éventuelle expansion des dégâts, toujours envisageables, surtout si l'on tient compte des risques climatiques. Le soutien de ces mesures est justifié car il permet d'éviter que le marché ne soit engorgé par des bois dépréciés.

Equilibre sylvo-cynégétique

La question délicate de l'équilibre sylvo-cynégétique est traitée depuis 10 ans au sein d'une commission technique désignée par le DGT. Le suivi de la situation est documenté par un inventaire par échantillonnage recouvrant l'ensemble des forêts du canton et portant sur le recrû naturel et les dégâts observés ainsi que par un réseau de placettes témoins permanentes.

Globalement, l'équilibre sylvo-cynégétique est aujourd'hui meilleur qu'il y a 10 ans. Toutefois, le Val-de-Travers présente encore un déséquilibre bien réel. Dans cette région, la régénération naturelle de sapins a grand peine à s'installer; et ceci depuis trop longtemps.

Quoi qu'il en soit, la question mérite en permanence toute l'attention conjuguée des sections faune et forêts ainsi que la pleine collaboration des chasseurs pour tendre partout vers l'équilibre recherché.

Partage de forêts

En application de l'article 42 LCFo, une décision favorable a été accordée par le département.

Dans plusieurs cas soumis au service chargé des forêts, la loi n'était pas applicable, tandis que deux projets de partage ont été préavisés négativement et n'ont, par conséquent, pas été réalisés.

Circulation en forêts

Septante-cinq autorisations ont été délivrées en 2008, dont 27 par les autorités communales. Le solde se répartit ainsi : gestion forestière 15, gestion des milieux naturels 12, ayants droit 9, intérêt public 7, propriétaires 2, commerce de bois 1 et ruchers 2.

9.3.2. Sylviculture

Généralités

Pendant cet exercice, il est réjouissant de constater que le rythme des coupes a encore été soutenu puisque le total des arbres martelés dans le canton s'élève à 202.497 sylvies.

Plantations

Les massifs forestiers sont généralement rajeunis par voie naturelle lors des martelages. Cette manière de faire requiert du doigté et de bonnes connaissances sylvicoles au sujet du tempérament des essences car un délicat dosage de la lumière est nécessaire afin que les graines parviennent à maturité et que les plantules puissent prospérer. Dans certains cas, il est utile de recourir à des plantations, notamment lorsqu'il s'agit de diversifier certains peuplements ou lorsqu'il s'agit de consolider le potentiel en matière de biodiversité.

Durant l'exercice écoulé, les plantations ont été les suivantes :

Forêts fédérales :	0 plants
Forêts cantonales :	3210 plants
Forêts communales :	<u>4785 plants</u>
Total	7995 plants

De ces 7995 plants, 56% étaient des résineux (dont 3750 sapins de Noël) et 44% des feuillus (chêne, érable, charme, saule, tilleul, frêne, bouleau, aulne, alisier, sorbier, if ainsi que différents arbustes).

Entretien de forêts multifonctionnelles

Cette année est donc entrée en vigueur la réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Sur la base des contrats de prestation dont il sera question plus loin, les subventions de l'exercice forestier 2008 ont pu être versées en totalité. Pour les forêts publiques, il s'agit de 2.734.458 francs (contributions fédérales de 1.878.318 francs et cantonales de 856.140 francs). Pour les forêts privées, il s'agit de 339.273 francs (contributions fédérales de 204.499 francs et cantonales de 134.774 francs). Ces sommes correspondent au quart du montant contractuel par le Département pour la période 2008-2011 dans le but de promouvoir le rôle protecteur de la forêt, d'établir et d'entretenir les infrastructures forestières, de remettre en état les forêts endommagées et de garantir leur état sanitaire, d'établir les plans de gestion ou leur révision, d'assurer les soins aux jeunes peuplements et de promouvoir la diversité biologique de la forêt.

La possibilité et l'exploitation s'expriment en sylvies (sv) pour toutes les forêts aménagées (m3 sur pied selon tarif conventionnel).

Récoltes:

Arron- disse- ments	Forêts cantonales		Forêts Communales		Total forêts publiques		Diffé- rence (sv)	Taux d'ex- ploi- tation (%)
	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)		
1	3.400	3.490	15.850	14.208	19.250	17.698	- 1.552	92
2	2.090	1.936	12.280	13.666	14.370	15.602	1.232	109
3	310	402	11.620	13.657	11.930	14.059	2.129	118
4	700	1.241	15.185	16.711	15.885	17.952	2.067	113
5	5.391	6.291	8.940	9.761	14.331	16.052	1.721	112
6	2.570	2.111	17.030	19.803	19.600	21.914	2.314	112
Total								
	14.461	15.471	80.905	87.806	95.366	103.277	7.911	108
Forêts de la Confédération								
					350	0	- 350	
Total								
					95.716	103.277	7.561	108

Pour l'ensemble des forêts publiques, le taux d'exploitation se situe légèrement en dessus des possibilités (108%) ce qui est tout à fait remarquable lorsque l'on sait qu'en moyenne nationale, la capacité de production des forêts peine à être mise à profit entièrement. Cela démontre que l'organisation en place donne satisfaction et que les propriétaires sont intéressés à valoriser leur bois. Un réseau de cantonnements collant bien au terrain appuyé par des ingénieurs forestiers d'arrondissement chargé de dynamiser l'activité forestière est donc à même de contribuer à ce que notre matière première de qualité accède au marché régional. Nos grumes partent majoritairement en direction de la Franche-Comté, région qui constitue historiquement un des greniers à bois de la France métropolitaine.

La totalité des récoltes entre opérations ordinaires, extraordinaires et intempestives se présente de la manière suivante:

Forêts de l'Etat

Exploitations en sv	2008	%
Coupes principales et éclaircies	13.942	90
Coupes extraordinaires	304	2
Chablis	1.224	8
Total	15.470	100

Ensemble des forêts publiques

Arrondissements	Coupes princ. et éclaircies (sv)	Coupes extra- ordinaires (sv)	Chablis		Totaux (sv)
			(sv)	(%)	
1	14.974	399	2.325	13,1	17.698
2	13.686	294	1.622	10,4	15.602
3	12.585	336	1.138	8,1	14.059
4	16.404	273	1.275	7,1	17.952
5	15.249	71	732	4,6	16.052
6	20.820	119	975	4,4	21.914
Total 2008	93.718	1.492	8.067	7,8	103.277
%	90,8	1,4	8,8		100,0

Forêts privées

Arrondissements	Autorisations		Plantes		Volume (sv)
	accordées (n)	Refusées (n)	martelées (n)	non mar. (n)	
1	40	-	1.936	2	2.955
2	22	-	1.828	-	2.250
3	16	-	785	-	900
4	52	-	2.687	-	6.640
5	378	-	26.685	98	50.255
6	197	-	19.623	30	36.220
Total 2008	705	-	53.544	130	99.220
Total 2007	773	-	64.072	82	122.782

Les autorisations de coupe délivrées ont porté sur 99.220 m³. Le cube martelé s'est tassé par rapport à l'année 2007 qui fut exceptionnelle. Dans les Montagnes neuchâteloises, ce sont les exploitations pour ouvrir les pâturages boisés (19.522 m³) qui ont permis de maintenir ce volume à un niveau tout de même remarquable.

Production ligneuse

Les travaux d'exploitation en forêts publiques ont permis de mettre à port de camion 90.297 m³ de bois. Au cours de l'exercice 2008, les coupes ont donné les assortiments suivants :

Forêts de l'Etat

Assortiments	Résineux (m ³)	Feuillus (m ³)	2008	
			(m ³)	(%)
Bois d'œuvre	8.813	1.906	10.719	75
Bois d'industrie	768	221	989	7
Bois de feu	537	2.154	2.691	18
Totaux	10.118	4.281	14.399	100
en %	70	30		100

Forêts des communes et des corporations

Assortiments	Résineux (m3)	Feuillus (m3)	2008	
			(m3)	(%)
Bois d'œuvre	53.618	6.922	60.540	80
Bois d'industrie	2.140	595	2.735	3
Bois de feu	2.701	9.922	12.623	17
Totaux	58.459	17.439	75.898	100
en %	77	23		100

9.3.3. Filière du bois

Le marché des bois a connu en cours d'exercice un essor réjouissant sans encore connaître vraiment le fléchissement que la crise économique internationale lui imposera vraisemblablement en 2009. Que ce soit pour satisfaire les besoins de la construction ou ceux de la production d'énergie calorifique, la demande est globalement demeurée à un bon niveau. Les propriétaires, le service chargé des forêts et l'Association forestière neuchâteloise (AFN) ont uni leurs efforts pour faciliter l'écoulement de nos produits. On doit néanmoins souhaiter voir naître dans notre canton une meilleure synergie entre les différents acteurs occupés à l'écoulement de nos produits, à l'image, peut-être de celle qui se manifeste depuis trois ans en matière de vente des bois précieux organisée conjointement entre le service chargé des forêts et l'AFN à l'Allée des Bourbakis.

Bois de service

Grumes de résineux

A partir d'octobre 2007, le prix des grumes résineuses a enfin dépassé le seuil psychologique des 100 francs/m³. Il est redescendu au cours des mois d'été 2008 (avec la vente des rares chablis de l'exercice) pour remonter en dessus avec l'arrivée sur la marché des bois frais.

La mercuriale des grumes sapin/épicéa, commune au service des forêts et à l'AFN, permet de suivre l'évolution du marché:

Evolution du prix des grumes sapin/épicéa exercice 2008				
Mois	Volume (m ³)	Prix moyen (fr)	Prix minimum (fr)	Prix maximum (fr)
Janvier	5.429	112.55	64.85	135.85
Février	5.592	109.35	60.00	160.75
Mars	5.178	110.30	80.00	122.00
Avril	8.515	108.90	80.00	130.00
Mai	5.554	101.80	70.00	121.00
Juin	2.940	94.40	60.00	118.00
Juillet	945	93.55	80.00	115.00
Août	87	88.90	85.15	99.55
Septembre	326	83.05	65.00	90.20
Octobre	3.035	100.90	70.00	142.00
Novembre	2.416	97.95	84.30	130.00
Décembre	4.369	107.35	70.00	240.00
	44.386	105.85		

Pour mémoire, nous signalons ici que, depuis la survenance de "Lothar" (26.12.99), l'évolution des prix de vente (moyenne annuelle) a été la suivante:

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Prix de vente des grumes résineuses (Fr)	72,90	74,75	86,55	82,60	82,45	82,85	84,15	97,45	105,85

Les certificats d'origine délivrés par la section forêts, en application de la convention sur les rapports de voisinage et la surveillance des forêts limitrophes, signée en 1938 entre la France et la Suisse, permettent de suivre l'évolution du commerce extérieur:

	2004	2005	2006	2007	2008
Grumes résineuses (m ³)	41.015	52.804	56.683	73.167	57.512

Les propriétaires de forêts privées et publiques situées dans la zone frontalière ont continué de profiter des débouchés que constituent les vingt-quatre scieries françaises adossées à notre frontière. Après l'année record 2007, le volume des exportations a néanmoins reculé de 21,4% au cours de l'exercice écoulé pour se retrouver grosso modo au niveau de ces dernières années. Ce fléchissement laisse présager un marché plus difficile pour 2009.

Grumes de feuillus

Le marché des grumes de hêtre est l'exception qui confirme la règle. Il est en effet demeuré très incertain au cours de l'exercice 2008. Les prix ont été soumis à une très forte pression internationale et cette situation risque de perdurer. Pour les autres essences feuillues, la situation est meilleure: le chêne semble avoir atteint un palier; l'érable et le frêne restent très recherchés. Au cours de ces dernières années, selon la statistique tenue par l'AFN, le prix de vente moyen (toutes essences confondues, mais qualité supérieure) a évolué comme suit:

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Prix de vente des grumes feuillues (Fr.)	61,55	54,10	53,75	71,44	81,80	102,55

Bois d'industrie

Pour nos propriétaires, les bois de cellulose et de râperie se cantonnent dans une marginalisation croissante. La fermeture, en novembre 2008 de l'usine d'Attisholz (Booregaard Suisse SA), c'est-à-dire du plus gros transformateur suisse de bois d'industrie, cette marginalisation ira en s'accroissant et les bois ordinairement destinés à l'industrie s'en iront en tant que bois-énergie.

Bois-énergie

La progression du prix des combustibles fossiles que l'on a connu jusqu'à l'été a accentué le regain d'intérêt pour le bois-énergie. Les prix connaissent depuis trois ans une progression significative. Il est vrai que pour l'installation d'une chaufferie au bois, l'investissement de départ est supérieur à celui d'une chaufferie conventionnelle, ceci d'autant plus que l'émission de particules fines dans

l'atmosphère impose désormais des filtres particulièrement performants et relativement coûteux. Le bois-énergie est disponible sous des formes multiples: bois en stère ou en vrac à port de camion, bois en stère séché au hangar, plaquettes de bois en stock, plaquettes de bois vendues au kWh mesuré au compteur de chaleur situé à la sortie de la chaudière, ou même vente directe de l'énergie par chauffage à distance. Voici les prix recommandés (et pratiqués):

Assortiment	Prix recommandés sur le plan suisse (Fr)	
	2007/2008	2008/2009
Quartelage 1m à port de camion (fr/m ³)		
Hêtre	70 – 90	74 – 95
Feuillus divers	65 – 85	68 – 90
Résineux	60 – 70	63 – 74
Bois décheté livré silo (fr/m ³ versé)		
Feuillu sec	50 – 55	53 – 58
Feuillu frais	40 – 45	34 – 42
Résineux sec	35 – 40	40 – 45
Résineux frais	28 - 33	26 – 32

En ce qui concerne l'Etat de Neuchâtel, le prix officiel du kilowattheure fourni sortie chaudière est passé à 6 centimes à partir du 1^{er} janvier 2008.

9.3.4. Economie forestière

Résultats économiques

La santé du marché des bois conditionne la santé de l'économie forestière, étant entendu que cette dernière, prise dans sa globalité, offre à la collectivité des prestations matérielles et immatérielles qui vont bien au-delà de la seule valeur marchande des bois.

En 2007, du point de vue strictement comptable, la situation de nos exploitations forestières peut se résumer comme suit (chiffres récapitulatifs annuels tirés de l'annuaire statistique suisse 2008 "La forêt et le bois"):

La récolte du bois en forêts publiques s'est fortement intensifiée (+ 6.914 m³) passant à 104.704 m³. L'ensemble des collectivités publiques a réalisé une recette brute globale de 13.276.317 francs (dont 70,7% résulte de la vente des bois et autres produits, 9,9% des travaux pour tiers et 19,4% de la rémunération des prestations forestières d'intérêt général). Il est heureux de constater qu'une part plus importante des recettes est représentée par la vente des bois et autres produits. Par contre, les prestations immatérielles de la forêt sont insuffisamment rémunérées, ce qui est fort regrettable. Les dépenses se sont élevées à 13.945.816 francs, de telle sorte que la couverture des frais fait un bond à 95,2% (92,1% en 2007). Ce résultat d'exploitation est en nette amélioration, mais reste négatif de 669.499 francs (déficit en diminution de 35% par rapport à 2006).

De 2006 à 2007, le prix moyen des bois (tous assortiments confondus) a progressé de 10%, passant de 81 fr. 55 à 89 fr. 65/m³. Ce bon redressement témoigne d'une appréciable reprise sur le marché des bois qui se poursuit pour l'exercice 2008. Les recettes de vente des bois se sont élevées à 9.386.558 francs (en 2006: 7.973.565 francs).

Les perturbations du marché des bois occasionnées par "Lothar" ne sont désormais plus du tout perceptibles. Depuis 2004, la situation s'améliore progressivement. Elle se poursuit, sur cette lancée pour l'exercice 2008. Comme déjà signalé, elle se péjorera en raison de la conjoncture.

Le tableau ci-après place les paramètres évoqués ici dans la suite des exercices 2003 à 2007:

	2003	2004	2005	2006	2007
Récolte (m ³)	86.735	75.930	84.865	97.790	104.704
Recette brute globale (fr.)	12.339.558.–	10.028.882.–	10.537.096.–	12.030.668.–	13.276.317.–
Ventes des bois (%)	55,2	55,3	61,0	66,3	70,7
Travaux pour tiers (%)	9,5	13,5	14,19	16,4	9,9
Rémunération prestations (%)	35,3	31,2	24,1	17,3	19,4
Dépenses globales (fr.)	13.516.464.–	11.807.173.–	12.227.656.–	13.062.914.–	13.945.816.–
Couverture des frais (%)	91,3	84,9	86,2	92,1	95,2
Prix moyen bois (fr/m ³)	78.45	73.10	75,80	81,55	89,65
Recette expl. des bois (fr.)	6.805.565.—	5.549.659.—	6.432.742.—	7.973.565.—	9.386.558.—

Labélisation et étiquetage des produits ligneux

Au 31 décembre 2008, l'Etat et la plupart des propriétés forestières, publiques et privées, certifiées FSC/PEFC de la période 2003 – 2007 l'étaient pour la période 2008 – 2012. L'opération de certification à nouveau, menée par l'AFN au cours de l'exercice, ne s'est pas déroulée dans la même sérénité que la certification initiale. Il y a à cela toutes sortes de raisons, principalement la lourdeur des procédures au sein des organisations non gouvernementales agissant à l'échelle du continent (pour le PEFC) et du monde entier (pour le FSC). Ces organisations sont tellement éloignées des réalités du terrain et si dogmatiques, qu'elles manquent de crédibilité vis-à-vis de nos propriétaires et praticiens. Des voix nombreuses, et pas des moindres, réagissent à ce propos et aussi par rapport au resserrement des normes nationales suisses actuellement en chantier. Ces voix constatent que, depuis qu'elles existent, les différentes certifications n'ont point apporté d'avantages réels aux intéressés et qu'elles n'ont eu quasiment aucune influence positive lors de la commercialisation des bois. Pour se sortir de cette situation, il y aurait lieu d'envisager, à l'échelle du pays tout entier, de haut en bas des échelons concernés, un système basé sur un véritable partenariat public-privé apte à certifier en bloc de grands ensembles de forêts soumises à des règles juridiques identiques.

L'ambitieux projet d'AOC Bois du Jura avance (étiquetage des produits ligneux semi-ouvrés issus des scieries franco-suissees de l'Arc jurassien). Il a fait l'objet, en 2008, d'une motion déposée par le conseiller national Laurent Favre, car il s'agit d'ancrer rapidement le principe de l'étiquetage dans la législation forestière fédérale.

9.3.5. Formation professionnelle

Formation initiale

Au moment du passage dans la nouvelle année, nous disposons de 24 entreprises formatrices.

Au 31 décembre, les 41 apprentis sous contrat se répartissaient de la façon suivante: 14 en 1^{ère} année, 9 en 2^{ème} année, 17 en 3^{ème} année et 1 en 4^{ème} année (prolongation de contrat après échec aux examens finaux). Pour la première fois de l'histoire de la formation professionnelle forestière neuchâteloise, une jeune fille a commencé la formation.

Les cours pratiques se sont déroulés conformément à la planification établie. Il faut toutefois relever que le passage de l'ancien Règlement d'apprentissage à la nouvelle Ordonnance sur la formation initiale nous oblige, pendant une période transitoire de 2 ans, à gérer deux systèmes différents en parallèle et, par conséquent, à organiser un nombre plus important de cours interentreprises.

Comme chaque année, nous avons rencontré tous les apprentis dans le cadre de nos visites dans les entreprises formatrices.

Le bilan de fin de 1^{ère} année a eu lieu le 23 mai.

Les soirées parents-formateurs-apprentis ont été organisées les 26 mai et 27 octobre à l'EMTN.

Les examens de fin d'apprentissage ont eu lieu les 18 et 19 mars, 6, 16, 25 et 26 juin. Le 2 juillet, 14 candidats ont reçu leur certificat fédéral de capacité. Trois candidats se sont trouvés en situation d'échec.

Un jeune a reçu son attestation de formation élémentaire le 3 juillet.

Formation continue

Il y a lieu ici de faire mention des cours et événements principaux suivants :

- 24 janvier, cours pour les moniteurs de sylviculture et écologie consacré aux modifications introduites par la nouvelle Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale de forestière-bûcheronne/forestier-bûcheron avec CFC.
- 7 et 8 mai, cours de protection de la nature en forêt pour les forestiers de cantonnement.
- 21 mai, journée d'étalonnage destinée aux moniteurs et aux experts actifs dans le domaine de la sylviculture et de l'écologie.
- 2 juillet, remise de la maturité professionnelle sciences naturelles à 3 forestiers-bûcherons.
- 4 juillet, remise du brevet de contremaître à un forestier neuchâtelois au Mont-sur-Lausanne.
- 18 septembre, cours "Signalisation temporaire des chantiers" et "Contact avec le public" pour les ingénieurs forestiers, les forestiers de cantonnement, les entrepreneurs forestiers et les chefs d'équipe.
- 29 octobre, cours de premiers secours pour les forestiers de cantonnement et leur personnel.
- 3 au 7 novembre, formation de base (module H2) pour les nouveaux formateurs.

9.3.6. Aménagement, gestion des forêts et équipement

Plan d'aménagement forestier

L'élaboration du plan d'aménagement forestier (PAF) s'est poursuivie, principalement en accompagnant la démarche visant à déterminer avec exactitude les surfaces agricoles utiles (SAU) et le taux de boisement de chacun de nos pâturages boisés. Il est prévu que l'achèvement de cet important document de coordination avec l'aménagement du territoire puisse se faire jusqu'à fin 2011. Cette élaboration prend du temps et il aurait été inadéquat de la poursuivre sans tenir compte des données SAU. Elle va se heurter encore à un nouvel obstacle: il s'agira, en effet, d'aligner l'exact pourtour des forêts que la Confédération reconnaît comme protectrices sur nos périmètres de forêts à fonction protectrice particulière et importante afin de gagner un maximum de cohérence. Actuellement, les données fédérales ne sont point encore connues.

Plans de gestion en forêts publiques

Le département a sanctionné cinq révisions de plans de gestion, à savoir:

Forêts cantonales :

Aucune

Forêts communales :

9e révision du plan de gestion de Fenin-Vilars-Saules , sanction du 18 juin 2008	247 ha
13e révision du plan de gestion des Bayards, sanction du 28 octobre 2008	443 ha
8e révision du plan de gestion d'Enges, sanction du 20 novembre 2008	79 ha
8e révision du plan de gestion de Noiraigue, sanction du 23 décembre 2008	184 ha

6e révision du plan de gestion de Rochefort, sanction du 29 décembre 2008

300 ha

Avec ces cinq documents portant sur 1.253 ha, la possibilité totale des forêts publiques diminue légèrement en passant de 95.416 sylves à 95.256 sylves (- 160 sylves). Il faut dire que l'accroissement ligneux constaté accuse généralement une progression, que nous veillons à toute augmentation inopportune du capital sur pied de nos forêts mais que, dans le cas des cinq révisions dont il est question ici, les aménagistes ont manifesté une prudence bien justifiée et que "Lothar" a quand même laissé quelques traces, notamment à Noiraigue.

Au 31 décembre 2008, la situation des plans de gestion des forêts publiques se présente comme suit:

Plans de gestion	nombre
Sanctionnés et en vigueur	67
Révisions terminées	3
Révisions en chantier	20
Plan de gestion initial en chantier	3
Révisions en attente	10
Plans de gestion initial en attente	1
Total	104

Toute révision de plan de gestion forestier fait, depuis cinq ans, l'objet d'une requête préalable auprès des entités intéressées: service de la protection de l'environnement, service de l'aménagement du territoire, service de l'économie agricole, office des monuments et sites, section faune et section nature. Ainsi les plans de gestion deviennent les véritables instruments de gestion multifonctionnelle de la forêt. L'évolution est grande dans ce domaine. La prochaine étape sera, pour un certain nombre de massifs, la prise en compte des nouveaux instruments de gestion intégrée des pâturages boisés.

Réserves forestières

La huitième étape du programme 2001 – 2025 découlant du PAF coïncide avec le premier exercice de la période RPT 2008 – 2011. Au cours de ces quatre années et d'entente avec les propriétaires concernés, il est prévu d'instituer: 120 hectares de réserves forestières totales et environ 220 hectares de réserves forestières à interventions particulières.

Au cours de l'exercice écoulé, ce sont déjà 79,49 hectares de réserves forestières totales pour une durée de 50 ans qui ont fait l'objet d'un projet particulier. Il s'agit des forêts communales de Boudry (principalement au lieu-dit: Les Rochers des Miroirs), de Bevaix et de Fresens. Un avenant à chacun des arrêtés de sanction du plan de gestion forestier devra être établi à cet effet. De plus, ce sont 115,77 hectares de réserves forestières à interventions particulières qui font aussi l'objet d'un projet particulier dans les forêts communales de Boudry. Au cours de la période quadriennale en cours, ce sont donc encore environ 40 hectares supplémentaires qui devront être institués en réserves forestières totales et 105 hectares en réserves forestières à interventions particulières.

La situation actuelle dans ce domaine correspond à 447 hectares en réserves forestières totales et 1.096 hectares en réserves forestières à interventions particulières.

Il va de soi que la délimitation de ces secteurs particuliers est coordonnée avec les périmètres arrêtés en application des législations sur la faune et la protection de la nature. A cet égard, les périmètres de protection de la faune dont il est beaucoup question dans la problématique des manifestations sportives en forêt sont prédestinés à acquérir, avec le temps, le statut de réserve forestière à interventions particulières.

Desserte forestière

Pour 2008, l'amélioration des conditions de desserte se résume ainsi:

- construction de chemins neufs carrossables	100 m
- renforcement de chemins carrossables existants	3280 m
- ouverture de pistes de débardage	2900 m

Au cours de ces douze dernières années, le nombre et la longueur des chemins neufs carrossables réalisés sont demeurés à un niveau particulièrement modeste.

Constructions de chemins neufs carrossables entre 1997 et 2008:

1997	15 m	2003	0 m
1998	200 m	2004	0 m
1999	600 m	2005	0 m
2000	1277 m	2006	0 m
2001	125 m	2007	113 m
2002	0 m	2008	100 m

Nous aimerions rappeler ici que l'équipement de desserte de la forêt neuchâteloise comprend 791 km de chemins carrossables au total. Ce réseau affiche une densité de 27,3 m/hectare. Il s'agit d'une densité satisfaisante quoique légèrement inférieure à celle de l'ensemble de l'Arc jurassien. Il est toutefois bon de préciser qu'en forêts privées, la densité de desserte est généralement encore insuffisante, elle n'est que de 10,8 m/ha (alors qu'en forêt publique elle atteint 41,3 m/ha), ce qui nécessite souvent d'importantes distances de débardage pour la sortie des bois jusqu'au prochain chemin carrossable.

Les 791 km de chemins carrossables comprennent 698 km fermés au trafic motorisé et 93 km ouverts à ce dernier sous forme de chemins de base, d'accès à des places de parc, des pâturages ou à des habitations.

L'entretien de ce réseau s'est longtemps limité au strict nécessaire, car le revenu de la vente des bois et la rémunération des prestations forestières d'intérêt général ne permettaient pas d'en faire davantage. Aujourd'hui, l'état général de ce réseau se péjore, ceci d'autant plus que tonnage des camions venant prendre livraison des lots de bois tend à considérablement augmenter.

C'est en forêt communale des Brenets (div. 5 Le Grand Communal) qu'ont été réalisés les 100 m de chemin carrossable mentionnés ci-dessus.

Les renforcements de chemins carrossables concernent les forêts communales de Neuchâtel (Les Joux), Lignièrès, Peseux, Valangin, Montmollin, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Boudevilliers, Brot-Plamboz et Le Locle.

Au sujet des pistes de débardage, il y a lieu de préciser que ce sont quatre tronçons au total qui ont été ouverts: dans les forêts communales de Gorgier, Saint-Aubin et Fenin-Vilars-Saules. Il s'agit de travaux de terrassement très sommaires ne nécessitant aucun apport de matériaux externes.

Centres forestiers et autres infrastructures

Après avoir réalisé, au cours des années précédentes, les centres forestiers de Couvet (Commune de Couvet), de la Gréville (Etat de Neuchâtel) et des Marais-Rouges (Ville de Neuchâtel), nous sommes en train de terminer le centre forestier de Noiraigue (Etat de Neuchâtel) dont l'inauguration est fixée au 23 mars 2009. Le centre forestier du Locle est au stade de l'avant-projet et devra être réalisé jusqu'à fin 2011. Le centre forestier de Boudry-Bevaix-Cortailod est au stade de l'étude préliminaire et sa réalisation est planifiée pour 2012. Lorsque cette dernière infrastructure sera réalisée, nous disposerons d'un réseau de centres forestiers répondant bien aux besoins de la gestion des forêts publiques.

Deux projets infrastructurels font l'objet de crédits d'investissement fédéraux. Il s'agit du centre forestier de Couvet qui a bénéficié d'une avance de fonds de 93.000 francs en 2001 (remboursable sur 20 ans) et du hangar régional de plaquettes de bois du Bois-Vert (La Sagne) qui a bénéficié d'une avance de fonds de 85.000 francs (remboursables sur 17 ans). Compte-tenu des remboursements déjà effectués, le montant engagé s'élève actuellement à 120.970 francs.

Accords de prestations en faveur de forêts multifonctionnelles

Le système des conventions-programmes décrit ci-dessus a occasionné l'émission de la part du DGT du règlement relatif aux subventions accordées aux propriétaires forestiers fournissant des prestations d'utilité publique, du 24 janvier 2008. Ce document précise la nature des prestations attendues, règle les modalités et fixe les forfaits fédéraux et cantonaux pour chaque type de prestation.

Ce nouveau système fédéral s'est traduit, dans le terrain, par la signature pour 2008 – 2011 de 67 accords de prestations en forêts communales et corporatives, de 123 accords de prestations en forêts privées ainsi que de 6 allocations de crédits aux forêts cantonales relevant des différents arrondissements.

Les engagements pris par l'Etat se résument comme suit:

	Engagements financiers pris pour les quatre années 2008 à 2011		
	Subvention fédérale (Fr.)	Subvention cantonale (Fr.)	Subvention totale (Fr.)
Forêts cantonales	1.385.780.—	507.684.—	1.893.464.—
Forêts communales et corporatives	6.127.492.—	2.747.116.—	8.874.608.—
Forêts privées	817.996.—	509.656.—	1.327.652.—
Total	8.331.268.—	3.764.456.—	12.095.724.—

A ces montants, il convient d'ajouter les subventions cantonales pour la récolte des chablis contaminés. La planification financière y relative prévoit 400.000 francs par année. En 2008, comme déjà signalé, nous sommes demeurés très en retrait de ce chiffre.

L'ensemble des prestations attendues peut se résumer comme suit:

Prestations	Forêts can- tonales	Forêts com- munes et corporatives	Forêts pri- vées	Total
Forêts à fonction protectrice particulière entretenue (hectares)	184,4	732,1	30,3	946,8
Forêts à fonction protectrice importante entretenue (hectares)	12,4	82,8	124,9	220,1
Pistes à tracteur réalisées en forêt protectrice (mètres)	327	933	1.410	2.670
Chemins neufs carrossables en forêt protectrice (mètres)	---	---	---	---
Chemins carrossables entretenus en forêt protec- trice (mètres)	1.228	3.933	330	5.491
Centre forestier en forêt protectrice et hors forêt protec- trice (unités)	---	1	---	1
Pistes à tracteur réalisées hors forêt protectrice (mètres)	350	5.790	3.539	9.679
Chemins neufs carrossables hors forêt protectrice (mètres)	250	320	330	900
Chemins carrossables entretenu hors forêt protec- trice (mètres)	2.822	15.600	1.190	5.572
Plans de gestion établis (hectares)	8	28	1	37
Plans de gestion simplifiés établis (hectares)	---	---	37	37
Inventaires du matériel sur pied (hectares)	130	2.080	92	2.302
Descriptions spéciales (unités)	---	---	204	204
Jeune forêt soignée dans les règles de l'art (hectares)	285,0	1.440,4	310,9	2.036,3
Réserves forestières totales instituées (hectares)	---	---	---	---
Réserves forestières à interventions particulières instituées (hectares)	---	---	---	---
Habitats forestiers entretenus en faveur de l'avi- faune (hectares)	26,0	92,0	17,0	135,0
Création de chênaies (hectares)	2,6	7,7	---	10,3
Chênaies entretenues (hectares)	8,0	51,9	14,6	74,5
Pâturages boisés entretenus (hectares)	92,0	665,0	7,6	764,6

Les accords de prestations et allocations de crédits ne couvrent pas la totalité des disponibilités résultant des conventions-programmes et de la planification financières de telle sorte qu'il demeure une marge en ce qui concerne l'établissement des plans de gestion en forêts privées, l'institution de réserves forestières totales et à interventions particulières et l'entretien des pâturages boisés. Ces prestations-là, ont en partie déjà fait l'objet en 2008 de projets particuliers et cela pourra donc encore être le cas ou cours de trois années restantes.

9.3.7. Forêts cantonales

Patrimoine boisé

Le patrimoine boisé de l'Etat, avec la croissance qu'il a connu en 2008, passe de 3064 à 3136 hectares ce qui représente 10,71% de la surface forestière du canton.

Ce patrimoine résulte des domaines boisés qui, sous l'ancien régime, était propriété du souverain. Initialement, il totalisait 865 hectares.

A la révolution neuchâteloise ce patrimoine s'élevait à 1020 ha. Puis, suivant une politique d'achat volontariste, il comptait déjà 1802 hectares tout au début du XXe siècle, 2093 hectares en 1948 puis le voici aujourd'hui à 3136 hectares.

L'Etat, qui est le plus grand propriétaire de forêts du canton a procédé en 2008 à trois achats de forêts:

- Un massif forestier de 3.638 m² relevant du cadastre de Savagnier a été acquis au lieu-dit: Aux Bois de Ban pour le prix de 3650 francs. Ce massif vient s'incorporer dans le périmètre des forêts cantonales de la Grande Côte et de Pourtalès;
- Un massif forestier de 1296 m² relevant du cadastre de Colombier a été acquis au lieu-dit: Creux du Rosy pour le prix de 2000 francs. Ce massif vient s'incorporer dans le périmètre de la forêt cantonale du Chanet de Colombier;
- Un grand massif forestier de 714.553 m² relevant du cadastre de La Chaux-de-Fonds a été acquis au lieu-dit: Le Bardot (Côtes du Doubs) pour le prix de 350.000 francs.

Comme de coutume, ces acquisitions ont été réalisées par le fonds forestier de réserve. Elles résultent d'une obligation légale invitant les collectivités publiques à arrondir leur domaine forestier lorsque l'occasion se présente. Il est intéressant de constater que la politique d'achat menée par l'Etat au cours de ces dernières décennies est demeurée particulièrement soutenue.

Décennies	Surface de forêts acquises par l'Etat (ha)
1940 – 1949	43,63
1950 – 1959	107,76
1960 – 1969	104,59
1970 – 1979	212,82
1980 – 1989	52,62
1990 – 1999	139,97
2000 – 2008	103,33
Total	764,72

L'articulation actuelle des biens-fonds en question est la suivante:

Forêts propriétés de l'Etat de Neuchâtel					
	Nom du massif	surface (ha)		Nom du massif	surface (ha)
1	Bois l'Abbé	138	21	Pélard	163
2	Trembley	89	22	Le Bardot	72
3	L'Eter	254	23	Sombaille	82
4	Pourtalès	138	24	Maillard	159
5	Chanet de Vauseyon	36	25	Convers	12
6	Dame Othenette	51	26	Petites Côtes	136
7	Chanet de Colombier	41	27	Moron	183
8	Bois Devant	17	28	Beauregard	175
9	Chassagne	21	29	Entre-deux-Monts	33
10	Fretereules	115	30	Les Jordans	125
11	Château de Valangin	25	31	Baillod	26
12	Rives du Lac	18	32	Cottards	32
13	Chanet de Bevaix	30	33	Bois des Lattes	73
14	Devens	12	34	Creux-du-Van	288
15	Grèves de la Béroche	9	35	Jorat	49
16	Les Roches Devant	5	36	Sapel	28
17	Le Vanel	36	37	Robellaz-Suvagniers	236
18	Grande Côte	42	38	Bois du Pays	30
19	Chargeoir-Combe Biosse	105	39	Bois du Château	16
20	Montagne de Cernier	23	40	Petites surfaces diverses	13
Total		3.136 ha			

Gestion

Chaque ingénieur forestier d'arrondissement assure la gestion technique des forêts cantonales si- ses dans l'arrondissement. La réorganisation des arrondissements implique donc aussi des chan- gements à ce niveau-là.

Nous disposons d'équipes d'exploitation totalisant onze praticiens assurant la majeure partie des travaux, le solde étant confié à des entreprises. Ces praticiens sont aussi engagés dans des tra- vaux pour tiers en faveur d'autres services de l'Etat, en faveur du domaine public de l'Etat ainsi que dans des travaux d'entretien des milieux naturels planifiés par la section nature (1018 heures de forestiers bûcherons, 613 heures d'apprentis).

L'Etat, en tant que propriétaire forestier, a bénéficié en 2008 d'un appui fédéral de 609.573 fr 60. Il s'agissait pour moitié de montants résultant des conventions-programmes Confédération-canton et pour le reste, d'arriérés de subventions fédérales liées aux anciens projets de sylviculture clôturés au 31 décembre 2007.

Recettes et dépenses

Le résultat comptable se présente comme suit:

Forêts cantonales des arrondissements	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total
Bois en grumes	150.191	129.214	21.335	87.554	448.378	158.575	995.247
Bois d'industrie	2.945	1.921	240	---	50.284	---	55.390
Bois-énergie	20.067	35.829	13.555	9.204	45.047	12.488	136.190
Divers	350	4.902	---	---	---	---	5.252
Recettes	173.553	171.866	35.130	96.758	543.709	171.063	1.192.079
Frais directs d'exploitation	237.699	115.988	27.191	67.039	398.484	113.067	959.468
Résultat d'exploitation	- 64.146	+ 55.878	+ 7.939	+ 29.719	+ 145.225	+ 57.996	+ 232.611

Ce résultat comptable nous permettra de procéder en 2009 à un versement de 11.630 francs au fonds forestier de réserve (5% de la recette d'exploitation).

Pour mémoire, signalons qu'au terme de l'exercice 2007, le produit de la vente des bois s'était élevé à 1.176.323 francs, les frais directs d'exploitation avaient atteint à 1'004.517 francs. La recette nette d'exploitation représentait donc 171.806 francs. Le résultat 2008 est meilleur que le précédent et témoigne des efforts constants de rationalisation qui sont entrepris par nos agents et notre personnel d'exploitation.

Signalons aussi que les rapports annuels de gestion que les ingénieurs forestiers adressent aux commissions forestières d'arrondissement contiennent des renseignements supplémentaires et les extraits de la comptabilité analytique qu'il n'est pas possible de faire figurer ici.

9.3.8. Fonds forestier de réserve

Au 1^{er} janvier 2008, le fonds forestier de réserve disposait d'un actif de fr. 4.368.565,05

Immeubles:	fr. 2.826.606,55	
Titres:	fr. 0.—	
Disponibilités:	fr. 1.541.958,50	4.368.565,05
Augmentations:		
Rendement des forêts figurant à l'actif du fonds forestier de réserve (exercice 2007)	22.203,25	
Retenue obligatoire sur recette nette (ex. 2007)	8.600.—	
Locations	51.951,90	
Dangers naturels (cartes des dangers géologiques)	26.859,05	
Revenus des groisières	163.970,33	
Amortissement La Gréville (5 ^e annuité)	16.250.—	
Amortissement treuil "Waldrapp" (3 ^e annuité)	7.983.—	
Centre forestier de Noiraigue (subv. fédérale)	133.000.—	
Autres subventions fédérales (desserte et aménagement, y compris CAD Le Mail)	18.218.—	
Recettes diverses	14.977,68	464.013,21
		<hr/> 4.832.578,26
Diminutions:		
Centre forestier de Noiraigue (en construction)	228.149,41	
Dangers naturels (cartes des dangers géologiques)	26.859,05	
Desserte forestière	9.655,80	
Appui financier à la communauté Lignum NE	18.000.—	
Appui financier à l'AFN	9.500.—	
Etude Bois -énergie en pâturages boisés (RUN)	13.000.—	
Aménagement forestier (Regib3)	84.950,40	
Etude chute pierres Le Châtelot	15.184,25	
Entretien bâtiments	2.253,70	
Equipement technique pour équipes d'exploitation	231.000.—	
Equipement informatique (PSION)	18.986,20	
Frais de gérance et divers	11.572,50	
3 ^e prélèvement exceptionnel	500.000.—	
Amortissement à la valeur cadastrale des forêts entrant à l'actif du fonds 10 ^e tranche)	90.675.—	
Amortissement intégral de la valeur marchande des trois forêts acquises en 2008	355.649. —	1.615.435,31
<hr/>		
Fortune au 31 décembre 2008:		
Immeubles:	fr. 2.735.932,55	
Titres:	fr. 0.—	
Disponibilités:	fr. 481.210,40	3.217.142,95

Jusqu'en 1998, les immeubles figuraient à la fortune du fonds au prix de leur valeur d'acquisition. Ce montant est en cours d'amortissement. Au terme des exercices 2006, 2007, 2008, la contribution du fonds forestier de réserve à l'assainissement des finances cantonales a été de 1.200.000 francs. Le budget 2009 par contre ne prévoit aucune contribution de ce type.

9.3.9. Fonds pour la conservation de la forêt

Au 1^{er} janvier 2008, le fonds pour la conservation de la forêt disposait d'un actif de:

Titres:	fr. 1.000.000.—	
Disponibilités:	fr. 1.161.981,89	2.161.921,89
<i>Recettes:</i>		
Intérêts	24.259,75	
Taxe de compensation	22.693.—	
Contribution de plus-value	0.—	
Versement pour compensation écologique	0.—	
Versements projet "Châtollion"	37.027,25	
Appui financier fédéral en faveur de la biodiversité forestière à reverser aux ayants-droit	29.006,25	
Recettes et versements exceptionnels	0.—	112.986,25
		<hr/> 2.274.908,14
<i>Dépenses:</i>		
Travaux projet "Châtollion"	25.882,15	
Reboisements de compensation	21.634,65	
Appui financier fédéral en faveur de la biodiversité forestière (SORBUS et Réserve forestière à interventions particulières à Boudry)	29.006,25	
Frais administratifs	633,55	77.156,60
Fortune au 31 décembre 2008:		<hr/>
Titres:	fr. 1.000.000.—	
Disponibilités:	fr. 1.197.751,54	2.197.751,54

Rappelons que ce fonds est destiné à la remise en état des sites exploités ayant bénéficié d'une autorisation de défrichement, aux reboisements de compensation ainsi qu'à d'autres mesures visant à des améliorations qualitatives du milieu boisé. Il est principalement alimenté par les taxes de compensation.

A noter que ce fonds permet aussi l'encaissement par l'Etat de contributions de tiers qui seront réinvesties, hors forêt, pour des mesures de compensations écologiques et d'améliorations de milieux naturels.

9.4. Nature

9.4.1. Etudes

Un inventaire des dolines du canton a été réalisé en 2006 sur la base d'une analyse du modelé numérique de terrain (MNT). Un test de validation des résultats de cet inventaire a été effectué en 2008 par l'ISSKA sur mandat de la section nature, afin de tester la fiabilité des données obtenues par détection automatique et d'évaluer la possibilité de demander aux agents-nature de documenter l'état des dolines préalablement inventoriées. La commune de Couvet a été choisie pour cette étude. Toutes les dolines de l'inventaire de 2006 de cette commune ont été visitées et décrites sur la base d'une fiche par un géologue de l'ISSKA et un échantillon d'entre-elles par l'agent-nature de la commune, afin de confronter les résultats obtenus par un spécialiste et un non-spécialiste. Cette étude montre notamment que les résultats de l'inventaire de 2006 doivent être améliorés avant de pouvoir être utilisés, puisqu'environ la moitié des objets détectés sur le MNT ne correspondent pas à des dolines.

9.4.2. Accords de prestations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la RPT, un accord de prestation a été signé entre le Département de la gestion du territoire et Pro Natura Neuchâtel pour les mesures de gestion que cette association prend en faveur du maintien de la biodiversité.

9.4.3. Protection des espaces naturels

Protection conventionnelle

Les contrats arrivés à échéance cette année ont été renouvelés tacitement ou on fait l'objet d'ajustements, en termes de surface ou de modalités d'exploitations.

Protection par voie d'autorité

La section nature a travaillé sur plusieurs projets de plans d'affectation cantonaux (PAC), en collaboration avec le service juridique, le service de l'aménagement du territoire, les sections faune et forêts, d'autres services de l'Etat concernés, ainsi que des mandataires.

Le projet de PAC Vallon de Planfet – Les Sagnes et Les Bourquins de Bise – Les Mulets et Les Bourquins de Vent (commune de La Côte-aux-Fées) a fait l'objet d'une procédure d'information-participation auprès de la commune, des propriétaires, des associations et des services de l'Etat concernés. Plusieurs services de l'Etat, des propriétaires et des associations ont fait part de leur avis. Il en a été tenu compte pour la rédaction de la version finale des documents du PAC (plan, règlement et rapport justificatif au sens de l'art. 47 OAT). Ce PAC doit encore être mis à l'enquête publique avant de pouvoir être sanctionné par le Conseil d'Etat.

Le projet de PAC Les Roches Blanches (communes de La Côte-aux-Fées et de Buttes) a lui aussi fait l'objet d'une procédure d'information-participation, simplifiée (car le périmètre de ce PAC ne concerne que des terrains de l'Etat situés en forêt), auprès des communes et des services de l'Etat concernés. Les commentaires des communes et des services de l'Etat consultés ont été pris en compte pour la rédaction de la version finale des documents du PAC (plan, règlement et rapport justificatif au sens de l'art. 47 OAT). Ce PAC doit également être mis à l'enquête publique avant de pouvoir être sanctionné par le Conseil d'Etat.

Une première présentation du projet de PAC Garides des Roches (commune du Landeron) a été effectuée par la section nature et le service juridique auprès des autorités communales du Landeron, en présence du forestier de cantonnement de la commune et de l'ingénieur forestier d'arrondissement.

9.4.4. Gestion des espaces naturels

Objets d'importance nationale

Pâturage du Crosat

Dans le cadre du suivi de l'effet des mesures de gestion entreprises dans les milieux naturels du canton, un suivi a été mis en place dans le périmètre du pâturage du Crosat (commune du Pâquier). Ce pâturage fait partie de l'inventaire fédéral préalable des prairies et pâturages secs de 1999 et une partie a été retenue comme objet d'importance nationale. Ce suivi comporte des relevés de végétation et des papillons de jour. Huit placettes permanentes pour l'étude de la végétation ont été délimitées. Le site a été retenu en raison de son caractère de projet pilote. En effet, un important travail de revitalisation (coupe et débroussaillage) a été effectué au printemps 2008, puis un troupeau de chèvres bottées et naines a été introduit pour lutter contre l'embroussaillage.

Marais d'importance nationale

En 2008, après information aux propriétaires concernés (privés, communes, Etat de Neuchâtel) et avec leur accord, des travaux de gestion ont été entrepris dans et en bordure de plusieurs marais d'importance nationale, à savoir:

- Marais de La Joux-du-Plâne (objet n°19), commune de Dombresson,
- Marais Rouge (objet n°15.6), commune des Ponts-de-Martel,
- Marais de Brot (objet n°15.5), commune de Brot-Plamboz,
- Marais des Saignes-Jeanne (objet n°16.1), communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu,
- Marais des Chauchets (objet n°12), commune du Cerneux-Péquignot.

Des mesures de gestion forestière ont été réalisées dans la tourbière de la Joux-du-Plâne, au Marais Rouge et au Marais de Brot. Les objectifs de ces mesures sont de remettre en lumière le sous-bois (favoriser les espèces héliophiles typiques) et de limiter l'évapotranspiration.

Quelques données concernant les chantiers forestiers figurent dans le tableau ci-dessous:

	Technique de débardage	Volume de bois exploité
Joux-du-Plâne	câble grue	120 m ³
Marais Rouge	porteur	130 m ³
Marais de Brot	porteur	130 m ³

Pour ces trois marais, la majorité des bois exploités (petit diamètre) a été déchetée et utilisée pour alimenter des chauffages à bois. Les bois de grand diamètre ont été récupérés par certains propriétaires concernés.

Des mesures de gestion hydrique ont été réalisées (construction de palissades en bois avec trop-pleins à niveau réglable) à la tourbière de la Joux-du-Plâne et au Marais Rouge. Elles ont permis de remettre en eau des surfaces anciennement exploitées, respectivement de 1.300 m² et de 1.000 m² environ.

Les objectifs de ces mesures sont de restaurer l'équilibre hydrique des masses de tourbe et de stabiliser, voir d'augmenter les populations d'espèces typiques.

Les marais des Saignes-Jeanne et des Chauchets ont fait l'objet de mesures hydriques complémentaires aux travaux exécutés en 2007.

Suivi de l'effet des mesures:

Le programme de suivi de l'effet des mesures de gestion des marais d'importance nationale a été poursuivi en 2008, il s'agit de:

- a) Suivi de l'effet de l'adaptation du réseau de drainage lors de la mise en place de la zone-tampon hydrique autour du marais des Saignes-Jeanne (objet 16.1, communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu).
- b) Suivi de l'effet des mesures de gestion du Cachot (objet 16.2, communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu) et de Rond-Buisson (objet 18, commune de La Brévine).
- c) Suivi de l'effet du comblement de rigoles de drainage par un mélange copeaux/sciure au marais des Saignes-Jeanne (objet 16.1, communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu).

Ces suivis ont été effectués par un mandataire, un agent-nature et un collaborateur scientifique du SFFN. Les premières conclusions de ces trois suivis sont les suivantes:

a) Trois années de suivi (2006 année avant travaux, 2007 et 2008 années après travaux) permettent de tirer les premières conclusions sur l'influence du nouveau système de drainage sur la profondeur des nappes et sur l'humidité superficielle du sol en bordure du marais d'étude (Saignes-Jeanne).

La comparaison 2006/2008 des nappes entre le marais d'étude et un marais témoin (Cachot) montre que le niveau moyen de la nappe en bordure du marais d'étude est remontée de 16,5 cm.

En bordure du marais, non seulement la nappe remonte mais aussi souvent le taux d'humidité du sol en surface. Seuls les endroits où la nappe était au préalable très profonde ne montrent pas un tel phénomène.

Le constat global est que le nouveau système de drainage mis en place permet d'augmenter significativement le niveau de saturation hydrique de la bordure du marais.

b) Après 4 ans de suivi, les résultats obtenus, mettent en évidence que les mesures réalisées (déboisement et digues à niveau d'eau réglable) dans ces deux marais ont eu pour effet de stabiliser, voire de renforcer les populations d'espèces floristiques et faunistiques typiques du centre des hauts-marais.

c) Les relevés piézométriques mettent en évidence un rehaussement général de la nappe de 30 à 50 cm. Le comblement des rigoles de drainage avec un mélange copeaux/sciure s'avère très efficace pour restaurer l'équilibre hydrique des masses de tourbe drainées. Le dynamisme des sphagnes (mousses caractéristiques de la tourbière) constaté sur ces secteurs est encourageant.

Objets d'importance régionale

La mise en œuvre des mesures préconisées par les études techniques de l'ICOP, ou définies dans le cadre de la procédure d'élaboration des CM-Nature, a été poursuivie. Ces travaux de gestion ont été effectués par les forestiers de cantonnement et leurs équipes dans le cadre des travaux hivernaux. Des interventions ont également été effectuées durant l'été, élargissant ainsi la palette des activités de gestion des milieux naturels effectuées par les agents-nature du canton. D'autres travaux ont été effectués sous la responsabilité de forestiers de cantonnement engagés directement par la section nature pour effectuer des tâches spécifiques d'entretien de certains milieux naturels.

Les périmètres concernés sont les suivants:

- La roselière de La Russie, commune du Landeron;
- Plusieurs secteurs du PAC Les Joûmes-Les Escaberts, commune du Landeron;
- La Ramée, ICOP plan directeur, commune de Marin-Epagnier;
- La Tène, réserve naturelle du Bas du Lac, commune de Marin-Epagnier;
- Le PAC du parc sauvage de la Vieille Thielle, communes de Cressier et du Landeron;
- La Marnière d'Hauterive, ICOP plan directeur, commune de Saint-Blaise;
- Les Râpes, ICOP plan directeur, commune d'Hauterive;
- Le Bois du Clos, ICOP plan directeur, communes de Coffrane et Boudevilliers.

Un suivi a été mis en place dans une partie du périmètre du PAC du parc sauvage de la Vieille Thielle. Les relevés effectués en 2008 permettent de décrire l'état initial de la surface prévue pour la création d'une prairie humide par décapage. Ces relevés concernent la végétation (deux placettes permanentes), les papillons de jour, les orthoptères et les oiseaux. Ils permettront par la suite de décrire l'évolution de la prairie humide nouvellement créée.

9.4.5. Protection et gestion des espèces

La laïche à longs rhizomes (*Carex chordorrhiza* L.) est une espèce très menacée en Suisse. A ce titre, elle fait l'objet d'un plan d'action établi par la Coordination régionale pour la flore (FR, NE, VD, GE). L'une des huit stations suisses de cette espèce se trouve dans la Réserve naturelle de la faune et de la flore de la Combe Biosse. Cette station a fait l'objet de mesures de protection provisoires durant trois ans (2005-2007) suite à la disparition de cette espèce, une barrière mobile permettant de protéger la zone humide abritant la laïche à longs rhizomes du piétinement par le bétail. Au vu du succès de cette mesure, puisque cette espèce a à nouveau été observée en 2006, une clôture fixe a été mise en place en 2008, pour une période de cinq ans. L'ensemble de ces mesures ont été prises avec l'accord de l'exploitant et la collaboration de la commune de Dombresson, propriétaire de la zone humide concernée.

9.4.6. Concessions domaine public

Le SFFN gère les concessions d'utilisation du domaine de l'Etat sur les rives des lacs et cours d'eau. Pour 2008, la situation se présente la manière suivante (en nombre de concessions):

Les amarrages

Embouchure de l'Areuse, Boudry, rive gauche	22
Embouchure de l'Areuse, Cortailod, rive droite	14
Grèves du lac - A Tivoli - Sauges	2
Grèves du lac - En Ballalière, Vaumarcus	1
Grèves du lac - La Dent, Gorgier/Chez-le-Bart	1
Total	40

Les concessions

Grèves du lac Cortailod - Petit Cortailod	7
Grèves du lac - Cortailod - La Tertillière	2
Grèves du lac - Gorgier	52
Grèves du lac - Colombier	34
Grèves du lac - Saint-Aubin	14
Grèves du lac - Sauges	13
Grèves du lac - Vaumarcus	5
Grèves du lac - Saint-Blaise	13
Grèves du lac - Marin	7
Grèves du lac - Le Landeron	18
Grèves du lac Bevaix	16
Grèves du lac Neuchâtel	4
Grèves du lac - La Coudre	3
Cours d'eau	23
Total	211

Six concessions ont été renouvelées en 2008.

9.4.7. Espèces envahissantes

Grâce à la mise en place d'un groupe de travail cantonal sur les plantes invasives (GRINE), et suite à la première série de cours 2007 dispensés aux agents de terrain, des actions de lutte

contre ces plantes ont été entreprises à différents endroits du canton de Neuchâtel. Un exemple remarquable a été l'élimination de plus de 4 tonnes de berce du Caucase sur le territoire de la commune de Couvet.

9.4.8. Ordonnance sur la qualité écologique

La modification de l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE) a rendu nécessaire l'adaptation en 2008 des critères et barèmes cantonaux pour la qualité et la mise en réseau des surfaces de compensation écologique. Les adaptations proposées par le canton ont été acceptées par l'OFAG en décembre 2008.

Qualité

Une des principales nouveautés de l'OQE est l'attribution de contributions pour la qualité des pâturages extensifs et boisés. Sur la base des résultats des expertises effectuées sur environ 420 ha de pâturages extensifs et boisés annoncés par les agriculteurs, un peu plus de 250 ha remplissent les critères de qualité.

EcoRéseaux

Trois réseaux écologiques au sens de l'OQE sont en cours dans le canton de Neuchâtel. Deux sont dans leur première période d'utilisation (EcoRéseaux Les Joûmes et EcoRéseaux pâturages boisés La Brévine), le troisième est dans sa deuxième période d'utilisation (EcoRéseaux Val-de-Ruz). Deux projets d'EcoRéseaux sont en cours de finalisation dans la région de Lignièrès et des Brenets.

Dans le cadre suivi de l'effet des mesures de gestion entreprises dans les milieux naturels du canton, un suivi de l'effet des mesures a été mis en place en 2008 dans le périmètre de l'EcoRéseaux pâturages boisés La Brévine. Le suivi a été centré sur une sélection des espèces cibles et caractéristiques de l'EcoRéseaux, comprenant des espèces floristiques et fauniques. Douze placettes permanentes pour le suivi de la végétation ont également été installées pour mesurer l'évolution de la végétation suite aux mesures d'extensification de l'exploitation agricole et aux travaux sylvicoles effectués dans le cadre de cet EcoRéseaux.

9.4.9. Formation

Suite au succès des cours 2007 sur les plantes invasives, une deuxième série de cours a été donnée en septembre 2008. Sur les deux années, le nombre de participants aux cours s'est élevé à 177, dont 68% par les services de l'Etat (agents-nature, ponts et chaussées et préposés agricoles régionaux...) et 32% était représenté par les communes.

10. SERVICE DES BATIMENTS DE L'ETAT

10.1. Bureau technique

10.1.1. Entretien et aménagement des bâtiments (rubrique budgétaire no 3401/314000)

District de Neuchâtel

- Collégiale 12 – Neuchâtel : fin de l'assainissement de la couverture de l'aile Nord ; mise en place d'un filet de sécurité au plafond de la salle du Grand Conseil ; remplacement des luminaires du hall du secrétariat du DGT et de la grande cuisine
- J.-de-Hochberg 5 – Neuchâtel : extension de la détection feu dans les combles; réfection de la porte d'entrée ; réparation de la souche de la cheminée ; remplacement du contrôle d'accès
- Jardin du Prince – Neuchâtel : réfection de la souche de la cheminée de l'atelier ; réfection du mur en pierres sèches ; réfection du mur Sud y compris la voûte du portique d'accès et le portail
- Pommier 1 – Neuchâtel : remplacement de l'éclairage du hall de l'entrée principale et des corridors
- Les Poudrières – Neuchâtel : réfection de la passerelle de l'accès principal Sud
- Rte des Gorges 1 – Neuchâtel : réfection partielle de l'étanchéité ; rafraîchissement de l'appartement suite au départ du locataire
- Fbg de l'Hôpital 59 – Neuchâtel : remplacement de la paroi amovible de l'Aula
- Breguet 3 – Neuchâtel : remplacement de l'échangeur (CAD CUM SA) et de la régulation du chauffage
- Pourtalès 13 – Neuchâtel : rafraîchissement de plusieurs bureaux ; rafraîchissement et réaménagement de la cafétéria (budget Camerimo)
- Beaux-Arts 30 – Neuchâtel : peinture des fenêtres Sud et Est ; mise à niveau de la détection feu (budget du Lycée)
- Quai L.-Robert 10 – Neuchâtel : remplacement partiel des stores extérieurs ; nettoyage de la gaine de ventilation de la médiathèque (budget Lycée) ; installation d'une nouvelle cuisine dans l'appartement du concierge (budget Lycée)
- Agassiz 1 – Neuchâtel : réfection partielle des stores de la façade Ouest
- Maladière 8 – Neuchâtel : assainissement de l'étanchéité du garage et de la couverture de la bibliothèque
- Pierre-à-Mazel 7 – Neuchâtel : remplacement de tous les cylindres des portes suite à une effraction
- Maladière 82-84 - Neuchâtel : remplacement de l'éclairage de secours du bâtiment A (budget CPLN)
- E.-Argand 11-13-18 – Neuchâtel : réfection du jointoyage du revêtement de sol en pierre de la cour intérieure Ouest

- Av. de Bellevaux 51 – Neuchâtel : installation d'une nouvelle chapelle dans un laboratoire et d'une table de démonstration dans l'Aula
- Observatoire 36 – Neuchâtel : protection du bâtiment (toiture et rez-de-chaussée) ; déconstruction de l'appentis Nord
- Tivoli 22 – Neuchâtel : remplacement de la porte d'accès Est (porte automatique) ; remplacement des luminaires des zones de circulation ; extension de l'asservissement des portes d'accès (protection feu)
- Laténium – Hauterive : remplacement et renforcement des verres des vitrines extérieures
- Zone industrielle – Cressier : remplacement de la régulation du chauffage
- Baraque de l'Eter – Cressier : remplacement des fenêtres de l'appartement ; traitement de la charpente

District de Boudry

- Collège 1-3 – Boudry : réfection de la toiture mitoyenne
- Ancienne Saunerie – Colombier : mise en conformité des installations électriques
- Longs Champs – Colombier : transformation de l'ex-appartement de service à l'Ouest en bureau ; remise en état des locaux froids de la cafétéria
- Fontenettes 31-37 – Auvornier : remplacement des portes d'accès des ateliers ; réaménagement de la chambre haute et d'un WC dans l'immeuble locatif
- Le Devens – Saint-Aubin : assainissement de l'ascenseur ; rafraîchissement de 4 chambres ; mise hors service de la citerne à mazout du Home ; assainissement de la citerne Diesel de la remise ; réparation du système mécanique des ouvrants en toiture de la serre

District du Val-de-Travers

- Gare 13 – Couvet : remplacement de l'installation de chauffage (mazout → gaz)
- Vers-chez-Joly – Noiraigue : solde des travaux d'assainissement de la toiture suite à sinistre

District du Val-de-Ruz

- La Vue-des-Alpes – Fontaines : rafraîchissement d'un appartement au rez-de-chaussée
- Tunnelorama – Les Hauts-Geneveys : assainissement du pan Sud de la toiture
- Château - Valangin : suite à la mise hors service de la citerne à mazout, extension du chauffage électrique ; assainissement de l'installation de détection feu
- Rte des Gorges – Valangin : mise en conformité des installations électriques ; remplacement de la porte d'accès sectionnelle motorisée

District du Locle

- Rte des Taillères – La Brévine : mise en place d'un faux-plafond isolant

District de La Chaux-de-Fonds

- Dr Coullery 5 – La Chaux-de-Fonds : remplacement de la ferblanterie en toiture
- Rocher 7 – La Chaux-de-Fonds : réfection de deux bureaux et de WC
- L.-Robert 10 – La Chaux-de-Fonds : mise en conformité des installations électriques
- Succès 41-45 – La Chaux-de-Fonds : mise en conformité des installations électriques
- 1^{er} Août 33 – La Chaux-de-Fonds : réaménagement des locaux suite au transfert de la médiathèque de Champréveyres
- Côte-du-Doubs 15a – La Chaux-de-Fonds : remplacement du lave-vaisselle ; réfection de la toiture et remplacement de la ferblanterie du dortoir
- Crêt-du-Loclc 5b – La Chaux-de-Fonds : remplacement du moteur de la porte automatique du garage
- Prévoyance 80-82 – La Chaux-de-Fonds : remplacement de toutes les armoires à pharmacie dans les studios
- Serre 62 – La Chaux-de-Fonds : réfection de la façade Ouest ; modification de l'introduction du chauffage à distance (budget CIFOM)
- Paix 60 – La Chaux-de-Fonds : transformation (1^{ère} étape) des salles de cours du 4^{ème} étage (budget CIFOM)
- Progrès 38-40 – La Chaux-de-Fonds : fin des travaux de réfection de la toiture ; mise en conformité de la détection feu (budget CIFOM)

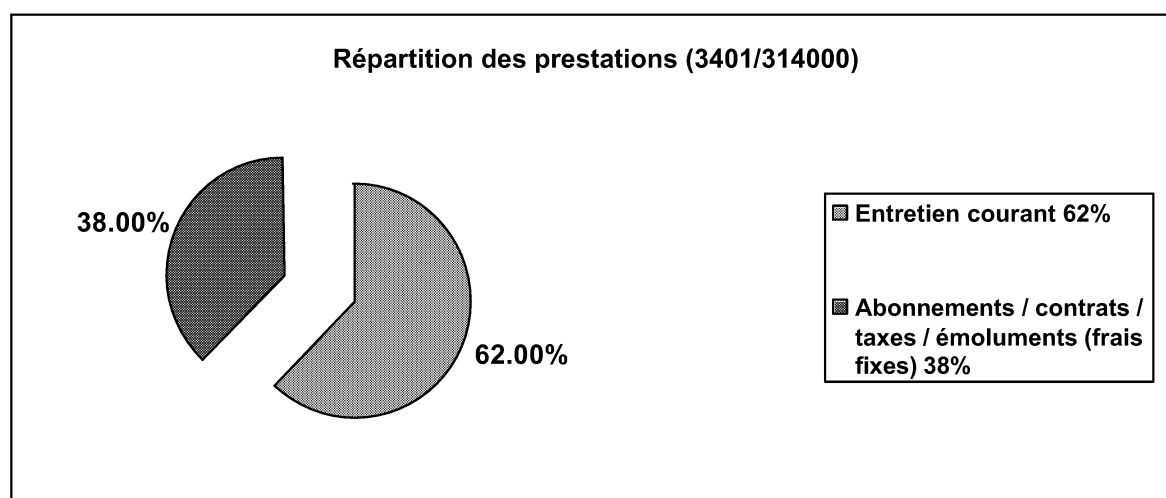
Outre les travaux spécifiques énumérés ci-dessus, divers travaux de maintenance et d'entretien courant (peinture, couverture, ferblanterie, revêtements de sols, installations techniques, sanitaires, etc.) ont été réalisés dans plus de 100 immeubles durant l'exercice écoulé.

Par ailleurs, plus de 100 interventions ont été consacrées à l'acquisition et/ou au remplacement de mobilier (achats / garde-meubles)

Poursuite de l'inventaire complet des extincteurs, des armoires incendie, des exutoires de fumée et des installations de détection feu (négociation abonnements de service).

Dans le cadre de la campagne d'interdiction de la fumée dans l'ensemble des locaux de l'administration cantonale, poursuite de la mise en place d'une signalétique spécifique et pose de cendriers.

Dans le cadre du transfert du SMPEA au CNP, inventaire et évaluation du mobilier.



10.1.2. Travaux réalisés dans des bâtiments financés par des crédits d'investissement

DJSF

- Prisons neuchâteloises – Prison préventive La Chaux-de-Fonds + EEP Bellevue Gorgier : concours pour l'intervention artistique sur les murs d'enceinte (école d'art – La Chaux-de-Fonds) ; appel d'offre pour mandat d'architecte (EEP Bellevue) ; dossiers demandes de permis de construire

DGT

- Collégiale 12 – Château – Neuchâtel : assainissement du réseau de distribution d'eau et de gaz dans la cour d'honneur y compris étanchéité de la zone Sud ; abattage du tilleul (réaménagement de la cour intérieure en attente)
- 1^{er} Mars 11 – Couvet : fin installation détection feu y compris exutoires de fumée ; pose de sous-compteurs électriques

DECS

- Av. du 1^{er} Mars 26 – Alma Mater – Neuchâtel : travaux de réaménagement de la bibliothèque au sous-sol y compris nouvelle centrale informatique UNINE (back up 2) ; réfection des grandes salles du 2^{ème} étage ; installation d'un nouvel ascenseur
- Breguet 1 – Institut de physique – Neuchâtel : fin de la 2^{ème} étape de l'assainissement des canaux de distribution électrique ; nouveau tableau d'introduction électrique
- Breguet 3 – Lycée Denis de Rougemont – Neuchâtel : réfection complète de deux salles de physique au 2^{ème} étage
- Maladière 5 – HESI – Neuchâtel : installation d'exutoires de fumée et d'un éclairage de secours
- Clos-Brochet 10 – Cité universitaire – Neuchâtel : suite au départ du DSR avec reprise de la gestion par COMPASS, travaux de mise en état de divers locaux ; modification de l'introduction et régulation du chauffage (CAD CUM SA)
- Ecoparc – CMN HEG – Neuchâtel : poursuite des travaux de construction du complexe ; réalisation aménagements extérieurs (déménagements prévus début avril 2009)
- E.-Argand 11-13-18 – Unimail – Neuchâtel : fin des travaux de remplacement des installations techniques ; fin du remplacement partiel du revêtement pierreux des façades ventilées
- Av. de Bellevaux 51 – Institut de chimie – Neuchâtel : solde raccordement des armoires spéciales pour stockage des produits chimiques
- Longs Champs – CPMB – Colombier : transformation des locaux du 2^{ème} étage ; appel d'offre pour la DLT (assainissement complet des bâtiments) ; études de détails pour demande du crédit global d'investissement

10.1.3. Planification

Elaboration, mise au point de projets pour les départements (plans, devis, rapports, etc.)

- Collégiale 12 – Château – Neuchâtel : accueil et contrôle d'accès au Château (concept à présenter au Conseil d'Etat) ; analyse restauration partielle de la cour intérieure
- Jardin du Prince – Neuchâtel : réaménagement et reboisement du parc en collaboration avec la Ville de Neuchâtel
- Château 12-14-16 – Neuchâtel : relevé complet des bâtiments par Archeotec
- Rte des Gorges 1 – Garage de l'Etat – Neuchâtel : assainissement global de l'étanchéité des toitures
- Fbg de l'Hôpital 59 – Lycée Denis de Rougemont (nouveau bâtiment) - Neuchâtel : pose de barrières et d'un portail (enceinte de sécurité), permis accordé ; installation détection feu
- Breguet 3 – Lycée Denis de Rougemont (ancien bâtiment) – Neuchâtel : installation d'une détection feu et d'un système d'éclairage de secours ; réfection globale des installations de ventilation
- Pourtalès 13 – service des Ponts & Chaussées – Neuchâtel : réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment (tablettes de fenêtres, balcons et façades)
- Beaux-Arts 30 – Lycée Jean Piaget (ancien bâtiment) – Neuchâtel : réorganisation du secrétariat général et de la salle de sciences au sous-sol
- Quai L.-Robert 10 – Lycée Jean Piaget (nouveau bâtiment) – Neuchâtel : étanchéité de la médiathèque ; stores solaires extérieurs
- Agassiz 1 – Faculté des Lettres – Neuchâtel : remplacement des luminaires des salles de séminaires ; assainissement ascenseur ; modification et assainissement de la centrale de chauffe (CAD CUM SA)
- Pierre-à-Mazel 7 – Institut de sociologie – Neuchâtel : réfection globale étanchéité toiture
- Maladière – CPLN – Neuchâtel : mesures de protection feu ; implantation Microtechnique (assainissement complet de l'enveloppe et des locaux)
- Av. de Belleaux 51 – Institut de chimie – Neuchâtel : réaménagement de la ventilation et assainissement enveloppe du bâtiment
- Observatoire 52 – Pavillon Hirsch – Neuchâtel : implantation nouvelle station météo (travaux par Météosuisse)
- Champréveyres 3 – HEP BEJUNE – Neuchâtel : suite au transfert de la médiathèque à La Chaux-de-Fonds, démontage et remise en état des locaux ; déménagement du mobilier
- Pertuis-du-Sault 56 – Jardin botanique – Neuchâtel : assainissement installation de chauffage (chauffage bois ?)
- Tivoli 22 – Neuchâtel : amélioration thermique de l'enveloppe y compris remplacement des stores et fenêtres et sécurisation des fenêtres du rez-de-chaussée
- Collège 1-3 – Gendarmerie – Boudry : réorganisation du poste
- Rives du Lac 1 – Pisciculture – Colombier : rafraîchissement complet des façades
- Plan du Bois – Stand de tir PCN – Bôle : déplacement du container de l'Observatoire 36
- Le Devens – Home médicalisé – Saint-Aubin : optimisation de la ventilation de la cuisine et de laverie
- Le Devens – Rural – Saint-Aubin : mise en conformité appartement (permis de construire)
- Site Dubied 12 – CNIP – Couvet : participation rédaction rapport à l'attention du Grand Conseil ; travaux d'assainissement du 2^{ème} étage

- La Vue des Alpes – WC publics – Fontaines : implantation vespasiennes pour gens du voyage + touristes
- Signalisation routière – Boudevilliers : remplacement de la chaufferie
- Château de Valangin : assainissement des souterrains extérieurs
- Hôtel de Ville 7 – El ARC – Le Locle : assainissement global des bâtiments
- Rue Klaus 1 – CIFOM Ecole technique – Le Locle : modification deux sas d'entrée
- Rocher 7 – Office des mineurs et des tutelles – La Chaux-de-Fonds : sécurisation des guichets
- Succès 41-45 – Lycée Blaise Cendrars – La Chaux-de-Fonds : implantation d'une centrale productrice d'énergie solaire thermique et photovoltaïque
- 1^{er} Août 33 – ODRP – La Chaux-de-Fonds : transformation du sas d'entrée (porte automatique)
- Maison Monsieur – La Chaux-de-Fonds : transformation de la station de traitement des eaux usées
- Paix 60 – CIFOM – Ecole d'art – La Chaux-de-Fonds : création et transformation d'ateliers pour la formation des designers horloger

Vente d'immeubles

- Observatoire 36 – Maison Nicklaus – Neuchâtel : mise en vente en cours

10.1.4. Commission du logement de l'administration – CLA (rubrique budgétaire no 3401/314020)

Déménagements / extensions locaux réalisés en 2008

- Collégiale 12 – Neuchâtel : aménagement de la cafétéria du service juridique ; aménagement d'un bureau pour la secrétaire générale adjointe du DGT
- J.-de-Hochberg 5 – Neuchâtel : réorganisation des locaux du sous-sol (nouvelle cloison)
- Château 12 – Neuchâtel : aménagement de locaux supplémentaires pour le Tribunal administratif
- Pommier 3/3a – Neuchâtel : aménagement de locaux supplémentaires pour le Tribunal administratif
- Musée 1 – Neuchâtel : déménagement du service de la justice de la Chaux-de-Fonds à Neuchâtel ; réaménagement interne du service de la justice, de l'office de perception et du contentieux ; réaménagement de la réception de la comptabilité
- Pourtalès 13 – Neuchâtel : restructuration des bureaux 108 et 109
- Espace de l'Europe – Neuchâtel : implantation de l'OCBE et réorganisation du SAS
- Tivoli 5 – Neuchâtel : implantation de la direction de l'OPLV au 1^{er} étage suite au départ du BAR (RUN)
- Tivoli 22 – Neuchâtel : réorganisation et aménagement des locaux du SGRF
- St-Nicolas – Neuchâtel : travaux d'aménagement pour la crèche Tic-Tac
- Château – Colombier : fin des travaux et réorganisation des locaux administratifs du SSCM
- Rue du Crêt – La Chaux-de-Fonds : travaux d'aménagement pour la crèche Tic-Tac

- Parc 117-119 – La Chaux-de-Fonds : nouvelles places de travail pour l'OSUR
- PCN Couvet, Les Brenets, Les Verrières : fermeture des postes, déménagement du mobilier
- Très nombreuses modifications de la signalisation vu les restructurations effectuées

Restructurations et déménagements en préparation ou à l'étude

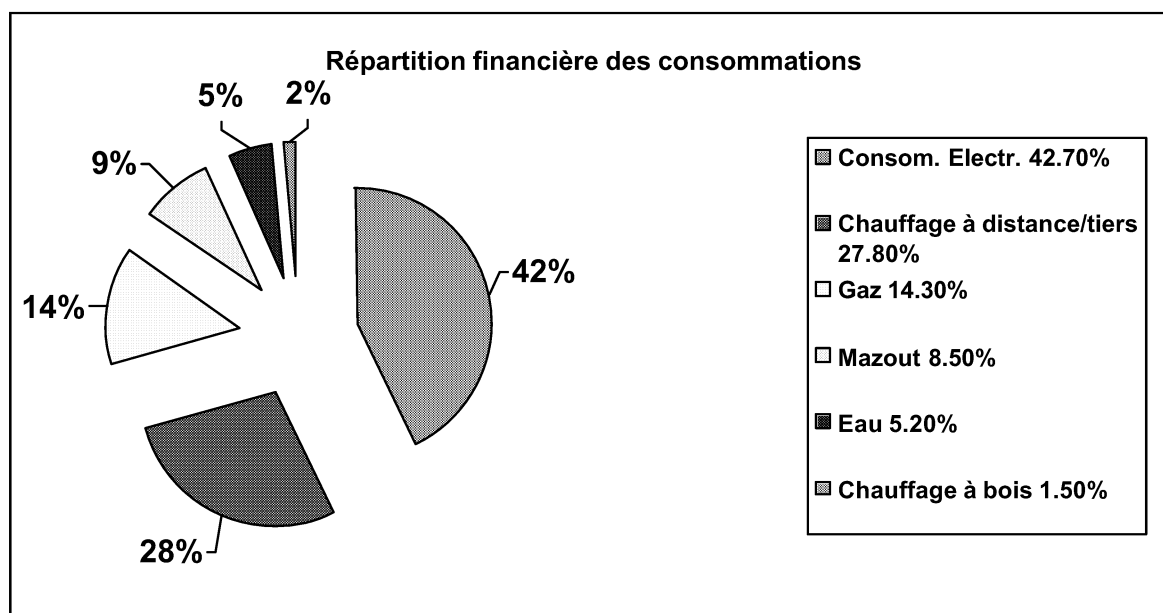
- Collégiale 12 – Neuchâtel : implantation du Webmaster
- J.-de-Hochberg 3 – Neuchâtel : réaffectation des locaux (établissement hôtelier / judiciaire)
- Château 19 – Neuchâtel : implantation de l'OPEN
- Fbg de l'Hôpital 3 – Neuchâtel : déménagement du SCAM à l'Espace de l'Europe (regroupement SAS – OCBE – SCAM)
- Cuvette de Vauseyon : implantation du programme « Ressources »
- Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds : implantation des nouveaux locaux du SIEN
- Longueville – Colombier : aménagement des locaux pour la police mobile
- Fontenette 31-37 – Auvernier : déplacement de l'inspecteur forestier du 2^{ème} arrondissement
- Grenier 2 – Fleurier : aménagement du poste régional PCN
- Promenade 20 – La Chaux-de-Fonds : aménagement locaux pour OARA, SPNE et OAPN
- Réorganisation du système judiciaire

10.2. Section administrative

Traitement de plus de 5600 factures et établissement des ordonnances de dépenses et de virements relatives à l'entretien général du patrimoine administratif et financier, aux achats et réparations du mobilier, aux achats d'appareils et de produits de nettoyage, à l'entretien des installations, aux achats d'huile de chauffage, à la consommation d'eau, de gaz et d'électricité et à la gestion des crédits spéciaux. Scannage des factures sur SAP et contrôle continu des budgets.

Application de la comptabilité GESPA – 3^{ème} niveau

Compte 3401/312000 – eau, gaz, chauffage, électricité : dépenses totales de fr. 3'535'945.05 (augmentation des tarifs)



Etablissement des statistiques cantonales annuelles des travaux d'entretien (compte no 3401/314000) par groupe de bâtiments spécifiques (écoles – bâtiments administratifs – bâtiments locatifs – restaurants, etc) ainsi que les valeurs des travaux annuels de construction pour l'ensemble des bâtiments cantonaux pour l'office fédéral de la statistique.

Etablissement des décomptes annuels concernant le BPV à Corcelles, le centre d'entretien RN5 à Cressier, HEP BEJUNE à La Chaux-de-Fonds, Haute Ecole ARC Le Locle, les différents locaux occupés par le service de l'emploi et les offices régionaux de placement et diverses autres institutions (centres de frais spécifiques).

Correspondance générale du service y compris procès-verbaux des séances de commissions, de chantiers, textes de soumissions, etc.

Rédaction des rapports en vue des demandes de crédits – préparation des arrêtés

Dans le cadre des demandes de permis de construire et/ou de mise au point de plans d'aménagement ou de quartier, rédaction de 582 préavis émis par l'architecte cantonal

Mise à jour et gestion du registre neuchâtelois des architectes, des ingénieurs civils, des urbanistes et des aménagistes

Gestion du service de conciergerie y compris du matériel de nettoyage

Effectif du personnel de conciergerie (au 31.12.2008):

- 1 jardinier-paysagiste
- 2 concierges itinérants
- 20 concierges et concierges-responsables
- 22 aides-concierges
- 30 auxiliaires de conciergerie

Pour effectuer des remplacements temporaires (vacances / maladies / accidents / service militaire, etc.), nous avons eu recours à quelques personnes externes et à des entreprises de nettoyage.

10.3. Commissions et groupes de travail

- Conférence suisse des architectes cantonaux / représentation de la Conférence auprès du Conseil de Fondation des registres suisses (REG)
- Bureau des constructions universitaires (BCU)
- Conférence romande des Travaux publics
- Organe de référence (cf. art. 7 RELCMP)
- Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT)
- Commission cantonale des biens culturels
- Commission cantonale du logement
- Commission cantonale de l'énergie
- Commission pour le logement des services de l'administration (CLA)
- Comité directeur de la Fondation du Château de Môtiers
- Conseil de Fondation Léon Perrin (trésorier)
- Commission de gestion du Château de Boudry (présidence)
- Commission de gestion du Laténium – Hauterive
- Commission stratégique Evologia – Cernier
- Représentation au sein de la Copropriété CSPPC – Couvet
- Représentation au sein de la Copropriété SISPOL – La Chaux-de-Fonds
- Commission de construction UNIMAIL – Neuchâtel: assainissement du revêtement pierreux des façades ventilées des bâtiments universitaires au Mail
- Commission de construction du complexe Ecoparc / CMN - HEG / Crêt-Taconnet Est - Neuchâtel (présidence)
- Commission de construction Faculté de droit - ALMA MATER / 1^{er} Mars 26 à Neuchâtel
- Commission de construction «Halle Volta» / Construction d'une nouvelle salle de sports double en collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds
- Commission de construction CPMB - Colombier
- Groupe de travail Holistic - Concerto 2 / projet d'assainissement énergétique européen du secteur "Maladière – Mail – Gare CFF" en collaboration avec la Ville de Neuchâtel
- Groupes de travail HE ARC (Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle)
- Comité directeur et commission de gestion de la Cité universitaire
- Comité de la société du Musée de la vigne et du vin au Château de Boudry
- Comité de l'association de la Maison de la nature neuchâteloise à Champ-du-Moulin
- Statut d'observateur au comité de la Communauté Lignum Neuchâtel
- Chauffage à distance du Mail Sàrl à Neuchâtel : comité de gérance
- Chauffage à distance de la Maladière SA (CUM) à Neuchâtel et chauffage à distance Basse-Areuse SA (CADBAR) : conseil d'administration

11. SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

11.1. Introduction

Le SCAN, soucieux de posséder une organisation adaptée aux besoins de ses clients et orientée vers leur satisfaction, se doit de pouvoir agir avec flexibilité et mobilité face aux évolutions de la société et de l'inflation législative.

Pour ces motifs, le Grand Conseil a décidé d'instituer le SCAN en un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique lors de sa séance du 24 juin 2008. Le Conseil d'Etat a fixé son entrée en vigueur, avec effet au 1er janvier 2009.

Cette structure attribue au SCAN une large autonomie de gestion, tout en maintenant son régime de service public rattaché à l'Etat.

11.2. Activités déployées

Vente des plaques aux enchères ou à prix différencié

Le SCAN a vendu 1130 numéros de plaques en 2008. 184 aux enchères et 946 à prix différencié.

L'enchère la plus élevée est montée à 14.300 francs.

Internet

Le site Internet regroupant toutes les informations que le SCAN peut fournir aux usagers, actualisé régulièrement, a été consulté, en moyenne, 11.500 fois par mois (+23 % par rapport à 2007).

Guichet unique

Les prestations rendez-vous d'examen théoriques et pratiques par le Guichet unique ont été utilisées 4503 fois. La prestation rendez-vous d'expertises a été utilisée 3338 fois.

La prestation de consultation pour les assureurs est environ à 1000 accès mensuels.

Le développement de ces prestations Internet est réjouissant et devrait se poursuivre en 2009.

Intranet

Le SCAN a introduit en 2008 un nouveau site Intranet, proposé par le SIEN, qui permet un échange simplifié des informations à l'interne et une gestion documentaire performante et compatible ISO 9001:2000.

Impression des permis d'élève

Le SCAN a introduit en 2008 une impression laser couleur de ses permis d'élève, ce qui en améliore la sécurité et permet aux élèves-conducteurs de recevoir leur permis immédiatement après la réussite de leur examen théorique.

Formation du personnel administratif

Le SCAN a contribué à la mise sur pied en 2008 de formations de l'association des services des automobiles (asa) dans les domaines administratifs véhicules et conducteurs. C'est la première fois que les cantons romands centralisent la formation dans ces secteurs. Jusqu'à ce jour, seul le domaine technique était concerné par ces cours.

Enquête satisfaction des clients

L'adéquation de nos prestations aux attentes de la clientèle est un de nos principaux buts. C'est pourquoi, la satisfaction de la clientèle figure en première place parmi nos objectifs d'entreprise. Afin de mesurer impartialement le degré de satisfaction, un mandat de prestation externe a été confié.

Le point essentiel concernait le degré de satisfaction général mesuré selon les paliers suivants: total, bon, mitigé, ou pas bon. Plus des trois quarts de la clientèle apprécie de façon positive (total ou bon) nos prestations.

Des faiblesses identifiées ont été corrigées ou sont en cours de l'être, notamment dans le domaine des capacités d'accueil (attente aux guichets, disponibilité lors d'appels téléphoniques, accès et parcage).

11.3. Statistiques

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles et les remorques est en hausse de 1,34%, alors que le parc automobile a augmenté de 2%.

La taxe prélevée sur les bateaux a augmenté d'environ 3,15%, alors que le parc des bateaux a augmenté de 2%.

Les émoluments perçus par le SCAN ont augmenté de 129.435 francs, soit de 1,35% par rapport à 2007.

Dans les groupes de prestations, on constate l'évolution suivante par rapport à 2007 :

- + 5,1% pour les permis d'élèves conducteurs.
- 6.6% pour les permis de conduire (y compris échanges permis de conduire format carte de crédit)
- 4,1% pour les permis de circulation
- + 4% pour les immatriculations des véhicules neufs
- + 11% pour les contrôles périodiques. Cette augmentation importante est notamment due au fait qu'en 2007 certains engagements ont été différés.

Concernant les examens de conduite, il est à relever, comme l'indique le tableau ci-dessous, que l'effort tendant à améliorer la formation et le déroulement des examens pratiques a commencé à porter ses fruits puisque le taux de réussite a augmenté.

2004	2005	2006	2007	2008
52,5%	53,4%	55,7%	60.7	63.2

Retraits de plaques par la police

En application de l'article 16 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, la police cantonale a été chargée de saisir les plaques dans 377 (441) cas pour non-paiement de la taxe dans les délais légaux. De plus, en vertu de l'article 7, alinéa 2, de l'ordonnance sur la responsabilité civile et l'assurance en matière de circulation routière du 20 novembre 1959, elle a procédé à des retraits de plaques dans 750 (788) cas pour suspension ou cessation de la police d'assurance responsabilité civile.

Permis de circulation**Nombre de permis de circulation établis**

	Permis de circulation	Permis de remplacement	Permis à court terme
2004	37.469	4179	171
2005	37.430	3912	206
2006	37.288	3790	211
2007	38.502	3112	242
2008	36.908	3167	324

Permis de conduire**Nombre de permis de conduire établis**

	Permis d'élèves conducteurs	Permis de conduire	Permis cyclomoteurs
2004	4651	13.876*	413
2005	6288**	13.459*	
2006	3809	12.320*	
2007	4530	11.720*	
2008	4025	10.952	

* Y compris échanges permis de conduire format carte de crédit.

** Une forte demande a été enregistrée avant le 1^{er} décembre 2005, date de l'introduction du permis à l'essai, ce qui a engendré une diminution en 2006 et un retour à la normale en 2007 et 2008.

Mesures administratives

Mesures prononcées par année	2005	2006	2007	2008
a) Retraits de permis	2048	2320	2249	2154
b) Avertissements	1481	1979	1513	1360

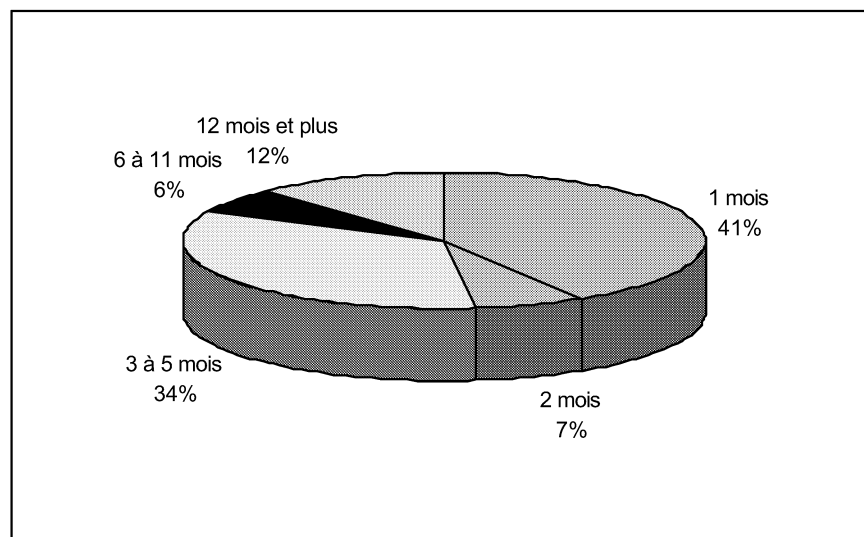
Depuis le 1^{er} janvier 2005, date d'entrée en vigueur du nouveau droit des mesures administratives, les statistiques sont directement tirées des statistiques fédérales ADMAS (nouvelles bases de calcul).

Répartition des retraits de permis de conduire selon la durée

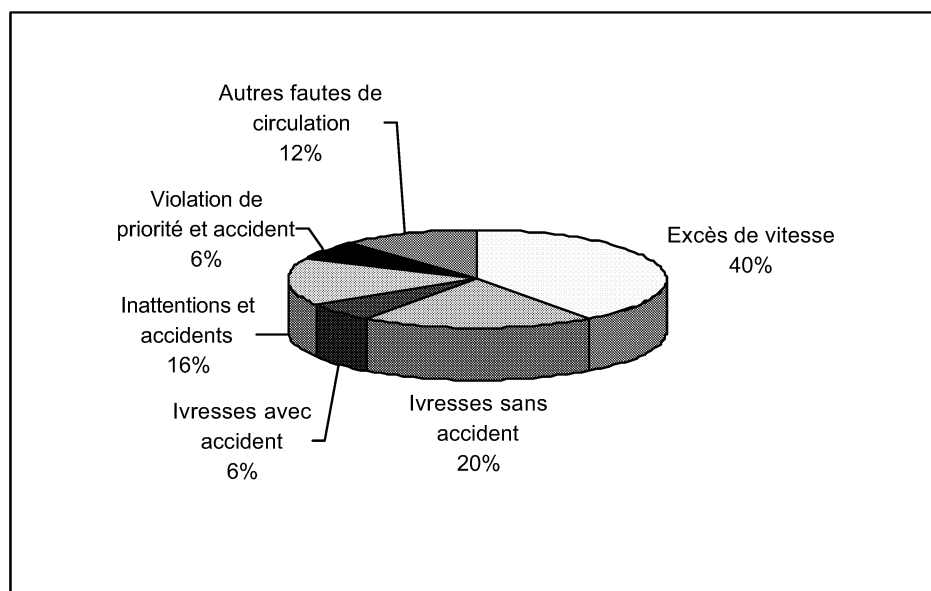
La Commission administrative a traité, durant l'exercice, 4465 dossiers alors qu'en 2007 le nombre était de 4654.

Enfin, 584 (634) décisions ont été notifiées pour procédures d'échanges, procédures spéciales et motifs médicaux. Il est à noter également que 4473 (6736) conducteurs âgés de plus de 70 ans ont été convoqués à l'examen médical légal bisannuel, alors que 1543 (1092) conducteurs professionnels ont été convoqués à l'examen médical légal qui se déroule tous les 5 ans (tous les 3 ans dès l'âge de 50 ans), soit un total de 6016 (7828).

Durée des retraits de permis en 2008



Répartition de l'ensemble des retraits de permis par genre d'infractions



Relevé des opérations effectuées par la section technique

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'examen théoriques et pratiques effectués par les inspecteurs de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds :

Examens de conduite

		Théorie (sauf cyclomoteurs)	Théorie cyclomoteurs	Pratique sur motocycles	Pratique sur autres véhicules
2004	Présentés	4693		816	3700
	Échecs	1676		335	1811
2005	Présentés	4606		789	3670
	Échecs	1517		338	1756
2006	Présentés	3988		866	3999
	Échecs	1345		284	1868
2007	Présentés	3850		784	3984
	Echecs	1247		197	1677
2008	Présentés	3706		773	3488
	Echecs	995		216	1349

Contrôles des véhicules

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Voitures de tourisme	29.157	23.188	29.777	26.790	25.790	28.527
Voitures de livraison, minibus	1493	993	1059	1542	1246	1146
Motocycles	2094	1820	2075	2133	2068	2742
Camions, autocars	532	979	1002	988	917	1310
Remorques	848	1056	1387	1370	1298	924
Tracteurs agricoles	142	140	151	151	158	169
Véhicules de travail	66	90	86	77	58	76
Total	34.332	28.266	35.537	33.049	31.535	34.894*

*Sur les 34894 véhicules contrôlés, 9475 ont dû faire l'objet d'adaptations et de réparations supplémentaires pour satisfaire aux exigences requises.

Contrôles périodiques effectués par le TCS 2364 (2141) voitures de tourisme

Véhicules neufs immatriculés dans le canton 6581 (6350) voitures de tourisme

Répartition du volume des expertises

En plus des opérations courantes décrites ci-dessus, les inspecteurs ont été engagés dans diverses tâches, notamment celles liées au contrôle d'activités des moniteurs de conduite, des garages et entreprises autorisées, ainsi qu'aux cours de perfectionnement ou de formation.

Ils ont également collaboré avec les tribunaux, les juges d'instruction et la police à l'établissement de rapports de contrôles techniques de véhicules ou de contrôles dans la circulation.

Relevé des opérations de la section technique navigation**Effectif des bateaux dans le canton (30 septembre)**

	2004	2005	2006	2007	2008
Bateaux non motorisés (à rames, pédalos)	233	227	222	208	206
Bateaux motorisés	2384	2370	2328	2260	2336
Bateaux à voile	2001	1982	1963	1928	1938
Bateaux à marchandises, engins flottants, dragues, péniches, etc.	31	27	26	25	26
Total	4649	4606	4539	4421	4506

Taxes et émoluments

Le rendement des taxes des véhicules se monte à	Fr. 40.436.314.60	(Fr. 39.901.232.52)
Émoluments	Fr. 9.523.666.95	(Fr. 9.384.596.13)
Le rendement des taxes navigation se monte à	Fr. 1.519.725.62	(Fr. 1.473.283.49)
Émoluments	Fr. 159.498.84	(Fr. 169.134.20)

Véhicules en circulation durant les cinq dernières années (30 septembre)

Genres de véhicules	2004	2005	2006	2007	2008
Automobiles	96.373	94.786	94.748	94.968	95.962
Camions	1440	1194	1127	1081	1111
Remorques	7779	7694	7584	7722	7932
Motos avec side-car	35	34	23	32	34
Motos sans side-car	8852	9291	9572	10003	10362
Motocycles légers	1814	1655	1536	1375	1309
Machines de travail	781	789	805	817	840
Tracteurs agricoles	3184	3189	3214	3200	3173
Cyclomoteurs	2210	2502	2581	2501	2291
Totaux	122.468	121.134	121.190	121.699	123.014

11.4. Perspectives d'avenir

Le SCAN autonome entend poursuivre ses activités en tenant compte du système de management introduit par le projet GESPA et de la certification ISO basée sur la satisfaction du client et l'amélioration permanente qui constituent les outils de gestion indispensables à l'autonomisation du SCAN et recertifier les activités en passant au référentiel ISO 9001:2008..

Sur le plan des projets, contenus dans les objectifs stratégiques du SCAN, sont à poursuivre ou à mettre en œuvre :

Localisation du SCAN

Étude de construction d'une seconde halle technique sur le site de Malvilliers.

Étude interne tendant à réunir sur un seul site à La Chaux-de-Fonds les deux services administratifs du SCAN.

GU

Le but est de pouvoir offrir la possibilité aux usagers de remplir tous les formulaires et d'obtenir un maximum de prestations en ligne dans le but de décharger les guichets.

Logiciel de gestion

Etudier l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion, l'actuel étant devenu obsolète et ne peut plus intégrer les nouvelles dispositions légales, ni les applications uniques de la Confédération dans le domaine de l'admission des véhicules et des conducteurs à la circulation. Tendre vers une solution commune à plusieurs cantons.

Contrôles périodiques

Le SCAN doit rester leader dans le domaine des contrôles techniques et le retard pour les voitures de tourisme ne doit pas excéder 3 mois; être à jour pour les camions et véhicules pour le transport professionnel de personnes.

Optimiser les programmes d'expertises.

UE – Modifications légales

Poursuivre l'intégration des conséquences des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne dans le contrôle des véhicules (intégration de la directive 96/96 UE concernant les contrôles techniques des véhicules à moteur) qui entraînera la nécessité d'introduire un système d'assurance-qualité (asa-QSS) et l'adaptation des pistes (CV2000).

Examens de conduite

Afin d'harmoniser les exigences concernant les examens pratiques de conduite, un système d'assurance qualité est toujours à l'étude en collaboration avec l'Office fédéral des routes et l'association des services des automobiles.

Poursuivre, sur le plan cantonal, l'intensification du contrôle des activités des moniteurs, procéder à une évaluation transparente et neutre du déroulement des examens, accroître le coaching et la collaboration moniteurs-inspecteurs, dans le but d'améliorer le niveau de formation et d'accueil et, par voie de conséquence, le taux de réussite.

Gestion

L'effort principal en matière de formation sera à nouveau axé sur le coaching et les relations avec la clientèle et l'intensification des contrôles de qualité.

Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle au-dessus de 80%.

Renforcer le partenariat avec les associations d'automobilistes, les garagistes, les compagnies d'assurances et les moniteurs.

TABLE DES MATIERES

2008 EN BREF	1
<i>Généralités.....</i>	<i>1</i>
1. SECRETARIAT GENERAL	8
2. OFFICE DES TRANSPORTS.....	13
3. OFFICE DU LOGEMENT.....	23
4. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES.....	25
4.1. Généralités	25
4.2. Ressources humaines.....	25
4.3. Informatique.....	26
4.4. Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR).....	28
4.5. Fonds des routes communales / Demandes de subvention.....	29
4.6. Bureau des acquisitions de terrain et des affaires juridiques	30
4.7. Circulation – Trafic – Assainissement du bruit routier – Contrôle des remontées mécaniques.....	30
4.8. Mandats, expertises, études (4050 et 4051.318000).....	31
4.9. Travaux routiers, d'ouvrages d'art – construction, entretien et renouvellement.....	34
4.9.1. Dépenses imputables aux crédits de fonctionnement.....	34
4.9.2. Dépenses imputables aux crédits d'investissement.....	37
4.10. Economie des eaux.....	55
4.10.1. Dépenses imputables aux crédits de fonctionnement.....	55
4.10.2. Dépenses imputables aux crédits d'investissements.....	58
4.11. Route nationale 5.....	58
4.11.1. Frontière vaudoise-Areuse (section 3).....	58
4.11.2. Tunnel de Serrières (section 4).....	59
4.11.3. UPlaNS Areuse – Serrières (T64.4: rénovation section 4).....	59
4.11.4. UPlaNS St-Blaise-La Neuveville est (T68.8 : rénovation section 8 et tronçon bernois).....	60
4.11.5. Dépenses et recettes relatives aux projets et à la direction des travaux gérés par le SPCH et ses mandataires	61
4.11.6. Acquisitions de terrains.....	61
4.11.7. Tableaux financiers relatifs aux dépenses de construction et de gros entretien.....	61
4.12. Garage de l'Etat.....	65
4.13. Frais d'entretien imputables aux comptes de fonctionnement.....	65
4.13.1. Machines et équipements (4051.311000).....	65
4.13.2. Eau, gaz, chauffage, électricité (4051.312000).....	66
4.13.3. Electricité routes et tunnels (4051.312400).....	66
4.13.4. Carburants (4051.313010).....	66
4.13.5. Matériel véhicules, radio, outillage (4051.313030).....	67
4.13.6. Signaux et peinture (4051.313400).....	67
4.13.7. Marchandises pour entretien routes et ouvrages (4051.313410).....	68
4.13.8. Dégâts lors d'accidents (4051.313420 et 436400).....	68
4.13.9. Entretien électromécanique des tunnels (4051.314420).....	68
4.13.10. Enlèvement de la neige et sablage (4051.314430).....	70
4.13.11. Entretien des plantations (4051.314460).....	71
4.13.12. Entretien mobilier, machines, équipement (4051.315000).....	71
4.14. Tableaux de synthèse des travaux	72
4.15. Tableaux de synthèse financiers	72
5. SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	76
5.1. Projets de construction et chantiers.....	76
5.2. Déchets.....	78
5.3. Protection des eaux et du sol.....	81
5.4. Evacuation et traitement des eaux.....	83
5.5. Surveillance de la qualité de l'air.....	85

5.6.	Bruit et radon	88
5.7.	Entreprises	90
5.8.	Mandats, collaboration et information au public.....	95
5.9.	Laboratoire.....	97
6.	SERVICE DE L'ENERGIE.....	98
6.1.	Situation énergétique cantonale pour l'année 2007.....	98
6.2.	Commission consultative de l'énergie.....	98
6.3.	Service de l'énergie.....	98
6.3.1.	Information.....	99
6.3.2.	Formation.....	101
6.3.3.	Conseils.....	103
6.3.4.	Promotion.....	103
6.3.5.	Subventions.....	104
6.3.6.	Bâtiments/installations de l'Etat.....	104
6.3.7.	Etudes/expertises.....	105
6.3.8.	Consultations.....	106
6.3.9.	Elaboration de la législation et des aides.....	106
6.3.10.	Exécution/police des constructions.....	107
6.3.11.	Conventions.....	108
6.3.12.	Politique de l'énergie.....	109
6.3.13.	Approvisionnement énergétique.....	109
6.4.	Centre de conseils InfoEnergie.....	110
6.5.	Documents disponibles.....	110
7.	SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	111
7.1.	Personnel.....	111
7.2.	Planification cantonale.....	111
7.2.1.	Plan directeur cantonal.....	111
7.2.2.	Projet d'agglomération.....	113
7.2.3.	Plans d'affectation cantonaux.....	113
7.2.4.	Autres domaines cantonaux.....	113
7.3.	Planification communale.....	114
7.3.1.	Plans d'aménagement communaux, plans de quartier, plans spéciaux.....	114
7.3.2.	Révision des plans d'aménagement.....	115
7.3.3.	Loi sur l'extraction de matériaux (LEM).....	115
7.3.4.	Subventionnement des plans d'aménagement communaux.....	115
7.4.	Bureau des permis de construire - dossiers de construction.....	116
7.5.	Logistique.....	117
7.5.1.	SITN - base de données pour les plans d'aménagement locaux.....	117
7.5.2.	Site Internet.....	117
7.5.3.	Coordination inter-services.....	118
7.5.4.	Relations avec l'extérieur.....	118
7.5.5.	Relations avec les professionnels de l'architecture et de l'aménagement du territoire.....	118
8.	SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER.....	119
8.1.	Introduction.....	119
8.2.	Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN).....	121
8.2.1.	Les projets du SITN.....	122
8.2.2.	Gestion des géodonnées.....	125
8.2.3.	Infrastructure SIT.....	127
8.3.	Renouvellement du cadastre neuchâtelois.....	128
8.3.1.	Convention-programme 2008-2011 et Accord de prestation 2008 entre la Confédération et le canton.....	128
8.3.2.	Premiers relevés, renouvellements et mise à jour périodique.....	129
8.3.3.	Points fixes planimétriques de niveau 1 et 2.....	133
8.4.	Mise à jour de la mensuration officielle.....	133
8.4.1.	Mise à jour de la mensuration parcellaire.....	133
8.4.2.	Mise à jour périodique.....	137
8.4.3.	Mise à jour du cadastre viticole.....	137
8.5.	Inspectorat du registre foncier.....	137
8.5.1.	Autorité de surveillance et législation.....	138
8.5.2.	Inspection des offices du registre foncier.....	138
8.5.3.	Accès par Internet.....	138
8.5.4.	Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales.....	138
8.5.5.	Épuration des servitudes et introduction du registre foncier fédéral.....	138
8.5.6.	Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières.....	138

8.5.7. Plan du registre foncier (numérisation des servitudes).....	139
8.5.8. Secrétariat de commissions	139
8.5.9. Statistiques COMACQ – CVAL	139
8.5.10. Émoluments	140
8.5.11. Divers	140
8.6. Offices du registre foncier.....	140
8.6.1. Gestion et statistiques	140
8.6.2. Registre des bateaux (loi fédérale sur le registre des bateaux)	141
8.6.3. Antenne de l'office des poursuites	141
8.7. Personnel	142
9. SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS ET DE LA NATURE.....	143
9.1. Généralités	143
9.1.1. Législation	143
9.1.2. Réglementation	144
9.1.3. Organisation, commissions et ressources humaines	145
9.1.4. Préavis du service et décisions spéciales	147
9.1.5. Communication.....	148
9.1.6. Infractions dénoncées	149
9.1.7. Conventions-programmes	149
9.1.8. Conception directrice de la protection de la nature.....	151
9.1.9. Collaboration avec communes, cantons et pays voisins	151
9.2. Faune.....	152
9.2.1. Faune aquatique	152
9.2.2. Faune terrestre.....	155
9.3. Forêts	159
9.3.1. Protection des forêts.....	159
9.3.2. Sylviculture.....	161
9.3.3. Filière du bois	164
9.3.4. Economie forestière.....	166
9.3.5. Formation professionnelle.....	167
9.3.6. Aménagement, gestion des forêts et équipement.....	168
9.3.7. Forêts cantonales.....	173
9.3.8. Fonds forestier de réserve.....	176
9.3.9. Fonds pour la conservation de la forêt.....	177
9.4. Nature.....	178
9.4.1. Etudes	178
9.4.2. Accords de prestations	178
9.4.3. Protection des espaces naturels	178
9.4.4. Gestion des espaces naturels.....	179
9.4.5. Protection et gestion des espèces	181
9.4.6. Concessions domaine public.....	181
9.4.7. Espèces envahissantes	181
9.4.8. Ordonnance sur la qualité écologique.....	182
9.4.9. Formation.....	182
10. SERVICE DES BATIMENTS DE L'ETAT	183
10.1. Bureau technique.....	183
10.1.1. Entretien et aménagement des bâtiments (rubrique budgétaire no 3401/314000).....	183
10.1.2. Travaux réalisés dans des bâtiments financés par des crédits d'investissement.....	186
10.1.3. Planification.....	187
10.1.4. Commission du logement de l'administration – CLA (rubrique budgétaire no 3401/314020).....	188
10.2. Section administrative	189
10.3. Commissions et groupes de travail.....	191
11. SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION.....	192
11.1. Introduction.....	192
11.2. Activités déployées.....	192
11.3. Statistiques.....	193
11.4. Perspectives d'avenir.....	197

